This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

~~UNS 132 ADDS. A 14~~

Vet. Fr. III B. 3063

LE

MÉMORIAL

CATHOLIQUE.

LE MÉMORIAL CATHOLIQUE,

OUVRAGE PÉRIODIQUE.

PREMIÈRE ANNÉE.

TOME II.

A PARIS,

AU BUREAU DU MÉMORIAL CATHOLIQUE,

RUE CASSETTE, N° 35.

IMPRIMERIE DE LACHEVARDIERE FILS,

Successeur de Cellot, rue du Colombier, n. 30.

M. DCCC. XXIV.

TAYLOR INSTITUTION
UNIVERSITY
9 JUN 1960
OF OXFORD
LIBRARY

LE

MÉMORIAL CATHOLIQUE.

JUILLET 1824.

SECONDE LETTRE INÉDITE

DE M. LE COMTE J. DE MAISTRE

A UNE DAME RUSSE,

Sur la nature et les effets du schisme, et sur l'unité catholique.

Écoutez, ma fille, et voyez; prêtez l'oreille, oubliez votre nation et la maison de votre père.

P. XLIV, 11.

La lettre à une dame protestante, que nous avons donnée dans le précédent numéro du Mémorial, *ayant été lue à une dame russe, sur qui elle fit beaucoup d'impression, cette dame demanda à l'auteur la permission de lui faire une question, et lui adressa bientôt le billet suivant :*

MONSIEUR,

Si une religion ne diffère de l'autre que par deux points très peu importants, il me semble qu'il n'y a point d'erreur, et que l'une est aussi bonne que l'autre; il me semble même qu'il n'y a point de schisme, et que c'est la même religion professée en deux idiomes différents.

Je ne sais, monsieur, si j'ai bien compris vos idées; mais je vous soumets les miennes. Vous avez été assez bon pour me permettre de vous faire une question: si elle n'est point indiscrète, je réclame la promesse que vous m'avez faite, et j'attendrai votre réponse avec beaucoup d'impatience.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Saint-Pétersbourg, 29 janvier (10 février) 1810.

Cette question produisit la lettre suivante:

MADAME,

En jetant les yeux sur la question que vous m'avez adressée le 29 février dernier, il est extrêmement flatteur pour moi de voir que l'écrit dont j'avois eu l'honneur de vous faire lecture a fait sur votre esprit tout l'effet que j'en attendois, puisque vous souscrivez pleinement, quoique tacitement, à la thèse soutenue dans cet écrit, ou il s'agissoit uniquement de prouver que la fameuse maxime, qu'*un honnête homme ne change jamais de religion*, est dans le fait un blasphème et une absurdité.

Vous souscrivez à cette proposition; mais vous me demandez, madame, si deux religions (*la latine et la grecque*), ne différant que sur deux points très peu importants, on ne peut pas dire qu'il n'y a réellement point de schisme, et que nous ne différons que par l'idiome.

Ceci particularise tout-à-fait la question; je tiens pour accordée la thèse générale qu'un honnête homme doit changer de religion dès qu'il aperçoit la fausseté de la sienne et la vérité d'une autre; toute la question se réduit donc à savoir si cette obligation tombe sur le grec comme sur tout autre dissident, et si la conscience ordonne dans tous les cas un changement public.

La distinction des dogmes plus ou moins importants n'est

pas nouvelle ; elle se présente naturellement à tout esprit conciliant, tel que le vôtre, madame, qui voudroit réunir ce qui est divisé ; ou à tout esprit alarmé qui, peut-être encore comme le vôtre, voudroit se tranquilliser ; ou, enfin, à tout esprit arrogant et obstiné (bien différent du vôtre), qui a l'étrange prétention de choisir ses dogmes, et de se conduire d'après ses propres lumières.

Mais l'Église mère, qui n'aime que les idées claires, a toujours répondu qu'elle savoit fort bien ce que c'étoit qu'un dogme faux, mais que jamais elle ne comprendroit ce que c'étoit qu'un dogme important ou non important, parmi les dogmes vrais, c'est-à-dire révélés.

Si l'empereur de Russie ordonnoit, par exemple, que tout homme voulant se rendre de l'amirauté au couvent Newski, seroit obligé de tenir la gauche des arbres de la Perspective, sans jamais pouvoir passer ni dans l'allée même ni dans la partie droite de la rue, il pourroit sans doute se trouver une tête fausse qui diroit : C'est un ukase, je l'avoue, mais il n'est pas important ; ainsi je puis bien marcher à droite. A quoi tout bon esprit répondroit : Mon ami, tu te trompes de deux façons. D'abord, comment sais-tu que cet ordre n'est pas important, et que l'empereur n'a pas eu, pour le publier, des raisons qu'il n'est pas obligé de te confier (observation, pour le dire en passant, qui est péremptoire lorsqu'il s'agit d'une ordonnance divine) ? D'ailleurs, s'il n'importe pas que l'on passe à droite ou à gauche de la Perspective, il importe infiniment que personne ne désobéisse à l'empereur, et surtout que personne ne mette en thèse qu'on a droit de désobéir lorsque l'ordre n'est pas important ; car chaque individu ayant le même droit, il n'y aura plus de gouvernement ni d'empire.

Je conviens donc, si vous voulez, qu'il importe peu avant la décision qu'on croie que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils, ou du Père par le Fils ; mais il importe infiniment

qu'aucun particulier n'ait droit de dogmatiser de son chef, et qu'il soit obligé de se soumettre dès que l'autorité a parlé, autrement il n'y auroit plus d'unité ni d'Église.

Sous ce point de vue l'église grecque est aussi séparée de nous que l'église protestante, car si le gouvernement d'Astracan ou de Saratoff se sépare de l'unité, et qu'il ait la force de se soutenir dans son indépendance, il importe fort peu qu'il retienne la langue de l'empire, les usages de l'empire, plusieurs, ou même toutes les lois de l'empire, il ne sera pas moins étranger à l'empire russe, qui est l'unité politique, comme l'empire catholique est l'unité religieuse.

L'Église catholique ne met en avant aucune prétention extraordinaire. Elle ne demande que ce qui est accordé à toute association quelconque, depuis la plus petite corporation de village jusqu'au gouvernement du plus grand peuple. Que dix ou douze dames s'assemblent pour faire la charité ou visiter les malades, la première chose qu'elles feront sera de créer une prieure ; et c'est encore une vérité à la portée de l'homme le plus borné, que plus la société est nombreuse, plus le gouvernement est nécessaire, et plus il doit être fort et unique ; de manière que tout grand pays est nécessairement monarchique ; pourquoi donc l'Église catholique (c'est-à-dire universelle) seroit-elle exempte de cette loi générale ou naturelle ? Son titre seul nécessite la monarchie, à moins qu'on ne veuille que, pour la moindre question de discipline, il faille consulter et même assembler les évêques de Rome, de Québec, de Moscou.

Aussi les paroles par lesquelles Dieu a établi la monarchie dans son Église sont si claires, que lui-même n'a pu parler plus clairement.

S'il étoit permis de donner des degrés d'importance parmi des choses d'institution divine, je placerois la hiérarchie avant le dogme, tant elle est indispensable au maintien de la foi. On peut ici invoquer en faveur de la théorie une expérience

lumineuse qui brille depuis trois siècles aux yeux de l'Europe entière. Je veux parler de l'église anglicane, qui a conservé une dignité et une force absolument étrangère à toutes les autres églises réformées, uniquement parceque le bon sens anglais a conservé la hiérarchie, sur quoi, pour le dire en passant, on a adressé à cette église un argument que je crois sans réplique. Si vous croyez, lui a-t-on dit, la hiérarchie nécessaire pour maintenir l'unité dans l'église anglicane, qui n'est qu'un point, comment ne le seroit-elle pas pour maintenir l'unité dans l'Église universelle? Je ne crois pas qu'un Anglais puisse répondre rien qui satisfasse sa conscience.

Pour juger sainement du schisme, il faut l'examiner avant sa naissance; car dès qu'il est né, son père, qui est l'orgueil, ne veut plus convenir de l'illégitimité de son fils.

Supposons le christianisme établi dans tout l'univers, sans aucune forme d'administration, et qu'il s'agisse de lui en donner une; que diroient les hommes sages, chargés de ce grand œuvre? Ils diroient tous de même, soit qu'ils fussent deux ou cent mille. C'est un gouvernement comme un autre; il faut le remettre à tous, à quelques uns, ou à un seul. La première forme est impossible, il faut donc nous décider entre les deux dernières; et si l'on s'accordoit tous pour une monarchie tempérée par les lois fondamentales, et par les coutumes avec des états généraux pour les grandes occasions, composée d'un souverain qui seroit le pape, d'une noblesse formée par le corps épiscopal, et d'un tiers-état représenté par les docteurs et par les ministres du second ordre, il n'y a personne qui ne dût applaudir à ce plan. Or c'est précisément celui qui s'est établi divinement par la seule force des choses, et qui a toujours existé dans l'Église, depuis le concile de Jérusalem, où Pierre prit la parole avant tous ses collègues, jusqu'à celui de Constantinople, en 869, où la dernière acclamation fut à la mémoire éternelle du pape Nicolas, jusqu'à celui de Trente, où les Pères, avant de se

séparer écrièrent de même : Salut et longues années au très saint père, au souverain pontife, à l'évêque universel.

Or, dès qu'un gouvernement est établi, c'est une maxime aussi vraie et plus évidente qu'un théorème mathématique, que non seulement nul particulier, mais encore que nulle section de l'empire n'a droit de s'élever contre l'empire même, qui est un et qui est tout.

Si quelqu'un demandoit, en Angleterre, ce qu'il faudroit penser d'une province qui refuseroit de se soumettre à un bill du parlement sanctionné par le roi, tout le monde éclateroit de rire. On diroit par acclamation : Où donc est le doute ? la province seroit révoltée ; il faudroit publier la loi martiale et y envoyer des soldats ou des bourreaux.

Mais la révolte n'est que le schisme politique, comme le schisme n'est qu'une révolte religieuse ; et l'excommunication qu'on inflige au schismatique n'est que le dernier supplice spirituel, comme le dernier supplice matériel n'est que l'excommunication politique, c'est-à-dire l'acte par lequel on met un révolté hors de la communauté qu'il a voulu dissoudre (*excommunié*).

On raisonne souvent sur et même contre l'infaillibilité de l'Église, sans faire attention que tout gouvernement est infaillible, ou doit être tenu pour tel.

Lorsque Luther crioit si haut dans l'Allemagne, Je demande seulement qu'on me dise de bonnes raisons, que l'on me convainque et je me soumettrai ; et lorsque des princes mêmes applaudissoient à cette belle prétention, non seulement Luther étoit un révolté, mais de plus il étoit un sot ; car jamais le souverain n'est obligé de rendre raison à son sujet, ou bien toute société est dissoute.

La seule mais bien importante différence qu'il y ait entre la société civile et la société religieuse, c'est que, dans la première, le souverain peut se tromper, de manière que l'infaillibilité qu'on lui accorde n'est qu'une supposition (qui a

cependant toutes les forces de la réalité) ; au lieu que le gouvernement spirituel est nécessairement infaillible au pied de la lettre. Car Dieu n'ayant pas voulu confier le gouvernement de son Église à des élus d'un ordre supérieur, s'il n'avoit pas donné l'infaillibilité aux hommes qui la gouvernent, il n'auroit rien fait, moins que ce que font les hommes pour perpétuer leurs chétives institutions. Or tous les chrétiens partent du principe que l'institution est divine. Comme elle ne peut manifestement durer que par l'infaillibilité, soutenir que son gouvernement a pu se tromper, c'est très évidemment soutenir qu'elle est divine et qu'elle ne l'est pas.

Que disoit votre Photius dans la fameuse protestation qu'il écrivit au neuvième siècle, contre la décision du concile de Constantinople ?

Nous ne connoissons ni Rome, ni Antioche, ni Jérusalem, ni tous les autres juges, quand ils jugent comme ils font en cette assemblée contre le droit de l'équité, contre la raison naturelle et contre les lois de l'Église ; nous ne connoissons d'autre autorité que ces lois.

Que disoient les législateurs calvinistes de l'Angleterre, au seizième siècle ?

L'église de Jérusalem s'est trompée, celle d'Antioche s'est trompée, celle d'Alexandrie s'est trompée, et celle de Rome s'est trompée, même dans les matières de foi : les conciles généraux ont erré de même; il n'y a donc de véritable règle que la parole de Dieu.

Vous voyez, madame, que le schisme est toujours le même ; il peut bien changer de langue, mais jamais de langage.

Et pour sentir la beauté de son raisonnement, transportez-le dans l'ordre politique; imaginez des hommes qui disent : Nous ne connoissons ni juges, ni magistrats, ni tribunaux d'aucune espèce, tant qu'ils jugent, comme ils le font souvent, contre les lois de l'empire; nous ne connoissons d'autres juges que ces lois. — La police s'est trompée, les siéges se sont trom-

pés, le sénat s'est trompé, le Plenum même s'est trompé : il n'y a donc de véritable règle que la parole du législateur. Nous avons un code; dans toutes les discussions possibles, il suffit de l'ouvrir pour savoir qui a tort ou raison, sans recourir à des juges ignorants, passionnés et affoiblis comme nous.

Nul homme de bonne foi ne contestera la rigoureuse justesse de cette comparaison.

Ainsi donc le schisme heurte de front les principes les plus évidents de la logique : il est contraire aux lois fondamentales de tout gouvernement, et ridiculement inexcusable.

Il est bien vrai que, lorsqu'il est consommé, il devient juste et raisonnable aux yeux du révolté. Ah! je le crois; quand est-ce qu'on a entendu la révolte dire qu'elle a tort? C'est une contradiction dans les termes; car du moment où elle diroit J'ai tort, elle ne seroit plus révolte.

N'a-t-on pas vu Photius s'adresser au pape Nicolas Ier, en 869, pour faire confirmer son élection; l'empereur Michel demander à ce même pape des légats pour réformer l'église de Constantinople, et Photius lui-même tâcher encore, après la mort d'Ignace, de séduire Jean VIII pour en obtenir la confirmation qui lui manquoit?

N'a-t-on pas vu le clergé de Constantinople, en corps, recourir au pape Étienne, en 886, reconnoître solennellement sa suprématie, et lui demander, conjointement avec l'empereur Léon, une dispense pour le patriarche Étienne, frère de l'empereur, ordonné par un schismatique?

N'a-t-on pas vu l'empereur romain Lécapène, qui avoit créé son fils Théophile patriarche à l'âge de seize ans, recourir, en 933, au pape Jean XI pour en obtenir les dispenses nécessaires, et lui demander le pallium pour l'église de Constantinople, une fois pour toutes, sans que chaque patriarche fût obligé de le demander à son tour?

N'a-t-on pas vu l'empereur Bazile envoyer encore des ambassadeurs, en 1019, au pape, pour en obtenir le titre de pa-

triarche œcuménique à l'égard de tout l'Orient, comme le pape en jouissoit sur toute la terre?

Étranges contradictions de l'esprit humain! Les Grecs reconnoissoient sa souveraineté en lui demandant des grâces, puis ils se séparoient d'elle parcequ'elle leur résistoit : c'étoit la reconnoître en l'abdiquant.

Et prenez bien garde, madame, qu'en rejetant cette souveraineté, ils n'ont pas osé l'attribuer à d'autres, pas même à leur propre église, si fière et si dominatrice; de manière que toutes les églises sont demeurées *acéphales*, comme dit l'école, c'est-à-dire sans aucun chef commun qui puisse exercer sur elles une juridiction supérieure pour les maintenir dans l'unité, tant la suprématie du pape étoit incontestable.

Il résulte de ce beau système qu'on veut bien un empire de Russie, mais point d'empereur de Russie; ce qui est tout-à-fait ingénieux.

Plus d'une fois, madame, il vous sera arrivé comme à moi d'entendre dire dans la société, avec une gravité digne de la plus profonde compassion, que ce n'est point l'église grecque qui s'est séparée de la latine, mais bien celle-ci qui s'est séparée de l'autre.

Autant vaut dire précisément que Paugatchoff ne se révolta point contre Catherine II, mais qu'au contraire Catherine se révolta contre Paugatchoff.

Qu'on accumule toutes les raisons alléguées pour justifier le schisme des Grecs, l'orgueil de l'Église romaine, les abus, les innovations, le despotisme, etc., je donne le défi solennel à toute l'église grecque en corps de m'en citer une seule que je ne tourne sur-le-champ, avec une précision mathématique, contre Catherine II, en faveur de Paugatchoff.

C'en est assez, madame, si je ne me trompe, pour vous faire comprendre la ridicule fausseté du principe sur lequel repose le schisme; il me reste une tâche encore plus importante, c'est de vous en faire apercevoir les suites funestes, que vous

êtes bien éloignée de connoître dans toute leur étendue, comme je le vois par la question que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser.

On ne juge un poison que par ses effets; la vésicule qui recèle le venin de la vipère est fort petite, et le canal qui le verse dans la plaie à travers la dent est presque imperceptible sans la lentille du microscope; cependant la mort y passe commodément. Le monde moral est plein, comme le monde physique, de ces passages imperceptibles par où le mal s'élance dans le domaine de Dieu, qui est celui de l'ordre; alors l'orgueil a beau crier : Il n'y a point de mal, tout va bien. Laissons dire l'orgueil, et voyons les choses sans passion. Pour connoître toute l'étendue du désordre, il faut d'abord connoître toute l'excellence de l'ordre qu'il a détruit.

Si vous comparez en masse toutes les églises séparées avec l'Église mère, vous serez frappée de la différence : celle-ci se distingue par trois grands caractères qui sautent aux yeux les moins attentifs, *la persuasion, l'autorité* et *la fécondité.*

1° La persuasion. La devise éternelle de l'Église est le mot du Prophète, « J'ai cru, c'est pourquoi j'ai parlé; » sûre d'elle-même, jamais on ne l'a vue balancer : le doute, comme l'a fort bien dit notre célèbre Huet, n'habite point la cité de Dieu; et l'on peut faire sur ce point une observation de la plus grande importance, c'est que, dans les communions séparées, ce sont précisément les cœurs les plus droits qui éprouvent le doute et l'inquiétude, tandis que, parmi nous, la foi est toujours en proportion directe de la moralité. Comme rien n'est si contagieux que la persuasion, l'enseignement catholique exerce une force prodigieuse sur l'esprit humain. Animé par sa conscience et par ses succès, le ministère ne dort jamais; il ne cesse d'enseigner, et, je ne sais comment, son silence même prêche. Brûlant de l'esprit du prosélytisme, on le voit surtout enfanter certains livres extraordinaires qui n'ont rien de dogmatique, rien de contentieux, et qui semblent n'ap-

partenir qu'à la simple piété, mais qui sont pleins de je ne sais quel esprit inexplicable, qui pénètre dans le cœur et de là dans l'esprit, au point que ces livres opèrent plus d'effet que ce que les docteurs les plus savants ont produit de plus concluant dans le genre démonstratif.

2° L'autorité. A la fin du sermon sur la montagne (l'un des morceaux de l'Écriture sainte où le sceau divin est le plus saillant), l'historien sacré ajoute ces mots remarquables : « Or le peuple étoit ravi de sa doctrine, car il n'enseignoit pas comme ses docteurs, mais comme ayant la puissance. » Examinez la chose de près, madame, et vous verrez que ce divin législateur a transmis ce privilége (autant du moins que le souffre la nature humaine) au ministère qu'il a établi sur la terre.

Prenez place dans l'auditoire du plus humble curé de campagne ; si vous y avez apporté l'oreille de la conscience, vous sentirez à travers des formes simples, peut-être même grossières, que le ministre est à sa place, et qu'il parle comme ayant la puissance.

Ce caractère est encore un des mieux aperçus par la conscience universelle, qui est infaillible. De là vient que la religion catholique est la seule qui alarme les autres et qui ne soit jamais parfaitement tolérée. Il y a dans cette capitale des prédicateurs arméniens, anglicans, luthériens et calvinistes bien plus contraires que nous à la foi du pays : qui jamais s'est embarrassé de ce qu'ils disent ? il en est bien autrement des catholiques ; ils ne peuvent dire un mot ni faire un pas qui ne soit le sujet d'un examen, d'une critique ou d'une précaution ; car toute religion fausse sait qu'elle n'a de véritable ennemie que la vraie.

3° La fécondité. Comment cette religion, qui est fille de Dieu, ne participeroit-elle pas à la puissance créatrice ? Considérez-la depuis son établissement, jamais elle n'a cessé d'enfanter. Tantôt elle travaille à étendre ses limites, aucune peine, aucun danger ne l'effraie ; elle fait chanter ses hymnes aux Iroquois

et aux Japonais, et sans des entraves que lui jettent d'aveugles gouvernements, dont elle se venge en les déclarant sacrés, on ne sait où s'arrêteroient ses entreprises et ses succès: tantôt elle travaille sur elle-même, et s'enrichit chaque jour de nouveaux établissements tous dirigés à l'extension de la foi et à l'exercice de la charité.

En vous montrant les trois caractères de l'Église, j'ai dit ce qui manque aux communions séparées. Je m'arrêterai un instant sur ce point essentiel, en vous montrant d'abord ce qu'elles ont de commun.

La conscience est une lumière si profonde et si éclatante que l'orgueil même n'a pas la puissance de l'éteindre entièrement. Or, cette conscience enseigne à tous les hommes qu'il seroit souverainement déraisonnable de s'arroger le droit de se séparer d'une église quelconque et de refuser ce même droit à un autre. Si le grec a cru avoir de bonnes raisons pour méconnoître la suprématie de Rome dans le onzième siècle, de quel front condamneroit-il le protestant, qui a usé du même droit dans le seizième? de quel front même condamneroit-il son propre frère qui refuseroit de croire leur mère commune? Ce sentiment seul frappe de mort toutes les églises séparées, ou ne leur laisse qu'une vaine apparence semblable à celle de ces arbres pourris qui ne vivent plus que par l'écorce. Elles se tolèrent mutuellement à ce qu'elles disent : et pourquoi non? dans le fond cependant ce beau nom de tolérance n'est qu'un synonyme honnête d'indifférence. Jamais depuis leur séparation il ne leur est arrivé de faire des conquêtes, à peine ont-elles osé l'entreprendre ; ou si elles l'ont fait, elles n'ont obtenu que des succès tout-à-fait insignifiants. Le ministère dans ces églises n'a pas l'autorité qui lui seroit nécessaire pour annoncer la foi aux nations barbares, il n'a pas même celle dont il auroit besoin à l'égard de ses propres ouailles; et la raison en est simple; car, en s'examinant lui-même, il s'aperçoit, d'une manière plus ou moins claire, qu'il donne prise habituellement au genre du

soupçon le plus avilissant, celui de la mauvaise foi dans l'enseignement.

En effet, dès qu'il n'y a point d'autorité infaillible pour tous les chrétiens, toute opinion se trouve renvoyée au jugement particulier. Or, dans ce cas, quel garant le ministre de la religion a-t-il auprès de ceux qui l'écoutent pour leur certifier qu'il croit réellement ce qu'il enseigne et quelle force d'ailleurs peut-il avoir auprès d'eux? Il sied mal à des révoltés de prêcher la soumission. Il se tait donc, ou il ne fait que balbutier. Bientôt il s'établit une défiance réciproque entre les enseignants et les enseignés. A la défiance succède le mépris, et insensiblement le ministère est repoussé dans les dernières classes de la société; il se tranquillise à la place où l'opinion l'a jeté, et les peuples ne tardent point à passer du mépris des docteurs au mépris de la doctrine.

Il peut y avoir dans ce genre des différences en plus et en moins; mais le principe est incontestable, dès qu'il n'y a plus d'unité, il n'y a plus d'ensemble, et toute agrégation se dissout. Il y a bien des églises, mais plus d'Église; il y a bien des évêques, mais plus d'épiscopat. Ces mots d'église orientale ou d'église grecque ne signifient rien du tout; il est faux que l'église de Russie appartienne à la grecque; où est le lieu de la coordination? quelle juridiction le patriarche de Constantinople a-t-il sur le sacerdoce russe? L'archevêque d'empire envoyé par l'empereur de Russie va prendre possession dans ce moment de l'archevêché de Moldavie; le siége de Constantinople ne s'en mêlera aucunement: si demain le sultan reprenoit la Moldavie, il chasseroit l'archevêque et en introduiroit un autre. Tous ces évêques ainsi indépendants d'une autorité commune et étrangers les uns aux autres, tristes jouets de l'autorité temporelle qui leur commande comme à des soldats; tous ces évêques, dis-je, sentent fort bien dans leurs cœurs ce qu'ils sont, c'est-à-dire rien: et comment les estimeroit-on plus qu'ils ne s'estiment eux-mêmes?

Ainsi donc, madame, plus de papé, plus de souveraineté ; plus de souveraineté, plus d'unité, plus d'autorité; plus d'autorité, plus de foi : je parle en général, considérant seulement l'effet total et définitif. Voilà l'inévitable anathème qui pèse également sur toutes les églises séparées : par où vous voyez, madame, ce qui en est de ces points de différence qui vous paroissent légers.

Mais je laisserois échapper la plus importante considération si je négligeois de vous laisser apercevoir un autre anathème particulier aux églises simplement schismatiques, et qui méritera toute votre attention. Il vaut bien mieux nier le mystère que d'en abuser; et sous ce point de vue vous êtes de beaucoup inférieurs aux protestants. Les sacrements étant la vie du christianisme et le lien sensible des deux mondes, partout où l'exercice de ces pratiques sacrées ne sera pas accompagné d'un enseignement pur, indépendant et vigoureux, il entraînera d'horribles abus, qui produiront à leur tour une véritable dégradation morale; je ne veux point fouiller cet ulcère, ni même le découvrir entièrement; je me contente de l'indiquer.

Vous voyez, madame, à quel point nous pouvons être considérés comme professant au fond la même religion; et moi je crois que vous êtes catholique, précisément comme un citoyen de Philadelphie est Anglais. Je me félicite cependant de pouvoir terminer cette lettre par la réflexion la plus consolante pour vous et pour moi. Je me hâte de vous la présenter en peu de mots.

Je ne crois pas que, pour un esprit droit tel que le vôtre, il y ait beaucoup de difficulté sur la question principale : le doute et même l'inquiétude peuvent commencer à la question indiquée à la fin de la lettre qui a produit celle-ci : *Que faut-il faire?* Or, sous ce point de vue, l'avantage du grec sur le protestant est immense. Ce dernier ne sauroit presque exercer son culte sans nier implicitement un dogme fondamental du

christianisme : par exemple, lorsqu'il reçoit la communion, il nie la présence réelle ; de manière que s'il avoit eu le bonheur de reconnoître la vérité, sa conscience devroit souffrir excessivement. Mais vous n'êtes pas dans le cas de vous reprocher aucune simulation. Vous croyez ce que nous croyons : c'est un acte que vous pouvez régulariser en y ajoutant le vœu sincère de manger ce pain à la table de saint Pierre. On pourroit imaginer un temps où la conscience se trouveroit véritablement embarrassée, mais nous sommes loin de ces épreuves, et dans ce moment je ne puis que vous rappeler la fin de ma lettre à une dame protestante. La modestie, la réserve, et tout ce que nous appelons mesuré, étant les caractères distinctifs de votre sexe, il semble que certains partis extrêmes, certaines actions hardies et, pour ainsi dire, retentissantes n'appartiennent guère qu'au nôtre. Les femmes ont suffisamment prouvé qu'elles savent être héroïnes quand il le faut, mais les occasions où elles doivent l'être sont heureusement très rares; en général, le bruit n'est pas votre affaire, car vous ne pouvez pas trop vous donner en spectacle sans affoiblir une opinion dont vous avez besoin. Les devoirs, ainsi que les vérités, ne peuvent jamais se trouver en opposition réelle ; il y a entre eux une certaine subordination qui peut varier avec les circonstances. Quelquefois le martyre est un devoir, et quelquefois la simple confession est une faute : s'il est ordonné de braver la persécution, il est défendu de la provoquer. Enfin, madame, on ne doit pas tout à l'autorité publique, rien n'est plus incontestable ; mais il ne l'est pas moins qu'on lui doit quelque chose. Lorsque Naaman (IV Rois, ch. v, ℣. 17, 19), général et favori du roi de Syrie, eut abjuré l'idolâtrie entre les mains du prophète Élisée, il lui dit : « Jamais je ne sacri-»fierai à un autre Dieu que le vôtre; mais il y a une chose »pour laquelle je vous supplie de le prier pour votre serviteur. »Lorsque le roi mon seigneur entre dans le temple de Rem-»mon pour adorer, en s'appuyant sur mon bras, si je m'in-

»cline, lorsqu'il s'inclinera lui-même, que le Seigneur me le »pardonne.» Le prophète lui répondit, *Allez en paix.*

Agréez, madame, ces réflexions écrites très à la hâte. J'aurois voulu me resserrer davantage; mais croyez que j'ai bien le droit de vous adresser le mot si connu, *Je n'ai pas eu le temps d'être plus court.*

Nota. Nous venons d'apprendre que cette lettre et celle que nous avons publiée dans le dernier numéro du *Mémorial*, qui nous avoient été communiquées comme inédites, se trouvent dans un recueil qui paroissoit il y a quelques années. Cette découverte, en nous privant d'offrir à nos lecteurs ces deux lettres dans leur nouveauté, n'en détruit pas le mérite et n'a pas dû nous empêcher de publier celle-ci, qui sera lue avec d'autant plus d'intérêt, qu'elle est très remarquable et digne de son illustre auteur.

DÉFENSE (1)

DE

LA VÉNÉRABLE COMPAGNIE DES PASTEURS DE GENÈVE,

A L'OCCASION D'UN ÉCRIT INTITULÉ :

VÉRITABLE HISTOIRE DES MOMIERS.

Il y a un temps de se taire, et un temps de parler.
Eccl. III, 7.

Depuis plusieurs années, la V. C. des pasteurs de Genève est en butte aux attaques d'une secte qui, quoique mépri-

(1) Cet écrit, qui a produit à Genève une vive sensation, et qui se rattache à des matières que nous avons souvent traitées, nous ayant paru digne de fixer l'attention de nos lecteurs, nous avons cru devoir l'insérer dans notre recueil.

sable en elle-même, ne laisse pas de faire des prosélytes parmi les esprits faibles, toujours aisément séduits par l'apparence de la piété et du rigorisme, comme cela s'est vu dans tous les temps. Non contents d'user pour eux-mêmes du droit évangélique de former leur foi d'après leurs propres lumières, droit incontestable, et qui constitue fondamentalement le protestantisme, MM. Empaytaz et Malan ont trouvé bon de s'occuper de la foi des autres, et de forcer nos pasteurs à s'expliquer sur ce qu'ils croient et ce qu'ils ne croient pas, violant ainsi tout à la fois et le secret caché des consciences, et la plus précieuse des libertés dont la réforme nous a mis en possession.

A l'exception des hommes que le préjugé aveugle, il n'est personne qui ne sente combien il y a eu de sagesse et de dignité dans le silence que la V. C. a gardé en cette occasion, et tous les vrais amis de la paix religieuse apprécieront la prudente réserve qui l'a jusqu'à présent empêchée d'énoncer directement aucune opinion sur des questions délicates, qu'après soixante ans d'oubli la vanité ou le fanatisme, et peut-être l'un et l'autre, ont voulu ramener de nouveau. Elle espéroit sans doute qu'on finiroit bientôt par reconnoître le ridicule de cette dangereuse tentative, et qu'en évitant de choquer les imaginations inquiètes, elles se calmeroient d'elles-mêmes peu à peu.

Il faut l'avouer cependant, la V. C. s'est trompée en cela : les sectaires, loin de s'adoucir, ont augmenté d'audace ; ils redoublent chaque jour, avec tout l'orgueil du triomphe, leurs reproches insolents, leurs insultantes provocations; ils ne craignent pas même d'accuser, à la face de l'Europe, nos pasteurs d'*apostasie,* mot vide de sens, puisqu'il suppose un symbole commun, un symbole fixe, c'est-à-dire tout ce qu'il y a au monde de plus opposé au protestantisme. Mais, comme cette accusation, quelque absurde, quelque contradictoire qu'elle soit, ne laisse pas d'être propre à effrayer et à scandaliser les simples, qu'elle pourroit même compromettre au

dehors la réputation de notre église, la V. C. ne peut plus se dispenser de rompre un silence, sage dans l'origine, mais où l'on auroit le droit de voir maintenant de l'embarras ou de la timidité. Pourquoi d'ailleurs affecteroit-elle de cacher ses sentiments ? Ne seroit-ce pas exposer le peuple à penser qu'elle en rougit ? Et pour le rassurer, pour l'éclairer sur la foi de ses pasteurs qu'on lui représente comme des *apostats*, ceux-ci ne lui doivent-ils pas une déclaration franche et nette de leurs croyances ?

Le temps de se taire est passé. De plus longs ménagements ne serviroient qu'à accroître la hardiesse de nos adversaires, à leur fournir de nouveaux prétextes de calomnie et de nouveaux moyens de séduction. Que veulent-ils ? Quel est leur but ? Rappeler insensiblement les maximes de l'intolérance, arrêter le progrès des lumières, faire rétrograder la réforme vers de vieux préjugés aujourd'hui presque éteints. Nous le disons hautement, il est du devoir de la V. C. de prévenir ces funestes effets, et de prouver qu'elle est digne encore de se placer à la tête de la réforme, par son invariable attachement au principe qui en est la base, et par un généreux aveu de toutes les conséquences de ce principe conservateur de la raison humaine.

C'est en imitant le courage des premiers réformateurs, plutôt qu'en adoptant servilement leurs opinions particulières, que nous nous montrerons leurs dignes successeurs. Ils ont fait beaucoup sans doute, mais ils n'ont pas tout fait ; et comment ceux qui ouvrirent la vaste carrière que nous parcourons auroient-ils pu en marquer le terme ? Y a-t-il même un terme assignable aux découvertes que le génie peut faire dans la religion, qui n'est autre chose que la science de l'infini ? Les Luther, les Calvin, les Bèze en élaguèrent quelques erreurs: s'étonnera-t-on que, par une suite d'anciennes habitudes d'esprit, et peut-être par condescendance pour la foiblesse de leur siècle, ils en aient conservé d'autres ? Qu'on ne l'oublie jamais, leur

gloire n'est pas d'avoir cru ceci ou cela, mais d'avoir rejeté toute croyance spéciale imposée comme un devoir.

On s'imagine embarrasser beaucoup la V. C. et la rendre odieuse en insinuant qu'elle ne croit plus à la Trinité, au péché originel, à la nécessité du baptême et d'une grâce surnaturelle, à la divinité du Christ, à sa rédemption, à l'éternité des peines. On la somme de s'expliquer nettement sur tous ces points, et l'on triomphe de son silence avec une joie digne du seizième siècle, comme si la religion dépendoit de ces questions scolastiques. Le mieux seroit de laisser chacun les décider pour soi, dans l'intérieur de sa conscience. Mais, puisqu'on veut une réponse nette, nous dirons, sans craindre d'être désavoué, que la V. C. n'admet point de dogmes incompréhensibles, parcequ'au fond ce n'est rien admettre, ou c'est admettre une absurdité; et nous ajouterons qu'elle n'a pas l'orgueilleuse prétention de comprendre les mystères qu'on lui reproche de ne plus croire et de ne plus enseigner.

Qu'on ne se hâte pas cependant de se réjouir de cet aveu comme d'une victoire; car nous soutenons, et nous allons démontrer avec évidence,

1° Que pour maintenir le principe du protestantisme, la V. C. a dû nécessairement renoncer aux opinions qu'on lui fait un crime d'avoir abandonnées.

2° Que ses adversaires renversent totalement ce principe tutélaire, et qu'ils y opposent des maximes qui les obligent, s'ils sont conséquents, à rentrer dans l'Église romaine.

Ces deux propositions étant prouvées, il en résultera, ce nous semble, la justification la plus complète de la V. C.

§ I. *Pour maintenir le principe du protestantisme, la V. C. a dû nécessairement renoncer aux opinions qu'on lui fait un crime d'avoir abandonnées.*

Le droit d'examen est le fondement de la religion protestante, et tout ce qu'elle contient d'invariable. Tant que ce droit est reconnu, exercé sans entrave, elle subsiste elle-

même sans altération ; ce droit aboli, elle n'est plus. Mais combien ne seroit-il pas absurde d'ordonner à chacun d'examiner pour former sa foi, et de lui contester ensuite la liberté d'admettre le résultat, quel qu'il soit, de cet examen ? Conçoit-on, je le demande, de plus manifeste contradiction ? Nos pasteurs ont donc pu légitimement rejeter telle ou telle croyance conservée par les premiers réformateurs. Et que signifie même ce mot de *réforme*, entendu dans son vrai sens, sinon un perfectionnement progressif et continu ? Prétendre l'arrêter à un point fixe, c'est tomber dans la rêverie des symboles immuables, qui conduisent tout droit au papisme par la nécessité d'une autorité infaillible qui les détermine. Souvenons-nous-en bien, la plus légère restriction à la liberté de croyance, au droit d'affirmer et de nier, en matière de religion, est mortelle au protestantisme. Nous ne pouvons condamner personne sans nous condamner nous-mêmes, et notre tolérance n'a d'autres limites que celles des opinions humaines.

On ne peut donc, sous ce rapport, que louer la sagesse de la V. C. Provoquée par des hommes qui, en l'accusant d'erreur, sapoient la base de la réforme, elle s'est peu inquiétée des opinions qu'elle sait être essentiellement libres, mais elle a défendu le principe même de cette liberté, en repoussant de son sein les sectaires qui le violoient. Permis à vous, leur a-t-elle dit, de croire ou de nier personnellement tout ce qu'il vous plaira, pourvu que vous laissiez chacun user tranquillement du même droit, pourvu que vous ne prétendiez pas donner aux autres vos croyances pour règle ; car c'est là ce que nous ne souffrirons jamais. Qui ne reconnoît dans ce langage et dans cette conduite le plus pur esprit du protestantisme ?

On ne le reconnoît pas moins dans le choix des opinions que la V. C. admet ou rejette. Le devoir d'examiner pour former sa foi a des conséquences nécessaires qu'on ne remarque pas assez ; et de là naissent souvent des contradictions fa-

cheuses, que le corps enseignant doit surtout s'attacher à éviter.

En effet, nul ne peut examiner qu'avec sa raison; la raison ne peut juger que de ce qu'elle comprend; aucun dogme incompréhensible ne sauroit donc être admis par un protestant qui règle sa foi d'après les maximes fondamentales de sa religion. Or, qu'on me dise si, parmi les dogmes que rejette la V. C., il en est un seul qu'un homme sensé se flatte de comprendre. On aura beau crier qu'ils sont clairement dans l'Écriture; d'abord c'est la question même; et puis faut-il donc prendre à la lettre tout ce qu'on lit dans l'Écriture; personne ne soutiendra une pareille absurdité. *Ceci est mon corps; ceci est mon sang:* qu'y a-t-il de plus clair que cela dans l'Écriture? Nous convenons tous cependant qu'on ne doit pas entendre ces paroles littéralement. Et pourquoi? uniquement parcequ'elles choquent notre raison. C'est donc toujours notre raison, la raison de chacun de nous qui décide du sens de l'Écriture, et qui décide selon ce qu'elle comprend. A moins donc qu'on ne soutienne que la Trinité, qu'un homme Dieu, etc., sont des dogmes qui se comprennent mieux que la présence réelle, il restera prouvé qu'en rejetant ces dogmes inconcevables, la V. C. s'est conformée très strictement à un principe non seulement essentiel au protestantisme, mais qui est le protestantisme tout entier. Si une fois l'on se mettoit à croire ce que l'on ne peut comprendre, je ne vois pas sur quel fondement on refuseroit d'admettre un seul point de la doctrine des papistes. Quand on veut *protester*, il faut savoir pourquoi, et s'y tenir, quelque inconvénient qui en résulte. Il n'y a rien de pire que l'inconséquence, et ce n'est pas le moment de fournir de nouvelles armes contre nous. Je passe à ma seconde proposition.

§ II. *Les adversaires de la V. C. renversent totalement le principe du protestantisme, et ils y opposent des maximes qui les obligent, s'ils sont conséquents, à rentrer dans l'Église romaine.*

Lorsque les réformateurs se séparèrent de l'Église de ce temps-là, il fallut établir dans l'église nouvelle un ministère nouveau ; car évidemment nous ne succédions pas à ceux avec qui nous rompions à ce moment même. De là naquit une difficulté d'autant plus grande que la vraie notion de la réforme n'étoit pas encore, à beaucoup près, parfaitement développée dans les esprits. Chacun réformoit à sa manière et dès lors un peu au hasard, je veux dire sans concert, sans ordre arrêté pour l'exécution d'un plan commun. En secouant le joug du catholicisme, on ne secoua pas également celui de toutes les croyances qu'on avoit puisées dans son sein ; on eut surtout une peine extrême à se faire une juste idée de l'Église, qu'on vouloit toujours se représenter comme une société immuable instituée par Christ et gouvernée en son nom par des ministres investis d'une mission divine.

Nous pouvons l'avouer aujourd'hui, en partant de ces maximes il étoit impossible aux premiers réformateurs de répondre aux catholiques rien de sensé quand ils leur demandoient les preuves de cette mission divine reconnue nécessaire des deux côtés ; car il n'étoit que trop manifeste qu'ils n'avoient aucune mission, à moins qu'ils ne la tinssent immédiatement de Christ, et cette mission immédiate, surnaturelle, n'étoit pas aisée à prouver, quand on n'en donnoit aucune marque analogue à celles par lesquelles Christ lui-même avoit fait reconnoître la sienne, et qu'au contraire on rejetoit, au moins depuis les apôtres, la superstition des miracles, ainsi que tant d'autres superstitions. Le mouvement intérieur de l'esprit ne signifioit rien, puisqu'on pouvoit le nier comme

on l'affirmoit, et que l'esprit, à cette époque, inspiroit des choses fort étranges et souvent les plus opposées entre elles, à ceux qui se prétendoient extraordinairement envoyés. Au fond, en ce qui regarde la mission il falloit en croire les réformateurs sur leur parole.

Or cette difficulté, tout-à-fait insoluble avec les idées qu'on avoit alors, ne l'est pas moins aujourd'hui pour les adversaires de la V. C. Ils se disent les ministres de Christ, et ils soutiennent que Christ est Dieu. Si ces deux points sont véritables, nul doute qu'ils ne soient revêtus d'une autorité divine, et qu'on ne doive leur obéir comme à Christ, comme à Dieu lui-même. Mais, avant d'en venir là, je leur demande la preuve de leur mission ; car puisqu'ils ne l'ont pas reçue de ceux qui remontent par une succession non interrompue jusqu'à Christ, il est nécessaire qu'ils établissent cette mission extraordinaire par des signes extraordinaires, cette mission divine par un pouvoir évidemment divin.

Nos pasteurs, en n'admettant pas la divinité de Christ, en le regardant comme une pure créature, ne réclament d'autre autorité que celle qui peut naturellement appartenir à tous les hommes, sans aucune mission ni extraordinaire ni divine; et en cela ils sont conséquents. On peut les croire, on peut ne les pas croire; c'est le droit de chacun, le droit consacré par la réforme, qui demeure ainsi inébranlable sur sa base.

Les catholiques sont également conséquents dans leur système; car ils prouvent fort bien que, parmi eux, le ministère s'est perpétué sans lacune depuis les apôtres, à qui Christ a dit: *je vous envoie*. Donc, si Christ est Dieu, les apôtres et leurs successeurs envoyés par eux sont manifestement les seuls ministres légitimes, les ministres de Dieu; on doit les écouter comme Dieu même, et les croire sans examen ; car qui auroit la prétention d'examiner après Dieu ?

Il n'est donc point de folie égale à celle des adversaires de

la V. C., des Momiers, *puisqu'il faut les appeler par leur nom;* ils veulent être reconnus pour ministres *de Dieu*, sans prouver leur mission divine : ils veulent, en cette qualité, qu'on croie ce qu'ils croient, et ils ne veulent pas être infaillibles; ils veulent que tous les esprits adoptent leurs opinions, se soumettent à leurs enseignements et conservent le droit d'examen; ce qui suppose, d'une part, qu'ils peuvent se tromper, et, de l'autre, qu'il est impossible qu'ils se trompent; ils veulent, en un mot, être protestants et renverser le protestantisme, en niant soit le principe qui en est la base, soit les conséquences rigoureuses qui en découlent immédiatement.

Et quoi de plus extravagant que de venir rappeler, au dix-neuvième siècle, l'autorité de Calvin, qui n'a combattu que pour détruire, en matière de religion, toute autorité humaine? Que disait Calvin, que disaient tous nos réformateurs? « Ne » nous croyez pas sur notre parole, car nous pouvons nous » tromper comme tous les hommes, comme l'église elle-même. » Lisez, examinez, jugez par vous-mêmes de ce qui est faux et » de ce qui est vrai. » Et c'est en vertu de ce langage qu'on nous obligera de croire aveuglément à ce qu'a cru Calvin, devenu, après sa mort, le pape de la réformation! quelle pitié, ou quelle dérision!

Avec de pareilles idées, ceux qui attaquent si imprudemment la V. C. n'ont plus qu'un pas à faire pour s'unir aux catholiques. Leurs maximes les y forcent; car, dès qu'on fait intervenir pour quelque chose l'autorité dans la religion, on cesse d'un côté d'être protestant, et de l'autre on tombe dans l'absurdité, à moins qu'on ne défère à l'autorité la plus grande. Or, de l'aveu universel, cette plus grande autorité est incontestablement celle de l'Église romaine, et, pour mon compte, je n'hésite point à dire avec Rousseau : « Qu'on me prouve au- » jourd'hui qu'en matière de foi je suis obligé de me sou- » mettre aux décisions de quelqu'un, dès demain je me fais

»catholique, et tout homme conséquent fera comme moi (1).»

Au reste, que les Momiers sachent bien qu'en nous quittant, ils ne nous laisseront aucun regret; car déjà ils ne sont plus des nôtres. Tout protestant instruit de sa religion ne sauroit les considérer que comme des papistes inconséquents. En les signalant comme des ennemis très dangereux de la grande cause que nous soutenons contre le fanatisme, la V. C. remplit donc un devoir; elle sert les intérêts de la raison, et s'acquiert des droits immortels à la reconnoissance de tous les vrais amis de la réforme. C. P.

Genève, le 1er mai 1824.

(1) *Lettres de la Montagne*, page 55.

DE L'ÉTAT DES CATHOLIQUES

EN ANGLETERRE (1).

Un tableau complet et exact de l'état d'oppression où les Anglais catholiques sont réduits depuis trois siècles par leurs compatriotes protestants fourniroit la matière d'un ouvrage aussi remarquable qu'intéressant. Ils souffrent cette oppression pour être demeurés fidèles à la sainte religion de leurs pères, et ils la souffrent de la part de ceux qui se proclament les défenseurs et les protecteurs de la liberté civile et religieuse. En attendant qu'un tel livre paroisse, nous nous contenterons de communiquer à nos lecteurs les faits suivants, qui viennent d'autant plus à propos, que la question annuelle sur l'émancipation des catholiques sera de nouveau reproduite au parlement.

(1) Extrait de l'*Homme d'état*, journal périodique publié à Francfort, t. II, 2e cahier, 1824.

Rien ne révèle mieux la véritable source de l'intolérance des protestants anglais, que ce qu'un des membres les plus marquants de la chambre des communes a dit sur cette matière. M. Plunkett, procureur général du roi en Irlande, trouva la cause de l'opiniâtreté avec laquelle on refuse aux catholiques la jouissance de tous les droits politiques, dans l'origine de la réforme anglicane elle-même, dont il expliquoit ainsi les principes dans la séance du 17 avril 1823 : *Le premier principe* de cette réforme, dit-il, *est que la loi est faite pour le maintien de la religion protestante;* le second, que toutes les religions dissidentes de la religion de l'état doivent être *détruites ;* le troisième, qu'il faut donner à l'état le pouvoir de distinguer ceux qui sont attachés au *nouveau système,* de ceux qui ne le sont pas : de là le serment de suprématie. Durant trois siècles on n'a pas cessé d'agir conformément au deuxième principe. Telle est, en peu de mots, l'histoire de la tolérance politique et religieuse dans ce *pays classique de la liberté.*

Sous le règne des Stuarts, secrètement attachés à l'ancienne religion, les protestants ne purent donner un libre cours à leur haine contre les catholiques. Élisabeth même, malgré ses lois cruelles contre les papistes (1), ne voulut pas leur refuser l'entrée au parlement ; elle leur demandoit seulement de ne pas reconnoître dans le pape une autorité supérieure à celle du roi. En conséquence ils siégèrent au parlement avec

(1) Voyez les *Memoirs of missionaries, priests and other catholichs of both sexes, that have suffered death from* 1577 *to* 1684. Depuis 1577 jusqu'en 1603, dans un espace de vingt-six ans, on compte cent quatre-vingt-quatre prêtres mis à mort uniquement pour avoir dit la messe ou exercé quelque autre acte de religion. Sous le gouvernement de la reine Anne, tout frère, fils, ou parent éloigné d'un catholique, quand il changeoit de religion, pouvoit s'emparer de toute la fortune de ce parent catholique. Si un catholique étoit surpris à tenir école, il devoit passer le reste de ses jours dans un cachot. On se plaisoit, dit même M. de Villers, de faire des catholiques une horde de mendiants grossiers et barbares.

voix délibérative durant l'espace de cent trente années. Les catholiques ne furent exclus de la chambre haute que dans la trentième année du règne de Charles II, après qu'on les eût accusés d'un abominable complot, qui, de l'aveu des Anglais eux-mêmes, n'avoit jamais existé. Personne n'a mieux démontré l'infamie et la fausseté de cette inculpation que le célèbre lord Grenville; personne non plus n'a prouvé avec plus d'énergie, à la chambre des pairs, combien il est injuste d'en expulser des membres qui en feroient l'ornement et la gloire.

Ce ne fut qu'à l'avénement de Guillaume d'Orange au trône, à l'époque de cette *révolution glorieuse*, dont les protestants anglais ne cessent de vanter les bienfaisants résultats, que l'on pût suivre dans toute son étendue le second principe de la religion anglicane. La dynastie légitime fut exilée; on décréta qu'aucun prince catholique ne pourroit monter sur le trône; on exclut même ceux des Stuarts qui embrasseroient la religion protestante. Les catholiques ne pouvoient plus ni posséder des propriétés territoriales, ni voter aux élections; on les écarta de toutes les fonctions publiques; on bannit leurs prêtres, on ferma leurs écoles, etc. Tels furent les fruits de cette coalition anglo-batave contre la liberté civile et religieuse, dont les deux peuples prétendoient néanmoins être les défenseurs les plus ardents.

On se rappelle qu'en 1780, la simple motion d'abroger quelques lois pénales contre les catholiques produisit une insurrection qui manqua de réduire en cendres la capitale même du royaume. Il n'en est pas moins vrai que le gouvernement, qui depuis plusieurs années avoit à combattre des ennemis bien autrement dangereux que ces pauvres catholiques, toujours fidèles à leur Dieu et à leur roi, sembloit revenir à des mesures plus douces. En 1805, M. Fox osa, pour la première fois, proposer au parlement une loi pour l'émancipation des catholiques; mais le roi et les évêques s'opposèrent avec énergie à

cette mesure, qui depuis lors a été adoptée, du moins en partie, par la chambre des communes, mais toujours rejetée par celle des pairs. Le dernier roi avoit hautement déclaré qu'il n'y donneroit jamais son consentement. Toutefois, on vouloit bien admettre les catholiques aux premiers grades de l'armée, quoique dix ans plus tôt (1807) les ministres, qui s'étoient crus assez forts pour faire passer ce bill, malgré l'opposition des évêques, eussent été obligés de quitter leurs places.

Le roi actuel est, à la vérité, mieux disposé pour les catholiques que ses prédécesseurs ; mais plusieurs de ses ministres, et particulièrement le lord chancelier, sont inflexibles sur ce point ; ils soutiennent avec les évêques que le salut de l'état dépend du système actuel, et presque tout le clergé anglican partage cette opinion. Dans les dernières séances du parlement, au mois d'avril 1823, on a fait lecture des pétitions du clergé, des diocèses, des doyens et des chapitres, des archidiacres et des synodes d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande, où l'émancipation des catholiques est regardée comme le prélude du renversement total de la constitution; même les deux universités, desquelles on auroit dû espérer plus de lumières et de modération, se sont formellement prononcées contre cet acte de justice. La pétition de l'université de Cambridge fut présentée le 19 avril, par le secrétaire d'état Peel, à la chambre des communes, et celle de l'université d'Oxford, le 24 du même mois, par lord Buckingham, à la chambre des pairs : l'une et l'autre demandent *qu'on ne fasse plus aucune concession aux catholiques.* Une seule pétition vint troubler ce concert de cris intolérants; cinq ecclésiastiques du diocèse de Norwich prièrent la chambre, par l'organe d'un de ses membres, M. Coke, d'abolir les lois *qui réduisent les catholiques à la qualité d'ilotes.*

Malgré les réclamations du clergé anglican, la chambre des communes, qui, le 17 avril, avoit passé à l'ordre du jour sur la motion de M. Plunkett, accueillit favorablement le bill présenté le 27 mai par lord Nugent, pour reconnoître aux catho-

liques d'Angleterre les mêmes droits qu'à ceux d'Irlande. On sait que le parlement s'étoit vu forcé, en 1793, à modifier les lois barbares qui pesoient sur les six septièmes de la population d'Irlande. A cette époque, on accorda à environ six millions d'Irlandais le droit de voter dans les élections, et d'occuper des emplois civils, à l'exception des premiers. (*Voyez* l'appendice.) Cependant on prouva, dans la chambre des pairs, séance du 19 juin, que de deux mille cinq cent quarante emplois civils auxquels les catholiques sont admissibles aussi bien que les protestants, cent cinq seulement sont occupés par des catholiques, quoique les protestants n'y forment pas le septième de la population. On voit comment le gouvernement veille à l'exécution d'une loi qui lui fut alors arrachée par la situation critique où se trouvoit l'Irlande. Il ne nous seroit pas difficile de prouver que le ministère a fait tout ce qui est en son pouvoir pour détruire la religion catholique, conformément au second principe de la réforme anglicane.

Lord Nugent fit encore remarquer à la chambre qu'anciennement les dissidents aussi avoient été exclus de tous les emplois civils, mais que depuis quatre-vingt dix-ans ils sont, en vertu de l'acte d'indemnité, admis même dans les deux chambres, de sorte qu'il paroissoit injuste au noble lord que le parlement voulût être plus intolérant envers les catholiques qu'envers les dissidents; mais le secrétaire d'état Peel s'opposa vivement à cette réclamation.

Ce n'est pas tout : les catholiques exclus de la jouissance des droits politiques, écartés des premières places par la loi, et des places secondaires par la jalousie et la violence des partisans de l'église dominante, sont encore obligés de contribuer aux charges de l'état bien plus que leurs concitoyens protestants. Un des fardeaux les plus lourds qui pèse sur eux, c'est la perception de la dîme, surtout lorsqu'on fait attention à l'état d'indigence où la plus grande partie des catholiques a été successivement réduite. C'est pourquoi lord Carnavon disoit na-

gnère dans la chambre des pairs : « De deux choses l'une, ou » nous devons renoncer à la dîme en Irlande, ou bien à la pos- » session de cette île. » Lord Holland déclaroit dans la séance du 9 du même mois, « que les habitants catholiques sont vexés » et dans leur conscience et dans leur propriété. » Les pauvres paysans sont fréquemment ruinés par les procès qu'on leur fait pour non-paiement de la dîme. On a calculé, d'après des données certaines, que dans l'espace de six ans le recouvrement de la dîme en a fait naître près de sept mille. On ne s'en étonne plus, quand on apprend de la bouche même de lord Liverpool, « qu'en Angleterre la dîme d'un bénéfice de quatre cents livres » sterling n'est prélevée que sur trente à quarante propriétaires; » tandis qu'en Irlande il faut recouvrer la même somme sur en- » viron cinq cents individus de la classe la plus pauvre, qui tous » envisagent ce tribut, exigé par le clergé, comme le plus in- » supportable de tous les fardeaux. » Et comment ne le regarderoient-ils pas avec une répugnance invincible, puisque la loi le leur impose *pour un clergé qui leur est étranger*, tandis qu'ils se trouvent hors d'état de satisfaire aux besoins de leurs propres ecclésiastiques?

Une autre charge non moins pénible pour ces pauvres gens ce sont les contributions forcées qu'ils sont obligés de payer pour la construction et l'entretien des temples protestants, où ils n'entrent jamais. Cette contribution, qui s'élevoit, jusqu'à l'année 1823, à six pour cent du revenu, fut diminuée d'un tiers dans la dernière session du parlement. Le 14 juillet elle donna lieu dans la chambre des pairs à une discussion assez étrange. Lorsque lord Liverpool eut proposé de faire la troisième lecture du bill concernant les églises catholiques, bill dont il espéroit un très bon effet sur l'esprit des Irlandais, puisqu'il réduisoit l'impôt de six à quatre pour cent, lord Holland s'y opposa formellement, et soutint que la mesure n'étoit avantageuse sous aucun rapport. Il fit remarquer comme une chose fort extraordinaire que le bill n'eût pas moins de huit clauses,

Après avoir considéré tous les rapports sous lesquels il doit paroître une véritable oppression pour les catholiques, que l'on force à bâtir des temples où non seulement ils n'entrent jamais, mais qui ne sont pas même fréquentés par d'autres, puisque souvent il n'existe pas un seul paroissien protestant, lord Holland égaya l'assemblée par une anecdote assez plaisante : « Un de mes amis, dit-il, m'a assuré qu'un pasteur » anglican reçut un dimanche du clerc de sa paroisse un billet » conçu en ces termes : *Elle est indisposée aujourd'hui; vous » n'avez donc pas besoin de vous rendre à l'église.* De qui étoit-» il question ? toute la paroisse étoit-elle indisposée ? oui : car » toute la paroisse n'avoit d'autre paroissien que la femme du » marguillier subalterne (Sexton).

» Le bill, c'est ainsi que continuoit lord Holland, est rédigé » avec une grande adresse. Une de ses dispositions annonce des » intentions sages et justes, puisqu'elle autorise tous les contri-» buables à se rendre à l'assemblée pour la construction de l'é-» glise ; mais plus bas on trouve une clause qui exclut tous ceux » qui d'après les lois irlandaises n'ont pas droit d'y paroître. » Ainsi donc, au moyen de cette clause hypocrite, on dépouille » les catholiques d'un droit qu'une autre clause leur avoit ac-» cordé. Or je demande si, dans la situation critique où se trouve » l'Angleterre, il est juste et sage de porter une loi que les ca-» tholiques doivent regarder comme une peine ou comme une » dérision. Je demande s'il est seulement équitable de proposer » la troisième lecture du bill au moment où la chambre termine » ses séances, et où il n'y a plus qu'un très petit nombre de » votants. »

Le très révérend évêque de Doron n'en assuroit pas moins que le bill étoit parfaitement bien calculé pour les circonstances actuelles ; et, quoique les lords Clifden et Daenley s'y opposassent vivement, lord Liverpool insista sur son adoption. « Je n'examine pas, disoit-il, s'il est juste ou injuste de faire » contribuer les catholiques à la construction de ces églises,

» mais tant que la loi existe, le gouvernement doit la maintenir, » et on ne peut la considérer comme une charge pour une classe » spéciale des habitants du royaume. » Langage étrange dans la bouche d'un ministre, surtout lorsqu'il s'agit de changer la loi, après en avoir reconnu l'injustice.

Le bill fut donc lu pour la troisième fois et adopté. Ne semble-t-il pas que les ministres s'embarrassassent fort peu de la question de savoir si telle ou telle mesure est ou n'est pas propre à perpétuer le germe des dissensions et des troubles qui ne cessent de déchirer la malheureuse Irlande? D'après cela, peut-on s'étonner encore que l'acte de sédition qui dépouille les Irlandais d'une grande partie des droits civils qu'on leur avoit précédemment laissés soit, pour ainsi dire, *en permanence* depuis 1796, où il fut, pour la première fois, mis à exécution? D'abord on en prolongea la durée jusqu'en 1802; puis on le proclama de nouveau depuis 1803 jusqu'en 1806; plus tard, de 1807 à 1810; enfin de 1814 jusqu'en 1818. Il étoit encore en vigueur en 1822, et fut prorogé par le dernier parlement jusqu'au 1er août 1824.

Le célèbre Pitt a mieux jugé la véritable et unique cause de cette guerre civile sans cesse renaissante, que tous les ministres qui lui ont succédé. Tandis que ceux-ci ne paroissent vouloir la terminer que par la violence et par des lois rigoureuses, le but de M. Pitt, en proposant l'union de l'Irlande avec la Grande-Bretagne, étoit de conférer aux Irlandais tous les avantages de la constitution anglaise. Il échoua dans son plan, et quitta même les rênes du gouvernement lorsqu'il vit que la chambre des communes étoit décidée à lui opposer sur ce point une résistance opiniâtre. Une triste expérience a cependant prouvé que ce projet étoit digne d'un grand homme d'état et d'un véritable ami de sa patrie; car, depuis lors, les mesures de rigueur n'ont servi qu'à augmenter le mal, à rendre pire, d'année en année, la situation de cette partie du royaume; et l'entretien d'une armée pour arrêter

les progrès de la révolte a été aussi inutile qu'onéreux.

Mais qu'a-t-on fait pour justifier ces mesures tyranniques contre l'Irlande? mesures d'autant plus étranges, que le même parlement qui retient six millions de sujets dans une sorte d'esclavage, ne cesse de se donner pour le protecteur de la liberté civile en Europe, et de prôner celle dont on jouit en Angleterre. On a voulu faire accroire à tous ceux qui ne connoissent pas la véritable situation politique de l'Irlande que les Irlandais sont une race d'hommes indomptables, qui ne respirent que vengeance et ne rêvent que des révoltes. Tel est le portrait qu'en font la plupart des publicistes et des membres du parlement, et on les a crus sur parole. Si les protestants, sous le gouvernement d'un souverain catholique, étoient traités de la même sorte, on entendroit dans toute l'Europe des millions de voix s'élever contre une pareille tyrannie. Tel est l'esprit de notre siècle, telle est la prépondérance de l'influence protestante qu'on ne paroît pas assez remarquer, et qui, de nos jours surtout, mérite la plus sérieuse attention, depuis que la tolérance illimitée de tous les cultes est, pour ainsi dire, devenue un dogme européen.

Il faut cependant répondre par des faits à ces inculpations fausses et calomnieuses contre les paisibles habitants de l'Irlande, et nous puiserons ces faits dans les témoignages d'hommes irréprochables et bien instruits, dont l'impartialité et l'attachement aux vrais intérêts de leur patrie sont universellement reconnus.

On a prétendu, et l'on répète sans cesse, que presque tous les catholiques ont été les auteurs et les complices de l'insurrection la plus formidable et la plus dangereuse qui ait jamais éclaté en Irlande. Un corps de rebelles, connu sous le nom d'*Irlandais-unis*, et fort de quatre-vingt mille hommes, en fit le théâtre des désordres les plus épouvantables, et, par ses affiliations avec les comités secrets de l'Angleterre, menaça le royaume britannique d'un bouleversement total. Peu de

temps auparavant, au mois de septembre 1795, s'étoit formée en Irlande la société mystérieuse des *orangistes*, qu'on a tant de fois représentée, non seulement comme utile, mais encore comme nécessaire au gouvernement, afin de surveiller la révolte et d'en arrêter les progrès; mais il est de fait que, pendant presque toute la durée de cette crise effrayante, les catholiques n'ont pris aucune part à l'insurrection.

C'est ce qu'un des membres les plus distingués de la chambre des communes prouva dans toutes les formes et par des documents incontestables. M. Fitzgerald déclara, le 5 mars 1823, qu'en sa qualité de membre du comité secret établi pour examiner l'origine et les progrès de la société des *Irlandais-unis*, on lui avoit fourni, ainsi qu'à ses collègues, la preuve qu'aucun catholique n'avoit été de cette société, excepté le docteur Menerin, qui présidoit, il est vrai, lors de la formation du comité de cette ligue, mais qui ne professoit en général aucune religion. « Nul catholique, ajoutoit-il, ne pou-»voit appartenir à cette société, par la raison bien simple que »le docteur lui-même a alléguée, c'est-à-dire parceque l'on »craignoit avec raison que les prêtres n'engageassent les ca-»tholiques à dénoncer ce complot au gouvernement. » Et lorsqu'un jeune membre du parlement, M. Dawson, se permit de répéter ce qu'il avoit si souvent ouï dire, que les *orangistes* avoient réussi à étouffer la révolte, M. Fitzwilliam s'éleva avec énergie et dignité contre cette assertion. « Je suis, disoit-il, »plus âgé que M. Dawson, et j'assure que les catholiques »ont prouvé leur *loyauté* de manière à ne céder en rien, sous »ce rapport, aux plus fidèles sujets de sa majesté en Irlande. »C'est ce qui fut alors proclamé par le monarque lui-même, »qui leur témoigna sa satisfaction; et maintenant un jeune »membre de cette assemblée veut faire croire à la chambre des »communes et au peuple anglais que tous les catholiques »ont violé leurs devoirs, et que tous les Irlandais, à l'exception »des *orangistes*, ne sont que des rebelles et des traîtres! » Écoutez, écoutez!

Le lord chancelier s'éleva néanmoins contre le bill qui modéroit les charges des catholiques, et déclara « qu'il ne comprenoit point que l'on pût être fidèle au roi quand on refuse » de reconnoître sa suprématie, et que l'on accorde au chef » étranger d'une église une partie de cette obéissance que tout » fidèle sujet doit au roi. » Il faudroit conclure de là qu'il n'y a de sujets fidèles et sûrs que parmi les membres de la confession anglicane. On pourroit demander à sa seigneurie de quoi la suprématie servit à Charles Ier et à Jacques II. Nous devons d'ailleurs rapporter ici un autre exemple de l'aveugle préjugé de quelques membres de la chambre des pairs. Lorsque, dans la séance du 7 juillet 1823, il fut question de faire la seconde lecture du bill d'insurrection, lord Calthorne ne rougissoit pas d'injurier de la manière la plus indécente la religion catholique. « Cette » religion, disoit-il, qui a toujours favorisé l'erreur, et qui pré» cipite l'homme dans un abîme de corruption et de la plus » effroyable immoralité. Tout ce que l'on tentera pour remé» dier aux maux qui désolent la malheureuse Irlande sera inu» tile, tant que l'on ne s'occupera point *de donner au peuple une* » *religion qui favorise la civilisation.* » Il faut convenir cependant qu'on n'a rien négligé pour introduire une autre religion en Irlande; car dans ce dessein on a employé non seulement les lois pénales contre les catholiques et des oppressions nombreuses et inouïes, mais, dès l'année 1733, une société protestante mit tout en œuvre pour diminuer le nombre des catholiques *par des écoles privilégiées pour les pauvres.* Vers l'an 1779, il existoit quarante-deux de ces *charter working schools*, où l'on élevoit mille neuf cent trente-six pauvres enfants catholiques dans le système protestant, et depuis lors ces établissements de prosélytisme se sont infiniment multipliés. Certes, si dans ce malheureux royaume le catholicisme n'a pas été détruit, ce n'est la faute ni du gouvernement anglais ni des protestants irlandais.

(La suite au numéro suivant.)

DE LA SOCIÉTÉ DE LA MORALE CHRÉTIENNE.

(Second article.)

On se rappelle peut-être que notre premier numéro renfermoit un article relatif à la société dite *de la Morale chrétienne*. Pleins de modération et de mesure dans les attaques que nous avions cru devoir diriger contre cette société, poussant la générosité jusqu'à ne point révoquer en doute sa bonne foi ni la droiture de ses intentions, regrettant seulement de la voir entraînée par l'ardeur d'un zèle peu éclairé, nous nous étions attachés à prouver, premièrement, *que sa constitution fondée sur l'indifférence absolue pour le dogme, est essentiellement* ANTICHRÉTIENNE; en second lieu, *que cette indifférence pour le dogme ou la foi, qui est le soutien de la charité, devoit nécessairement détruire l'action même de la charité, ou la dénaturer tout-à-fait.* « Et telle est, ajoutions-» nous, l'empire de la vérité sur ceux mêmes qui la mécon-» noissent, que les membres de cette société, avertis, comme » par un instinct secret, que le lien qui les unit n'est point la » *charité*, et sentant que leur langue se refuse à prononcer ce » nom, expriment presque toujours la nature de l'intérêt qui » les fait compatir aux souffrances de leurs semblables par le » mot de *philanthropie*..., mot étrange aux oreilles d'un chré-» tien, et que la philosophie du dix-huitième siècle a légué à » celle du dix-neuvième. »

Cette dernière assertion sur l'origine toute révolutionnaire du mot *philanthropie*, a tellement déplu à nos modernes philanthropes, qu'un d'entre eux a entrepris de la réfuter dans un assez long discours, où il ne laisse pas de gémir sur *les préventions*, sur *la légèreté* des rédacteurs du *Mémorial*

catholique, et sur leur *ignorance des Écritures* (1). Le mot de *philanthropie*, selon lui, est si peu étrange aux oreilles d'un chrétien, qu'on le rencontre en quatre ou cinq endroits de la version des Septante et du texte grec des Évangélistes. Il cite textuellement les passages, et conclut *qu'il est impossible d'être chrétien sans être* PHILANTHROPE.... *que la* PHILANTHROPIE *est une partie intégrante de la* CHARITÉ.

Il est évident, par toutes ces citations et ces conclusions, que nous n'avons pas été compris, et, certes, nous avons le droit de nous en plaindre, nous étant exprimés assez clairement pour espérer de l'être. Qui de nous a jamais nié que le mot grec φιλανθρώπια se trouvât dans la *Version des Septante*, ou dans le *texte grec* des Évangélistes ? Qui a jamais nié que l'*amour des hommes* (en grec φιλανθρώπια) *fût une partie intégrante de la charité*? Rien de plus étranger à la question. Il s'agit uniquement de savoir si le mot de *philanthropie* se trouve de nos jours si généralement employé comme *synonyme* du mot *charité*, que la société dite *de la Morale chrétienne* ne soit nullement répréhensible de substituer presque toujours le premier au second ; si, je le répète, *le mot* de PHILANTHROPIE *n'est pas étrange aux oreilles d'un chrétien ;* je ne dis pas de tel ou tel chrétien, *helléniste, littérateur, philologue*, qui a lu les Évangélistes dans le *texte grec*, mais d'un *chrétien*, qui reçoit, en tant que *chrétien*, de la sainte Église catholique, et la langue religieuse, et les dogmes que cette langue exprime.

Mais, me direz-vous, comment un mot qui se trouve usité dans les Écritures pourroit-il être de nos jours *étrange aux oreilles d'un chrétien*, même *en tant que chrétien?* La réponse à cette question est bien simple; elle nous conduira naturellement à expliquer pourquoi ce mot de *philanthropie*, qui depuis tant de siècles n'existe plus dans la langue chré-

(1) Ce discours, prononcé dans la séance de la société du 9 mars 1824 a été extrait du journal de la société, et imprimé séparément.

tienne (1), a reparu au dix-huitième siècle dans la langue des incrédules.

Il faut le remarquer en passant, cette discussion, comme toutes celles qui touchent à la métaphysique des langues, est loin d'être sans intérêt. C'est souvent dans leurs langues mêmes qu'il faut étudier les mœurs des différents peuples. Certaines révolutions dans les mots sont souvent accompagnées de grandes révolutions dans les idées : et lorsqu'une nation est arrivée au degré de civilisation où le christianisme nous a élevés, l'invasion du néologisme dans les termes relatifs à l'ordre moral est un symptôme infaillible de la décadence de cette civilisation. Mais hâtons-nous de rendre sensible la vérité de ces principes dans la question dont il s'agit.

Au milieu d'un monde vieilli par la corruption, le christianisme étoit venu, revêtu de sa force régénératrice. Il avoit enseigné à l'homme de nouvelles vertus, vivifié celles dont les germes flétris étoient près d'être étouffés dans son cœur. Le paganisme avoit autrefois parlé aux nations *de la crainte des dieux*. Le christianisme venoit leur parler de l'*amour du Dieu suprême*. Le païen aimoit ses semblables pour lui-même ; sa *philanthropie* partoit d'un égoïsme réfléchi : sous l'influence du christianisme il a commencé de les aimer en ce Dieu puissant, source unique de vérité et d'amour ; et désormais l'*amour des hommes* devra montrer aussi bien la chaîne qui nous unit à notre divin Créateur, que celle qui nous rattache à nos semblables. On conçoit toutefois que la société chrétienne soit encore forcée pour quelque temps d'accepter le lan-

(1) En avançant que depuis plusieurs siècles le mot *philanthropie* n'appartient plus à la langue chrétienne, nous ne prétendons pas cependant qu'il ne puisse se trouver quelquefois chez des écrivains *très chrétiens*. Nous avertissons seulement ceux qui nous feroient ces citations qu'elles ne prouveroient rien en leur faveur. Si des écrivains chrétiens ont pu employer quelquefois ce mot, ils ne l'ont jamais fait que dans certaines circonstances où, voulant nous représenter les mœurs de quelque peuple ancien, ils prêtoient, en historiens fidèles, à leurs personnages le langage qui leur étoit propre.

gage de la société païenne, jusqu'à ce qu'enfin une langue ait été créée qui se trouve en harmonie avec les sentiments qu'elle exprime.

Quel sera donc *ce nom* nouveau qui exprimera cette merveilleuse union de toutes les créatures dans leur Créateur ? CHARITAS ! CHARITÉ ! AMOUR ! amour par excellence ! c'est-à-dire amour de Dieu ! amour de tous les hommes en Dieu !... Dénomination sublime, bien digne de l'Esprit-Saint qui l'a inspirée ! et c'est ici le lieu de s'écrier, avec un sage de l'antiquité : *Ce sont les dieux qui ont donné les noms aux choses !*

Dix-sept siècles ont passé ; le nom de la *charité* a pénétré dans toutes les parties de la terre : les hommes l'ont connue surtout par ses œuvres. Mais un orage qui depuis deux siècles grondoit au sein de la société a tout-à-coup éclaté. Après avoir successivement protesté contre toutes les vérités de la religion, l'homme proteste contre Dieu même. Dieu est désormais chassé de nos croyances, de nos institutions, du monde entier. La merveilleuse harmonie de cet univers, que vous croyiez son ouvrage, le *hasard* l'a produite : cette société dont vous l'aviez jusqu'ici regardé comme le fondateur, des *pactes* et des *contrats* l'ont établie parmi les hommes lorsqu'ils ont quitté le fond des forêts pour vivre en communauté : ces lois constitutives de la société, qui vous sembloient nécessaires, immuables, éternelles, apprenez qu'elles sont d'une institution *arbitraire* comme la parole qui les exprime : cette intelligence dont vous étiez si fier, et que vous croyiez un souffle de la divinité, n'est réellement qu'*une simple propriété de la matière :* ce corps enfin, dont la création est peut-être pour vous une énigme, c'est la *fermentation du limon de la terre* qui l'a autrefois engendré.... Orgueil inconcevable de l'homme ! il ne sauroit assez s'avilir, pour se faire ensuite son propre dieu. Bientôt, ivre de lui-même, vous le verrez adorer sa raison ; il ne relèvera plus que de lui ; il s'ai-

mera d'un amour sans bornes! et s'il aime ses pareils, ce ne sera que pour la manifestation de ses propres perfections. Le lien qui unissoit le ciel à la terre étant ainsi brisé, tout ce qui rappeloit cette ancienne alliance est aboli : les termes mêmes qui l'exprimoient périront, et la *charité* fera place à la *philanthropie*.

Il est maintenant bien facile de comprendre la raison de notre aversion pour le mot *philanthropie*, mot *essentiellement athée* (1), et qui de plus a été traîné dans le sang et la boue de la révolution. Il est évident que cette aversion a sa source, non dans notre *ignorance des Écritures*, mais dans une foi éclairée. Que celui donc qui nous a si légèrement adressé ce reproche d'*ignorance* juge maintenant sur qui en doit retomber la flétrissure.

Mais, après avoir répondu à ce premier reproche, il nous reste encore à en repousser un autre dont nous désirons aussi faire apprécier la justesse.

Il n'est pas, nous dit-on, *de la dignité de la société de la Morale chrétienne de répondre à nos déclamations partiales autrement que par de bonnes actions.*

Nous croyions cependant avoir produit contre la *Société de la Morale chrétienne* quelques arguments des plus *positifs*, et dégagés de toute *déclamation*, entre autres celui-ci: Cette société part, disons-nous, de l'*indifférence en matière de foi*; eh bien, nous avons prétendu et nous croyons avoir démontré que *la foi*, que *le dogme*, est à *la charité* ce que l'*âme* est au *corps*. L'objection valoit peut-être une réponse;

(1) Il est si vrai que le mot de *philanthropie* est essentiellement *athée*, que pendant la révolution, lorsque les révolutionnaires, qui ne furent pas en tout les dociles disciples de leurs maîtres les philosophes, poussèrent le désintéressement jusqu'à décréter l'existence de l'Être suprême, les déistes du temps trouvant le mot de *philanthropie* désormais impropre, inventèrent celui de *théophilanthropie*. On sait quel rôle burlesque la *théophilanthropie* a joué à cette époque.

et il ne nous est vraiment pas possible de savoir gré à la *Société de la morale chrétienne* de son généreux silence, ni sur ce point, ni sur les autres.

Mais, enfin, puisque la *Société de la morale chrétienne* ne trouve pas de sa dignité de *répondre à ces déclamations partiales* autrement que *par de bonnes actions*, résignons-nous à nous contenter de cette dernière réponse, qui ne laissera pas d'avoir sa valeur si elle est positive.

Eh bien, je vous le demande, zélés philanthropes, trois ans déjà passés, qu'avez-vous fait pour l'adoucissement des misères humaines? ces magnifiques plans de bienfaisance, qui embrassent l'univers entier, commencent-ils à s'exécuter? cet *inventaire* tant promis de ce que vous avez fait pour le soulagement de l'humanité, où est-il? Pour apprécier plus sûrement vos œuvres, j'ouvre les annales de votre Société. Mais quoi! trompant ma curiosité, vous m'entretenez longuement, et de la *Société de la paix aux États-Unis*, et de la *Société des prisons en Espagne*, et de l'*Institution africaine*, et de la *Société des Amis en Angleterre*; vous me racontez moins encore ce qu'ont fait toutes ces sociétés que ce qu'elles projettent de faire; mais, je vous le répète, c'est sur vos œuvres que je vous interroge.... Je poursuis donc laborieusement mes recherches; vains efforts: vous allez me parler maintenant d'une autre sorte d'établissements, de la *maison de refuge pour les jeunes prisonniers*, à Paris; d'une *maison* établie à Lyon dans le même but; d'une autre *maison de refuge* pour les femmes; d'une *institution pour la jeunesse délaissée*; de l'*hospice des orphelins*, à Paris.... Ici je m'arrête, pressé de vous adresser une observation. Ces établissements que nous venons de nommer, ce n'est point par la *philanthropie* qu'ils ont été fondés, c'est par la *charité*; c'est par des apôtres de cette *charité*, qui n'étoient certainement pas *indifférents sur le dogme*: lors donc que vous daignez associer leurs noms aux vôtres, et célébrer leurs œuvres dans vos fastes,

sachez qu'ils vous répudient, qu'ils repoussent votre alliance, et qu'ils ne croient mériter de votre part, *ni cet excès d'honneur, ni cette indignité.* C'est d'ailleurs, nous vous le disons pour la dernière fois, sur les seuls résultats de vos *travaux philanthropiques* que nous désirons être instruits.

Mais je m'aperçois que toutes ces questions si pressantes deviennent indiscrètes, et qu'elles auroient dû être prévenues par ce que vous aviez pris soin de nous dire dans votre dernier numéro : *On comprendra facilement que le but de la Société de la morale chrétienne est général et spéculatif, c'est-à-dire qu'elle est condamnée à une sorte d'oisiveté apparente. Les grands résultats moraux qu'elle se propose sont aussi lents à obtenir qu'à constater ; et les procédés au moyen desquels elle prétend y arriver ne sont ni d'un effet plus rapide ni d'une appréciation plus aisée... Ce sont des idées que la société se charge d'aller déposer dans les esprits.*

Ah ! sous ce dernier rapport, avouons que la *Société de la morale chrétienne* a obtenu des succès qui doivent fermer la bouche à l'envie, et qu'elle a propagé des idées véritablement nouvelles. Écoutez, malveillants détracteurs des philanthropes ! Elle a découvert d'abord, et elle est *pénétrée jusqu'à l'évidence, que la morale chrétienne est le code le plus admirable de préceptes de religion, de justice et de raison* (1). S'occupant de la traite des noirs, elle a découvert (2) *que le moyen de la faire cesser est d'avancer la civilisation des blancs, et de commencer celle des noirs. La première méthode,* ajoute lumineusement l'orateur, *est la plus facile ; la seconde est la plus efficace....* Or le moyen infaillible d'avancer la civilisation des blancs est (3) *de réveiller par des brochures écrites avec calme et sagesse les affections*

(1) Voyez n° I, page 2.
(2) Voyez n° IV, pag. 212.
(3) Voyez n° II, pag. 68.

morales, qui exercent un si grand empire sur une nation généreuse. La société a enfin découvert (1) que les *maisons de jeu et de loterie ruinent les familles et la moralité des individus; que le jeu accoutume l'homme à la fainéantise, et altère réellement le CERVEAU* (2)*!!!* Sans énumérer toutes les autres découvertes de même force faites par la *Société de la morale chrétienne;* sans parler non plus de la *paix perpétuelle* qu'elle ne désespère pas d'établir après ce bon abbé de Saint-Pierre, c'est assez, nous l'espérons, pour répondre aux *déclamations partiales de l'ignorance et de la calomnie.*

. . . . . Ecquis inepti
Tam patiens capitis, tam ferreus, ut teneat se?

Mais non; la *Société de la morale chrétienne* ne doit point échapper, par le ridicule dont elle se couvre, à l'animadversion des gens de bien. Parcourons ces tables où sont inscrits avec tant de faste les noms de ces vaniteux apôtres de la philanthropie. Qui voyons-nous figurer à leur tête? Nous y voyons avec douleur les ministres de ces sectes hérésiarques qui ont déchiré, à diverses époques, le sein de l'Église; nous y voyons avec effroi des hommes dont les écrits déposent hautement, au milieu du public, contre le titre de chrétien dont ils voudroient se parer. En quoi sont unis tous les membres de cette société, tous ces éléments si divers, et, en apparence, si bien faits pour se repousser? En la bienfaisance, vous a-t-on répondu. Non, mais en une haine commune contre cette sainte Église catholique, qui réprouve inexorablement toutes leurs déplorables erreurs. Eh bien! puisqu'il est dit que cette Église sera persécutée jusqu'à la fin des siècles, puisque cet héritage de haine lui a été légué par son divin fondateur expirant sur la croix, résignons-nous à souffrir les assauts multipliés de l'erreur, en nous envelop-

(1) Voyez n° XI, pag. 257.
(2) Voyez n° VII, pag. 40.

pant dans notre foi : seulement ayons soin d'arracher le masque à l'imposture ; que tout soit appelé de son nom, et que l'incrédulité garde le sien.

Si la tendance de la *Société de la morale chrétienne* est évidemment de ruiner la foi, il est encore un autre genre d'influence que cette société exerce avec la même activité, et que nous nous contenterons de signaler ici, nous réservant d'en entretenir par la suite plus longuement nos lecteurs. Ne nous laissons point séduire par un langage hypocrite, ni par des protestations menteuses. La *Société de la morale chrétienne*, qui se dit *indifférente en matière de foi*, est bien loin d'être *indifférente en matière politique*. Que, si l'on veut se faire par avance une idée de ses principes, on peut en lire la profession dans un des numéros (1) de son journal... C'est là qu'on apprendra que *le peuple français a puissamment concouru à l'affranchissement de l'humanité, et que sa tâche n'est pas finie*... On pourroit se méprendre sur le sens de cette phrase, mais ce qui suit ne nous permet d'y voir qu'un éloquent appel à l'*énergie du peuple françois. Depuis un siècle*, continue l'orateur, *pour ne pas remonter plus haut, la France, par l'éclat de sa destinée, a été offerte en spectacle à l'Europe. Tous les regards se sont tournés sur elle ; elle a marché, tantôt à la tête des idées, ensuite à la tête des événements : tantôt par ses doctrines, tantôt par ses armes, elle a conquis tour à tour les peuples et les rois. Des souverains se sont mis à la suite de ses philosophes, des nations à la suite de ses souverains*... Mais malheureusement, au moment où l'orateur célèbre ainsi toutes les gloires de la révolution, il est obligé de regretter que cette révolution n'ait point eu son entière consommation, que la France se trouve encore dans une position fausse et dans une crise pénible, *placée entre les doctrines d'un état qui n'est plus et celles de l'état*

(1) Voyez n° XI, pag. 270 et suivantes.

révolutionnaire (1). Il est donc urgent de rompre entièrement cette chaîne d'institutions qui rattache les destinées présentes de la France à ses destinées passées, et d'asseoir tout-à-fait notre constitution sur les bases d'une révolution de si glorieuse mémoire.

Telles sont les doctrines politiques que professe la *Société de la morale chrétienne* par l'organe d'un ex-professeur, dont, il y a trois ans, l'autorité publique a été obligée de suspendre le scandaleux enseignement, et qui depuis est allé s'ériger au milieu de la *Société de la morale chrétienne* cette chaire que l'Université lui a fermée dans son sein. H.

(1) Si quelques personnes pouvoient douter de cette prédilection de la *Société de la morale chrétienne* pour la révolution, M. Coquerel, un des principaux membres de cette société, lèveroit tous leurs doutes en leur répétant une phrase de ses écrits, où il déclare hautement *que si*, comme on le prétend, *la réforme a fait la révolution, c'est son plus bel ouvrage.*

Mémoires de Louis-Jérome Gohier, président du Directoire au 18 brumaire, à Paris; deux volumes in-8°, avec portrait.

Lorsque la royauté revint parmi nous avec ses droits qui lui rendoient la force, avec ses vertus qui lui rendoient l'obéissance, elle vit au milieu de cette population fidèle une foule d'hommes qui faisoient contraste. Les gouvernements qu'ils avoient tour à tour inventés pour séparer à jamais la monarchie d'avec la France s'étoient tous écroulés sur leurs fragiles bases; mais ces hommes enfin restoient debout, et, dans la défaite même, conservant leur audace, sembloient en vouloir encore plus à la royauté de leur impuissance que de sa victoire.

La royauté ne songea point à les punir, et crut assez faire pour soi en leur laissant l'accablant loisir de promener leurs

regrets et leur tristesse au milieu des joies de tout un peuple. Une loi en éloigna quelques uns de ce spectacle, ceux-là seulement qui avoient fait monter leur roi sur l'échafaud; mais cette loi n'est venue que de la France; la France l'a demandée au trône comme une grâce. Laissez-moi, a-t-elle dit, maintenant que je suis libre, protester contre le sang du juste versé en mon nom. Je fus victime, je ne fus pas complice : que je me sépare des criminels dont le crime m'a trop long-temps calomniée.

Ils ont été bannis; ce n'étoit pas de ce jour que la France avoit cessé d'être leur patrie. Mais en vain le trône a voulu ne rien faire, ne rien savoir touchant les hommes qui ont pris une part plus ou moins active à tous ces pouvoirs révolutionnaires détruits tour à tour par les propres armes qu'ils avoient forgées contre la monarchie : ces hommes n'ont pu se taire. Saisis de je ne sais quel besoin tardif d'estime publique, ils viennent tous, avec leurs *Mémoires*, nous offrir le récit de leur politique; et, tremblants devant leur propre histoire, ils la font eux-mêmes afin qu'elle les effraie moins. C'est quelque chose pour la morale publique de voir ces personnages un moment célèbres, maintenant perdus dans la foule, essayer d'en sortir encore, et, lorsque aucun tribunal ne leur dit, *Vous êtes coupables*, se présenter d'eux-mêmes pour dire, *Nous sommes innocents*.

Parmi tous ces hommes qui demandent des juges se présente aujourd'hui M. Gohier, avec deux volumes de *Mémoires* justificatifs. Nos lecteurs ont peut-être besoin qu'on leur apprenne que M. Gohier, membre du directoire, avoit un cinquième de souveraineté, lorsque Buonaparte au 18 brumaire vint la confisquer tout entière à son profit. Pour mettre de l'ordre dans notre examen, nous dirons d'abord l'impression générale que la lecture de l'ouvrage a produite sur nous; nous rappellerons ensuite quelle étoit la situation du directoire, afin de pouvoir juger l'action des événements sur le personnage; puis nous écou-

terons l'écrivain lui-même, afin de juger l'action du personnage sur les événements.

M. Gohier a été républicain dans sa conduite politique; il est resté partisan de cette république, même après qu'elle fut tombée. M. Gohier est donc un homme coupable d'avoir embrassé une opinion qui est par sa nature même destructive du gouvernement sous lequel le ciel l'a fait naître, plus coupable d'avoir agi dans le sens de cette opinion, et de s'être fait ainsi l'ennemi de nos rois, quoiqu'il n'ait pas joint au malheur d'une opinion condamnable le scandale de la considérer comme un jeu et de l'exploiter comme un commerce. Il reste donc de cette impression générale du livre de M. Gohier, qu'il n'est point venu renier une opinion vaincue, dans l'unique espérance de se réconcilier avec une opinion victorieuse, et d'obtenir du présent la continuation des salaires du passé.

Pour un homme du directoire, c'est quelque chose, mais jugeons un peu ce directoire lui-même; et quelle étoit sa position au moment où M. Gohier en fit partie. La révolution, depuis qu'elle étoit entrée dans le pouvoir par la convocation des états-généraux, avoit suivi à travers ses désordres un mouvement régulier et presque géométrique. Partie des points les plus élevés du tiers-état, elle étoit descendue aux plus bas étages de la populace, elle étoit avec Marat dans le ruisseau, et tout cela étoit conséquent : quand on place la force politique dans le peuple, quand avec cette force on lui donne des armes, il faut bien arriver aux faubourgs, car c'est là que le peuple a le plus de bras. Une fois à ce point la révolution ne trouva plus à descendre, elle tendit donc, et malgré elle, à remonter. La chute de Robespierre annonça que le mouvement étoit épuisé, car la lutte qui le renversa n'étoit plus engagée entre des gens qui vouloient s'arrêter et des gens qui vouloient marcher, mais bien entre des hommes qui, acculés aux mêmes limites, se détruisoient entre eux pour rester seuls sur le terrain. Robespierre une fois mort, il y eut une espèce

de halte dans l'anarchie. Mais bientôt la convention se retira, jugeant elle-même que son règne étoit fini. En se retirant elle laissa un gouvernement, ouvrage de ses mains, qui présentoit deux chambres, des ministres, et au-dessus un pouvoir exécutif que cinq membres devoient diriger. La convention, puissance terrible qui avoit tout détruit parceque la révolution avoit voulu tout occuper, se retiroit maintenant, et à une seule condition, c'est qu'une partie de ses membres entreroient de droit dans le gouvernement directorial: ainsi la révolution, qui avoit été maîtresse, consentoit à ne plus être que représentée; le mouvement étoit donc rétrograde. Cela est si vrai que l'instinct royaliste ne s'y trompa pas. En France, vous voulez de l'ordre, dit-il, eh bien me voilà : l'ordre, c'est le royalisme, et le royalisme se trouva si bien partout qu'il alloit envahir le gouvernement tout entier, lorsque le directoire, effrayé sur son existence, sortit des lois qu'il s'étoit lui-même tracées, fit un appel à l'armée, et proscrivit les royalistes dans la journée du 18 fructidor. Mais ce danger évité en fit naître deux nouveaux : d'abord en se servant de l'armée pour abattre une partie de lui-même, le directoire donna avis à l'armée qu'elle pourroit, au profit de l'un de ses généraux, l'abattre tout entier; et ensuite, comme cette attaque contre le royalisme étoit un retour vers la révolution, le directoire sembla vouloir retomber de nouveau d'où l'on étoit remonté (1); mais la révolution avoit perdu ses forces. La France tendoit à s'éloigner d'elle, et le directoire parut si foible et si ridicule, et en même temps si atroce, en s'appuyant sur une puissance abhorrée et qui d'ailleurs étoit finie, qu'il ne fallut que la présence de Buonaparte pour achever l'opération que le directoire avoit commencée sur lui-même. C'est après l'attaque contre les royalistes, et dans sa fuite vers le

(1) Le gouvernement trembla en voyant paroître dans les assemblées primaires ce qu'il appeloit les hommes de 93, et crut la France menacée du règne de la terreur. (*Gohier*, page 93.)

parti contraire, que le directoire vit arriver M. Gohier dans son sein ; il nous reste à voir le rôle qu'il nous dit y avoir joué.

En arrivant aux affaires, M. Gohier reconnut deux choses (1): premièrement, que la journée du 18 fructidor, faite par Augereau, agissant pour le directoire, pourroit fort bien amener une nouvelle journée où la puissance militaire agiroit pour son compte ; secondement, que la France, voyant reculer le directoire vers la révolution, croyoit déjà que les jours sanglants de la terreur alloient renaître; mais une troisième chose, qui, dans son esprit, auroit dû être la conséquence des deux autres, c'est que l'existence du directoire étoit finie. L'illusion de M. Gohier, à cet égard, fut telle, qu'il se persuade au contraire que le directoire étoit plein de force et de vie. Il en cherche la preuve dans la victoire des armées. Il étoit bien facile de comprendre pourtant que la puissance civile, mise ainsi derrière les triomphes de la puissance militaire, ne tarderoit pas à être absorbée par celle-ci : on ne se résigne pas à un rôle secondaire quand le premier rôle ne se soutient que par nous; c'est ce qu'un homme habile, Sieyes, avoit très bien compris.

Sieyes étoit un de ces esprits froids et mathématiques qui, au milieu d'une révolution, calculent les mouvements des passions populaires dans les assemblées, comme la tête calme d'un général sur le champ de bataille attend et dirige la manœuvre des bataillons. Lorsque le directoire s'étoit formé Sieyes avoit refusé d'en faire partie ; il vouloit voir comment se dessineroit ce gouvernement, qui ne lui inspiroit pas une grande confiance. Dès ce jour, spectateur attentif, il suivit sa marche, il compta ses fautes ; et quand il vit qu'il en avoit fait assez pour n'être plus possible, il mit en campagne ses partisans, voulut entrer, entra dans le directoire, et n'y arriva qu'avec la pensée de hâter sa chute. Cet homme savoit

(1) Du moins il les reconnoît aujourd'hui dans ses *Mémoires*.

qu'en révolution, pour spéculer avec certitude sur le gouvernement du lendemain, il faut entrer à tout prix dans le gouvernement de la veille, afin d'aider l'élévation de l'un par la ruine de l'autre, en un mot, ouvrir les portes aux arrivants, et leur faire les honneurs de la maison.

Sieyes fut deviné par Gohier, aussi l'appelle-t-il, avec raison, un conspirateur. Nous devons dire qu'il ne fallut pas une bien grande perspicacité à M. Gohier pour savoir à quoi s'en tenir sur le compte de son collègue, car ce ne fut que sur une confidence qu'il pénétra le mystère. Voici comment M. Gohier nous le raconte lui-même : « Sieyes, en m'abordant » quelques jours après ma nomination, me dit : Nous voilà » membres d'un gouvernement qui est, nous ne pouvons nous » le dissimuler, menacé de sa chute prochaine; mais, mon » cher collègue, quand la glace se rompt, des pilotes habiles » savent toujours échapper à la débâcle : un gouvernement qui » succombe n'entraîne pas toujours dans sa perte ceux qui se » trouvent à la tête. J'espère bien, lui dis-je, que nous avons » encore le moyen de soutenir le nôtre, et je ne suis pas venu » ici pour assister à ses funérailles.»

On voit que Sieyes cherchoit un complice. Gohier, en refusant, voulut rester fidèle au mouvement politique qui l'avoit élevé, et comme les manœuvres de Sieyes eurent pour elles le résultat, la constance de M. Gohier pour une cause dupée et battue lui a valu cette réputation de bon homme, de simple ou d'*incapable* qui se trouve toujours pour les vaincus dans le dictionnaire des vainqueurs (1). Il devient curieux par cela même de voir comment M. Gohier juge celui qu'avec si peu de profit il avoit deviné. « Sieyes, à qui un mot échappé à » Mirabeau, et mal compris peut-être, avoit acquis une haute » réputation, n'étoit pas l'homme qu'on a cherché depuis en » vain dans le cours de la révolution.

(1) M. Rœderer, dans son ouvrage sur le 18 brumaire, le représente comme *un homme incapable des hauts emplois*.

» Le cynisme, dans toute l'habitude de ses actes politiques, » offre un tel contraste avec la régularité des principes de sa » métaphysique spéculative, que sa conduite et ses écrits sem- » blent ne pas appartenir au même personnage. Écrit-il, c'est » un zélé défenseur des droits du peuple; agit-il, c'est l'admi- » nistrateur qui le méprise le plus.

» Dans le cercle de sa société intime, ce fut en dépréciant » tous les hommes et les choses qu'il parvint à inspirer à ceux » qui l'écoutoient comme un oracle, l'idée de son étonnante » supériorité; et lorsque lui seul entravoit les opérations du » gouvernement, il ne cessoit de dire que lui seul vouloit gou- » verner, et seul en étoit capable..

» Dissimulé pour paroître profond, il cachoit sous une fausse » modestie l'orgueil le plus effréné. On n'avoit de talents à ses » yeux que lorsqu'on les faisoit servir à exalter les siens. S'il » discutoit, c'étoit moins pour s'instruire que pour persuader » qu'il avoit toujours raison. Malheur à qui osoit le contredire, » à qui ne se montroit pas l'admirateur de ses hautes concep- » tions! Il falloit se résoudre à être son séide, ou à devenir son » ennemi.

» Égaré par son excessif amour-propre, il s'imaginoit que toute » la France avoit les yeux sur lui; il se croyoit le point de mire » de tous les ennemis de la révolution, et se défioit également » de tous ceux qui s'en disoient les amis. Ne rêvant que conspi- » ration, tout en s'occupant de celle dont il formoit le plan, » tourmenté par la peur, qui exaspère toujours les passions de » l'homme qui gouverne, il redoutoit également les royalistes » et les jacobins.

» Après la peur, la passion de l'argent étoit celle qui le do- » minoit surtout. Il n'a été vraiment connu qu'à l'époque où, » après avoir servi de marchepied à l'ambition de Bonaparte, il » est venu lui demander son salaire. »

Ce Sieyes, peint sous de telles couleurs, voyant que l'armée alloit prendre le gouvernement, travailla à le lui donner;

il se mit d'abord à chercher un général : Masséna n'étoit qu'un soldat : la politique ne pouvoit en rien faire. Moreau, par sa réputation, étoit propre à commencer une chose, mais, par son caractère, peu capable de la finir. Bernadotte se trouvoit précisément dans le parti de Gohier, et Buonaparte étoit en Égypte. Ne trouvant pas d'homme qui lui convînt dans les gloires faites, Sieyes imagina, ce qui sera curieux pour la postérité, de choisir d'abord un homme à sa convenance, et de lui faire ensuite de la gloire : il jeta les yeux sur Joubert, lui fit donner le commandement de l'armée d'Italie ; mais deux grands événements dérangèrent tous ces projets : Joubert fut tué ; Buonaparte arriva.

Ici la scène s'anime : ces deux hommes, qui ne s'étoient point choisis et qui méditoient les mêmes choses, se trouvent en présence à dîner chez Gohier : l'entrevue fut remarquable. Buonaparte, qui, en qualité de militaire, se croyoit plus fort que Sieyes, affecta de le dédaigner. Sieyes sortit profondément irrité. Laissons M. Gohier le raconter : « Quelques jours après » son arrivée, Buonaparte dîna chez moi avec quelques mem- » bres de l'institut qu'il m'avoit prié d'inviter. Je crus ne pou- » voir me dispenser d'engager Sieyes, qui en étoit membre.

» Qu'avez-vous fait ! dit madame Bonaparte en l'aperce- » vant dans mon salon. Sieyes est l'homme que Bonaparte dé- » teste le plus : c'est sa *bête noire*. En effet, Bonaparte ne dit » pas un mot à Sieyes ; il affecta même de ne pas le regarder.

» Sieyes en se levant de table sortit furieux : Avez-vous re- » marqué, me dit-il, la conduite de ce petit insolent envers » le membre d'une autorité qui auroit dû le faire fusiller ? »

Buonaparte, mieux instruit de ce qui se passoit, sentit bientôt qu'il falloit joindre les deux conspirations pour que chacune aidât l'autre. Par l'entremise de quelques amis communs, le conspirateur militaire marcha d'accord avec le conspirateur civil, et le directoire fut renversé. Après la victoire, ces deux hommes se séparèrent de nouveau. Buonaparte n'ayant

plus besoin de Sieyes, il fut jeté par lui dans les rangs secondaires.

Nous venons de voir que, parmi les directeurs eux-mêmes, il n'y avoit pas une grande foi au directoire; car si, d'un côté, Sieyes cherchoit de toutes parts un usurpateur, un autre de ses collègues, mieux inspiré, tournoit sa pensée vers les princes légitimes. Quant à M. Gohier, on voit que son rôle s'est borné à peu de chose; quoique dans le pouvoir, il étoit hors du mouvement politique. Tandis que Buonaparte et Sieyes agissoient, tandis qu'un parti s'alarmoit de leurs desseins soupçonnés, M. Gohier reçut un billet de madame Buonaparte qui l'invitoit à dîner chez elle le 18 brumaire, jour précisément choisi pour attaquer le directoire. M. Gohier étoit si bien en dehors de l'activité des uns et de la crainte des autres, que, dans la distribution des postes, c'étoit à table qu'il devoit se trouver. N'auroit-il pas été plaisant de voir, au milieu d'une conspiration, celui contre qui elle étoit dirigée tenir compagnie à la femme de celui qui la dirigeoit? heureusement pour le sérieux de l'histoire, M. Gohier n'accepta point.

Au reste, M. Gohier fut inactif, parcequ'il n'avoit derrière lui aucun principe d'action; et, si cela peut le consoler, nous lui dirons que, lors même qu'il auroit voulu agir, dans la position où il étoit, ses efforts auroient été impuissants, comme ils le furent en effet au dernier moment, lorsqu'il essaya de prendre quelques mesures pour résister. La révolution ne pouvoit plus rien, nous marchions vers la royauté, et toute la question étoit de savoir si nous y arriverions avant ou après l'usurpation. Un moment la France a pu croire que le gouvernement directorial serviroit de passage à la monarchie; si la journée du 18 fructidor n'eût pas eu lieu, les royalistes, qui avoient eu la majorité dans les sections, alloient la conquérir dans les deux conseils, et les deux conseils dans le directoire. La famille des Bourbons alors étoit rappelée; cela auroit été un beau spectacle que celui d'une révolution humiliée, fati-

guée, obligée d'ouvrir elle-même passage à la royauté qu'elle avoit cru détruire. Mais Dieu en avoit autrement ordonné dans la profondeur de ses conseils. Il falloit une leçon plus complète. Après avoir subi l'anarchie des faubourgs, nous devions connoître encore le despotisme des casernes, afin que le souvenir de nos malheurs nous rendît plus cher et plus sacré un trône qui donne seul le bonheur, la paix, la prospérité, parceque seul il a ses racines dans nos lois, dans nos mœurs et dans notre religion. A....

TABLEAU HISTORIQUE ET PITTORESQUE DE PARIS, DEPUIS LES GAULOIS JUSQU'A NOS JOURS, dédié au roi, par M. de Saint-Victor; seconde édition corrigée et augmentée (1).

En étudiant l'histoire des capitales, on est conduit à reconnoître une des belles lois du monde moral. Un illustre auteur a prouvé que la durée commune des règnes, chez les peuples chrétiens, surpasse de beaucoup le règne commun des princes placés hors de l'influence de l'Évangile (2). Cette observation s'applique également à la durée commune de nos capitales chrétiennes, comparée avec celle des capitales, chez les peuples les plus brillants du monde païen. D'un autre côté, si l'on se transporte dans l'antique Orient ou dans les contrées modernes qui en ont conservé le génie, la stabilité, qui est le caractère de leur institution, se manifeste en particulier dans la durée commune de leurs capitales, qui peuvent à cet égard soutenir le parallèle avec les nôtres; mais il faut aussi remarquer qu'elles demeurent comme immobiles dans leur civilisation, tandis que les capitales des peuples chrétiens sont sans cesse travaillées par un principe de perfection, dont l'action

(1) A la librairie de Charles Gosselin, rue de Seine, n° 12.

(2) M. de Maistre, dans son livre *du Pape*, tome II.

continuelle, quoique entravée à certaines époques, éclate à chaque page de leur histoire. Voici donc la loi générale manifeste pour tout observateur qui juge, non d'après les petites exceptions, mais par les grands résultats. Chez les peuples qui n'ont pas ressenti la régénération opérée, dans la société comme dans l'homme, par l'Évangile, les capitales peuvent être rangées en deux classes : les unes condamnées à une courte durée accompagnée de quelques progrès dans l'ordre matériel de la civilisation ; les autres condamnées, malgré leur longue existence, à vieillir sans progrès.

Au contraire, les capitales chrétiennes, stables sans être stationnaires, réunissent la durée à l'activité : merveilleuse combinaison, qui constitue la véritable vie. La raison de cette loi générale n'est peut-être pas difficile à trouver : chez les peuples de l'antiquité, où le principe de foi, c'est-à-dire de soumission aux traditions primitives dominoit, comme dans l'Orient, toutes les institutions devoient être plus stables ; mais comme les traditions primitives renfermoient seulement les vérités nécessaires à l'*existence* de l'homme social, et que les vérités nécessaires à son *perfectionnement* n'ont été manifestées que par l'Évangile ; il devoit en résulter une stabilité sans progrès : ajoutez à cela l'idolâtrie, qui étoit un principe très actif de dégradation. Chez les peuples où le principe de foi avoit été ébranlé par la philosophie, les institutions devoient être moins stables, parceque les croyances générales, qui sont la source de la vie sociale, s'affoiblissoient graduellement dans les esprits, livrés à toute l'inconstance, à toute l'incertitude des opinions individuelles : aussi, loin de faire des progrès moraux, la société ne faisoit que se déteriorer à mesure que la foi se retiroit devant ces disputes : mais en même temps cette disposition des esprits leur donnoit une certaine activité, qui s'appliquoit à la partie matérielle de la civilisation, pour y opérer des améliorations successives. Chez les peuples chrétiens, le principe de foi conserve non seulement toutes

les vérités nécessaires à l'*existence* de l'homme social, mais aussi toutes celles d'où dépend sa *perfection*. Or, dans chaque nation, la capitale étant en quelque sorte le miroir qui réfléchit l'état de sa civilisation, on doit nécessairement y reconnoître d'une manière sensible les effets des principes de stabilité ou de foiblesse, de perfection ou d'imperfection, qui dominent dans la nation elle-même, et nous venons de voir qu'à cet égard la théorie est parfaitement d'accord avec l'histoire.

Considérée sous des rapports moins généraux, l'histoire des capitales est encore digne d'être étudiée. A leur tête paroît la *ville éternelle*, dont la destinée, unique dans le monde, fut de régner sur l'univers païen par la *force*, et sur l'univers chrétien par l'*autorité*. La seconde place étoit réservée à la ville de Constantin : le christianisme, le génie romain et les arts de la Grèce s'étoient, pour ainsi dire, donné la main pour préparer sa grandeur. Malheureusement l'*esprit grec*, qui n'étoit appelé qu'à lui fournir des ornements, usurpa le droit de la gouverner. Cet esprit de division, de contention et de doute, épuisant, dans l'espace de quelques siècles, tout ce qu'elle avoit reçu de vie, la déshérita de son avenir; mais, tandis qu'elle laissoit échapper de ses mains ses hautes destinées, une autre ville s'élevoit pour les accueillir : le Bas-Empire étoit réprouvé par la Providence. Le royaume très chrétien prenoit sa place; Constantin ressuscitoit dans Clovis, il fonda comme lui.

On peut donc considérer la capitale de la France comme destinée à remplir, au milieu de la civilisation chrétienne, la mission dont l'infidèle Bysance s'étoit rendue indigne. Mais rien n'est précipité dans ce qui doit être durable. La religion qui fonde, le génie qui perfectionne, les arts qui embellissent, sont sans doute, quoique dans des degrés divers d'importance, les éléments de la prospérité sociale; mais ils ne doivent se produire que successivement, et jamais ils n'ont coexisté au

commencement d'aucune société destinée à de grandes choses. De même que dans l'ordre physique il faut que la semence soit cachée quelque temps dans le sein fécond de la terre avant de croître et de revêtir sa parure, de même, dans l'ordre moral, les semences de toute civilisation doivent être ensevelies d'abord dans le sein de la religion, pour y être fécondées sans bruit, sans éclat, et profondément pénétrées de ses sucs vivifiants. Bientôt la société, constituée par la religion, forme à son tour le génie des peuples ; les arts, ornements de la vie humaine, viennent ensuite : voilà l'ordre de la nature. Cet ordre, que la France eut le bonheur de suivre plus fidèlement qu'aucune autre nation chrétienne, nous révèle le secret de sa gloire.

Toutes les merveilles de sa civilisation, réunies dans sa capitale comme dans un foyer resplendissant, présentent assurément le sujet d'un des plus superbes tableaux que la pensée humaine puisse considérer. M. de Saint-Victor a eu le courage de l'entreprendre et le talent de l'exécuter. Parmi les écrivains qui semblent, d'après le titre de leurs ouvrages, avoir voulu traiter le même sujet, aucun ne s'étoit placé assez haut pour en découvrir toute la grandeur : on sent assez que je ne parle pas ici d'une histoire assez récente de Paris, qui n'est souvent qu'une chronique d'anecdotes scandaleuses ; d'ailleurs, la France de cet auteur semble ne dater que de l'époque de ses ruines. Mais les historiens de Paris qui ont été guidés dans leurs recherches par d'autres principes que l'esprit de parti, n'ont point eux-mêmes traité ce sujet dans sa partie la plus importante. Si les ouvrages des Félibien, des Robineau, des Delamare, des Jaillot, des Hébert, fournissent tous les matériaux de ce travail, il est également vrai de dire que, se renfermant dans le cercle étroit de la statistique, il n'ont pas envisagé leur sujet dans ses rapports avec les principes de l'ordre social : ils n'ont vu dans Paris que Paris lui-même, tandis qu'il falloit le considérer comme la plus belle-

partie d'un tout magnifique, comme la plus brillante dépendance de la civilisation générale, opérée par le christianisme. Au contraire, M. de Saint-Victor, s'élevant jusqu'aux principes mêmes de la société, considère de cette hauteur les institutions religieuses et politiques, les mœurs, les lettres, les monumens des arts, les événemens dont Paris a été le théâtre : son Tableau de Paris explique la France telle que le christianisme l'a faite.

Il nous semble d'après cela qu'on pourroit faire un honorable reproche à M. de Saint-Victor : le titre de son ouvrage est trop modeste pour être parfaitement juste. Un semblable titre n'annonce ordinairement que des recherches récentes, des détails curieux, des cartes bien exécutées, de belles gravures représentant les monumens de la capitale : si de plus le plan de l'ouvrage est bien tracé, si la diversité des matières n'engendre pas de confusion, si le style relève encore le fond du sujet, le titre paroît parfaitement rempli, et beaucoup de lecteurs, même parmi les plus exigeants, n'en demanderoient pas davantage. Tout cela, il est vrai, se trouve dans le livre de M. de Saint-Victor, mais ce n'en est à mes yeux que le mérite secondaire; ce qui le distingue unanimement, ce qui en fait un ouvrage à part, c'est la haute philosophie qui en éclaire toutes les parties, et surtout la partie historique; détachée de l'ouvrage, elle formeroit elle seule un excellent livre sur l'histoire de France.

Nous consacrerons plusieurs articles à l'ouvrage de M. de Saint-Victor, parceque les plus grandes questions de la religion, de la politique et de la littérature s'y rattachent. Mais nos lecteurs nous reprocheroient sans doute de terminer celui-ci sans avoir justifié nos éloges par quelques citations : nous répondons à leur désir avec d'autant plus d'empressement, que le passage pour lequel nous réclamons leur attention renferme une doctrine qui pourroit servir d'introduction au *Mémorial catholique*. « L'influence de l'Église de-

alors (dans le moyen âge) plus forte que jamais; et elle eut son caractère propre, fort différent du pouvoir politique, caractère qu'exprime parfaitement le mot *autorité*, sous lequel nous l'avons désignée, et qui lui fut en effet spécialement consacré. Ce mot, conservant en cette circonstance le »sens qu'il avoit eu chez les Latins, signifie cette puissance »que donne la gravité des mœurs et la sagesse des conseils; et »tout ce qu'il y avoit de lumière..... étant alors renfermé »dans la société spirituelle ou religieuse, la société matérielle »ou politique, en qui tout étoit à peu près éteint, excepté la »»foi, sert à reconnoître que *le principe de son existence* »*n'étoit pas en elle*, puisque dans l'intelligence seule est la »vie des sociétés. En effet, s'il est incontestable que *la loi de* »*Dieu est le principe et la règle de tout pouvoir établi au* »*milieu des hommes*, il en résulte que cette loi divine, n'é»tant *positive* que dans le christianisme, puisque c'est dans »le christianisme seul que la révélation l'a promulguée, la »religion pour un peuple chrétien, plus que pour aucun au»tre peuple, est éminemment la *raison* de la société. »

X.

LETTRE

SUR L'ENSEIGNEMENT RELIGIEUX DANS LES COLLÈGES,

A M. le Rédacteur du MÉMORIAL CATHOLIQUE.

MONSIEUR,

Vous avez inséré, dans votre numéro du mois d'avril dernier, un extrait vraiment curieux du *Traité d'éducation* par Diderot. Sans soupçonner votre bonne foi, je croyois à peine, en le lisant, qu'il fût possible qu'un des coryphées de la secte

philosophique eût pris si fort à cœur les intérêts de la religion. Je m'en suis pleinement convaincu en lisant l'ouvrage d'où vous aviez tiré le passage. Cette lecture a fait naître plus d'une réflexion dans mon esprit; elle m'a surtout offert un douloureux rapprochement entre le temps où nous vivons et celui où écrivoit Diderot. Que diroit-on de nos jours si le prélat qui est à la tête de l'université adoptoit le plan d'instruction religieuse tracé par un *philosophe* il y a cinquante ans? On ne manqueroit pas de crier à l'exagération, au fanatisme; on l'accuseroit d'excès... Certes, on ne soupçonnera pas Diderot d'avoir aimé la religion à l'excès; mais telle étoit encore de son temps l'influence des grandes vérités qui vivifioient alors la société, qu'il n'a pu écrire sur l'éducation sans lui donner pour première et pour solide base la religion. Ayant posé le principe, il en admis la conséquence dans toute son étendue; il a eu le bon sens de comprendre qu'il seroit pleinement illusoire de vouloir donner pour base à l'éducation une religion dont on laisseroit ignorer à la jeunesse et la morale et les dogmes; il n'a pas voulu que le principal fût traité comme l'accessoire.

Diderot n'est pas le seul à qui la force de la vérité ait arraché des leçons et des préceptes dont notre siècle, instruit par une cruelle expérience, devroit se hâter de profiter. Les hommes de la révolution eux-mêmes, à la vue des ravages de l'athéisme et du vide affreux que laissoit partout l'absence de la religion, sans laquelle on ne peut ni rien créer ni rien conserver, invoquèrent enfin son autorité bienfaisante. Le nom de l'illustre exilée parut pour la première fois dans un de ces projets de loi sur l'éducation qui, pendant dix ans, s'étoient succédé sans le moindre résultat durable. Le 8 floréal an X (28 avril 1802), on fit entendre, en plein tribunat, cette grande vérité dont l'oubli avoit été si funeste : « Qu'y a-t-il » de plus important dans la société que l'éducation? qu'y a-» t-il de plus important dans l'éducation que l'instruction re-

»ligieuse? qu'y a-t-il, par conséquent, de plus digne des mé-»ditations et de la sanction du législateur ? »

Quelques jours après, cette même assemblée retentit des vœux de toute la France, qui redemandoit sa religion. Voici comments'exprimoient les conseils généraux des départements:

«Il est temps que les théories se taisent devant les faits: »point d'instruction sans éducation, et point d'éducation sans »morale et sans religion. Les professeurs ont enseigné dans le »désert, parcequ'on a proclamé imprudemment qu'il ne fal-»loit pas parler de religion dans les écoles; l'instruction est »nulle depuis dix ans. Il faut prendre la religion pour base »de l'éducation. Si l'on compare ce qu'est l'instruction avec »ce qu'elle doit être, on ne peut s'empêcher de gémir sur le »sort qui menace les générations présentes et futures (1). »

Le vœu de la France a-t-il été exaucé? la religion est-elle devenue la base de l'éducation? Parlerai-je de ces anciens lycées, où la profanation de ce qu'il y a de plus saint et la dérision des cérémonies du culte étoient presque habituelles? Non, je tairai ces horreurs, qui font frémir. Mais où en sommes-nous aujourd'hui, dix ans après ce qu'on a appelé *la restauration?* Il y a deux ans seulement que l'université a reçu pour chef un prélat qui a si bien mérité de la religion. Dans quel état a-t-il trouvé nos colléges? Valoient-ils mieux pour le personnel et pour l'éducation que les lycées sous le régime impérial? Les faits ont parlé assez haut, ainsi que les nombreuses réformes qui ont été indispensables. Assurons donc, sans craindre de pouvoir être démentis, que, pendant les huit premières années de la *restauration*, on n'avoit absolument rien fait pour la religion dans l'université. Maintenant le mal est si grand, par suite de cette négligence criminelle, que nous devons répéter avec les hommes de 1802 : « Si l'on »compare l'instruction avec ce qu'elle doit être, on ne peut

(1) Rapport fait au tribunat le 15 germinal an X.

»s'empêcher de gémir sur le sort qui menace les générations »présentes et futures. »

Le but de notre lettre n'étant pas de signaler tous les genres de désordres qui subsistent, et à cet égard nous aurions plus d'un détail affligeant à communiquer à nos lecteurs, nous ne parlerons ici que de l'instruction religieuse qui se donne, ou qui doit se donner dans les colléges et les pensions. Avouons-le franchement, cette instruction est presque nulle dans le plus grand nombre de nos établissements. Voilà de nos jours la plaie mortelle de la religion. Il n'y a pas un seul collége royal qui n'ait son aumônier, pas une pension particulière où, chaque semaine, un prêtre ne soit appelé pour catéchiser. Nous n'en disconvenons pas; nous savons même avec quel zèle certains proviseurs ou chefs d'institution s'entendent avec les aumôniers et secondent leurs efforts pour le bien de la religion, mais nous savons aussi à quoi se bornent les succès qu'ils obtiennent. Vainement on viendroit nous alléguer l'état actuel de la société, la mauvaise influence du dehors, la lecture des livres impies, comme l'unique cause de l'incrédulité trop commune parmi la jeunesse. Tout en admettant que les mauvais exemples et les mauvaises lectures peuvent gâter le cœur et mener à l'impiété, nous croirons toujours que l'incrédulité de l'esprit a sa principale source dans l'ignorance des dogmes de la religion et de leurs preuves. Cette incrédulité ignorante est la plus redoutable, elle laisse peu d'espoir de conversion. Malgré une connoissance approfondie de la religion, il est possible que l'on s'abandonne aux désordres du vice, mais très difficile que l'on devienne réellement incrédule. Témoin la plupart de nos soi-disant philosophes, que l'on voyoit, il y a cinquante ans, abjurer leurs erreurs au lit de la mort, parcequ'ils s'étoient efforcés vainement d'étouffer en eux la sainte lumière de la foi qu'ils avoient reçue dans leur jeunesse. Aujourd'hui, si ces conversions sont plus rares, c'est qu'il n'y a plus de véritable éducation chré-

tienne, et que nos incrédules *blasphèment ce qu'ils ignorent*.

Cette ignorance, en matière de religion, n'aura rien de surprenant pour nous, si nous réfléchissons à quoi se borne l'instruction religieuse de la jeunesse. Nous connoissons des pensions de l'université où les catéchismes ne sont fréquentés que par les élèves qui n'ont pas encore fait la première communion, c'est-à-dire par des enfants au-dessous de treize ans; après cet âge, il n'est plus question pour eux de doctrine chrétienne. Arrivés à l'époque où ils seroient précisément en état de comprendre l'explication des vérités de la foi, ils ont oublié jusqu'à la lettre elle-même du catéchisme, et ils entrent dans le monde ainsi prémunis contre l'attaque des passions et de l'incrédulité. Nous rougissons de le dire, la religion dans ces établissements, loin d'être la base de l'éducation, n'y occupe que le dernier rang. Les maîtres d'escrime ou de danse, si l'on en juge par le temps consacré à leurs leçons, y exercent aux yeux des élèves des fonctions plus importantes que celles du *maître de religion*, dont les séances sont toujours trop longues.

L'enseignement est mieux réglé et plus suivi dans les colléges royaux, qui ont un aumônier exclusivement chargé des élèves internes. Quelques jeunes ecclésiastiques attachés à ces colléges, ont adopté la méthode de faire des conférences sur la religion. Ce genre d'instruction est un des besoins de notre siècle, où il est plus nécessaire que jamais de pouvoir rendre compte de sa foi à soi-même et aux autres. Pour cela, il ne suffit pas de savoir son catéchisme. A Dieu ne plaise que nous prétendions non plus que l'on doive initier la jeunesse des colléges aux questions les plus élevées et les plus épineuses de la théologie, lorsqu'il suffit de lui inspirer la soumission à l'autorité de la foi, et l'amour des devoirs qu'elle prescrit; mais cette foi est attaquée dans des livres répandus partout, les objections spécieuses souvent sont en faveur des passions; l'ex-

périence prouve chaque jour qu'il y a tout à craindre pour un jeune homme qui, lors de son début dans le monde, n'est pas muni du contre-poison. Il est donc indispensable d'établir dans chaque collége un cours de conférences sur les vérités principales du christianisme. Ce cours sera pour les élèves des hautes classes le complément de leur instruction religieuse; on leur exposera les preuves de notre croyance, et la foiblesse ou l'absurdité des objections de l'incrédulité. Qu'il nous soit cependant permis d'observer que tout le succès de ces conférences dépend d'une mesure sans laquelle on n'atteindra que très imparfaitement le but que l'on se propose; il faut exiger l'analyse écrite des preuves développées dans chaque instruction: de cette manière on forcera l'attention des élèves, et l'on pourra s'assurer si l'on a été compris; autrement que restera-t-il d'une conférence faite de vive voix à des jeunes gens dont quelques uns n'auront pas la volonté d'écouter, ou seront distraits par suite de la légèreté naturelle à leur âge? En supposant même que tous soient attentifs, comment espérer qu'ils retiendront exactement les preuves que l'on aura développées, et les réponses qui auront été faites aux objections. Que l'on y prenne garde néanmoins; ces sortes d'exercices deviennent dangereux dès qu'ils ne sont point profitables; ils doivent être un combat à mort, sans quoi il ne faut pas commencer l'attaque. Pour mieux faire sentir encore la nécessité de la mesure que nous proposons, il nous suffira de comparer la science de la religion à toutes les autres que l'on fait étudier journellement et avec tant d'application dans nos colléges. Or que deviendroient, par exemple, les sciences mathématiques, si l'on suivoit dans leur enseignement la méthode employée pour l'instruction religieuse, si l'on se contentoit de donner de vive voix la solution des problèmes, sans exiger ni cahiers ni examens? Verrons-nous donc toujours la science de la religion mise au dernier rang, et, quand elle devroit marcher à la tête de toutes les autres, n'être, pour

ainsi dire, que comme un hors-d'œuvre dans l'instruction publique ? Verrons-nous encore long-temps sortir de nos colléges une foule de jeunes gens qui viennent grossir les rangs de l'impiété, et présagent à la société un avenir effrayant ? Ne parlera-t-on toujours de religion que pour la forme, et ne montrera-t-on jamais une bonne fois que l'on veut sincèrement et efficacement qu'elle soit la base de l'éducation ? Instruisons la jeunesse, et elle deviendra religieuse ; l'incrédulité est une œuvre de ténèbres. Le succès consolant qu'ont obtenu cet hiver les retraites que S. E. le grand-maître a fait donner dans un grand nombre de colléges royaux est une preuve que le triomphe de la religion dans les cœurs n'est pas si difficile qu'on pourroit le craindre. On peut, quand on le voudra, réaliser l'espérance des gens de bien.

Agréez, monsieur le rédacteur, etc.

ANNONCES BIBLIOGRAPHIQUES.

(Tous les ouvrages dont nous donnons une courte analyse dans les Annonces bibliographiques se trouvent au bureau du *Mémorial catholique*, au prix de librairie.)

Sainte Bible, traduite par M. Eugène de Genoude, tome 23e et dernier. Prix de l'ouvrage, 130 fr. Paris, Méquignon-Havard, rue des Saints-Pères, n° 10.

Ce tome 23e est délivré gratis aux souscripteurs.

Bible (Sainte) en latin et en français, dite *Bible de Vence*, tome 25e et dernier. A Paris, chez Méquignon-Havard, rue des Saints-Pères, et chez Méquignon junior, rue des Grands-Augustins.

Ces deux ouvrages importants, consacrés à la gloire des divines Écritures, et dont nous avons successivement annoncé les volumes publiés depuis le commencement de l'année,

sont enfin terminés. Il ne nous reste maintenant qu'à parcourir les derniers volumes, et à présenter à nos lecteurs notre jugement sur ces deux grandes entreprises : c'est ce que nous nous proposons de faire dans une des prochaines livraisons du *Mémorial*.

Rituale argentinense, 1 vol. in-4. A Strasbourg et à Paris, chez Leroux. Prix, 12 fr., et 15 fr. par la poste.

Le Rituel de Strasbourg, imprimé pour la première fois en 1742, sous l'épiscopat d'Armand Gaston de Rohan, cardinal et grand aumônier de France, prélat d'un grand mérite, et très versé dans la discipline de l'Église, a été réimprimé par les ordres de son altesse monseigneur le grand aumônier, dont le trop court séjour à Strasbourg a laissé de si vifs regrets et a été signalé par de si nombreux et de si utiles établissements. La formule d'administration de chaque sacrement est précédée de courtes explications et d'instructions très concises sur les sacrements. Dans ce que nous avons lu de cet ouvrage, nous n'avons pas remarqué que l'église de Strasbourg eût dans dans sa liturgie quelque usage particulier et qui lui fût propre. Nous ne doutons pas que cet ouvrage ne soit très bien accueilli des ecclésiastiques, auxquels il est adressé.

Manuel religieux et pratique, à l'usage des maisons d'éducation; 1 vol. in-18. Prix 1fr. br., et 1 fr. 50 c. rel.; Chez A. Leclère, quai des Augustins, n° 35.

Cet ouvrage, que nous avons déjà annoncé, a reçu l'approbation de monseigneur l'archevêque de Paris, et vient d'obtenir le suffrage de son excellence le grand-maître.

Lettre encyclique de N. S. P. le pape Léon xii, à tous les patriarches, primats, archevêques, et évêques; et bulle du Jubilé pour 1825; in-8°, avec texte en regard. Prix, 1 fr. 25 c., et 1 fr. 50 c., franc de port. A Paris à la librairie ecclésiastique d'Adrien Leclère, quai des Augustins, n° 35.

LES ENTRETIENS D'UN PASTEUR AVEC SES ENFANTS SUR LE SYMBOLE DES APÔTRES ; ou Exposition raisonnée des principaux points de la foi chrétienne. Ouvrage où l'on se propose de prémunir les âmes droites contre les préjugés et les faux raisonnements de l'erreur et de l'impiété; par M. l'abbé Girault, chanoine honoraire de Troyes, doyen, curé de Bar-sur-Aube. A Paris, chez Adrien Leclère, quai des Augustins, n° 35; 7 vol. in-12.

HISTOIRE DES ACTES DES APÔTRES, ouvrage posthume du père de Ligny, de la compagnie de Jésus, pour servir de suite et de complément à la Vie de Jésus-Christ, du même auteur, suivie d'une table analytique des matières. A Paris, chez Méquignon junior, libraire de la faculté du théologie, rue des Grands-Augustins, n° 9. (Ce volume se vend séparément, prix, 5 fr. 50 c.)

« Dans le livre des Actes, dit Bossuet, on apprend à aimer et à honorer l'église, humble, patiente, que le monde n'a jamais laissée en repos, éprouvée par les supplices, toujours victorieuse. On y voit les Apôtres la gouvernant selon les ordres de Jésus-Christ, et la formant par leurs exemples plus encore que par leur parole; saint Pierre y exerçant l'autorité principale, et y tenant partout la première place; les chrétiens soumis aux décrets des apôtres, sans se mettre en peine de rien, dès qu'ils étoient rendus. »

Peu de temps avant l'impression du MÉMORIAL, il nous a été remis plusieurs ouvrages que nous ne pouvons annoncer que rapidement. Nous regrettons surtout de ne pouvoir nous étendre plus au long, 1° sur *le Mémorial catholique, à l'usage des royalistes devenus ou reconnus libéraux;* brochure in-8°, chez Pillet, rue Christine. Le titre de cet écrit ne fait pas assez connoître que l'auteur s'est particulièrement attaché à réfuter le dernier ouvrage de M. de Montlosier. Nous en

aurions quelque regret, si l'auteur, en nous empruntant un titre que nous nous efforcerons toujours de remplir, ne nous avoit donné une marque singulière de son estime. 2° CONFÉRENCES SUR LA RELIGION, à l'usage des colléges, 1 vol. in-12. Cet ouvrage, qui ne nous étoit pas adressé, mais qui par hasard nous est tombé sous la main, nous a paru estimable sous beaucoup de rapports; nous avons cru cependant remarquer quelques propositions qui ne sont pas tout-à-fait exactes. Nous reviendrons sur cet écrit. 3° CONVERSATIONS ENTRE UNE MÈRE ET SES ENFANTS SUR LES PRINCIPAUX POINTS DE LA MORALE CHRÉTIENNE, par madame de Maussion. 2e édit., 1 vol. in-18. Prix : 2 fr., chez Méquignon-Havard. Petit écrit qui nous a singulièrement intéressés, et dont la lecture ne pourra être que très utile aux enfants. Le style en est simple et sans prétention; des anecdotes choisies avec goût relèvent ce que la morale toute seule pouvoit présenter de trop aride à la légèreté de l'enfance; tout en un mot nous semble mériter les suffrages du public, et nous osons les prédire à l'auteur, qui, dans une première édition, avoit craint de révéler au public un nom honorablement connu dans les lettres.

LE

MÉMORIAL CATHOLIQUE.

AOUT 1824.

LES LOIS CIVILES DE LA RÉVOLUTION SUR LE MARIAGE,

CONSIDÉRÉES COMME CAUSE PROCHAINE DE LA LICENCE DES MŒURS.

Les gouvernements sont depuis long-temps effrayés du prodigieux accroissement du nombre d'enfants trouvés qui absorbent les plus précieuses ressources des départements, et accablent le trésor public; et malheur au gouvernement qui ne prendroit pas en sérieuse considération cet e population toujours croissante, jetée sur la terre sans famille et sans patrimoine, et qui ne connoît ni parents ni amis.

On en trouve la cause dans la licence des mœurs, mais où trouve-t-on la cause prochaine de cette licence ? Sans doute la cause générale est dans l'affoiblissement de l'esprit religieux; mais il y a une cause générale qu'il faut chercher dans le désordre introduit par la révolution dans les lois civiles sur le mariage.

La religion avoit élevé le mariage à la plus haute dignité ; les lois modernes l'en ont fait descendre, et n'en ont plus fait qu'un acte civil, comme l'acquisition d'un immeuble ou le loyer d'une maison.

Mais *quand le mariage n'est plus aux yeux des peuples qu'un contrat civil, le concubinage n'est plus qu'un lien na-*

turel. Cette même cause, née de la réforme, produisit au quinzième siècle les mêmes désordres qui en amenèrent un bien plus grand, le meurtre de l'enfant par celle qui lui a donné le jour : crime commun alors comme il l'est de nos jours, et dont il semble que la fréquence ait affoibli l'horreur, crime contre nature que le gouvernement d'Henri II ne trouva d'autre moyen de prévenir (car on ne put l'empêcher) que par la loi sévère, mais efficace, qui a été demandée par plus de trente conseils généraux, et, avant dix ans, le sera par tous.

Je le répète, *quand le mariage n'est plus qu'un contrat civil; le concubinage ne paroît plus qu'un lien naturel,* et le peuple ne voit entre l'un et l'autre d'autre différence que celle d'un acte devant notaire, et un acte sous seing privé.

Le vicomte de Bonald.

DES JÉSUITES,

PAR RAPPORT AUX SOCIÉTÉS SECRÈTES.

Quoiqu'il semble que tout ait été dit sur les jésuites, je crois néanmoins que l'on n'a pas encore considéré cette corporation religieuse sous un rapport politique, qui la place incontestablement à la tête des institutions les plus utiles que les gouvernements puissent appeler au secours de la société.

Lorsque la barbarie musulmane menaçoit d'envahir l'Europe entière, la chevalerie sauva la chrétienté. Aujourd'hui la société chrétienne est attaquée par d'autres barbares, d'autant plus redoutables qu'ils sont cachés dans son sein. Leur prophète, c'est la déesse *raison;* leur alcoran, *la déclaration des droits de l'homme :* le bonnet de la liberté a remplacé le croissant; et les sociétés secrètes sont le camp de ces barbares du dix-neuvième siècle. Leurs invasions, de plus en plus menaçantes, ne peuvent être arrêtées que par une *croisade* de lumières et de vertus : il faut qu'une *chevalerie* d'un nouveau

gente les observe sans relâche, dévoile leurs manœuvres, les poursuive dans leurs retranchements, et les attaque corps à corps. La Providence a pris soin de la tenir toute prête pour les gouvernements qui sauront s'en servir : car les jésuites sont aux sociétés secrètes de l'impiété et de l'anarchie précisément ce qu'étoient les anciens preux aux légions de Mahomet.

Pour préserver l'Europe des ravages du mahométisme, il falloit former, malgré la diversité des intérêts qui divisoient les royaumes chrétiens, une institution commune qu'on pût opposer à l'ennemi commun de la chrétienté. C'étoit là le problème politique de cette époque : cette institution devoit être à la fois religieuse et politique, puisque l'ennemi qu'elle avoit à combattre attaquoit en même temps la religion et l'état; elle devoit être placée sous la direction du chef suprême de la chrétienté, du père commun de cette grande famille : autrement on n'auroit eu que des institutions locales, propres à chaque peuple, subordonnées aux intérêts particuliers de chaque prince, et non une association générale, dévouée à l'intérêt commun. Cette institution devoit être toute brûlante de l'enthousiasme chrétien, de même que l'ennemi étoit enflammé par le fanatisme musulman. La chevalerie, qui réunissoit toutes ces conditions, résolut ce problème avec toute la perfection possible.

Aujourd'hui le problème politique a changé : il s'agit de trouver dans la société publique, gangrenée par les sociétés secrètes, une institution assez pleine de vie pour s'opposer aux progrès du mal, sans être exposée elle-même à la contagion. Cette institution doit être aussi religieuse et politique : elle doit être religieuse, d'abord, parcequ'il n'appartient qu'à la religion de fonder une institution durable; ensuite, parcequ'il s'agit de combattre l'irréligion, cause première du désordre actuel de la société; enfin parceque toutes les institutions qui ne seroient pas solidement appuyées sur cette base, ne tarderoient pas de céder elles-mêmes à l'ascendant des sociétés

secrètes, et d'être entraînées à leur suite. Elle doit être aussi politique : cela ne veut pas dire qu'elle doive être un ordre civil ou militaire, mais seulement qu'elle doit être tellement constituée, qu'elle exerce une action puissante sur la société. D'après ces premières conditions de notre problème politique, voyons si l'institut des jésuites peut nous en fournir la solution.

Je ne m'attache pas à prouver que cet ordre est la plus forte institution religieuse que l'on ait jamais connue : il n'y a sur ce point qu'une voix depuis Louis XIV jusqu'à Frédéric II, depuis Bossuet jusqu'à Voltaire ; je l'envisage seulement sous le rapport politique. Tous les observateurs ont remarqué dans cette société un caractère unique qui la distingue, d'une manière tranchante, de tous les autres ordres religieux. Ceux-ci formoient ou des savants vertueux, ou de pieux cénobites, d'autant plus estimables qu'ils se renfermoient dans le cercle de leurs règles particulières. L'institut des jésuites, par son effet propre, forme des hommes destinés à exercer une influence sociale. Ils peuvent bien sans doute dire d'eux-mêmes ce que Tertullien disoit des premiers chrétiens : *Nous ne naissons pas mais nous devenons jésuites. Non nascimur, sed fimus.* Mais il est également vrai de dire que tout jésuite est né pour agir sur la société, dans un cercle plus ou moins étendu. Cette société a toujours eu un instinct merveilleux pour n'accueillir dans son sein que des hommes utiles. Dès que vous la voyez recevoir un sujet, quelque brut qu'il paroisse, soyez sûr qu'elle saura bien en tirer quelque chose. Elle le jette dans son moule ; elle l'y pétrit ; elle l'y broie ; elle l'imprègne de son esprit ; et bientôt vous en voyez sortir un être nouveau, habile à diriger d'autres hommes. C'est précisément la raison de l'effroi que cet institut inspire aux sociétés secrètes, qui aspirent aussi à gouverner les esprits. Parlez de rétablir un autre ordre religieux, quelque respectable qu'il puisse être, les Bénédictins, par exemple ; elles ne feront qu'en plaisanter : nommez les Jésuites, elles entrent en convulsion. Aussi il est à remarquer qu'elles ont eu de temps en

temps l'espoir de maîtriser plusieurs des autres ordres religieux. En France, les principes qui avoient pénétré, vers la fin du dernier siècle, dans plusieurs communautés, n'ont que trop prouvé que, si elles n'étoient affiliées aux sociétés secrètes, elles étoient au moins dignes de l'être. On a connu, par les papiers des illuminés d'Allemagne, publiés par l'ordre de l'électeur de Bavière, les projets de Weishaupt, leur chef, sur divers ordres religieux; et l'on sait qu'aujourd'hui même elles travaillent avec succès certains couvents de la Suisse. Les jésuites au contraire ont toujours été l'objet de leur horreur, jamais de leurs espérances; on diroit que l'ombre seule du manteau de saint Ignace leur est mortelle. Elles ne sont rassurées que lorsqu'elles ont placé entre elles et lui un vaste intervalle. De même que deux corps chargés d'électricité se repoussent, les jésuites et les sociétés secrètes, électrisés les uns et les autres, mais de principes bien différents, ne se rapprochent jamais que pour se repousser avec l'impétuosité de la foudre. Si nos publicistes connoissent une société plus puissante à opposer à la franc-maçonnerie et à l'illuminisme; qu'ils l'indiquent; s'ils n'en connoissent pas, qu'ils essaient d'en créer une; en attendant, qu'ils se servent de celle que la Providence leur a faite.

En second lieu, la toute-puissance des sociétés secrètes vient de leur union. On ne peut les combattre avec succès qu'en leur opposant une société où le principe d'union soit plus fort que chez elles. Sous ce rapport, que peut-on comparer aux jésuites? Sous l'empire de leur admirable constitution, toutes les pensées individuelles, toutes les vues particulières du génie le plus élevé, comme du plus obscur néophyte, viennent se perdre dans l'esprit général de leur société, comme les fleuves et les ruisseaux se confondent dans l'Océan. Voilà pourquoi ils ont un avantage marqué sur les sociétés secrètes organisées sur les divers points du globe : quoique correspondant les unes avec les autres, elles ne sont pas régies par une autorité unique, et ne forment qu'une espèce de république fédérative : les jé-

suites forment une monarchie ; ils ne sont pas seulement unis, ils sont *uns*; *unum sint*. Laissez marcher cette phalange, dont les rangs sont étroitement serrés par une chaîne divine contre les cohortes de l'anarchie; mais tant que vous ne leur opposerez que des soldats dispersés, résignez-vous à des défaites.

En troisième lieu, les sociétés secrètes, quoique organisées sous des formes diverses dans chaque nation, sont universelles : il faut leur opposer une société qui, par sa nature, tend à le devenir; c'est là encore un caractère propre de l'institut des jésuites. Ils comptoient à peine quelques années d'existence, et déjà ils étoient répandus dans le monde entier : ils brilloient en Europe, qu civilisoient l'Amérique, et mouroient au Japon. Naguère on les croyoit descendus pour jamais dans la tombe, et voilà qu'on les retrouve presque partout : les solitudes même du Nouveau-Monde les ont déjà reconnus. Il est impossible que cette société prodigieuse ne soit pas destinée à jouer un grand rôle dans la restauration de l'ordre social. Si des préjugés aveugles ne suspendoient pas ses progrès, on la verroit bientôt, universelle comme le désordre, ne pas laisser à ses complots une place sur laquelle elle n'eût l'œil ouvert pour les reconnoître, et les bras étendus pour les déjouer.

Les sociétés secrètes sentent si bien elles-mêmes qu'elle est leur ennemi capital, que plusieurs fois elles ont fait courir le bruit qu'elles étoient dominées par les jésuites. Elles l'ont dit en Angleterre; elles l'ont dit en France, où Bonneville fit un ouvrage exprès pour le prouver; et l'on sait que lors du congrès maçonnique de Wilhelmssadt, les illuminés d'Allemagne, qui désiroient attirer à eux les loges maçonniques, s'efforcèrent de persuader à leurs députés qu'elles étoient dirigées, sans le savoir, par des jésuites, et que, pour échapper aux disciples de Loyola, elles devoient se jeter dans les bras de Weishaupt.

Il est impossible que les gouvernements, décidés à combattre la franc-maçonnerie et l'illuminisme, n'accueillent pas tôt ou tard le magnifique secours qu'ils ont sous la main.

On a voulu leur faire peur des jésuites, par des raisons politiques ; et bientôt peut-être, car le temps presse, ce sera par des raisons politiques qu'ils cesseront de les craindre pour les aimer.

X.

DE L'ÉTAT DES CATHOLIQUES
EN ANGLETERRE.

(Second article.)

Nous ajouterons à ces courtes notices, qui ont du moins le mérite d'une authenticité incontestable, l'extrait d'une lettre qui a d'abord été imprimée dans le *Courrier*, journal ministériel de l'Angleterre, et ensuite traduite dans le numéro 150 de l'Observateur autrichien de l'année 1823.

« Il est évident, dit cette lettre, qu'au point où les choses en sont arrivées, c'est un devoir impérieux pour le gouvernement de faire suivre les recherches actuelles sur l'état de l'Irlande d'une mesure propre à guérir le mal dans son principe. Le gouvernement a sondé la plaie, il a découvert le siége de la maladie : le pays a été soumis aux opérations les plus douloureuses, et si le parlement ne tente pas d'employer une méthode curative, on auroit fait à l'Irlande l'injustice la plus criante et la plus gratuite.

» Le but politique de cet examen n'exige plus aucune discussion. Le parlement a ordonné ces recherches, et ne peut plus s'y arrêter, sans convenir qu'on ne les a faites que pour satisfaire une vaine curiosité. Du reste, elles paroissent avoir provoqué toutes sortes de vues et de conséquences diverses. Quelques uns attribuent les maux généralement reconnus à la municipalité de Dublin, d'autres au gouvernement irlandais. Nous avons lieu de croire que l'un et l'autre reproche est

mal fondé, le dernier surtout : les véritables causes du mal sont dans le système général d'une administration hostile, système qui a été pratiqué depuis tant d'années; et la corporation de Dublin, dont on a beaucoup trop grossi l'influence et le poids, est plutôt l'instrument que l'auteur de ce système.

» Le plus grand et le plus juste grief contre la municipalité de Dublin se fonde sur son inimitié irréconciliable contre les habitants catholiques romains; on lui reproche à bon droit, que quoique trente ans se soient passés depuis que la loi a déclaré les catholiques capables de participer aux priviléges de ce corps, néanmoins pas un individu professant cette religion n'a été admis. On regarde cette exclusion comme la mesure la plus rigoureuse de toutes, parcequ'elle frappe une classe de sujets qui à eux seuls forment les six septièmes de la population de la ville et du pays.

» Je viens maintenant à démontrer que cette bigoterie n'est autre chose qu'une émanation de l'esprit général des institutions et des lois irlandaises, et je tirerai mes preuves du livre des Statuts ainsi que de l'Almanach du royaume de 1823.

» Par le statut irlandais de l'an 33e du règne de Georges II, chapitre XXI, les sujets catholiques étoient déclarés admissibles à un grand nombre de places subalternes, dont ils avoient été auparavant exclus. Par la neuvième section du même statut, on décida qu'ils continueroient d'être inhabiles à siéger et à voter dans l'une ou l'autre chambre du parlement, ou bien à remplir la charge d'un lord lieutenant d'Irlande, d'un lord chancelier ou commissaire du grand sceau, d'un lord trésorier général ou chancelier de la trésorerie, d'un lord chief justice ou de juge du King's Bench ou des common pleas, d'un chief baron ou baron of the Exchequer, de juge au tribunal de l'amirauté ou d'un directeur de la chancellerie près la cour suprême, d'un secrétaire d'état, d'un garde des sceaux, d'un vice-trésorier ou suppléant du vice-trésorier, d'un caissier de la trésorerie, d'un auditeur général, d'un lieutenant ou d'un gouverneur, d'un custode des rôles des comtés, d'un

secrétaire du lord lieutenant, d'un membre du conseil secret, d'un premier avocat, d'un attorney général, d'un solliciteur général, d'un deuxième et troisième avocat ou consulent royal, d'un assesseur à la chancellerie, d'un prevôt ou membre du collége de la Trinité à Dublin, d'un directeur général des postes, d'un directeur des arsenaux, d'un lieutenant général de l'artillerie, d'un commandant en chef, d'un général de l'état-major, d'un sherif ou sous-sherif de quelque comté; enfin ils sont inhabiles à toutes les places spécifiées dans les nouvelles lois sur les corporations. Par la quatrième section du même acte, les catholiques sont encore exclus du droit de voter dans les assemblées paroissiales, toutes les fois qu'il s'agit de fournir de l'argent pour la construction et la réparation des temples, ou pour d'autres objets concernant l'église et la paroisse locales.

»Je n'examinerai pas si ces mesures sont bien ou mal fondées: je me bornerai à vous faire remarquer l'immense étendue de cette exclusion, qui comprend toutes les places tant soit peu dignes d'être ambitionnées. Quelques uns pensent que ces dispositions oppressives ne doivent pas être adoucies, et qu'elles ne sont pas trop dures; mais je ne connois personne qui soutienne qu'elles ne soient pas assez dures. En effet les adversaires les plus prononcés de toutes les concessions ultérieures, ont unanimement insisté sur la nécessité de donner du moins à la population catholique de l'Irlande, une part effective et proportionnée des avantages publics auxquels la loi les a déclarés admissibles.

»J'arrive maintenant aux preuves authentiques que m'offre l'almanach d'Irlande, dont j'ai parlé, pour démontrer, par un simple exposé des faits, que le principe prédominant du gouvernement irlandais est véritablement hostile envers la plus grande partie de la population de ce pays, et qu'on a maintenu ce principe avec une persévérance opiniâtre, au mépris des dispositions et de l'esprit même des lois. Il n'entre pas dans mon plan de m'étendre sur l'origine de ce système, et

d'en nommer les principaux adhérents et protecteurs; je me bornerai à spécifier nos établissements et nos emplois publics, en suivant l'ordre où ils sont placés dans l'almanach, et à indiquer dans une colonne le nombre des personnes employées dans chacun de ces établissements, et dans l'autre le nombre de ceux qui, parmi ces individus, appartiennent à l'Église catholique et romaine.

»J'ai devant moi *Smith's City and Country Almanak for the year* 1822, duquel j'extrais la liste suivante;

PLACES ET EMPLOIS PUBLICS.	TOTAL des personnes employées.	Catholiques.
Office des postes, y compris le vice-directeur. . . .	346	35
Banque d'Irlande, gouverneur, vice-gouverneur, directeurs, officiants et employés.	127	6
Société royale de Dublin.	17	
Commission pour les pavés.	16	2
Commission des fontaines.	8	
Commission pour la conservation du port de Dublin.	23	
Commission pour l'embellissement des routes. . . .	26	
Préposés du bureau pour le commerce des toiles. .	74	
Sous-employés de cet établissement.	71	3
Bureau du timbre.	61	3
Cour du lord lieutenant à l'exception des chapelains.	20	
Conseil de ville et de commune.	125	
Comité pour l'eau et les tuyaux.	56	
Police de Dublin.	58	
Auditeurs des comptes, commissaires et autres employés.	9	
Court of chancery, y comprise la commission des banqueroutes.	65	
Tribunal des débiteurs insolvables.	5	
King's Bench	22	2
Common Pleas.	51	2
Exchequer, Law and Equity.	63	3
Estimateurs.	2	
Tribunaux inférieurs.	18	
Enregistrément des contrats.	4	
Assistant-barristers of counties.	31	
Clerks of the crown and peace.	85	
Crown-solliciters.	9	
Visiteurs des morts.	108	14
Commissionners of affidavits.	262	29
Employés de la trésorerie royale.	35	1
Bureaux des péages.	296	11
Bureaux des accises.	265	6
Places militaires.	45	
Agents de l'armée.	15	

» Or il existe encore d'autres départements publics qui ne sont pas spécifiés dans cet almanach, et desquels les catholiques se trouvent également exclus. De plus, je dois vous rappeler ici de nouveau que cette liste est tout-à-fait indépendante des exceptions portées par le statut ci-dessus mentionné, et qu'en vertu de la loi, les catholiques sont admissibles à toutes les places qui composent ladite liste.

» Remarquez surtout, je vous prie, qu'ils sont totalement exclus de la direction du bureau pour le commerce des toiles, quoique cet établissement, fondé pour encourager notre unique branche de manufactures, soit d'une telle nature qu'il devroit être administré sans aucun esprit de parti religieux ou politique. On voit par la liste, que cet institut ne compte pas moins de soixante-douze préposés, et cependant il ne se trouve parmi eux pas un seul pair, pas un seul baronet, pas un seul gentleman catholique. On en peut dire autant de beaucoup d'autres places spécifiées dans la liste, et que je recommande à l'attention de mes lecteurs, parceque cette considération sera plus propre à fixer leur jugement sur le système de l'administration irlandaise que tous les discours et toutes les réclamations publiques ne pourroient le faire. Ce funeste principe d'exclusion s'est également manifesté dans l'administration et la composition du bureau général de santé qui fut établi en 1820 par un arrêté du vice-roi, principalement pour examiner l'état actuel de l'armée, et les circonstances qui peuvent porter préjudice à la santé, comme les localités, les professions, le domicile, le chauffage, la nourriture, les vêtements et l'éducation. A cet effet on avoit nommé quatorze commissaires, des banquiers, des médecins, des ecclésiastiques et des négociants, mais pas un seul catholique romain, quoiqu'il dût cependant sauter aux yeux que les habitants catholiques, tant laïques qu'ecclésiastiques, ont autant et plus de moyens de remplir les devoirs d'une pareille vocation. Vous remarquerez également que parmi trente et un avocats assistants des comtés (assistant-barristers

of counties) il ne se trouve pas un seul catholique, et qu'il n'y a même pas d'exemple qu'un homme professant cette religion ait été revêtu d'une telle place, quoique les catholiques y soient admissibles depuis la fondation de cet établissement en 1795. Il y a cent six places dans le département de la justice, destinées à des avocats, et les revenus de ces places montent annuellement à cent cinquante mille livres sterling. En vertu de la loi, il y en a quatre-vingt-trois auxquelles les catholiques peuvent aspirer, et elles rapportent cinquante mille livres sterling par an ; néanmoins on n'a pas encore un seul exemple qu'une seule d'entre elles ait été donnée à un catholique. On en peut dire autant des autres branches de l'ordre judiciaire, et je puis assurer sur une autorité irréfragable que cette partie de l'administration influe de la manière la plus nuisible sur la concorde et les intérêts du pays, car elle dispose les habitants des campagnes, et même les classes supérieures, à nourrir de l'envie et de la méfiance contre l'administration de la justice lorsqu'ils voient tout le pouvoir judiciaire entre les mains des protestants, qui forment la plus petite partie de la population du pays.

» En parcourant, au reste, la liste dont je viens de parler, il vous sera facile de remarquer que les places auxquelles on admet encore quelques catholiques sont les plus petites et les plus subalternes de toutes, tandis que celles dont ils sont principalement exclus, appartiennent à la clientèle et à la nomination directe du gouvernement. A ce système d'exclusion déjà fort étendu, il faut ajouter encore les emplois dans la milice, dans la *yeo manry*, et, comme de raison, dans le clergé, qui fournissent un nombre immense de places et d'émoluments à la jouissance exclusive des membres de l'église dominante.

» Il est donc clair comme le jour que la partialité et l'esprit de cabale dans la nomination aux emplois publics, forment le caractère dominant de l'administration irlandaise : c'est pourquoi je voudrois inviter la législature à s'occuper plutôt du chan-

gement de ce système, que de la poursuite judiciaire de quelques individus qui peuvent du moins alléguer une foule de précédents pour leur justification, et qui peut-être ont été, sans le savoir, bien plus les victimes que les agents actifs du funeste système qui a prévalu jusqu'ici. Un premier moyen pour obtenir à cet égard les renseignements nécessaires, seroit de présenter au parlement une liste, qui pourroit être dressée en cinq ou six jours, de toutes les personnes qui occupent des emplois auxquels les catholiques sont également habiles, liste dans laquelle il faudroit indiquer la date de la nomination et le nom de celui qui a donné la place, et spécifier celles de ces places qui sont occupées par des catholiques.

De Haller.

LIBÉRALISME,

SON ORIGINE ET SES EFFETS.

(Amico d'Italia.)

Le *libéralisme* n'est que la *révolution* qui a changé de nom; il tend comme elle au renversement de ce qui existe. Susceptible d'une infinité de variations, parcequ'il participe à la nature de l'erreur, il n'est constant que dans un seul point, la ruine de l'antique édifice social. Parmi la foule de ses partisans, les uns sont plus ou moins acharnés que les autres, mais ses chefs ne rêvent que bouleversement, et ce doit être l'inévitable résultat de la tactique qu'ils emploient. Pour assurer le triomphe de leurs systèmes politiques, ils appellent à eux tous les gens avides de nouveauté, flattent toutes les passions, raniment toutes les haines, excitent tous les désirs,

font des concessions à tous les partis. Quand les choses en sont à ce point, il ne manque plus qu'un choc pour tout renverser. Les jacobins, dans leur première fureur, tentèrent ouvertement d'abattre les trônes et les autels; les libéraux, plus coupables aujourd'hui après les événements qui ont eu lieu, ne dirigent pas moins qu'eux leurs attaques contre le trône, mais, par une politique plus funeste, ils y laissent assis un fantôme de roi chargé de chaînes. L'obéissance des sujets fidèles ne fait alors que consacrer l'esclavage du monarque déchu, qui ne peut être servi efficacement par les siens; et ce qui lui reste d'autorité ne fait plus que légitimer les actes iniques de la rébellion.

Ce n'est donc pas telle ou telle forme de gouvernement, ou la préférence accordée à une institution plutôt qu'à une autre, que nous condamnons sous le nom de *libéralisme*. Nous croyons qu'il faut respecter toutes les formes de gouvernement, lorsqu'elles sont légitimes; loin de n'en vouloir reconnoître qu'une seule, nous recommanderions la soumission à l'autorité en Suisse et en Angleterre, comme à Vienne, à Pétersbourg et à Turin.

Il n'est pas inutile de rappeler ici la distinction que nous avons déjà faite dans les doctrines qui concernent la politique. Tout ce qui tient à la morale, comme l'observance des lois et l'obéissance au souverain, n'est point au pouvoir de l'homme: quant à l'art de gouverner, il est susceptible de perfectionnement. Voici donc en abrégé notre profession de foi politique :

Condamner et réprouver absolument toute révolution, tout usage de la force contre le souverain.

Enseigner toujours à lui obéir, quand il est légitime.

Ne condamner aucune amélioration dans les institutions de l'état; mais ne regarder comme amélioration que ce qui s'adapte aux besoins de la nation, et émane librement et sagement de l'autorité légitime.

Conserver et améliorer insensiblement et sans relâche; voilà tout notre système.

Le système opposé, c'est de commencer par détruire, pour refaire ensuite; sans savoir comment; le saurait-on même, le succès n'est point certain. Quelque système que l'on suive, l'exécution laisse toujours apercevoir des défauts: on veut y remédier; et de nouveau l'on abat pour reconstruire. Les peuples sont, en attendant, victimes de cette inexpérience téméraire; on leur ôte le premier des biens, la durée des institutions, si nécessaire pour concilier le respect et la confiance, et sans laquelle on ne forme aucune entreprise, parcequ'on n'ose se promettre d'en recueillir le fruit. Comme ensuite il est impossible, chaque fois qu'un changement a lieu, de rompre et de renouer à volonté les liens de l'affection et de la fidélité, la nation finit par ne plus être qu'un amas incohérent d'individus, qui, auparavant unis entre eux, ne formoient qu'un seul corps.

Tant que les anciennes doctrines furent en vigueur, on regarda toujours comme absurde d'accorder aux membres de la société le pouvoir de révolte contre le souverain. Les doctrines et les œuvres de chacun de ses membres constituent la vie du corps social, qui doit nécessairement périr dès qu'il n'y aura plus d'harmonie dans ses éléments.

D'après l'exposé de ces deux différents systèmes, peut-on hésiter à choisir? N'est-on pas en droit de regarder comme ennemis jurés de leur pays ceux qui, sous prétexte d'amélioration, louent et provoquent la révolte comme un acte de vertu.

Origine du libéralisme.

Ceux qui ont quelque connoissance de l'histoire moderne savent quelle est la source de cette doctrine qui porte la mort dans le sein de la société. Ce sont les nouveautés du seizième siècle qui ont introduit parmi nous la licence des opinions.

Les anciens hérésiarques avoient mis leur autorité à la place de l'autorité légitime; mais les nouveaux réformateurs substituèrent le jugement particulier, dans les choses divines, à l'autorité de l'Église; il ne fallut plus, pour décider, ni génie ni doctrine; le premier venu eût le droit de définir le sens des Écritures. Après cet appel manifeste à l'orgueil et à l'amour-propre de chacun, tous les liens de subordination furent rompus; ceux qui méconnurent le pouvoir de la monarchie spirituelle, instituée par Jésus-Christ, ne tardèrent pas à secouer le joug de l'autorité des princes, et cette rébellion fut appelée par les novateurs l'*affranchissement de l'esprit humain.*

Qui dira les résultats de cet *affranchissement* dans les contrées où l'erreur triompha! Cependant le mal n'atteignit pas de suite tout son développement, soit parceque les hommes ne tirent pas toujours toutes les conséquences pratiques de leurs mauvaises doctrines, soit parceque les esprits d'alors osèrent à peine embrasser dans leur entier ces maximes inouïes. Mais un poison secret ne laissa pas de circuler dans les veines du corps social; malheureusement les passions politiques ne servirent que trop à lui donner un libre cours, et l'on vit la même main arrêter et favoriser tout ensemble les progrès de l'erreur. Ce fut le tort de Louis XIV : sa puissance opposa une forte digue au torrent, mais après sa mort les doctrines antisociales commencèrent à se répandre de nouveau; il en avoit entretenu le germe en tournant son pouvoir contre le pape. La régence licencieuse du duc d'Orléans, les usurpations scandaleuses des parlements, la longue dissolution d'un règne dont les commencements avoient donné de si belles espérances, tout cela ouvrit un abîme immense; la France fut inondée de libelles, de pamphlets, où l'impiété prenoit toutes les formes. Les idées d'indépendance exaltèrent toutes les têtes : bientôt on regarda comme ennemie chaque espèce d'autorité.

Ce seroit bien peu connoître le cœur humain que de s'é-

donner des événements qui ont suivi, et de l'instabilité des institutions sociales, depuis que, dans toutes les classes, sont répandues et accueillies des doctrines si chères à l'orgueil, si contraires au bon ordre.

Effets du libéralisme.

Les hommes sages, et en particulier le clergé, prédirent en vain les maux qui allaient fondre sur la France; leurs prédictions furent inutiles et devoient l'être. Néanmoins la révolution éclata, et en 1789 commença la guerre contre Dieu et contre le roi. Trois années suffirent pour faire passer le royaume de France de l'état le plus florissant à l'état des plus déplorables calamités. Le plus grand de tous les délits publics souilla ces contrées; des milliers de victimes humaines rougirent de leur sang l'autel de la raison, et y gravèrent en caractères ineffaçables l'ignominie de l'homme tombé dans l'athéisme. Un écrivain qui ne peut être suspect dans l'histoire qu'il a faite des crimes de la révolution (1) donnoit en 1796 la liste des victimes immolées à cette époque; en tout, il en comptoit *deux millions vingt-deux mille neuf cent treize*, dont *quatorze cents* femmes du peuple, *deux mille* enfants et *cinq mille trois cents* artisans..... Voilà l'humanité, voilà la philanthropie. Que ceux qui veulent encore des révolutions réfléchissent sérieusement aux maux qu'elles entraînent après elles.

(1) M. Prudhomme.

VIE POLITIQUE, LITTÉRAIRE ET MORALE DE VOLTAIRE, où l'on réfute Condorcet et ses autres historiens, en citant près de trois cents faits, tous appuyés sur des preuves incontestables; par M. Lepan; quatrième édition in-8; à Paris, chez l'auteur, île Saint-Louis, quai Bourbon, n° 19, ou rue Dauphine, n° 46.

Le plus bel éloge que l'on puisse faire d'un grand homme, c'est de publier l'histoire de sa vie, qui retrace, comme un portrait fidèle, ses moindres traits et révèle ses vertus les plus cachées. Il n'y a de véritable mérite que celui qui peut soutenir l'examen et le jugement impartial de l'histoire; mais si les vertus de la vie privée ne garantissent pas la réputation que l'on s'est acquise aux yeux des contemporains, trop souvent éblouis et trompés, tôt ou tard l'illusion cesse, *le masque tombe et le héros s'évanouit.* C'est le sort qui est réservé à la gloire gigantesque de Voltaire et de tous ceux dont l'*abomination a fait des dieux.* Pour désenchanter leurs dupes, il suffira de les leur montrer tels qu'ils ont été réellement et qu'ils se sont peints eux-mêmes dans leur correspondance secrète. La Providence a permis que les coryphées de l'impiété aient eu la maladresse de nous laisser dans leurs écrits tout ce qu'il y a de plus capable de les rendre odieux, en sorte que, pour les combattre victorieusement, il ne faut d'autres armes que celles qu'ils ont fournies à leurs adversaires. L'auteur *de la vie de Voltaire*, que nous annonçons, a puisé dans les écrits *du grand homme* et dans ceux de ses dignes amis, les matériaux de son histoire; la source n'est pas suspecte. A qui s'en prendra-t-on s'il a tracé des tableaux, s'il a révélé des turpitudes qui font frémir? Est-ce sa faute si Voltaire avoua lui-même

et déclara par écrit qu'il fut *mauvais citoyen, ami faux, envieux, flatteur, ingrat, calomniateur, intéressé, intrigant, peu délicat, vindicatif, ambitieux, hypocrite, avare, intolérant, méchant, inhumain, despote, violent?* Pas une seule de ces accusations qui ne soit justifiée par quelque passage de la correspondance, cité textuellement dans le livre de M. Lepan. On pourroit écrire au bas de ce portrait: *Voltaire peint par lui-même* (1).

« Le grand crime de Voltaire, a dit un des premiers écrivains » de notre siècle, c'est l'abus du talent, et la prostitution réfléchie d'un génie créé pour célébrer Dieu et la vertu. Il ne sauroit » alléguer, comme tant d'autres, la jeunesse, l'inconsidération, » l'entraînement des passions, et, pour terminer enfin, la triste

(1) Voici quelques traits de ce hideux tableau: Voltaire ayant fait ses pâques en 1768, l'évêque de Genève lui écrivoit pour lui dire qu'il espériot que, par sa conduite à l'avenir, il ne laisseroit aucun lieu de douter de sa droiture et de sa sincérité. Voltaire, dans sa réponse, s'étonne que cet évêque *lui sache gré de remplir des devoirs dont aucun chrétien ne doit se dispenser, et qu'il a souvent remplis.* Huit jours après, il écrivit au comte d'Argental, qui lui avoit fait, ainsi que d'Alembert, des reproches au sujet de cette communion: *Je me trouve entre deux évêques du quatorzième siècle; il faut hurler avec ces sacr... loups...,. Je veux communier.* Une autre fois, il écrivoit au même d'Argental (16 février 1761): *Si j'avais cent mille hommes, je sais bien ce que je ferais; mais comme je ne les ai pas, je communierai à Pâques, et vous m'appellerez hypocrite tant que vous voudrez.*

« Il faut l'avouer, a écrit Chabanon, un des plus grands panégyristes de Voltaire, celui qui a le plus fréquenté Ferney, l'humeur rendoit Voltaire, » dans tous les cas, injuste, forcené, si j'osais, je dirais féroce. » En faut-il une autre preuve que ce qu'il écrivoit au comte d'Argental: « Ah! chiens de » chrétiens, que je vous déteste! Il faut faire la guerre, et mourir noblement » sur un tas de bigots immolés à nos pieds... Je voudrais manger le cœur des » assassins juridiques de Labarre. »

» Il écrivoit à d'Alembert, à l'occasion du *Dictionnaire philosophique*: Dès » qu'il y aura le moindre danger, je vous prie en grâce de m'avertir, afin que » je désavoue l'ouvrage dans tous les papiers publics, avec ma candeur et mon » innocence ordinaires. »

» foiblesse de notre nature; rien ne l'absout: sa corruption est » d'un genre qui n'appartient qu'à lui; elle s'enracine dans les » dernières fibres de son cœur, et se fortifie de toutes les forces » de son entendement; toujours alliée au sacrilége, elle brave » Dieu en perdant les hommes. Avec une fureur qui n'a pas » d'exemple, cet insolent blasphémateur en vient à se déclarer » l'ennemi personnel du Sauveur des hommes; il ose, du fond » de son néant, lui donner un nom ridicule; et cette loi adorable » que l'*Homme-Dieu* apporta sur la terre, il l'appela infâme. » Abandonné de Dieu qui punit en se retirant, il ne connoît plus » de frein. D'autres cyniques étonnèrent la vertu, Voltaire étonne » le vice; il se plonge dans la fange, il s'y roule, il s'en abreuve. » Il livre son imagination à l'enthousiasme de l'enfer, qui lui » prête toutes ses forces pour le traîner jusqu'aux limites du mal. » Il invente des prodiges, des monstres qui font pâlir. Paris le » couronna, Sodome l'eût banni. Profanateur effronté de la » langue universelle et de ses plus grands noms, le dernier des » hommes après ceux qui l'aiment (1). »

On ne peut rien ajouter à ce dernier trait. Oui, certes, Voltaire n'a plus aujourd'hui que des disciples encore plus criminels que leur maître. *Il n'a pas vu ce qu'il a fait,* disoit de lui Condorcet en 1794, *mais il a fait ce que nous voyons.* Il est évident désormais que ses amis veulent et ses doctrines et leurs terribles conséquences; ils ont vu, et ils applaudissent. Il faudroit descendre jusqu'en enfer pour se placer au-dessous *des amis* de Voltaire.

Nous désirons vivement que le livre de M. Lepan se distribue dans nos maisons d'éducation. Il est nécessaire que la jeunesse apprenne de bonne heure à connoître, ou, pour mieux dire, à mépriser un homme qu'elle ne pourroit estimer qu'aux dépens de la religion, des mœurs et de tous les principes *d'une saine doctrine.* Y.

(1) M. Demaistre, Soirées de Saint-Pétersbourg.

Promenade philosophique au cimetière du père Lachaise, par Viennet.

C'est maintenant jusque dans les cimetières, jusqu'en face de la mort, que l'impiété audacieuse ose insulter à notre sainte religion. La vue des tombeaux, qui toujours inspira des pensées religieuses à l'homme de bien, et porta l'effroi dans un cœur coupable, ne dit plus rien à des hommes accoutumés à se jouer de ce qu'il y a de plus sacré. Ils rient sur un tombeau, comme ils blasphèment en présence d'un autel. C'est au milieu du champ de la mort, dont la terre s'ouvrira bientôt pour le recevoir, que Viennet nous trace cette galerie de tableaux, où figurent avec honneur les génies infernaux de la révolution, tant ceux qui l'ont préparée d'avance par leurs écrits, que ceux qui l'ont si horriblement exécutée. Le *promeneur philosophique* remue leurs cendres criminelles; le souvenir de leurs vertus est si puissant sur son âme, qu'il fait naître en lui un enthousiasme poétique: il ne peut parler qu'en vers des Voltaire, des Chénier, des Morellet, des Parny, des Volney..... Toutefois, en rappelant ces illustres morts, il n'oublie pas les vivants: ainsi il trouve moyen de déplorer dans ses vers élégiaques les infortunes d'un exilé qu'un sort trop rigoureux tient éloigné de sa patrie:

David respire encor, mais non pas pour la France;
Il est proscrit, il est banni
Des lieux qu'*honora* sa naissance.
. . . . . .
Ce n'est pas lui, c'est nous qu'a frappés sa sentence,
C'est la patrie enfin que punit son absence.

La patrie, en effet, devrait réclamer contre l'absence d'un de ces hommes qui l'ont couverte, il y a trente ans, de sang et de deuil, de cet artiste célèbre dont le pinceau républicain a néanmoins retracé autre chose que les vertus sauvages de l'inflexible Brutus ! Viennet trouve fort mauvais que Louis XVIII ait condamné à l'exil les hommes qui condamnèrent Louis XVI à mourir sur un échafaud : c'est un despotisme auquel Louis XIV lui-même avait renoncé ; « car Corneille, Racine, Molière, » Despréaux, attaquaient impunément les vices de sa cour, et » jusqu'aux défauts du monarque. » Pourquoi donc aujourd'hui ne serait-il pas permis à un peintre d'assassiner son roi *impunément?* Voilà certes une logique rigoureuse, et bien digne de trouver place dans le récit d'une *promenade philosophique.*

Laissons Viennet s'extasier sur la mémoire de grands coupables qui ont paru devant le dieu des justices, et répéter dans son livre toutes les sottises qu'il n'a pas même la gloire d'avoir trouvées ; *c'est l'esprit impur qui s'est promené au milieu des ossements arides....*

Venons à un pamphlet d'un autre genre, qui a été publiquement distribué aux membres de l'académie des sciences. C'est un *Mémoire sur l'antiquité de la civilisation et des dernières révolutions de la terre ; par E. Guérard de Provins.* Les Deluc, les Dolomieu, les Cuvier, après quarante années d'études et de recherches pénibles durant de longs voyages entrepris pour l'avancement de la science géologique, sont formellement démentis par un jeune échappé de collége, mort il y a deux ans, des suites d'une longue infirmité, et qui n'étudia jamais que dans sa chambre la nature du globe terrestre. Ce philosophe imberbe, disciple fanatique des Dupuis et des Volney, veut que le monde soit éternel, et qu'en dépit de toutes les traditions, le déluge n'ait jamais existé. Il entasse dans sa brochure toutes les absurdités qu'il a puisées dans les ouvrages de ses deux maîtres.

Citons à notre tour pour unique réfutation de tout ce fatras,

un passage remarquable du savant M. Cuvier, dont on nous pardonnera, j'espère, de préférer l'autorité à celle de M. Guérard et de ses vingt-cinq ans.

« En examinant ce qui s'est passé à la surface du globe depuis qu'elle a été mise à sec pour la dernière fois, et que les » continents ont pris leur forme actuelle, au moins dans leurs » parties un peu élevées, l'on voit clairement que cette dernière révolution, et par conséquent l'établissement de nos » sociétés actuelles, ne peuvent pas être très anciens. C'est un » des résultats à la fois les mieux prouvés et les moins attendus » de la saine géologie, résultat d'autant plus précieux qu'il lie » par une chaîne non interrompue l'histoire naturelle et l'histoire » civile. — Partout la nature nous tient le même langage : » partout elle nous dit que l'ordre actuel des choses ne remonte » pas très haut; et, ce qui est bien remarquable, partout » l'homme nous parle comme la nature, soit que nous consul- » tions les vraies traditions des peuples, soit que nous exami- » nions leur état moral et politique, et le développement intel- » lectuel qu'ils avoient atteint au moment où commencent leurs » monuments authentiques. En effet, bien qu'au premier coup » d'œil les traditions de quelques anciens peuples qui recu- » loient leur origine de tant de milliers de siècles semblent » contredire fortement cette nouveauté du monde actuel, lors- » qu'on examine de plus près ces traditions, on n'est pas long- » temps à s'apercevoir qu'elles n'ont rien d'historique; on est » bientôt convaincu au contraire que la véritable histoire, et » tout ce qu'elle nous a conservé de documents positifs sur les » premiers établissements des nations, confirme ce que les » monuments naturels avoient annoncé.

» . . . . . S'il y a quelque chose de constaté en géologie, » c'est que la surface de notre globe a été victime d'une grande » et subite révolution dont la date ne peut remonter beaucoup » au-delà de *cinq à six mille ans.* »

Un pareil témoignage n'impose pas à M. Guérard : il juge au

contraire « que le fait des attérissements de certains fleuves, » et peut-être de tous, renverse toutes les conséquences chro- » nologiques que MM. Deluc et Dolomieu, et après eux M. Cu- » vier, ont cru pouvoir tirer de leurs observations. »

Nous n'avons pu lire sans horreur ces lignes où le disciple de Dupuis et de Volney met au même rang Jupiter Ammon et le fils adorable de Dieu, notre sauveur Jésus-Christ!!! Ce pamphlet impie s'est distribué publiquement sous le règne d'un fils de saint Louis. A quelle époque vivons-nous donc? ne se trouvera-t-il pas un chrétien parmi les membres de l'académie qui fera une bonne fois justice d'une audace aussi sacrilége, en imprimant à jamais le cachet de l'ignorance et du délire à ces systèmes effrontément reproduits? Verrons-nous long-temps encore la religion de Jésus-Christ vouée au mépris et à la haine dans des écrits dont les auteurs ne taisent plus même leur nom? A quelles mains est donc confié le pouvoir de faire exécuter les lois? Qui l'eût dit en 1814, lorsque nos princes légitimes nous furent rendus, et qu'un rayon d'espérance brilla sur le front de la Religion, qui l'eût pensé, que le christianisme alloit être outragé plus audacieusement et plus impunément que jamais! que nous verrions réimprimer, sans le moindre obstacle, ce qu'on osoit à peine vendre sous le gouvernement de l'usurpateur! Parcequ'une poignée d'écrivains factieux et impies font trafic du scandale, les dépositaires du pouvoir resteront-ils muets devant eux, et la religion de la France continuera-t-elle à être livrée aux plus sanglants outrages? N'aurions-nous plus d'énergie que pour sévir contre les gens de bien? ne redouterions-nous plus que les efforts du zèle religieux? l'impunité ne seroit-elle garantie qu'à ceux qui attaquent la majesté du Roi du ciel? Grand Dieu! l'impiété dégouttante de sang n'a-t-elle pas répété assez énergiquement du haut des échafauds cette terrible leçon : *Maintenant, ô rois, comprenez; instruisez-vous, juges de la terre!* (Ps. 2.) Faut-il donc qu'empruntant les pa-

roles d'un de nos plus célèbres orateurs, nous redisions encore avec lui : « Comme il s'élève du fond des vallées des vapeurs »grossières dont se forme la foudre qui tombe sur les mon»tagnes, il sort du cœur des peuples des iniquités dont Dieu »décharge les châtiments sur la tête de ceux qui les gouver»nent (1)? » Y.

(1) Fléchier, *Oraison funèbre de Turenne.*

ESSAI SUR LA DOCTRINE ET LA PRATIQUE DES PREMIERS CHRÉTIENS EN CE QUI CONCERNE LA GUERRE, PAR THOMAS CLARKSON, M. A.

Cette brochure ne présente, en apparence, rien de contagieux; car elle ne parle que de paix et de l'amour de la paix, en opposition à la haine de la guerre. Cependant en réfléchissant sur les circonstances dans lesquelles on la produit, sur l'affectation que l'on met à la répandre, sur les menées sourdes et continuelles d'un parti qui ne néglige aucun moyen de se relever et de détruire tout ce qui s'oppose à ses funestes projets; en réfléchissant, dis-je, sur toutes ces raisons, on est comme autorisé à suspecter l'intention de l'auteur.

Il se dit *quaker*, c'est-à-dire membre d'une secte qui se fait un point de religion d'être doux et pacifique, de détester la guerre, et de ne jamais prendre aucune part à celles qui ont lieu entre les gouvernements ennemis ou les nations rivales, à l'occasion de quelques dissensions intestines.

Cet anonyme appuie son système sur le texte de l'Évangile en faveur de l'amour des ennemis. Ensuite il fait comme une fouille universelle dans les Pères de l'Église, surtout dans ceux des trois premiers siècles qui ont fait le plus clairement l'apologie de la paix et la censure de la guerre. Mais ces passages sont isolés, dépourvus de tous leurs accessoires, et cités sans

l'annonce des œuvres ou des articles précis auxquels ils se rapportent.

Il ne fait mention que des Pères des trois premiers siècles du christianisme, qu'il croit dégénéré depuis cette époque, vers laquelle commencèrent, dit-il, les altérations *des casuites exagérés* soutenus par la politique et la force de l'empereur Constantin. Ainsi ce systématique ne connoît ni ne veut reconnoître l'église et son autorité : il ne rêve que la paix à l'exclusion de toute guerre.

Quelles que soient cependant les illusions de ce rêveur, comment a-t-il pu trouver dans le christianisme une censure de la guerre telle qu'il ne craint point de la regarder comme incompatible avec la loi de Jésus-Christ? Certainement, l'on sait bien que le pacificateur de la terre n'a pas fait une obligation de la guerre. L'Évangile la met au rang des fléaux; mais il n'en est pas moins certain que si Jésus-Christ ne l'a pas ordonnée, il ne l'a pas absolument défendue. Il savoit, 1° qu'elle étoit une conséquence des désordres introduits dans notre nature par le péché originel; 2° que Dieu, créateur de l'univers, avoit ordonné, conduit et dirigé les guerres des Israélites, notamment sous le gouvernement particulier de sa divine théocratie; 3° qu'il existoit des souverains que les passions ou des circonstances nécessaires porteroient à faire des guerres soit offensives soit défensives, et il fit aux peuples l'obligation stricte de leur obéir. Il est donc absurde à cet auteur d'oser affirmer que la guerre est incompatible avec le christianisme.

Enfin cet auteur cite les passages des saints pères; mais, ou il les intervertit, ou il en fait une fausse application, ou il leur donne un sens forcé et contradictoire avec la vérité : tel entre autres le célèbre passage de Tertullien dans son apologétique. S'il cite plusieurs militaires qui abandonnèrent la profession des armes après s'être convertis au christianisme, il a bien le soin de se taire sur toute la légion thébaine qui fut martyre de sa foi, quoique sous les armes et à la solde de l'empereur. Il

n'attribue au chrétien déserteur du drapeau idolâtre que la seule incompatibilité de sa religion avec la profession militaire, sans vouloir y voir les dangers qu'il y couroit pour son salut; et s'il oppose ce motif légitime, c'est pour en tirer de fausses conséquences.

En un mot, cette brochure, sous le masque du zèle le plus pacifique, n'est qu'un tissu d'erreurs théologiques, qui, quoique grossières pour l'œil éclairé, ne sont pas sans danger pour quelques lecteurs de nos jours, trop superficiels pour approfondir des matières où déjà leurs passions trouvent tant de prétextes pour s'autoriser à les juger d'après leurs seules lumières.

Il m'a donc semblé que cette mauvaise production n'étoit pas à négliger, en ce que l'auteur, sous le nom de quaker qu'il se donne, appartient à ces sectes de novateurs illuminés qui désolent en ce moment la surface de l'Europe, et qui, sous le prétexte d'un amour en quelque sorte religieux pour la paix, ont particulièrement et sourdement en vue d'atténuer, autant que possible, les efforts des souverains alliés, unis entre eux contre les machinateurs de révolution, qui ont recours ici à cette prétendue incompatibilité du christianisme avec la guerre, soit pour engager les cabinets chrétiens à ne plus s'armer contre les révolutionnaires, soit pour fasciner l'esprit des monarques chrétiens, des erreurs de ce faux système, soit pour exciter les peuples à ne pas leur obéir dans les cas où ils jugeroient nécessaire d'attaquer et de vaincre les faiseurs de révolution, comme nos armées l'ont fait dernièrement en Espagne.

D'après cela, si ce rêve philanthropique gagnoit les souverains et les peuples, il en résulteroit que ces prédicateurs de la paix seroient à leur aise pour recommencer leurs révolutions, pour en faciliter les progrès et en assurer l'exécution. Ils ne veulent pas de la guerre parcequ'elle peut leur nuire; mais ils ne se feroient aucun scrupule de l'exciter et de l'allumer à leur profit.

Cette doctrine introduite dans nos campagnes et dans nos armées feroit des peuples, ou des révoltés, ou des déserteurs. Les quakers anglais avec leur prétendu christianisme épuré composent un peuple à part, d'hommes paisibles si l'on veut, mais profondément insoumis à l'autorité du prince, pour tout ce qui regarde la profession des armes, à laquelle ils ne prennent aucune part.

Je ne sais comment ils auroient fait pour se soustraire à la conscription de Bonaparte, s'il s'en étoit trouvé en France comme en Angleterre. Peut-être deux ou trois fanatiques auroient voulu se donner les honneurs d'un prétendu martyra; mais le reste n'auroit pas tardé à marcher sous la bannière d'un homme déterminé à ne pas se plier à leur révolte ou à leur caprice.

Le comte de V.....

CORRESPONDANCE INTÉRIEURE.

Détails authentiques sur le scandale qui vient d'avoir lieu à Nîmes, à l'occasion de l'abjuration d'un protestant.

« Un protestant, marié avec une catholique, et dangereuse-»ment malade, désire embrasser la religion de sa femme. Il »fait appeler le curé de la paroisse, qui l'instruit, reçoit son ab-»juration, et lui administre les derniers sacrements. Le con-»sistoire s'agite et veut s'opposer à la conversion. M. Gardies, »ministre, écrit une lettre polie à M. le curé de Saint-Baudile »pour le prier de l'accompagner chez le malade, lui offrant »d'être présent à toutes les questions qu'il adresseroit au nou-»veau converti. M. le curé n'a pas jugé à propos d'aller enta-»mer une dispute de controverse près du lit d'un moribond, »revenu de bonne foi à la religion de ses aïeux. M. Gardies et »un autre ministre se sont donc rendus chez le malade. La »femme ne leur a pas refusé la porte, mais elle a été accusée »d'avoir fait du bruit et tenu des propos qui, par des interprè-»tations supposées, ont été réputés injurieux. Cette catholique »a été traduite devant le tribunal de police correctionnelle, et »condamnée à quelques jours de prison, comme coupable d'a-»voir troublé l'exercice du culte protestant. »

C'est à ces derniers mots que nous nous arrêtons. *Quel exercice du culte protestant* pouvoit avoir lieu dans l'intérieur d'un ménage entièrement catholique ? Étoit-ce comme ministres calvinistes en fonctions que M. Gardies et son compagnon se sont présentés chez un homme qui n'étoit plus de leur religion ? Mais alors on pouvoit, on devoit même leur refuser la porte. Se sont-ils présentés comme de simples particuliers, dans le désir de dissuader le malade ? Qui peut en ce cas trou-

ver quelque chose de répréhensible dans la conduite de cette femme à l'égard de deux individus qui veulent essayer de faire mourir son mari dans une religion où elle croit qu'il ne peut être sauvé ? Elle aura sans doute parlé avec peu de révérence de la secte de Calvin; mais à qui la faute? Il ne falloit pas venir la blesser dans ses affections les plus chères.

Voilà donc une femme catholique qui passe du lit de mort de son mari dans le fond d'une prison, pour s'être opposée aux tentatives du zèle de deux ministres protestants. Nous ne pousserons pas plus loin nos réflexions sur un événement aussi scandaleux, mais la pièce suivante, qui prouve où en est la foi de MM. les ministres de la religion prétendue réformée, est bien capable sans doute de rendre suspect le zèle qu'ils peuvent manifester pour ne pas laisser mourir catholiques ceux qui ne veulent plus de leur simulacre de christianisme.

Préambule de l'ordonnance du grand-duc de Bade, au sujet de l'enseignement religieux.

25 juillet 1824.

Louis, etc.

« Depuis plusieurs années nous avons fait la triste expérience » que dans l'Église évangélique luthérienne du grand-duché, » Église qui est dans le cas de réclamer tous nos soins, en notre » qualité de souverain et d'*évêque* du pays, l'enseignement » pur de l'Évangile est négligé de plus en plus, que plusieurs de » ses maximes les plus importantes sont omises ou présentées » dans les sermons et les catéchismes comme pouvant être » révoquées en doute ou même contestées, et qu'au lieu de la » parole éternelle de Dieu on enseigne *des opinions humaines* » *et éphémères*; qu'en outre plusieurs ecclésiastiques, évitant

»entièrement d'enseigner les principaux dogmes de notre sainte »religion, se bornent à recommander sa morale comme étant »la partie principale; d'autres enfin professent une sorte de »*rationalisme* qui sape les fondements de la foi de l'Évangile »que Dieu nous a immédiatement révélé par notre divin Sau»veur, et ne manifestent que trop clairement la tendance à »abolir *peu à peu le christianisme.* Les maux qui doivent ré»sulter d'une pareille conduite pour l'état et pour toutes les »familles sont trop évidents pour avoir besoin de commen»taires. Ne pouvant et ne voulant pas, en notre qualité de »souverain et d'*évêque* du pays, qui regarde comme son de»voir le plus sacré l'éducation chrétienne et le bien de ses »sujets, tolérer plus long-temps cette conduite anti-chrétienne, »nous ordonnons à notre ministre-d'état ce qui suit : » (Voyez le *Moniteur* du 8 août dernier.)

Quel écrivain catholique auroit pu en dire davantage que ce souverain protestant, qui se dit *évêque*, obligé d'employer son autorité pour arrêter dans ses états les ravages du protestantisme ? Cette ordonnance du grand-duc de Bade vaut à elle seule tout ce qu'on peut écrire actuellement sur cette matière. Qui doutera maintenant que les soi-disants ministres du saint Évangile, avec *leurs opinions humaines*, ne tendent ouvertement à *abolir peu à peu le christianisme?*

CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE.

Divers journaux ont rapporté la destitution subite de M. l'abbé Fontana, coadjuteur de la paroisse catholique de Berne, avec des réflexions que l'ignorance et la mauvaise foi pouvoient seules inspirer. A les entendre, cette punition, motivée sur la distribution d'un petit écrit intitulé *Défense de la vénérable*

compagnie des pasteurs de Genève, etc. (1), n'étoit pas encore proportionnée au prétendu délit, et le coupable auroit dû être livré à toute la rigueur des lois, comme s'il existoit une loi qui autorisât la moindre rigueur contre un acte de cette nature. Mais, d'après les journalistes libéraux, tout est permis contre un prêtre catholique; l'écrit le plus simple et le plus instructif devient criminel dans ses mains, fût-il même composé dans le plus pur esprit du protestantisme ou de l'*indépendance religieuse*, comme l'appeloit naguère le *Constitutionnel*. Nous avons reçu sur cet acte de violence, exercé contre M. l'abbé Fontana, ainsi que sur une anecdote qui s'y rattache, des détails authentiques que nous nous empressons de communiquer à nos lecteurs, persuadés qu'en pareille matière la simple exposition des faits est la meilleure ressource de l'innocence persécutée.

Lettre au rédacteur du MÉMORIAL CATHOLIQUE.

Berne, 5 août 1824.

Il y a environ trois ans qu'un certain garçon de boutique, nommé E.-F. Fuchs, dont personne n'avoit entendu parler jusqu'à cette époque, s'avisa, lors de la conversion de M. de Haller, de faire dans les gazettes un défi public à tous les ecclésiastiques catholiques romains de lui prouver qu'il fallût embrasser la religion catholique comme la seule vraie et capable de procurer le salut des âmes. Il promettoit à l'adversaire par lequel il seroit vaincu, la jouissance, sa vie durant, de la somme de 16000 livres de Suisse ou 24000 francs, et d'affecter après sa mort ce capital à une fondation pieuse. En cas de doute sur la question de savoir qui l'auroit em-

(1) C'est la même qui se trouve insérée dans le MÉMORIAL CATHOLIQUE du mois de juillet.

porté dans cette lutte, des arbitres *impartiaux* devoient être choisis par les deux parties. Tout le monde s'étonna de cette singulière provocation, qui donna cependant lieu à plusieurs écrits remarquables, entre autres la *Réponse amicale d'un catholique à M. E.-F. Fuchs*, imprimée à Genève à la fin de décembre 1821.

Le célèbre professeur Geiger, de Lucerne, tout en refusant les louis de M. Fuchs, ramassa néanmoins le gant, et il s'ensuivit une correspondance entre ces messieurs, qui paroissoit devoir demeurer secrète; au moins cette affaire étoit tombée dans l'oubli. Tout-à-coup, et très nouvellement, le sieur Fuchs fait imprimer à Reutlingen, et sous le titre d'*un Combat de plume polémico-religieux*, un fatras d'invectives les plus grossières contre l'Église, le saint-père et le clergé, et s'empresse d'en expédier des caisses tout entières à Lucerne, pour de là être répandues dans les petits cantons; mais les caisses furent saisies, et, sur l'examen de cette indigne diatribe, le conseil de Lucerne fit publier un acte des plus vigoureux, qui qualifie convenablement le libelle en question, en défend la vente sous les peines les plus graves, fait publier son décret du haut des chaires, et le communique d'office à tous les cantons catholiques. En même temps, il écrivit à Berne pour se plaindre d'une infraction aussi manifeste à la paix intérieure et religieuse (*Land-Frieden*), et demanda réparation de l'injure faite à la religion. Messieurs de Berne, fort étonnés sans doute et un peu intimidés de cet acte de vigueur, déclarent que le sieur Fuchs a agi en cette rencontre sans leur assentiment et même contre la défense qu'ils lui auroient faite de faire imprimer et de répandre sa production scandaleuse; et pour prouver cette allégation, ils lui imposent quatre semaines d'arrêts, c'est-à-dire qu'ils le mettent pour tout ce temps en pension à l'hôpital bourgeois, où il est traité à merveille.

D'un autre côté, et pour consoler les libéraux de cette concession forcée, ils se hâtent de prononcer la destitution de l'abbé

Fontana, coadjuteur de la paroisse de Berne et aumônier des légations catholiques. Voici le fait sur lequel ils basent un procédé aussi extraordinaire. L'abbé Fontana avoit reçu par la poste un petit paquet d'exemplaires de la *Défense des pasteurs de Genève* : assez étonné de cet envoi, dont il ignoroit l'auteur et le but, il va en porter un exemplaire à M. Otth, membre du conseil ecclésiastique et chef du bureau de la censure; celui-ci reçoit et lit l'imprimé, et la chose en reste là. L'abbé Fontana ne recevant aucun avis sur cet opuscule, en donne quelques exemplaires par-ci par-là à un ami. Tout-à-coup MM. de Berne déclarent cet écrit *libelle*, et son auteur, *faussaire*; qualification absurde et ridicule, puisqu'il est permis à tout le monde de prendre la défense de la vénérable compagnie, et que d'ailleurs l'écrit qui porte ce titre est rédigé dans les véritables principes du protestantisme, tels qu'ils sont enseignés publiquement par les professeurs de Zurich, et même dans un catéchisme pour la jeunesse chrétienne et réformée, qui a paru à Berne en 1822, sous les auspices du gouvernement.

Néanmoins, et sans aucune forme de procès, MM. de Berne destituent l'abbé Fontana, comme coupable d'avoir colporté ledit prétendu libelle, délit, disent-ils dans leur arrêté, qui eût mérité d'être puni *en corps et en biens*. De sorte que pour contenter la secte des momiers, ou je ne sais qui, on auroit apparemment dû condamner M. l'abbé à une peine afflictive, ou tout au moins à une forte amende pécuniaire, et à la réclusion, pour avoir distribué un écrit qui n'étoit point défendu. Enfin, pour joindre l'éclat des formes à l'injustice de la mesure, le gouvernement n'a communiqué sa décision à l'évêque que lorsqu'elle a été publiée dans tous les journaux de la Suisse. Tout cela n'est donc évidemment qu'un holocauste sacrifié à des amis qui commençoient à compatir douloureusement au malheur du sieur Fuchs, victime assurément fort intéressante à leurs yeux, et dont la place auroit peut-être été mieux as-

signée à l'hôpital des fous. Il étoit aisé de prévoir que le corps diplomatique qui réside dans notre ville seroit vivement blessé d'une condamnation injuste en elle-même, et par laquelle on vouloit flétrir son aumônier, sans daigner informer même les légations du sujet des plaintes que l'on prétendoit élever contre lui; aussi leur résolution a-t-elle été unanime de le conserver, et de l'environner pour l'avenir de toute l'inviolabilité que le droit des gens assure aux employés diplomatiques.

Autre lettre au Rédacteur du MÉMORIAL CATHOLIQUE.

Le *Courrier*, en rendant compte, dimanche dernier, des actes de fanatisme et de cruauté auxquels se sont livrés entre eux plusieurs habitants du canton de Zurich, en Suisse, affecte de faire croire que ces actes ont été commis par des catholiques, dont les têtes auroient été exaltées par les prédications de leurs missionnaires. Comme quelques personnes pourroient avoir été induites en erreur, je serois bien aise d'apprendre à vos lecteurs qu'il n'y a dans ce pays aucun missionnaire, si ce n'est des missionnaires protestants, et que ces atrocités se sont passées entre des protestants *à qui l'esprit de la grand' mère de l'un d'eux avoit révélé que le jour étoit venu où le sang devoit être répandu pour la rançon de plusieurs millions d'âmes*, etc., etc.

Le gouvernement du canton de Zurich, dans la sentence qu'il a prononcée contre eux, tout en les condamnant à la réclusion, n'a pu les trouver coupables (malgré le meurtre de trois personnes), sinon de *folie*, puisque ces pauvres gens n'avoient dans le fond d'autre tort que celui d'avoir interprété la Bible à leur manière, droit qui ne pouvoit leur être contesté, et qu'ils tenoient, aussi bien que leur pasteur, du principe fondamental de la réforme.

Une chose plaisante et non moins digne de remarque, c'est la réflexion que fait le *Courrier* en rapportant ces extravagances. A l'entendre, c'est à la philosophie que nous devons le bonheur d'être délivrés d'aussi criminelles erreurs..... Nous prétendons au contraire que ce n'est qu'à l'autorité enseignante de l'église catholique qu'il appartient de délivrer les peuples d'un semblable fléau. La philosophie, en voulant nous en débarrasser, deviendroit un fléau plus terrible encore, qui nous assujettiroit à de nouvelles superstitions non moins condamnables.

Les excès auxquels se sont portés ces misérables sont un des fruits inévitables du protestantisme : des choses de cette nature ne sont point rares dans tous les états protestants. Il ne faut pas remonter bien haut pour en découvrir la source ; nous l'avons déjà dit, c'est dans le défaut d'autorité, en un mot dans l'essence même du protestantisme, qui n'est qu'un philosophisme mal déguisé. Ainsi, bien loin que la philosophie puisse nous délivrer d'un pareil malheur, c'est à la philosophie seule qu'il faut s'en plaindre.

J. E. Chevalley, citoyen du canton de Vaud.

Paris, le 10 août 1824.

TRADUCTION D'UNE ODE DE KLOPSTOCK,

INTITULÉE :

AU DIEU PRÉSENT EN TOUT LIEU.

Lorsque tu combattois avec la mort, et que dans l'ardeur de ta prière tu versas sur la terre des larmes de sang ;

A cette heure cruelle de ton agonie, tu fis connoître cette

grande vérité, qui subsistera aussi long-temps que l'enveloppe de l'âme immortelle sera poussière : tu dis à tes disciples qui sommeilloient : L'esprit est prompt, mais la chair est foible.

Mon âme, sujette à l'imperfection, gémit sous le poids de ce qui est terrestre, lorsqu'elle veut s'élever jusqu'à Dieu, jusqu'à l'infini.

O mon père ! je t'adore prosterné dans la poussière ; écoute la voix d'un mortel ; exauce ma prière ; fais que mon âme vive de sa véritable vie, qu'elle s'élève jusqu'à toi.

O Dieu ! tu es présent partout, tu m'environnes de toutes parts. Arrête, ô mon esprit, médite en silence cette délicieuse pensée.

O Infini ! si ton souvenir est notre force ici-bas, que sera-ce quand nous te contemplerons dans ta gloire ? ô Infini ! Non, l'œil n'a point vu, l'oreille n'a point entendu, le cœur, qui n'est que chair, et qui bientôt aura cessé de battre, n'a jamais goûté ce que Dieu prépare à ceux qu'embrase son amour.

Combien peu aperçoivent le Créateur dans l'œuvre admirable de ce monde ; combien peu l'entendent dans le mugissement d'une tempête, dans le fracas du tonnerre, dans le doux murmure d'un, ruisseau ! Où sont ceux que la présence de Dieu remplit d'un respect mêlé de frayeur ?

Que je te cherche sans cesse, ô Dieu, que je te trouve dans ton sanctuaire ! Si la pensée de l'éternité m'échappe, que ma prière et mes larmes la rappellent du chœur des séraphins ! que je me prépare à te contempler dans le saint des saints !

O terre ! dont le premier homme fut formé, et sur laquelle j'ai pris naissance, tu me recevras dans ton sein, tu m'y cacheras jusqu'au jour de la résurrection, ô terre que le Seigneur embellit aussi de sa présence !

Si je cueille une fleur, ce n'est jamais sans me rappeler que c'est Dieu qui l'a fait éclore. Je vois Dieu dans une fleur. Je n'écoute qu'avec un saint recueillement le souffle du zéphir et le bruit des vents orageux. C'est la voix de l'Éternel qui

se fait entendre dans la brise légère; c'est elle qui renverse les cèdres du Liban.

Que la mort ne t'effraie pas, ô mon corps! soit que tes restes demeurent ensevelis dans le fond des abîmes, ou dissipés sur les hautes montagnes, c'est l'Eternel qui recueillera ta cendre.

O vous qui avez franchi les bornes du temps, jetez vos palmes et vos couronnes aux pieds du Créateur; faites retentir l'*alleluia* éternel en l'honneur du maître de la mort et de la résurrection.

Si je lève les yeux, partout j'aperçois le Seigneur. O soleil, ô terre, l'Infini vous remplit de sa présence. Nuit des mondes, nuit mystérieuse, à travers ton obscurité nous apercevons comme en énigme celui qui est éternel.

Qu'est-ce mon corps en comparaison de ces mondes innombrables aux anges eux-mêmes? mais aussi que sont ces mondes en comparaison de mon âme? Tu es plus proche, ô Dieu, de l'âme immortelle que de ces mondes qui ne te connoissent ni ne sentent ta présence.

Qui suis-je? et qui es-tu, ô Dieu, qui étois avant toutes choses? Fortifie-moi, fixe-moi dans ton amour! que je t'appartienne pour l'éternité.

Que serois-je, hélas! sans celui qui est venu m'éclairer des célestes lumières et s'offrir en sacrifice? Sans lui, la pensée de ta présence ne seroit que l'effrayante pensée d'une toute-puissance inconnue.

Le ciel et la terre passeront, mais tes divines promesses ne passeront pas, ô Sauveur des hommes!

Tu es avec les tiens depuis la chute de notre premier père, et tu y seras jusqu'au moment où la trompette de la résurrection nous rappellera à la vie.

Je n'ai pas vu tes plaies, je n'ai pas mis la main dans l'ouverture de ton côté, mais je te reconnois pour mon Seigneur et pour mon Dieu.

ANNONCES BIBLIOGRAPHIQUES.

EPISTOLARUM B. PAULI APOSTOLI triplex expositio auctore R. P. Bernardino à Piconio, 6 vol. in-12, à Paris, chez Rusand, rue de l'Abbaye, n° 3, et à Lyon, chez le même. Prix : 15 fr.

Le père Bernardin de Piquigny, religieux capucin, a laissé deux volumes in-folio sur l'Écriture sainte. Tous deux sont recherchés et estimés. Le premier est un commentaire sur les évangiles ; le second est une triple exposition des Épîtres de saint Paul, qui mérita les éloges du pape Clément XI. La première édition, en un volume in-folio, est de 1703 ; la seconde, que nous annonçons, vient d'être terminée ; elle nous a paru exécutée avec soin. Le format que l'éditeur a choisi est plus commode que l'ancien, et nous ne doutons point qu'un ouvrage dont l'abrégé a obtenu cinq éditions, n'obtienne lui-même un juste succès.

Le même libraire nous a adressé quatre ouvrages sortis récemment de ses presses :

DE LA JURIDICTION DE L'ÉGLISE SUR LE CONTRAT DE MARIAGE, considéré comme matière du sacrement. 1 vol. in-8°. Prix : 3 fr.

DE SPIRITUALI ROMANI PONTIFICIS AUCTORITATE DISSERTATIO, ADVERSUS AD CALCEM, SERMONE GALLIO, *Examen de la question si la doctrine théologique morale du B. Liguori est approuvée par le saint-siége.* 1 vol. in-12. Prix : 1 fr. 75 c.

EXAMENS PARTICULIERS POUR TOUS LES JOURS DE L'ANNÉE. 2 vol. in-12. Prix, 5 fr.

MANUEL DU JEUNE SÉMINARISTE EN VACANCES, ou Exercices de piété pendant les vacances; ouvrage destiné aux élèves des petits séminaires. 1 vol. in-18. Prix, 1 fr. 25 c.

Le premier de ces ouvrages est le fruit des travaux et des recherches d'un ancien grand-vicaire, connu par quelques autres écrits, mais plus encore par sa rare modestie qui, après lui avoir fait refuser plusieurs fois les honneurs de l'épiscopat, lui a fait accepter de nouveau les fonctions que de graves circonstances l'avoient forcé d'interrompre. Nous regrettons de ne pouvoir, ni analyser ses savantes discussions, ni reproduire sa pressante argumentation contre ses adversaires.

La Dissertation sur l'autorité du souverain pontife est d'un prélat de Sardaigne. Nous lui sommes déjà redevables de quelques écrits estimables; celui-ci ne fait pas moins d'honneur que les précédents à son zèle et à ses lumières.

Le troisième écrit, entièrement différent des examens particuliers de M. Tronson, est la réimpression d'un ouvrage anonyme, estimable sous beaucoup de rapports. Nous l'avons trouvé instructif, solide et édifiant.

Nous pouvons faire le même éloge, sans craindre de nous compromettre, du *Manuel du jeune séminariste.* C'est un ouvrage qui manquoit, et qui sera très utile pour soutenir dans les pratiques de la piété, pendant le temps des vacances, de jeunes élèves accoutumés à une grande régularité le reste de l'année, et exposés alors à perdre dans la dissipation les fruits de leurs efforts, s'ils ne sont soutenus.

LE FIDÈLE AU PIED DE LA CROIX, ou Méditations publiées par le prince Alexandre de Hohenlohe; ouvrage traduit du latin. Deuxième édition. A Paris, chez Potey, rue du Bac.

Nous avons été les premiers à annoncer la publication d'un livre de piété remarquable sous tant de rapports; nous sommes encore assez heureux pour devancer tous les journaux dans l'annonce de la seconde édition. Si la première a obtenu tous

nos suffrages, nous les donnons plus volontiers encore à la seconde, que le traducteur s'est efforcé de revoir avec un soin scrupuleux, afin de rendre son travail plus digne de l'auteur de l'ouvrage et plus utile à la piété des fidèles.

DICTIONNAIRE APOSTOLIQUE, 15 vol. in-12, chez Méquignon-Havard, rue des Saints-Pères, n° 10. Prix : 52 fr.

Cet ouvrage est un de ceux qui tiennent lieu de beaucoup d'autres, que l'on n'auroit ni le temps de feuilleter, ni peut-être même le moyen d'acheter. Ce n'est pas cependant un de ces abrégés secs et arides, ou une de ces compilations indigestes, sans ordre ni méthode, dont on ne profite qu'à force de travail. *Le Dictionnaire apostolique* contient à peu près cinquante sujets de morale chrétienne des plus pratiques, tous les mystères de Jésus-Christ, les fêtes de la sainte Vierge, le commun des apôtres, des martyrs, etc.; des homélies pour le carême, des discours pour des sujets particuliers; il est terminé par une table alphabétique des matières. Ces matières, dans le corps de l'ouvrage, sont rangées par lettres alphabétiques; chaque volume contient huit à neuf traités, et chacun de ces traités est précédé d'une observation sur le sujet annoncé. Des réflexions théologiques et morales, différents textes de l'Écriture, les sentiments des pères, le nom des auteurs et des prédicateurs qui ont écrit sur ces sujets avec le plus de distinction, suivent chaque préliminaire. L'on trouve ensuite le plan raisonné de trois discours sur le même sujet, proposé sous différentes vues. Enfin chacun des discours a sa division et ses sous-divisions; les preuves des unes et des autres sont extraites des meilleurs traités et des plus célèbres prédicateurs. Un pareil ouvrage se recommande assez par son propre mérite, et nous ne doutons pas que cette nouvelle édition n'ait du succès.

VIE DE SAINT CHARLES BORROMÉE, cardinal du titre de

Sainte-Praxède, et archevêque de Milan; traduite de l'italien de J. P. Giussano, par Edme Cloysault, directeur du séminaire de Châlons-sur-Saône; nouvelle édition, revue et augmentée du texte latin et de la traduction française des discours synodaux du saint cardinal. A Avignon, chez Séguin aîné, et se trouve à Paris chez Adrien Leclerc, quai des Augustins, n° 35; chez Pichard, quai Conti, n° 6; et à la librairie classique élémentaire, rue du Paon, n° 8. Deux volumes in-8°, de 550 pages chacun. Prix; 10 f.

L'histoire de la vie de saint Charles offre le modèle de toutes les vertus ecclésiastiques: on peut la regarder comme le manuel des pasteurs du premier et du second ordre. Si l'on ne considéroit, il est vrai, que la dignité de ce grand cardinal, on seroit tenté de croire que les actions de sa vie ne fournissent d'utiles leçons qu'à ceux qui exercent les mêmes fonctions que lui dans l'église; mais il a été le modèle de son clergé jusque dans les moindres détails de sa conduite privée; en pasteur si zélé pour le salut de son troupeau, a pu dire au moindre de ses coopérateurs : « *Je vous ai donné l'exemple, afin que vous* » *fassiez ce que j'ai fait moi-même.* »

A une époque où un si grand nombre de diocèses et de paroisses ont besoin des mêmes réformes que saint Charles opéra dans le vaste diocèse de Milan, quel guide plus saint et plus éclairé pourroient suivre tous ceux à qui Dieu a confié le gouvernement des âmes? Sur ses traces ils ne s'égareront jamais, et avec sa vertu ils obtiendront les mêmes succès. Quelle tendre, quelle ardente piété embrasa le cœur de saint Charles! Comme il sut se faire *tout à tous*, à l'exemple du grand apôtre! Quel zèle pour corriger les abus, mais, en même temps, quelle prudence accompagna ce zèle! Quelle inébranlable fermeté pour le rétablissement et le maintien de la discipline ecclésiastique! Quelle infatigable sollicitude, qui le rendit attentif à tout ce qui pouvoit contribuer au bien et à l'édification de son

église ! Il fut le bon pasteur toujours prêt à donner sa vie pour ses brebis. C'est surtout durant l'horrible peste qui ravagea sa ville épiscopale, que sa charité n'eut point de bornes. Toute la vie de ce grand saint est comme un enseignement continuel des plus sublimes vertus du sacerdoce. L'histoire en a été écrite par le père Giussano, qui avoit été témoin de ce qu'il rapporte, avec un charme de piété et de simplicité qui a été parfaitement conservé dans la traduction que nous annonçons. On y a joint les discours synodaux du saint archevêque, remplis des plus utiles instructions.

On trouve aussi chez les mêmes libraires :

LA VIE DE SAINT FRANÇOIS D'ASSISE, instituteur de l'ordre des frères mineurs, avec l'histoire particulière des Stigmates, des éclaircissements sur l'indulgence de la portiuncule, des réflexions et des notes et une préface touchant le merveilleux de la vie des saints, par le P. Candide Chalippe, recollet ; nouvelle édition, augmentée du panégyrique du saint, par le P. de la Rue, et du bref de N. S. P. le pape, Pie VII, sur la découverte du corps de saint François, faite à Assise en 1820, 3 vol. in-12. Prix : 7 fr. 50 c.

VIE DE SAINT FRANÇOIS DE BORGIA, troisième général de la compagnie de Jésus, par le P. Verjus, 2 vol. in-12. Prix : 5 fr.

CHOIX DES LETTRES ÉDIFIANTES écrites des missions étrangères, précédé de tableaux historiques, géographiques, politiques, religieux et littéraires des pays de mission ; 2e édition, augmentée d'une notice historique sur les missions étrangères, avec les actes des rois de France concernant les missions ; de nouvelles lettres édifiantes et autres morceaux choisis ; 8 vol. in-8, chez Glimbert successeur de Maradan, rue de Savoie, n° 14, à Paris. Prix 6 fr. pour les souscripteurs.

L'article préparé pour rendre compte de cet intéressant ouvrage sera inséré dans le prochain numéro.

ASSOCIATION DE PRIÈRES EN L'HONNEUR DU TRÈS SAINT SACREMENT, pour demander la conservation et l'augmentation de la foi en France, notamment dans le diocèse de Paris; ouvrage utile, non seulement aux membres de cette association, mais encore à tous les fidèles; par un missionnaire de France; dédié à S. A. R. Madame, duchesse d'Angoulême; troisième édition, revue et augmentée, 1 vol. in-18, prix, 1 fr. 25 c.; et le supplément, 1 vol. *idem*, 75 cent. Les deux vol. ensemble, 2 fr. Se vend à Paris, à la librairie ecclésiastique de Rusand, rue de l'Abbaye, n° 3, et au bureau du *Mémorial catholique*.

La RELATION DE CE QUI EST ARRIVÉ A DEUX RELIGIEUX DE LA TRAPPE PENDANT LEUR SÉJOUR AUPRÈS DES SAUVAGES, dont nous avons rendu compte dans le numéro de juin, se vend à Paris, chez Rusand, libraire, rue de l'Abbaye S. G., n° 3, et au bureau du *Mémorial catholique*. Prix : 1 fr. 50 cent.

DE L'IMPRIMERIE DE LACHEVARDIERE FILS,
Successeur de CELLOT, rue du Colombier, n. 30.

LE

MÉMORIAL CATHOLIQUE.

SEPTEMBRE 1824.

RÉFLEXIONS SUR LES COMMUNICATIONS FAITES AU NOM DE S. M. L'EMPEREUR D'AUTRICHE A LA DIÈTE DE LA CONFÉDÉRATION GERMANIQUE, extraite de sa vingt-deuxième séance, tenue le 16 août 1824.

Les communications officielles, faites à la diète germanique, au nom de S. M. l'empereur d'Autriche, et que nous n'envisagerons ici que dans leurs rapports avec l'objet du *Mémorial catholique*, sont une haute leçon donnée à plusieurs gouvernements de l'Europe, qui ne marchent pas avec autant de franchise et de courage dans la route de l'ordre et du salut public. Au lieu de dissimuler la plaie profonde qui ronge le corps social, l'auguste chef de l'empire la découvre tout entière : au lieu de s'endormir dans une fausse sécurité, de se rassurer sur l'avenir, de ne le voir qu'à travers les illusions d'une fatale confiance, il déclare que le résultat des enquêtes, faites par l'autorité, « offre un tableau trop sombre de ce »qu'on peut attendre de la génération naissante, pour qu'il »puisse y arrêter plus long-temps ses regards. » Enfin, au lieu de recourir à de petits moyens, à d'étroites combinaisons, pour remédier à l'immense désordre de la société, sa haute sagesse reconnoît la nécessité de recourir à des mesures extraordinaires, comme, dans les grandes crises d'une maladie toujours croissante, un médecin habile emploie un traitement

qui sort des règles communes. Les communications faites à la diète germanique ont trois objets principaux : *les sociétés secrètes, l'état de l'éducation,* et *les abus de la presse.* Laissant aux journaux les discussions purement politiques auxquelles cette pièce officielle peut donner lieu, nous nous renfermerons dans les limites qui nous circonscrivent, en choisissant, dans les importantes considérations qu'elle renferme, celles qui touchent aux intérêts généraux de la religion et de la société.

Relativement aux sociétés secrètes, l'empereur déclare que les derniers rapports de la commission centrale de Mayence ont fourni des preuves irrésistibles de l'activité de ces perturbateurs du repos public : « que des manœuvres telles que » celles dont cette commission a dévoilé la trame, puissent » avoir encore lieu en Allemagne en 1824, qu'elles se sou- » tiennent à une époque où la tranquillité intérieure est com- » plète ; qu'au moyen de nombreuses associations secrètes, » se reproduisant sous une quantité de noms et de prétextes, » elles puissent même gagner du terrain ; qu'une faction iné- » puisable dans ses détours travaille, quoique dans les té- » nèbres, à renverser tout ce qui est légitime, et regarde cette » œuvre du crime comme le but constant de ses efforts, voilà » ce qui impose à S. M. l'empereur le devoir de reporter l'at- » tention de la diète sur les décisions de 1819. » Il est urgent que les autres gouvernements imitent cette courageuse franchise, et qu'ils n'accordent plus aux sociétés secrètes, qui les minent sourdement, la protection du silence et l'espoir de l'impunité. Ce silence est justement attribué à la crainte, et par là même il augmente l'audace des conspirateurs. Au contraire, en déclarant hautement aux sociétés secrètes qu'elles sont connues, surveillées ; que le gouvernement est disposé à les combattre ; que toute affiliation à ces sociétés sera un motif suffisant d'être écarté des fonctions publiques, on détacheroit, on détourneroit de ces associations occultes cette

multitude d'hommes qui n'y tiennent pas par principes, mais qui souvent y sont entraînés ou retenus par les motifs les plus frivoles; et ce seroit déjà avoir fait un grand pas, que d'avoir séparé les conspirateurs de ce cortége de dupes, dont le caractère pacifique sert de voile à ces ténébreux complots, et d'avoir forcé les véritables ennemis de l'autel et du trône à un isolement déshonorant, qui seroit, lui seul, une accusation.

Venons aux déclarations de l'empereur sur l'état de l'éducation en Allemagne. « C'est avec une véritable peine que »S. M. a fait relever, dans la proposition présidiale du 20 »septembre 1819, les abus et les vices nombreux qui se sont »introduits *dans la plupart* des établissements d'instruction »publique, si justement célèbres, de l'Allemagne, et qui les »ont éloignés de leur caractère primitif et du but que s'é»taient proposé leurs glorieux fondateurs. Il est malheureu»sement avéré aujourd'hui qu'en Allemagne, *comme dans »d'autres états européens*, on travaille, avec une assiduité »bien calculée, à faire déposer dans l'esprit d'une jeunesse »susceptible de toutes les impressions, par les premiers insti»tuteurs auxquels on la livre, le germe des principes propres »à en faire un jour d'utiles instruments pour cette secte po»litique visant à renverser tout ce qui existe pour gouverner »le monde d'après ses rêves, qu'elle appelle des théories.

»Les établissements de gymnastique et les associations for»mées dans les universités, ainsi qu'un grand nombre d'in»stituts particuliers, étoient destinés à développer et à faire »fructifier les idées inculquées à la jeunesse. En admettant »même que tant de funestes projets seront frustrés par l'absur»dité des doctrines sur lesquelles ils reposent, et par la vigi»lance des gouvernements, ils auront toujours assez fait de »mal en formant des hommes mécontents de tout ce qui les »entoure, placés en contradiction avec eux-mêmes, avec leur »position dans le monde, avec les plus sacrés de leurs devoirs,

» Si l'instituteur offre déjà *au premier âge le doute à la* » *place de la foi;* si, au lieu de lui montrer le monde tel qu'il » est, il l'égare par un tableau idéal des destinées de l'homme » et de ses rapports avec la société;.... si le jeune homme ainsi » préparé et saturé de fausse science, fait ensuite son entrée » à *l'université*, n'y trouve que le *mépris de toute doctrine* » *positive* ou la *manie de refaire l'ordre social d'après des* » *systèmes chimériques;* s'il apprend à dédaigner tout ce que » d'autres ont établi avant lui; si enfin, loin d'acquérir les ha- » bitudes d'une discipline salutaire, *il se familiarise avec toute* » *espèce d'insubordination et de licence*, et qu'au lieu de res- » pecter les organes de la loi, il se croie placé lui-même comme » sous une loi d'exception au-dessus de la récompense et de la » peine, faut-il s'étonner de ce que, non seulement aux *uni-* » *versités*, mais dans *les écoles*, mais dans *tous* les instituts » *d'éducation*, on entend les jugements les plus téméraires sur » la religion, sur l'état, sur tout ce qu'il y a *de plus élevé et de* » *plus saint?* faut-il s'étonner de ce qu'une éducation pareille » ne fournisse à l'état que de *mauvais serviteurs* et de *dange-* » *reux citoyens?* Qu'y a-t-il donc à *espérer* pour le *maintien* » des trônes, pour la *conservation* de nos institutions, pour » la *sûreté* de l'Allemagne, lorsque des hommes ainsi façonnés » seront chargés de toutes les fonctions publiques? »

On nous pardonnera sans doute la longueur de cette citation en faveur de son importance. Parmi les nombreuses réflexions qu'elle suggère, bornons-nous à remarquer, comme un simple rapprochement, dont nous ne tirons en ce moment aucune conséquence, que l'empereur, en dénonçant solennellement l'état de l'éducation en Allemagne, reproduit, en termes équivalents, les mêmes accusations qu'une voix, connue de l'Europe entière, avoit fait naguère entendre au sujet de l'éducation en France. Comme l'auteur de la lettre fameuse dont nous voulons parler, l'empereur dit qu'une *génération impie, corrompue, révolutionnaire, se forme sous l'in-*

fluence des universités. Car, une génération à laquelle *on offre, dès le premier âge, le doute à la place de la foi, et qui porte les jugements les plus téméraires sur tout ce qu'il y a de plus saint,* que peut-elle être, sinon une génération *impie?* Des jeunes gens, *mécontents de tout ce qui les entoure,* qui sont en *contradiction avec les plus sacrés de leurs devoirs,* qui, *loin d'acquérir les habitudes d'une discipline salutaire, se familiarisent avec toute espèce de licence,* que peuvent-ils être, sinon des jeunes gens *corrompus?* Une jeunesse qui *apprend à dédaigner tout ce que d'autres ont établi avant elle,* qui a *la manie de refaire l'ordre social* d'après *des systèmes chimériques,* qui se croit *placée au-dessus* des lois, dont elle *ne respecte pas les organes;* une jeunesse, en un mot, dont l'état ne peut attendre que *de mauvais serviteurs* et de *dangereux citoyens,* qu'est-elle autre chose qu'une jeunesse *révolutionnaire?* et si l'on veut caractériser des *universités* où la jeunesse ne trouve que *le doute à la place de la foi, le mépris de toute doctrine positive et de tout ce qu'il y a de plus saint,* ne dira-t-on pas aussi, en se servant du mot propre, qu'elles sont le *séminaire de l'athéisme?* Nous ne prétendons faire ici aucune comparaison entre l'état de l'éducation en France et son état en Allemagne; nous laissons ce jugement aux personnes assez instruites pour le porter avec connoissance de cause. Mais, d'après le tableau tracé par le souverain lui-même, nous pouvons penser que si, du sein de l'empire, une voix courageuse, devançant celle du monarque, eût signalé les mêmes désordres, toutes les familles chrétiennes et monarchiques eussent écouté avec respect ce cri de la conscience; elles eussent accueilli avec reconnoissance des réclamations qui n'avoient pour objet que le salut de leurs enfants, exposés aux plus grands dangers; elles n'eussent pas attendu que tout fût perdu sans ressource, pour accorder enfin au zèle le plus pur une tardive justice. Aussi, lorsque ce même cri de la conscience s'est fait entendre du haut du trône impérial, la diète

y a répondu par des actions de grâces, et s'est empressée de souscrire aux mesures qu'il provoquoit.

Le troisième objet des communications de l'empereur est l'abus *de la presse;* mais, comme il ne s'agit dans cette troisième partie que de mesures relatives à la législation de la confédération germanique, il n'entre pas dans notre plan de le discuter. Toutefois, après avoir rendu hommage aux nobles intentions de l'empereur, et à la sagesse de ses vues, nous ne pouvons nous empêcher de remarquer que la constitution même de la confédération germanique s'oppose à ce qu'elle puisse combattre efficacement le principe de la révolution, dont elle se voit menacée. Composée d'états catholiques et protestants, elle ne peut attaquer le mal dans sa source; car il est facile de prouver, par les *paroles mêmes* de la pièce officielle, communiquée à la diète, que le protestantisme, père du philosophisme, est la véritable source des désordres qu'elle signale. On se plaint, dans cette pièce, que, dans les établissements d'éducation, *on offre au premier âge le doute à la place de la foi, en matière de religion.* Mais il ne peut exister de *foi* sans symbole, et le protestantisme n'a et ne peut avoir de symbole, puisqu'il livre l'Écriture sainte aux interprétations de chaque individu : chaque homme ne devant former sa croyance que d'après sa raison particulière, tout symbole commun, toute foi commune, regardée comme obligatoire, est une inconséquence. Tout instituteur protestant, en imposant aux enfants confiés à ses soins ce qu'il appelle sa foi, ne feroit que leur imposer son opinion particulière en matière de religion, ce qui seroit tout ensemble une absurdité et une tyrannie : il doit, pour être conséquent au principe de la réforme, les laisser dans le *doute* jusqu'à l'âge où ils pourront créer eux-mêmes leur croyance, comme le ministre Claude l'avoua dans sa célèbre conférence avec Bossuet; ainsi que l'ont fai puis plusieurs autres ministres, et les professeurs incrédule , qui, suivant la méthode philosophique, enseignent d'abord *le doute,* ne font aussi

que tirer la conséquence du principe fatal posé par le protestantisme. On se plaint, dans la même pièce, que la jeunesse ne trouve dans les universités que *le mépris de toute doctrine positive*. Mais quelle est la *doctrine positive* du protestantisme? Il n'a de *positif* que l'indépendance des opinions, incompatible avec toute *doctrine positive*. On se plaint encore qu'on inculque à la jeunesse *la manie de refaire l'ordre social d'après des systèmes chimériques;* paroles qui se rapportent évidemment au *système de la souveraineté du peuple*, et à toutes ses conséquences : mais les théologiens et les publicistes protestants les plus célèbres n'ont-ils pas enseigné, dès l'origine de la réforme jusqu'à nos jours, en Allemagne, en France, en Angleterre, le principe fondamental de ce système? Ne l'ont-ils pas déduit du principe même du protestantisme? N'est-ce pas dans leurs ouvrages que les philosophes modernes, qui en ont tiré toutes les conséquences, l'ont puisé comme à sa source? On se plaint enfin que la jeunesse se familiarise avec *toute espèce d'insubordination et de licence:* mais le protestantisme, en consacrant l'indépendance de chaque raison particulière, n'a-t-il pas posé par là même, dans les esprits, le germe de cette insubordination et de cette licence : car quiconque est maître de sa foi, l'est aussi de ses sentiments, et par conséquent de ses œuvres.... Sans doute, l'esprit d'incrédulité et de révolte s'est introduit aussi dans les pays catholiques; mais les esprits qu'il y a séduits n'ont été entraînés dans leurs erreurs que par la doctrine raisonnée de la souveraineté de la raison individuelle, que le protestantisme avoit primitivement établie. Il est impossible que des considérations aussi frappantes ne percent pas dans les cabinets protestants, pour y préparer le retour à l'unité religieuse, hors de laquelle il n'y a point de salut pour la société. A.

DE L'ÉTAT DES PROTESTANTS EN FRANCE,

COMPARÉ A CELUI DES CATHOLIQUES

EN ANGLETERRE.

Nous avons donné, dans les deux derniers numéros du *Mémorial*, un article sur l'état des catholiques en Angleterre (1). Il nous paroît convenable de le terminer aujourd'hui par quelques réflexions propres à comparer à cet état celui des protestants en France, et à juger l'un et l'autre d'après les véritables principes qui doivent régner en cette matière. Politiquement parlant, chacun conviendra que la question de savoir si une religion différente de celle du souverain et du gros de la nation doit être tolérée ou même protégée dans un royaume, dépend de trois choses :

1° Du nombre de ceux qui la professent, et de l'ancienneté de son existence;

2° De la nature de ses doctrines et de leur influence sur l'ordre moral et politique;

3° Du titre d'acquisition des provinces respectives où cette religion compte le plus de partisans.

Or quelle est, sous ces trois points de vue, la position des protestants en France et celle des catholiques en Angleterre? Dans le premier de ces royaumes les protestants ne forment pas le trentième de la population; dans le second les catholiques

(1) Cet article n'est pas de M. de Haller, comme on l'a annoncé par erreur. Il l'avoit simplement traduit de l'allemand, d'un écrit périodique qui paroît à Francfort sous le titre de *l'Homme d'état*.

en composent plus d'un tiers et près de la moitié, car il y en a six millions en Irlande et au-delà d'un million en Angleterre et en Écosse. — En France les protestants ne pouvoient se prévaloir de droits anciens ni acquis; novateurs en tout, ils se sont insurgés contre la religion universellement établie; la tolérance dont ils jouirent même avant la révolution, et la liberté entière qu'ils ont obtenue depuis cette époque, a été un pur bienfait de nos rois catholiques, et certes on ne peut pas dire que dans le principe les calvinistes aient mérité cette faveur par une conduite respectueuse et paisible (1). Dans la Grande-Bretagne, au contraire, les catholiques étoient les anciens habitants du pays, et ils le sont encore aujourd'hui en Irlande; ils n'ont rien innové; ils ne demandoient qu'à conserver la foi de leurs pères; et lorsque la puissance souveraine passa dans les mains de princes protestants, ceux-ci ne reçurent pas la religion catholique dans leur royaume, mais ils la *trouvèrent* établie dès la plus haute antiquité, et devoient par conséquent respecter les droits de ceux qui la professoient.

Quant aux doctrines, nul ne peut disconvenir que la religion protestante, si tant est qu'on puisse donner ce nom à une multitude d'opinions individuelles et contradictoires, ne soit essentiellement ennemie de toute autorité, et ne transporte aisément aux supérieurs temporels sa haine contre les supérieurs spirituels. En tant qu'elle a conservé quelque chose du christianisme, elle ne diffère pas, il est vrai, de la religion catholique; mais en tant qu'elle proteste soit contre ses dogmes, soit contre la société chrétienne et ses autorités légitimes, elle est par son principe même turbulente et novatrice. Variable et inconstante de sa nature, jamais l'innovation ne s'arrête chez elle, la fixité lui est essentiellement étrangère, parcequ'ici les disciples ont autant de droits que les maîtres. Les règles de foi

(1) Voyez sur ce sujet le savant ouvrage qui vient de paroître sous le titre d'*Essai historique sur l'influence de la religion en France pendant le dix-septième siècle*. Paris, 1824, 2 vol. in-8°.

et les constitutions ecclésiastiques s'y succèdent comme les modes éphémères ; c'est une fluctuation perpétuelle d'opinions et un amas d'institutions opposées entre elles, en un mot un système de liberté et d'égalité toujours prêt au changement, et en apparence modéré par des pouvoirs factices, qui ne tardent pas à être renversés, à leur tour, par la force destructive du principe fondamental de la réforme ; car on respecte encore moins l'autorité usurpée que l'autorité légitime, et s'il faut obéir, on obéit plutôt à ceux qui peuvent s'appuyer d'un droit ancien et reconnu qu'à ceux qui déclarent eux-mêmes n'en avoir aucun. Enfin les protestants ne savent pas même dire quelle est leur religion; ils n'ont ni dogme, ni morale, ni culte commun : chacun croit et pratique ce qu'il veut; il rejette aujourd'hui ce qu'il avoit admis la veille, et n'en demeure pas moins toujours protestant : système commode, il est vrai, mais qui n'est pas très propre à unir les esprits, à maintenir la paix parmi les hommes, à former enfin une véritable société. Aussi les calvinistes ont-ils, au dire du protestant Grotius, troublé les empires partout où ils ont prévalu. Dévastant la France dans le seizième siècle, ils y ont provoqué deux guerres civiles, et ils vouloient en faire une république composée d'eux seuls, qui eût passablement ressemblé à un *comité de salut public*. D'où vient que partout les protestants, et spécialement leurs ministres, à peu d'exceptions près, sont les plus ardents promoteurs des révolutions modernes ? Est-ce par attachement à leur religion ? Pas du tout, ils y tiennent bien moins qu'on ne pense. — Étoient-ils persécutés ? Nullement; dans plusieurs pays ils sont même exclusivement les maîtres : mais c'est par l'affinité naturelle de cette révolution avec les principes du protestantisme et avec ses institutions, affinité qui les égare souvent malgré eux, et sans qu'ils s'en doutent. En Angleterre les puritains-calvinistes ont produit une révolution qui a duré plus d'un demi-siècle, et par laquelle, quoi qu'on en dise, la nation n'a gagné aucune liberté dont elle ne jouit pas aupa-

ravant. — De nos jours, des sociétés dites bibliques travaillant à rendre le ministère protestant inutile; l'Église constitutionnelle, quoique forte de tout l'appui de l'autorité royale, tombe en lambeaux, et se dissout en mille sectes qui inspirent déjà de sérieuses inquiétudes au gouvernement; toutes professent des opinions plus ou moins démocratiques, et les radicaux y comptent le plus grand nombre de leurs partisans : seroit-ce une raison pour les favoriser par des priviléges?

La religion catholique, au contraire, enseigne à respecter tous les supérieurs naturels, qu'elle considère comme des bienfaiteurs que Dieu a donnés aux hommes; elle admet comme règle de foi ce qui a été cru et approuvé partout et toujours, ce qui est nécessaire, universel, invariable, en un mot ce qui est essentiellement juste et vrai; elle apprend à honorer les précédents, à marcher sur les traces de la vénérable antiquité, à suivre les mœurs et les traditions de nos pères. Fondée sur l'obéissance, et non pas sur l'indépendance individuelle, elle est par son principe même amie de l'autorité et ennemie de toute innovation, en un mot essentiellement anti-révolutionnaire; constante et invariable, elle ne change jamais, ses dogmes et sa constitution demeurent toujours les mêmes; néanmoins son joug est doux et son fardeau léger : elle unit la stabilité et la vie; elle maintient l'ordre, et ne gêne point la liberté dans les choses licites et indifférentes; elle conserve les empires sans entraver leurs progrès vers le bien, sans s'opposer aux changements qu'autorise la règle, et que le temps, les lieux et les circonstances ont rendus nécessaires. Enfin chacun connoît la religion catholique : elle peut à tout moment rendre compte de sa croyance, de sa morale et de son culte, chose qui est absolument impossible aux protestants; dans le midi et dans le nord, à l'orient et à l'occident, vous trouverez les catholiques d'accord sur tous les points de doctrine; leur religion rapproche les esprits par une commune foi, elle unit les cœurs par un commun amour; éminemment sociale, elle

donne même aux différents peuples une commune patrie; s'ils s'égarent un moment, elle leur présente toujours la véritable route et un remède à tous les maux; les guerres entre eux ne sont que des brouilleries d'amis: rarement ou jamais ils ne s'entre-détruisent; la foi commune devient un principe de miséricorde et de réconciliation. De nos jours, il est vrai, des révolutions ont été opérées dans des pays catholiques, mais certes ce n'est point par les catholiques, mais plutôt contre eux et par leurs ennemis. Si, comme quelques écrivains allemands ont osé le soutenir, non qu'ils y crussent eux-mêmes, mais pour le faire croire aux autres, la religion catholique favorisoit des révolutions, pourquoi donc tous les révolutionnaires sont-ils si acharnés contre cette religion? Pourquoi leur premier soin est-il de *décatholiser* les peuples qu'ils veulent asservir à leurs systèmes d'indépendance et de désobéissance? Pourquoi la révolution ne peut-elle jamais se maintenir dans les contrées catholiques, tandis qu'elle se perpétue si aisément dans les pays séparés de la foi commune et livrés à toutes les rêveries des opinions individuelles? Qui osera dire que les catholiques en France aient été les auteurs, et non les victimes de la révolution? Pendant tout le cours de cette désastreuse époque, les mots de catholiques et de royalistes n'ont-ils pas été regardés comme synonymes, et ne le sont-ils pas encore aujourd'hui même dans la bouche de leurs ennemis? En Angleterre aussi les catholiques ne vouloient rien de la révolution du dix-septième siècle, qui n'a été faite que contre eux et en haine de leur religion; ils demeurèrent fidèles à leurs princes, et cette conduite honorable devroit au fond leur mériter l'estime et la confiance même de la famille actuellement régnante; car ce n'est que des personnes de ce genre qu'on peut attendre, à son tour, attachement et fidélité dans les jours de danger et de mauvaise fortune. Aujourd'hui cependant que la maison des Stuart est éteinte, et que celle de Hanovre règne sans contradiction, non seulement par une possession paisible

de plus d'un siècle, mais par droit d'hérédité, quel intérêt pourroit-elle avoir à ne pas protéger des doctrines qui lui sont si favorables? Pourquoi se priver du zèle et des lumières de plus de sept millions de catholiques? Quel motif raisonnable pourroit encore s'opposer à leur émancipation totale? de l'aveu de leurs ennemis mêmes, on ne trouve parmi eux aucun radical, et pas même un Irlandais uni. Ces ligues révolutionnaires et séditieuses ne se recrutent que parmi les anglicans, les méthodistes, et tous les dissidents quelconques. Seroit-ce une raison de les favoriser encore par des prérogatives, de les appeler seuls aux conseils du roi, et d'en faire une véritable caste privilégiée?

Que si l'on considère enfin les titres d'acquisition des contrées respectives, le roi de France ne possède aucune province qui n'ait été catholique au moment où elle fut réunie à la couronne. Il pouvoit donc, sans blesser d'anciens droits, permettre ou ne pas permettre le culte public de cette nouvelle religion, et néanmoins ce culte a été toléré, et dans la suite légalement reconnu. Une partie des habitants de l'Alsace seulement étoit protestante avant que de devenir française, aussi voyez comme leur religion y a été scrupuleusement respectée: ils ont conservé et leur culte public, et la possession et l'administration libre de leurs temples, de leurs écoles et de leurs académies; pendant la révolution on leur a laissé même leurs biens et leurs revenus, tandis que l'on confisquoit ceux des catholiques. Si le nombre de ces derniers s'est néanmoins accru, comme il s'accroît ailleurs, ce n'a été par aucune contrainte, mais par la seule force de la vérité, de la conviction, et par suite de l'abolition des lois pénales. Le roi de la Grande-Bretagne, au contraire, a trouvé la religion catholique établie dans toute l'Irlande, et même dans une grande partie de l'Angleterre, qui, sous quatre règnes, a changé quatre fois de croyance. Il étoit donc plus étroitement obligé de respecter cette antique religion, de même qu'il la respecte encore au-

jourd'hui dans le Canada et autres colonies, qui ont successivement passé sous la domination anglaise.

Eh bien ! malgré tous ces principes incontestables, malgré le grand nombre des catholiques, malgré la pureté de leur doctrine, leur conduite paisible et l'ancienneté de leurs droits, *la loi en Angleterre est faite pour le maintien de la religion protestante.* En France, au contraire, malgré le petit nombre des protestants, malgré leurs principes hostiles contre toute autorité, et malgré la nouveauté de leur existence, *la loi est égale pour tous.* Il est de principe, en Angleterre, que toutes les religions dissidentes de la religion de l'état *doivent être détruites;* en France, loin de les détruire, on les protège, on les salarie même aux frais du trésor public. — En Angleterre, les protestants, considérés comme les amis du nouveau système, sont distingués par les prérogatives les plus éminentes, et les catholiques, qui composent le tiers des habitants du royaume, forment un peuple délaissé : ce sont des enfants déshérités par leur père, exclus de toutes les marques de sa confiance, de toute carrière qui conduit à l'honneur et à la fortune; ils supportent toutes les charges, et ne participent à aucun avantage. En France, les vingt-neuf trentièmes de la population, attachés à la religion de l'état, ne jouissent pas du moindre privilége; les protestants sont admissibles à tous les emplois publics, et ils en sont revêtus de fait bien au-delà de leur nombre. Ils sont électeurs et éligibles, aussi bien que les catholiques, qui les choisissent même assez souvent sans s'informer de leur croyance religieuse. Il y a parmi eux des pairs, des députés, des généraux de division, des préfets, des présidents de cours royales, des conseillers d'état et des premiers tribunaux, des maires, etc.; nous avons même vu, dans l'ancien et dans le nouveau régime, plusieurs ministres protestants en France, tandis que l'Angleterre seroit épouvantée, et se croiroit près de sa chute, si un catholique pouvoit entrer dans le conseil du roi, ou occuper une autre place importante.

Dans l'empire britannique, le clergé protestant ne vit que des dépouilles de l'ancienne Église; il jouit d'immenses biens fondés par les catholiques et pour les catholiques, qui ne se doutoient pas que ces bénéfices, fruit de leurs pieuses donations, passeroient un jour dans la main de leurs ennemis, et seroient employés contre les donateurs. En revanche, les catholiques qui ont survécu à l'oppression, ou que l'on tolère encore, sont obligés d'entretenir eux-mêmes leurs évêques et leurs prêtres, et de bâtir à leurs dépens d'humbles chapelles à côté des temples qu'on leur a ravis. De plus, on les force encore de payer l'impôt ecclésiastique de la dîme à un clergé étranger, qui ne pourvoit à aucun de leurs besoins spirituels, et de contribuer à la construction des églises anglicanes, qu'ils ne fréquentent jamais, et qui ne sont pas même fréquentées par les protestants. En France, au contraire, le clergé catholique, quoique réduit à un mince salaire, foible compensation de ses propriétés confisquées, n'a pas pris une obole aux protestants; on leur donne même des temples catholiques, et où il en manque, on les aide pour en construire de nouveaux. Rien ne leur a été confisqué, ils jouissent en paix de tout ce qu'ils possédoient, et de plus leurs ministres reçoivent un salaire du gouvernement, quoiqu'ils ne puissent y prétendre à titre d'indemnité, et ce salaire surpasse même celui des curés catholiques, bien autrement occupés. Nous n'examinerons pas si tout cela est bien ou mal, nous ne décideronns point si la tolérance d'un culte qui n'est pas celui de l'état, et même sa protection, dans le cas où il seroit troublé, doit en bonne règle s'étendre jusqu'aux faveurs et jusqu'à la sustentation directe. Nous ne voulons que rapporter les faits, établir un point de comparaison, montrer la position respective des protestants en France, et celle des catholiques en Angleterre Néanmoins, et malgré la liberté des premiers, la France passe encore pour fanatique, intolérante, persécutrice, et sous ce rapport les feuilles anglaises et allemandes sont remplies d'invectives

contre elle, tandis que, malgré l'état d'oppression de sept millions de catholiques, l'Angleterre passe, aux yeux de la multitude, pour le pays classique de la tolérance, pour le protecteur généreux de la liberté civile et religieuse. Il est cependant encore un grand nombre d'hommes de bonne foi qui ignorent les faits; il faut les leur dire : qu'ils jugent ensuite eux-mêmes!

C.

Choix de lettres édifiantes écrites des missions étrangères, précédé de Tableaux historiques, géographiques, politiques, religieux et littéraires des pays de missions. Deuxième édition, augmentée d'une notice historique sur les missions étrangères, avec les actes des rois de France concernant les missions, de nouvelles lettres édifiantes et autres morceaux choisis, 8 vol. in-8°, chez Grimbert, successeur de Maradan, rue de Savoie, n° 14. Prix, 6 fr. le volume pour les souscripteurs.

Lorsque, loin de leurs foyers, après avoir fait à Dieu le sacrifice de tous les biens et de toutes les affections de ce monde, les missionnaires s'occupoient du récit de leurs travaux; lorsque ces nouveaux apôtres, après avoir donné leurs soins au troupeau qu'ils avoient formé, retirés dans une hutte au milieu des sauvages devenus leurs néophytes, correspondoient entre eux pour s'éclairer mutuellement, pour se rendre un compte réciproque de leurs succès et de leurs revers, ils étoient loin de penser sans doute que cette correspondance, monument de leur gloire, seroit encore après eux un puissant moyen de conversion, non dans les pays qu'ils avoient éclairés de la lumière évangélique, non parmi les peuples qu'ils avoient amenés à la pratique de la loi de Dieu, ceux-là y sont demeurés fidèles, mais dans leur propre pays, dans la France même, cette belle

portion de l'église catholique, aujourd'hui si cruellement ravagée par l'impiété.

Comment, en effet, n'être pas touché du dévouement héroïque des missionnaires? comment ne pas y reconnoître quelque chose de surnaturel et de divin? Où puisoient-ils donc cette force, ce courage, cette intrépidité dans les travaux et les périls d'une entreprise où nul intérêt personnel ne pouvoit les soutenir et les encourager? Qu'alloient-ils faire dans ces contrées lointaines? pourquoi bravoient-ils tant de fatigues et de dangers? C'étoit pour arracher des nations entières au paganisme et à la barbarie; pour donner une vie nouvelle à des peuples sauvages; pour leur porter la connoissance de Dieu, la civilisation, les sciences, les arts, et mourir ensuite au milieu d'eux, ignorés, mais heureux du bien qu'ils avoient fait.

Si l'on considère ensuite que beaucoup de ces hommes, par leurs lumières, leurs talents et même leurs richesses, pouvoient prétendre dans leur pays, qu'ils abandonnoient, aux dignités et aux honneurs, comment ne pas être frappé d'admiration en les voyant préférer aux jouissances du monde un humble et périlleux apostolat? comment ne pas voir une inspiration divine dans cette sublime abnégation?

Ces réflexions naîtront naturellement dans l'esprit de tous ceux qui se livreront à la lecture des *Lettres édifiantes*, et cela seul prouve assez combien il importe qu'elles se répandent; nous désirons surtout qu'elles soient mises entre les mains des jeunes gens. La plupart lisent avec avidité les relations de voyages, les descriptions de pays lointains; les mœurs, les usages de peuples inconnus, les vicissitudes des voyageurs, ont pour leur active imagination un charme tout-puissant. Quels voyages sont plus instructifs que ceux des missionnaires? quels récits à la fois plus exacts, plus intéressants et plus variés? quels tableaux de mœurs plus fidèles et plus curieux? D'un autre côté, quels voyageurs sont plus faits pour inspirer au lecteur une

tendre sollicitude, que ces bons et vertueux missionnaires? quelles excellentes leçons n'offrent pas leur douceur, leur constance, leur résignation? Ils ne sont point poussés par une vaine curiosité, un sordide intérêt ne les guide pas, ils ne sont ni explorateurs, ni commerçants, ni conquérants; ou s'ils veulent conquérir, c'est pour Jésus-Christ; leurs seules armes sont la vérité et la persuasion, et les résultats de leurs victoires sont le salut et le bonheur des peuples subjugués.

La collection complète des *Lettres édifiantes*, si riche de faits curieux et intéressants, a pourtant contre elle d'être trop volumineuse. Dans un siècle où les idées se portent sur tant d'objets divers, c'est trop demander aux esprits que de vouloir les arrêter long-temps sur les mêmes choses, quelque dignes qu'elles soient de les captiver. Il est vrai de dire aussi qu'une saine critique trouveroit à élaguer dans cette immensité de lettres.

Choisir, c'est *élaguer*. Ce fut donc une idée heureuse que de faire un choix des lettres édifiantes. Ce choix, dont nous annonçons la deuxième édition, parut en 1809; il eut un succès singulier, et cependant alors la religion n'étoit que tolérée par la politique de l'homme qui prétendoit l'avoir rétablie, et qui cette année-là même arrachoit la couronne au souverain pontife, avec le projet sans doute de lui arracher encore la tiare.

Aujourd'hui que l'Église doit à un roi très chrétien une véritable restauration, que la religion commence à reprendre sur les cœurs son doux et bienfaisant empire, quel accueil ne doit-on pas espérer pour la deuxième édition de ces Lettres choisies!

Indépendamment de ces raisons de succès, nous en trouvons d'autres non moins puissantes dans l'exécution de la nouvelle édition, dont la supériorité sur celle de 1809 est telle, à en juger par les deux premiers volumes qui ont déjà paru, qu'on peut considérer cette réimpression comme un livre nouveau. Nous allons justifier cet éloge en donnant à nos lecteurs un aperçu des améliorations et augmentations qui distinguent ces

deux premiers volumes, et qui sont une sorte d'engagement pris par l'éditeur d'améliorer ainsi les volumes qui suivront.

Dans le premier volume, les souscripteurs remarqueront: 1° un discours préliminaire qui, pour être presque entièrement puisé dans nos orateurs chrétiens, ne montre pas moins un très grand talent dans son auteur. Ce discours élève la pensée du lecteur jusqu'au sujet sublime qu'il traite, la mission des apôtres d'après ces paroles de Jésus-Christ : *Allez, enseignez les nations.* 2° Une notice historique sur les missions, qui nous a vivement intéressé. Outre le mérite du style et de l'érudition, on y rencontre à chaque page des preuves d'un excellent esprit, et l'expression des sentiments les plus chrétiens. Cette notice appartient tout entière, comme le discours préliminaire, à la nouvelle édition. 3° Une collection des édits, arrêts, lettres-patentes, décrets et ordonnances sur les missions, rendus depuis le mois de mars 1647 jusqu'en octobre 1823. Cette collection qu'il a dû être difficile de former, puisque la plupart de ces actes n'ont jamais été imprimés, est du plus haut intérêt; c'est un don précieux fait au public, et particulièrement aux établissements ecclésiastiques. Considéré sous le rapport historique, ce recueil est un beau monument de la ferveur et du zèle éclairé de nos rois. 4° Une instruction rédigée par le célèbre auteur de l'*Histoire ecclésiastique*, sur les études propres à former, parmi les infidèles convertis, des apôtres qui puissent à leur tour travailler à la conversion de leurs frères. Cet important ouvrage, où l'on retrouve le talent connu de l'abbé Fleury, obtint le suffrage flatteur de l'illustre Bossuet. Viennent enfin les tableaux géographiques, politiques, religieux et littéraires de la Chine; et le premier volume se termine par un cinquième tableau offrant l'intéressante histoire de l'établissement du christianisme sur divers points de ce vaste empire. Ces différents tableaux existoient dans la première édition, mais on peut dire que le nouvel éditeur, par le travail auquel il s'est livré pour les perfectionner,

et les heureux changements qu'il leur a fait subir, en a su faire à juste titre son ouvrage.

Le second volume n'est pas moins riche d'augmentations que le premier. Aux lettres conservées du choix de 1809, il en a été ajouté onze autres qui, pour l'intérêt des matières et le mérite du style rivalisent avec les anciennes; mais une addition plus heureuse encore peut-être, et qui seule pourroit faire rechercher cette seconde édition, c'est le traité du père Mathieu Ricci, fondateur des missions de la Chine. Cet ouvrage, qui a été composé en chinois, a pour titre : *Entretiens entre un lettré et un docteur européen, sur Dieu, la Providence, l'âme, les peines et les récompenses éternelles*, etc. Il a produit en Chine un si grand nombre de conversions, que les missionnaires successeurs du père Ricci l'ont regardé comme ayant été inspiré par le Saint-Esprit. Nous savons un gré infini au nouvel éditeur d'avoir reproduit ce chef-d'œuvre de logique, qui se trouvoit comme perdu dans l'immense collection des lettres édifiantes, car nous voudrions le voir entre les mains de tous les jeunes chrétiens. Il est éminemment propre à fournir les meilleures armes qu'on puisse employer, soit dans la chaire, soit au milieu du monde, pour combattre victorieusement les prétendus esprits forts et les impies.

La table des matières, dans chacun des deux volumes, est encore une amélioration propre à la nouvelle édition; elle est faite d'après un plan particulier qui facilite singulièrement les recherches, et ce n'est pas un médiocre avantage dans un recueil où les matières sont si variées.

Chaque volume doit être de 500 pages; et le premier les contient en effet; mais le second en a 550, et c'est une remarque qu'il est juste de faire à la louange du libraire.

Sous tous les rapports nous croyons donc devoir appeler l'attention de nos lecteurs sur cet ouvrage, qui se recommande à tant de titres, ainsi que nous l'avons dit, aux personnes de tous les âges, de tous les rangs, de tous les goûts; aux gens

du monde, comme aux personnes consacrées au service des autels. Y.

CONSIDÉRATIONS PHILOSOPHIQUES, OU EXAMEN CRITIQUE DES OPINIONS DE M. L'ABBÉ DE LA MENNAIS, par M. l'abbé PAGANEL.

Nous n'aurions jamais songé à entretenir nos lecteurs de M. l'abbé Paganel, nous nous serions même crus impardonnables de fixer leur attention sur le livre qu'il vient de publier, l'un des plus mauvais, et c'est beaucoup dire, de tous ceux qui ont été faits contre l'*Essai*, si certains journaux n'avoient annoncé au public l'auteur comme un écrivain rempli de talent, et sa réfutation comme un écrit très remarquable : ce qui prouve qu'il y a des gens parmi nous à qui un auteur ne peut manquer de plaire, pourvu qu'il s'attaque à des vérités qu'ils n'aiment pas, ou qu'il insulte des renommées qu'ils aiment encore moins. Quoi qu'il en soit, ces étranges éloges accordés à un ouvrage aussi médiocre nous ont paru lui donner des droits à une critique qu'il ne mériteroit en rien par lui-même.

D'ailleurs qu'on nous permette de faire à l'occasion de M. Paganel une réflexion qui nous est venue en songeant à tous les ennemis de l'*Essai* qui l'ont précédé, à tant de brochures, tant d'articles, tant de livres déjà morts, qui ont été faits contre ce livre immortel. C'est sans doute un malheur que l'auteur de l'*Essai*, comme tous les grands écrivains, ait fait prendre la plume à tant d'écrivains détestables, et que son ouvrage, comme tous les ouvrages d'un ordre supérieur, en ait produit tant de mauvais. C'est là une fâcheuse compensation que M. Azaïs pourroit faire valoir, s'il ne l'a déjà fait, comme une preuve nouvelle de son système, que nous ne connoissons que de réputation. Cependant, à le bien prendre, cet inconvénient

a aussi ses avantages; et nous pouvons le déclarer ici, nous, qui, avant de rendre compte de l'*Essai*, avons cru qu'il étoit de notre devoir de lire le plus qu'il nous a été possible de tout ce qui a été écrit contre ce livre : on n'imagine pas combien les pages de M. de la Mennais nous paraissoient plus admirables après avoir lu quelques unes des pages écrites contre lui; combien la logique de ses adversaires nous faisoit apprécier sa logique, et enfin combien toutes ces raisons *individuelles* nous ont appris à estimer davantage *la raison générale*. Nous ne pouvons nous empêcher de le dire, il manquera toujours quelque chose au triomphe d'une vérité qui n'aura pas été attaquée par des écrivains tels que M. Paganel et ses dignes devanciers. Nous savons bien qu'on ne peut pas conclure qu'une proposition soit vraie de cela seul qu'elle est niée par un esprit faux; mais il faut reconnoître aussi que si la doctrine de l'*Essai* étoit une erreur, il seroit bien étrange qu'un si grand nombre de pareils écrivains se fussent accordés pour la combattre. Ici nous regrettons que les bornes d'un article ne nous permettent pas de faire connoître à nos lecteurs tous ces adversaires inconnus de l'*Essai*, dont les critiques nous semblent former en faveur de ce livre au moins un préjugé bien légitime, une autorité *négative* d'un très grand poids.

On ne se souvient plus que, lorsque M. de la Mennais publia le second volume de son ouvrage, il existoit sous le titre imposant de *Chronique religieuse, rédigée par une société d'*ÉVÊQUES, *de* PRÊTRES, *et de* MAGISTRATS, un libelle périodique rédigé en effet par un *évêque*, M. GRÉGOIRE, un *prêtre*, M. TABARAUD, et un *magistrat*, M. LANJUINAIS. On n'a pas de peine à se figurer ce qu'une société formée de pareils éléments dut penser de la doctrine de l'*autorité*. Il parut dans la *Chronique* une suite d'articles dans lesquels M. Tabaraud montra les pernicieuses conséquences qu'auroit le principe de l'*Essai* dans l'ordre politique, dans l'ordre religieux et jusque dans la théologie, et il fut prouvé que ce principe étoit incompatible

avec la *politique* du président de la chambre des cent jours, avec la *religion* de l'évêque de Loir-et-Cher, avec la *théologie* de M. Tabaraud, qui prend toujours le titre modeste de *vétéran du sacerdoce* et à qui le public s'obstine à ne donner que celui de *vétéran du jansénisme*. Ces trois points furent démontrés avec beaucoup de clarté; mais M. Tabaraud ne s'en tint pas là, et on n'imagineroit pas tout ce qu'il découvrit en creusant la doctrine de l'*Essai;* l'autorité du pape cachée derrière l'autorité de la raison générale, l'indépendance des rois menacée, toutes nos libertés en péril, et enfin des scandales contre lesquels le conseil d'état ne pouvoit se dispenser en conscience d'*appeler comme d'abus*, à défaut des censures de l'autorité ecclésiastique.

On put croire que M. Tabaraud étoit mort avec la *Chronique*. Persuadé sans doute que les maux que le *sens commun* alloit faire à l'Église et à la société étoient irremédiables, puisque le conseil d'état ne vouloit pas s'en mêler, il quitta la partie et crut devoir se borner à gémir dans le silence. Mais bientôt un lourd volume parut digne de faire suite aux articles de la *Chronique ;* c'étoit un prêtre apostat qui continuoit l'attaque commencée par le *vétéran du sacerdoce;* et il n'y avoit là rien qui ne fût dans l'ordre : ce n'étoit pas la première fois que la théologie de 93 se trouvoit d'accord avec les traditions de Port-Royal. Nous ne pouvons parler ici de tous les écrivains qui succédèrent à ces premiers antagonistes de l'*Essai*, et qui n'étoient à la vérité ni *constitutionnels*, ni *jansénistes*, car ils n'étoient rien du tout, tels que les *Misery*, les *Bataille*, les *Flotte*, les *Receveur*, et ce M. *Jondot* qui, après avoir passé sa vie à enseigner l'histoire à ses écoliers, crut pouvoir donner des leçons de philosophie à M. de la Mennais et qui trouva le moyen de parler de tout dans son livre, excepté de la question même dont il s'agissoit.

Nous croyons aussi ne pas devoir revenir sur un autre ouvrage dont nous avons donné des extraits dans une précédente livraison du *Mémorial ;* nous voulons parler de l'*Antidote contre les erreurs et la réputation de l'auteur de l'Essai, par M. Baston, docteur de Sorbonne*. On nous a représenté que M. Baston, que nous ne connoissons que par son livre, est un vieillard de plus de quatre-vingts ans; et que nous aurions dû le traiter avec plus de ménagement. Il est vrai que le *sens commun*, que M. Baston ne ménage guère, est d'un âge plus respectable encore que le sien ; n'importe, nous serions inconsolables d'avoir donné lieu au reproche qui nous a été adressé. Mais qu'on relise notre article, il ne renferme que des citations; ce n'est donc pas à nous qu'il faut s'en prendre de l'effet qu'il a pu produire. Or, comme nous ne pourrions éviter l'inconvénient de faire rire de nouveau aux dépens de M. Baston, si

nous entreprenions de le réfuter, puisqu'il faudroit le citer encore, par respect pour l'âge de l'auteur, nous avons cru devoir prendre le parti de nous taire sur son livre, et de prier nos abonnés de le lire et de le juger eux-mêmes. Une autre raison nous oblige encore à ne pas parler de M. Baston : le *Journal de Rouen* a trouvé dans le style de cet écrivain des grâces, une fraîcheur, une élégance admirables, et dans le dialogue qu'il a imaginé d'établir entre la *critique* et l'*ouvrage* qu'il réfutoit un véritable trait de génie; de plus, le *Constitutionnel* a décidé que la doctrine en étoit tout-à-fait orthodoxe et conforme à la plus *saine théologie*. Nous avons senti qu'il n'y avoit plus rien à dire sur le fond ni sur la forme de ce livre, et qu'il ne nous étoit pas plus permis de parler littérature après le *Journal de Rouen* que de parler théologie après le *Constitutionnel*.

D'ailleurs il est temps de revenir ou plutôt d'arriver à M. Paganel, que nous pouvons aborder avec plus de confiance. Nous n'encourrons pas du moins les mêmes reproches qui nous ont été faits au sujet de M. Baston : ceux mêmes qui ne sauroient pas que l'abbé Paganel n'est qu'un écolier qui se mêle de raisonner avant d'avoir atteint l'âge de raison, qui se croit philosophe parcequ'il sort d'une classe de philosophie, et théologien avant même d'avoir achevé son cours de théologie, le devineroient sans peine dès les premières pages de son livre. Il commence par exposer à sa manière la doctrine de l'auteur qu'il veut combattre, et on voit qu'il est bien persuadé que lui seul a bien compris cette doctrine. Il entreprend de l'expliquer à M. de Bonald, et il prouve au célèbre auteur de la *Législation primitive* que s'il a écrit pour justifier l'auteur de l'*Essai*, c'est qu'il n'a pas entendu son livre; et, ce qui est bien plus curieux encore, qu'il a réfuté les principes de M. de la Mennais en croyant les défendre.

Après avoir expliqué l'*Essai sur l'indifférence* à M. de Bonald, M. Paganel explique très longuement à M. de la Mennais

les *Méditations philosophiques* de Descartes. Il n'y a pas un seul passage de ce philosophe que l'auteur de l'*Essai* ait pris dans son véritable sens, et une des plus fortes raisons qu'il en donne, c'est que, s'il falloit entendre Descartes comme M. de la Mennais l'a entendu, ce philosophe seroit tombé dans une foule de contradictions, et qu'il est impossible que Descartes se soit contredit.

M. Paganel adresse à M. de la Mennais des reproches autrement graves, et ici il faut l'écouter lui-même.

« On auroit pu espérer, dit-il, p. 78, que cet auteur (M. de » la Mennais) auroit épargné les saints pères, mais il ne leur » fait pas plus de grâce qu'aux philosophes. Nous nous conten- » terons ici *d'en rapporter un seul exemple*. M. de la Mennais » voulant prouver que les païens ne regardoient leurs dieux » que comme des hommes, cite ce passage de l'*Apologétique* de » Tertullien : *Provocamus a vobis ad conscientiam vestram;* » *illa nos judicet, illa nos damnet, si poterit negare omnes istos* » *deos vestros homines fuisse.*

» D'après ce passage on pourroit, en effet, croire que les » païens ne regardoient leurs dieux que comme des hommes; » mais si l'on fait attention à ce qui précède, on verra que Ter- » tullien ne leur adresse ces paroles que pour les tirer de leur » erreur. Voici donc ce qui précède : *Deos vestros colere desi-* » *nimus ex quo illos non esse cognoscimus. Hoc igitur exigere* » *debetis, uti probemus non esse illos deos; et idcirco non* » *colendos, quia tunc demum coli debuissent si dii fuissent.* » *Tunc et christiani puniendi si quos non colerent quia pu-* » *tarent non esse; constaret illos esse deos; sed nobis inqui-* » *tis dii sunt. Provocamus a vobis ad conscientiam ves-* » *tram.* (*Ap.* ch. x.)

» Tertullien suppose donc que les païens regardoient leurs » dieux comme de véritables dieux, puisqu'il dit : *Mais vous* » *nous dites que ce sont des dieux; sed nobis inquitis dii sunt;* » et cependant si l'on vouloit s'en tenir à la citation de M. de

»la Mennais on devroit en conclure le contraire..... »

On éprouve de la peine de se voir obligé d'expliquer le sens d'un passage qui présente aussi peu de difficulté que le texte de Tertullien que l'on vient de lire; mais enfin il est nécessaire de prouver à M. Paganel qu'il n'y a rien entendu. Nous le prions de remarquer que l'auteur de l'*Essai* n'a dit nulle part que les païens n'appeloient pas du nom de *dieux* les hommes qui étoient devenus l'objet d'un culte idolâtrique; et ainsi ces mots, *sed nobis inquitis, dii sunt*, ne contredisent en rien son sentiment; mais il prétend que les païens n'ignoroient pas que *tous ces dieux n'avoient été que des hommes*, et qu'ainsi il ne les confondoient pas avec ce Dieu suprême, unique, auteur de toutes choses, dont la connoissance ne s'est jamais perdue dans l'univers. Or, écoutez Tertullien; si les paroles qu'il a mises dans la bouche des païens vous laissoient des doutes, sa réponse va les dissiper; il en appelle au sentiment intérieur de tous les païens: « Nous attestons votre conscience; qu'elle »nous juge, qu'elle nous condamne, si elle peut nier que tous »ces dieux que nous n'adorons pas n'ont été que des hommes. » Nous le demanderons à M. Paganel lui-même, quoi de plus clair? Tertullien étoit donc convaincu que les païens savoient à quoi s'en tenir sur l'origine de leurs dieux, qu'ils ne croyoient pas qu'ils eussent été autre chose que des hommes; car, autrement, comment pourroit-il sur ce fait invoquer le témoignage de leur propre conscience? Le passage de Tertullien n'a donc aucun sens, ou il doit être entendu comme il l'a été par l'auteur de l'*Essai*. Ce n'est donc pas la citation de M. de la Mennais qui défigure Tertullien, c'est la traduction de M. Paganel qui fait injure à cet apologiste en lui prêtant une sottise. Nous n'imiterons pas cependant M. Paganel, nous ne l'accuserons pas d'avoir voulu tromper le public et calomnier l'auteur de l'*Essai*; nous nous contenterons d'en conclure que M. Paganel feroit bien d'apprendre le latin et beaucoup d'autres choses encore avant de se mêler de lire Tertullien et de réfuter

M. de la Mennais. Cependant il est curieux d'entendre ce jeune écrivain ajouter après une si grossière bévue : « Pour prouver »que les païens ne regardoient leurs dieux que comme des »hommes, M. de la Mennais nous renvoie encore à Eusèbe, à »Arnobe, à Lactance, à Tatien, à saint Cyprien, à saint Au»gustin et à d'autres pères. Mais, qui le croiroit, nous avons »consulté ces auteurs, nous les avons lus attentivement, con»sciencieusement, et nous avons lu précisément tout le con»traire.» Ainsi M. Paganel a lu tous les pères de l'Église; l'auteur de l'*Essai* paroît les avoir lus aussi; ils ne les ont pas entendus de la même manière : il se trouve que *l'un et l'autre ont lu précisément le contraire.* En vérité le fait est singulier, mais que prouve-t-il? que M. de la Mennais ou M. Paganel doivent apprendre à lire.

Jusqu'ici M. Paganel semble n'avoir voulu que nous faire rire, mais ce qui suit excite un autre sentiment. « Quel motif, »se demande-t-il, a pu porter l'auteur de l'*Essai* à défigurer »ainsi tant de grands hommes? S'ils avoient des sentiments »qui lui fussent contraires, au moins devoit-il se contenter de »les passer sous silence et ne pas les forcer à penser comme »lui.» *Passer sous silence ces grands hommes,* quel style! mais continuons, nous avons ici bien autre chose à relever que des fautes de langage.

« Pour expliquer un tel procédé, voici ce que nous nous »sommes dit à nous-mêmes : cet auteur vient nous proposer »une doctrine qui a été inconnue jusqu'à ce moment... Il s'a»perçoit que tous les philosophes, tous les grands écrivains sont »contre lui, faut-il donc, se dit-il à lui-même, que je renonce à »ma doctrine, que j'abjure un système qui a fait tant de bruit? »Non, sans doute, tous les grands hommes, tous les philoso»phes me sont à la vérité opposés, mais je saurai bien trouver »le moyen de les amener à mon sentiment... Tronquons, mor»celons, déchirons impitoyablement tous les auteurs et tous »les ouvrages. Écrasons nos adversaires sous le poids des cita-

»tions et des autorités, etc.» En vérité, je ne puis continuer de transcrire, et la plume tombe des mains de pitié et d'indignation, en voyant tant de morgue après tant d'ignorance, tant d'impertinence unie à tant de sottise.

Il est bien temps de terminer cet article, déjà trop long. Il ne s'agissoit pas d'ailleurs de réfuter M. Paganel; il a suffi de montrer qu'il ne mérite pas de l'être. J'ai du regret cependant, je dois l'avouer, de ne pouvoir citer plusieurs passages plus que plaisants et que j'avois remarqués dans son chapitre *de la raison individuelle considérée dans les grands hommes*; je finis en citant une partie de la profession de foi qui termine cet ouvrage. «Puisque Dieu me l'ordonne, dit-il, je croirai à tout ce que »son Église propose; *quand bien même je ne voie point*, je ne »laisserai pas de croire.» Je n'ai pas besoin de relever dans cette phrase un solécisme que M. Paganel seul *ne verra pas*. «Mais hors de là, point d'autorité, point de foi, *à moins dans »l'ordre des faits historiques*. Puisque vous vous donnez pour »l'apôtre de l'autorité, prêchez-la tant que vous le voudrez à »cette multitude ignorante qui est incapable de se conduire »elle-même, *qui a des yeux et ne voit point, des oreilles et »n'entend point*. Bien loin de m'élever contre vous, j'applau»dirai au contraire au zèle qui vous dévore. Mais si vous avez »encore la prétention d'en faire une règle pour les hommes »supérieurs, laissez, vous dirai-je, laissez votre autorité de »côté, elle n'est point faite pour eux.» Comme M. Paganel a eu le soin de nous avertir plus haut qu'il ne vouloit pas d'autorité pour lui, le voilà donc qui se range évidemment parmi les hommes supérieurs, pour qui l'autorité n'est pas faite. Ceci explique la manière dont il a traité dans tout le cours de son livre de M. la Mennais; et il faut que, pour se justifier à lui-même les tons de supériorité qu'il a pris vis-à-vis de l'auteur de l'*Essai*, M. Paganel se regarde comme un homme bien prodigieusement *supérieur*.

Or, suivant M. Paganel, l'homme supérieur, l'homme de

génie devra « *s'applaudir d'être dépourvu du sens commun,* » parcequ'il aura un sens bien meilleur *pour lui servir de conducteur*. « *Ce sera ce sens* qui a été l'apanage de tous les *hommes* » *extraordinaires*, voilà le *sens* qui le domine, voilà le *sens* » qui le conduit. Et *certes ce sens sans* lequel il n'y a jamais eu » de véritable grand homme vaut bien *sans* doute *ce sens* com- » mun, *ce sens* populaire, *ce sens* aveugle et ignorant que vous » voulez lui donner pour guide ». En lisant cette phrase où l'oreille est si peu respectée, nous n'avons pu nous empêcher de penser que M. Paganel faisoit bien peu d'honneur à ses lecteurs, et qu'il faut qu'il les ait tous rangés parmi la multitude dont il nous a parlé plus haut, *qui a des oreilles et n'entend point*.

Nous ne finirons pas sans faire nos sincères compliments à M. Paganel. Il n'y a pas de doute que ce jeune écrivain ne soit un *homme extraordinaire*, car il peut bien s'applaudir d'être entièrement *dépourvu de sens commun* d'un bout de son livre à l'autre. La chose va si loin, qu'il ne parle même pas comme le reste des hommes, et je n'ai pas remarqué une seule page de son ouvrage où il ne s'élevât deux ou trois fois au-dessus de ces règles de grammaire, bien méprisables sans doute, puisqu'elles sont l'expression de la *raison générale*. Z.

Bibliothèque catholique, publiée par une société d'ecclésiastiques, dédiée à N. S. P. le pape, et approuvée par un grand nombre d'évêques (1). A Paris, rue Garencière, n° 10.

Le premier volume de cette importante collection va paroître, et bientôt il sera suivi de volumes nouveaux qui se succéderont avec rapidité. Nous nous empresserons de les faire connoître ; et ce premier article, destiné à jeter un coup d'œil sur l'ensemble de l'ouvrage et à considérer les différents rapports sous lesquels il peut être envisagé, servira comme de prélude aux articles que nous consacrerons à la *Bibliothèque catholique.*

Cette collection, est-il dit dans le prospectus, est destinée à répandre à bas prix nos meilleurs ouvrages en théologie, en piété, en histoire, en littérature ; et elle a été commencée pour faciliter aux pasteurs les moyens d'établir dans les villes et dans les campagnes des dépôts de livres utiles et agréables ; elle peut servir encore pour prêter gratuitement à toutes sortes de personnes les ouvrages qui conviennent le mieux à leur âge, à leur état, à leur goût ou à leurs études ; pour donner aux enfants ou aux personnes peu fortunées des livres qui puissent les instruire de la religion et les soutenir dans des sentiments de piété ; enfin pour échanger des livres de corruption et d'impiété contre des ouvrages religieux et orthodoxes. Un vol. in-12 paroît le 1er de chaque mois ; le 10, un vol. in-18 ; et le 20, un petit écrit périodique, etc. »

Nous avons extrait du prospectus ce paragraphe entier, et nous l'avons cité parcequ'il nous semble propre à faire connoître la fin que se proposent les éditeurs de la *Bibliothèque*

(1) Voyez, pour les conditions de la souscription, la couverture du *Mémorial.*

catholique, et à faire envisager sous ses véritables rapports une entreprise qu'il est utile de bien apprécier pour comprendre l'action puissante qu'elle peut avoir sur la société tout entière. Et en effet, la *Bibliothèque catholique* s'attachera continuellement à reproduire à bas prix tout ce que la religion a inspiré de plus sublime aux apologistes sacrés de la foi, tout ce que l'histoire et la littérature offrent de plus parfait, tout ce que l'éloquence et la poésie nous ont donné de plus pur; or, si tant d'excellents ouvrages sont répandus, si le zèle seconde ce que le zèle inspire, et si de toute part on offre à l'ignorance comme au préjugé, au chrétien foible comme au chrétien docile, cette multitude de livres propres à tous les besoins et salutaires pour tous, quel bien ne produira pas la *Bibliothèque catholique*? quels ne seront pas les heureux résultats de cette publication périodique de nos meilleurs écrits? Il n'est pas d'ailleurs de moyen plus puissant pour arrêter les funestes effets des mauvais livres, que de multiplier et de répandre les bons ouvrages; c'est même le seul que la religion ait en son pouvoir depuis que les gouvernements, qui ont si bien senti pour eux le besoin d'une censure répressive, n'ont pas voulu comprendre que les intérêts d'un ordre plus élevé réclamoient une censure bien plus sévère.

Aussi la *Bibliothèque catholique* nous semble-t-elle destinée à aider la religion, qui s'efforce d'opposer une digue puissante à ce torrent d'ouvrages corrupteurs dont la France est inondée. Que les éditeurs de cet ouvrage s'arment donc de courage; qu'ils poursuivent avec constance le plan sage et bien ordonné qu'ils ont adopté, que la publication de leurs ouvrages soit régulière, que les livres soient imprimés avec soin, et nous aimons à leur prédire que leurs efforts ne seront pas inutiles à la religion, qu'ils jouiront bientôt de la confiance due à leur zèle et à leur désintéressement, et que jamais on ne pourra les confondre avec des *entreprises de librairie* ou des *spéculations de commerce*.

TABLEAU HISTORIQUE ET PITTORESQUE DE PARIS,

PAR M. DE SAINT-VICTOR (1).

(Second article.)

(Cet article étant d'une trop grande étendue, nous n'en insérons dans cette livraison que la première partie, la seconde est renvoyée à la livraison suivante.)

De toutes les parties de l'histoire de France, il n'en est aucune qui ait été présentée sous un jour plus faux que la période qui précéda l'avénement de Henri IV au trône. La confédération fameuse connue sous le nom de la *Ligue* est le grand événement qui remplit toute cette époque, et dont tous les autres événements ne furent que la préparation ou la suite. Les historiens catholiques et protestants se sont, pour ainsi dire, épuisés en réflexions sur cette entreprise, bien digne en effet de leur examen, puisqu'en maintenant la religion catholique en France, elle exerça une grande influence sur les destinées de l'Europe entière. Toutefois les uns et les autres, bien qu'en l'envisageant sous des points de vue divers, n'en ont point saisi, pour la plupart, le véritable aspect. D'une part, les historiens protestants s'efforçoient de prouver qu'elle n'étoit qu'une révolte contre l'autorité du prince légitime, et qu'elle avoit été produite par les doctrines politiques que la religion avoit établies dans toutes les monarchies de la chrétienté. D'autre part, plusieurs historiens catholiques, surtout les historiens français, sembloient avouer, au moins tacitement, que la ligue étoit une véritable révolte, et soutenoient en même temps qu'on ne pouvoit

(1) A la librairie classique élémentaire, rue du Paon, n° 8, à Paris.

l'imputer à la religion catholique. Chose remarquable ! En condamnant la ligue, les écrivains protestants étoient en contradiction manifeste avec leurs propres principes ; et les écrivains catholiques, en niant qu'elle fût un résultat de l'ordre politique que la religion avoit fondé en Europe, contredisoient aussi manifestement les témoignages de l'histoire. Les protestants, qui admettent en principe la souveraineté du peuple, ne pouvoient, sans tomber en contradiction, condamner comme illégitimes les efforts de tout un peuple pour maintenir sa religion. Dans leur système, le peuple, suivant l'expression du ministre Jurieu, *n'a pas même besoin d'avoir raison pour valider ses actes.* Dès que sa volonté se prononce, elle devient la loi suprême, et, loin qu'elle puisse être une révolte, il n'y a, il ne peut y avoir de révolte que dans l'opposition à la volonté du peuple, seul et légitime souverain. D'après leurs principes, un peuple ne sauroit faire un usage plus légitime de sa souveraineté que lorsqu'il s'agit de défendre sa religion, ou, pour parler leur langage, l'indépendance de ses opinions religieuses. Outre que les protestants avoient eux-mêmes donné l'exemple de la ligue en particulier dans leur confédération de Milhau, leurs écrivains ont de plus approuvé la révolution, ou, en d'autres termes, la *ligue* d'Angleterre, qui expulsa la dynastie régnante pour lui substituer une dynastie nouvelle. Or le but principal de cette *ligue* protestante étoit, de leur aveu, le maintien du protestantisme en Angleterre, comme le but de la ligue catholique étoit de maintenir la religion catholique en France; et assurément il est bien étrange qu'une entreprise qui ne leur paroissoit, sur les bords de la Tamise, que *l'exercice légitime de la volonté nationale*, leur parût une révolte sacrilége sur les bords de la Seine. On concevroit difficilement que cette manière d'apprécier la justice des entreprises, suivant les degrés de latitude, ait pu entrer dans quelques têtes, si l'on ne savoit que l'esprit de parti conduit presque toujours à des prodiges d'inconséquence.

D'un autre côté, plusieurs historiens catholiques ont méconnu les faits les plus incontestables, en niant que la ligue fût liée à l'ordre politique que la religion catholique avoit établi dans la chrétienté. Ce que Rousseau a dit en général de toute société est vrai surtout des monarchies européennes : *Aucun état ne fut fondé que la religion ne lui servît de base* (1). La religion catholique, qui avoit *fondé* les monarchies européennes, en étoit devenue la loi première; elle étoit, si je puis parler ainsi, la clef de voûte de leur constitution politique. Cette loi fondamentale n'étoit écrite nulle part, pas plus que toutes les autres lois fondamentales; mais, comme le disoit très bien Jérôme Bignon de la loi salique, *elle étoit écrite ès cœurs* des peuples, et surtout *ès cœurs des Français*. Armés pour la maintenir dans le royaume très chrétien, les partisans de la ligue étoient convaincus qu'ils n'attaquoient pas la constitution de la France, mais qu'au contraire ils en assuroient le fondement; ils ne se regardoient pas comme rebelles aux lois, mais comme les défenseurs de la première de toutes, à laquelle la loi qui régloit l'ordre de successibilité au trône, moins ancienne et moins importante, étoit elle-même subordonnée. Lorsque, pour condamner la ligue (2), on demande s'il est jamais permis de se révolter contre le prince légitime, on ne dit rien qui touche la question, telle qu'elle étoit posée, d'après le droit public de la chrétienté. On ne mettoit pas en doute l'obligation d'obéir au souverain légitime, mais, d'après la constitution du royaume, on regardoit la profession de la religion catholique comme une condition indispensable de la légitimité. Si un prince se fût présenté pour occuper le trône de France, sans y être appelé par la loi salique, la nation, en s'opposant à ses prétentions, n'auroit pas pu être accusée de révolte; pourquoi?

(1) *Contrat social*, liv. IV, chap. VIII.

(2) On sent assez qu'il ne s'agit que du principe de la ligue, et non des excès que les passions humaines y ont mêlés.

parceque le droit de succéder au trône de France étant déterminé par la loi salique, ce prince auroit été dépourvu d'un des caractères de l'autorité légitime. Par la même raison, la religion catholique étant de droit et de fait la loi fondamentale de l'état, elle étoit un des caractères essentiels de la légitimité; ou cette légitimité n'est qu'un mot, ou elle est déterminée par les lois fondamentales de chaque royaume. L'hérédité du trône étoit réglée en France par la loi salique; en Angleterre, par une loi différente, qui accordoit aux femmes le droit de régner; en Allemagne, par la constitution électorale de l'empire.

Mais au-dessus de ces lois, diverses pour chaque royaume, s'élevoit la loi générale de la chrétienté, la religion qui étoit le fondement de toutes les autres. A l'époque de la ligue contre le roi de Navarre, la loi qui déterminoit l'ordre de successibilité se trouvoit en opposition avec cette loi première : il falloit, ou violer celle-ci en faveur de celle-là, ou faire une exception à la loi de l'hérédité, pour maintenir l'inviolabilité de l'autre. La foi de nos ancêtres ne leur permettoit pas d'hésiter : ils voyoient d'un côté une loi salutaire sans doute, mais d'institution humaine; de l'autre, la loi divine elle-même. Mais, à ne considérer les choses que sous un point de vue purement politique, ils étoient déterminés par les raisons les plus puissantes. D'abord, la religion catholique régissoit la monarchie depuis son origine, tandis que la loi de l'hérédité n'avoit été définitivement fixée que sous les rois de la troisième race; de plus, en faisant une exception à cette loi, ils ne la détruisoient pas, ils la reconnoissoient au contraire tellement importante, qu'elle ne devoit céder qu'à la constitution religieuse de l'état. Sous ce rapport, cette exception lui rendoit hommage, et, la plaçant immédiatement au-dessous de la religion, l'élevoit au plus haut degré de force et de majesté que puisse avoir une loi humaine. Aussi, après cette suspension momentanée, l'ordre de successibilité reprenoit na-

turellement son cours dans la branche catholique de la famille royale, qui eût hérité du sceptre; tandis qu'en violant une seule fois la loi fondamentale de l'état, pour placer l'hérésie sur le trône, on ruinoit, sans retour peut-être, les destinées de la France catholique, et la constitution de l'état étoit détruite. Les écrivains catholiques, qui ont méconnu cet ordre de choses, ont raisonné sur la ligue sans la comprendre : ils l'ont envisagée comme une entreprise qui violoit le droit commun, tandis qu'elle n'étoit, pour me servir d'une locution très expressive de Buonaparte, qu'une émanation du droit public de l'Europe chrétienne.

En se garantissant des préjugés divers qui avoient aveuglé la plupart de nos historiens catholiques et protestants, M. de Saint-Victor a montré une profondeur de vues qui a droit d'étonner dans ce siècle superficiel. Les principes qu'il développe rallieront bientôt, il faut l'espérer, tous les bons esprits : nous les ferons connoître dans la seconde partie de cet article.

X.

Mémoires de S. A. R. Antoine-Philippe d'Orléans, duc de Montpensier, prince du sang. Troisième édition, revue et corrigée. A Paris, chez Baudoin frères, libraires.

Au fond d'un cachot humide et noir, quel est ce prisonnier étendu? — Un jeune homme, presque un enfant. — Quel est-il? — Un prince. — Son nom? — D'Orléans. — Quel crime a-t-il commis? — On les commet pour lui. — Et quel prodige l'a donc ainsi précipité des marches du trône dans la nuit d'une tour? — Une révolution terrible. — Qu'il doit la maudire! — Non, car il maudiroit son père. Voilà tout à la fois les *Mémoires* du jeune duc de Montpensier, dont nous allons rendre compte, et les réflexions qu'ils peuvent faire naître. Il ne nous reste plus maintenant que les détails.

Ceux qui ne veulent pas rapporter à la Providence les événements de ce monde, consentiront-ils du moins à trouver une leçon dans les événements eux-mêmes ? Il est une famille en France qui n'a au-dessus d'elle que la famille qui porte la couronne ; elle a pour elle les liens de sa royale parenté, l'étendue des richesses, les plus hautes alliances, de grands souvenirs historiques qui la couvrent. Au milieu de cette destinée si belle et si haute, voilà tout-à-coup le chef de cette famille qui, soit par haine, soit par ambition aveugle, soit peut-être encore par un besoin de tempérament malheureux, prête son nom, à défaut de talent et de caractère, au mouvement qui s'élève et qui gronde contre la royauté.

Qu'arrive-t-il ? Le mouvement est à peine commencé, que déjà ce mouvement est contre lui. Il croyoit marcher à Versailles, c'est dans un cachot qu'il tombe ; il cherchoit le sceptre, il rencontre des fers ; il vouloit pour lui, pour les siens le commandement suprême, quelques mois ont suffi pour leur ôter jusqu'à la liberté. La foudre a frappé celui qui l'avoit allumée ; en courant après ce qu'il rêvoit, il a perdu ce qu'il possédoit. Voilà le prince puni. Sous le planches de son cachot se trouvent deux de ses fils, qu'il ne peut pas même voir. Comme père il a aussi son châtiment.

Vous qui paroissez croire que tout dans ce monde roule au hasard, que même, s'il y a quelque espèce d'arrangement dans les affaires humaines, c'est tout au plus une loterie où la vertu seule a peu de chances, contemplez le spectacle dont nous venons de parler ; réfléchissez une minute, et si vous avez toujours fait le bien, reprenez courage. — Vous le voyez, les méchants ne sont pas toujours heureux.

Mais de ce grand tableau arrivons au jeune duc de Montpensier, qui lui-même va nous raconter toute l'amertume de son sort et de sa captivité. C'est un épisode qui se détache avec un touchant intérêt de cette sanglante époque de notre histoire. Ses *Mémoires*, indépendamment de ce qu'ils sont par

eux-mêmes, reçoivent encore un nouveau prix du moment de leur publication. Nous sommes pressés par la foule de tous ces hommes qui, ayant joué un rôle dans nos troubles civils, ne pouvant plus agir, veulent, des volumes à la main, nous contraindre à les écouter. Les uns essaient de se justifier, les autres s'accusent entre eux; ceux-ci s'enorgueillissent même de leurs turpitudes, ceux-là ne veulent pas qu'on les croie capables d'un remords: tous nous disent ce qu'ils ont fait; le duc de Montpensier se contente de nous dire ce qu'il a souffert.

Il lui est arrivé peu d'événements, mais chez un prisonnier tous les sentiments qu'il éprouve deviennent des événements. Les âmes jeunes, moins familiarisées avec le malheur, l'étudient au moment où il les frappe pour tâcher de le comprendre. Nous allons suivre le captif dans son récit. Nous nous mêlerons à ses joies soudaines et courtes, nous nous affligerons de ses tristesses plus longues, et comme il ne s'agit point ici d'interroger un témoin, d'écouter un acteur, de juger un complice, mais d'analyser, pour ainsi dire, les impressions d'un enfant, de calculer d'avance ce qu'il auroit apporté de bon et de mauvais dans sa nature développée, nous allons essayer de le faire connoître, comme nous l'*avons senti*, si l'on peut ainsi parler.

C'est à Nice, en avril 1793, le quartier-général de l'armée d'Italie étant alors dans cette ville, que le duc de Montpensier, alors adjudant-général lieutenant-colonel, fut arrêté par ordre du comité de salut public. Le duc de Biron, qui plus tard devoit expier sur l'échafaud la faute d'avoir servi une cause qui n'étoit pas la sienne, commandoit cette armée, et, en cette qualité, fut chargé de mettre l'ordre à exécution, en attendant d'être frappé à son tour. « Prince, vous voyez un homme au désespoir, dit le duc; j'ai d'affreuses nouvelles à vous annoncer. » Je lui demandai, raconte le jeune prince, s'il s'agissoit de quelque malheur survenu à mon père ou à mon frère. — « Non, reprit le duc, c'est de vous seul qu'il s'agit. » — « Si cela est ainsi, je respire. » Ce premier mouvement si naturel et si ten-

dre, cette effusion d'une âme jeune et pure, nous dispose si favorablement, que, lors même que le narrateur sera moins sensible dans des circonstances plus graves, nous ne pourrons pas être moins bienveillants.

Biron, poursuivant l'entretien, demanda à son prisonnier si, dans ses lettres, si dans ses propos, il n'avoit pas commis quelque indiscrétion capable d'indisposer contre lui les gouvernants de cette époque : « Non, répond celui-ci ; ils ne peuvent guère ignorer les sentiments qu'ils m'inspirent ainsi qu'à tout honnête homme, mais ils me font bien de l'honneur d'avoir peur de moi. » — « Ma position est affreuse, j'aimerois mieux recevoir un coup de fusil dans la tête qu'une pareille commission. » En achevant ces mots, Biron aida le jeune prince à chercher si, dans ses papiers, il n'y avoit rien qui pût fournir des armes contre lui. Parmi quelques lettres très indifférentes, il s'en trouvoit deux de son frère aîné, dans lesquelles il s'exprimoit avec force, avec dégoût, sur la tournure qu'avoit prise la cause dans laquelle il se trouvoit engagé, et il témoignoit un désir extrême de s'en séparer.

Voilà donc ces deux fils d'Orléans qui, dès 93, se trouvent déjà amenés au point, l'un de renier le mouvement révolutionnaire, l'autre de maudire les hommes qui le conduisent.

Le duc de Montpensier auroit pu se sauver, pour peu qu'il l'eût voulu : Biron avoit cherché à lui en ménager les moyens ; mais à quoi eussent servi la liberté et la vie au jeune duc, s'il avoit ainsi sacrifié à l'intérêt de sa sûreté le repos de sa famille, qu'il auroit laissée en France, et qu'on n'auroit pas manqué de tourmenter à cause de lui. Cette considération si noble le détermina et le fit renoncer à toute idée de fuite. Le jeune prince ajoute que son frère aîné, craignant de son côté d'être arrêté, parcequ'il avoit été aide-de-camp de Dumourier, partit et fit très bien. Il y a là-dedans de la sensibilité, mais il y a encore plus d'indulgence fraternelle.

De Nice il fallut aller, bien gardé, jusqu'à Marseille, et encore

avec des dangers. Pendant la route on eut à essuyer les propos les plus choquants et les plus indécents de la part de plusieurs grenadiers de l'escorte. « Nous avons bien coupé le tronc, disoit » l'un d'eux, mais la besogne ne seroit qu'à moitié faite si nous » n'arrachions pas ensuite tous les rejetons, car sans cela l'arbre » pourroit repousser encore. » Si le père du duc de Montpensier avoit pu deviner ces paroles, il auroit peut-être, en faveur des rejetons, parmi lesquels se trouvoient ses fils, épargné ce tronc qu'il avoit aidé à frapper. Arrivé à Marseille, le jeune captif fut traîné de cachots en cachots. Conduit d'abord au palais de justice, transféré ensuite au château de Notre-Dame-de-la-Garde, que Chapelle et Bachaumont ne soupçonnoient guère devoir être un jour une prison d'état, le duc de Montpensier se trouva là avec son père, avec son frère le duc de Baujolais, sa tante, la duchesse de Bourbon, et M. le prince de Conti. C'étoit sa première joie depuis le moment de son arrestation.

Au milieu de cette famille, le prince de Conti se dessine d'une manière assez originale. Il étoit loin de prendre son sort avec patience. « Ma foi, disoit-il à l'auteur des *Mémoires*, notre » situation n'est pas agréable. » — « En effet, M. votre frère a retiré » son épingle du jeu, et il a très bien fait, mais il nous laisse » tous dans de vilains draps, car je suis bien aise de vous dire » qu'on nous a déclarés otages; et savez-vous qu'il n'est pas gai » d'être otage ? » Paroles curieuses, et qui font sentir combien le duc de Montpensier avoit été généreux en sacrifiant ses moyens d'évasion aux sûretés de sa famille.

Quelques jours après toute cette famille fut transférée au fort Saint-Jean; mais là elle cessa d'être réunie. Il y eut un cachot pour chacun de ses membres. Nous ne suivrons pas l'auteur des *Mémoires* dans toute cette triste vie de prison, où le temps et l'esprit s'épuisent à chercher quelques adoucissements à la captivité, quelques moyens ingénieux de se voir en dépit des verrous, des gardiens et des sentinelles. C'est à peu près là l'histoire de tous les prisonniers. Rien de bien saillant jusqu'au jour

où le duc d'Orléans apprit qu'on alloit le conduire à Paris pour le juger. Il reçut cette nouvelle avec calme. « Mon décret » d'accusation (ce sont ses expressions) a été sollicité par de » grands scélérats; n'importe, je les défie de rien trouver contre » moi. » Il avoit raison de ne pas comprendre ce que la révolution avoit à lui reprocher. Il partit; le père et les enfants ne devoient plus se revoir. Le jeune prince accorde des regrets à sa mémoire, et cherche à le justifier en le présentant comme soumis par la foiblesse de son caractère aux scélérats qui l'ont perdu.

> Un fils ne s'arme point contre un coupable père,
> Il détourne les yeux, le plaint et le révère.

Ce langage, dans la bouche d'un fils, est un devoir. Nous laissons à l'historien le soin de remplir les siens.

Il manquoit une dernière douleur aux prisonniers, ils la reçurent. Leur tante obtint la permission de venir leur apporter une lettre dont le laconisme ajoutoit à tout ce qu'elle avoit de terrible : « Vivez, malheureux enfants, pour votre si malheureuse mère. » Mais hâtons-nous d'arriver à l'événement le plus important de la vie d'un prisonnier, celui où il tente de s'évader : c'est une sorte de péripétie obligée. On conçoit en effet qu'un prisonnier n'a rien de mieux à faire. Notre première mesure, dit l'auteur des *Mémoires*, fut de nous assurer d'un passage à bord de quelque bâtiment italien dont le départ fût prochain. Un capitaine toscan consentit à se charger, pour un prix très raisonnable, de deux jeunes gens et de leurs domestiques, pourvu qu'ils fussent munis de passeports. Cette difficulté nous parut d'abord effrayante, mais nous apprîmes bientôt après qu'un membre de la municipalité vendoit des passeports en blanc, et gagnoit sa vie à ce petit commerce.

Il est à remarquer que, sous tous les régimes, on a toujours vendu quelque chose en France. En 1793 on vendoit des passeports, parcequ'il falloit s'en aller; plus tard on vendoit des

radiations, parceque il falloit revenir. Sous Buonaparte on vendoit des hommes, parceque ses guerres en consommoient beaucoup. Quelqu'un qui voudroit juger un gouvernement n'auroit qu'à s'informer de ce qui s'y vend. Mais laissons le jeune duc poursuivre son récit : « Quoique nous fussions à peu près sûrs » de pouvoir sortir par le pont-levis, en attendant pour cela le » déclin du jour et nous enveloppant bien dans nos manteaux, » nous pensâmes cependant que, dans le malheureux cas où » l'un de nous seroit reconnu, et forcé de rentrer, il falloit » nous munir d'une corde, afin qu'il pût se sauver par la fe- » nêtre, tandis que l'autre, au bout d'un délai convenu, vien- » droit, au pied de la tour qui baigne la mer, repêcher son » camarade avec un bateau. On verra combien cette précaution » étoit nécessaire, et combien il falloit être malheureux pour » que toutes nos mesures fussent aussi cruellement déjouées.

» Nous étions alors au 18 novembre, et il faisoit nuit close à » cinq heures et demie ; en conséquence, l'heure de notre dé- » part fut fixée à cinq heures un quart. Nous convînmes de ne » pas sortir tous deux ensemble, afin de donner moins de prise » aux soupçons, et nous décidâmes que Beaujolais partiroit » d'abord avec Louis, et que, quelques minutes après, je m'a- » cheminerois tout seul, et que je le rejoindrois sur le port, où » il m'attendroit en marchant un peu plus lentement. Dans le » cas où je n'aurois pas rejoint Beaujolais au bout de dix mi- » nutes, il étoit convenu qu'il se tiendroit pour averti qu'il » m'avoit été impossible de sortir par le pont-levis, et qu'il vien- » droit avec un bateau me chercher au bas de la tour. Avant de » se mettre en marche, Louis alla examiner les environs du » pont-levis, et s'assurer qu'il ne s'y trouvoit ni commandant, » ni personne qui pût nous reconnoître ; et lorsqu'il nous en » eut fait un rapport favorable, j'embrassai Beaujolais avec la » plus vive agitation. J'eus de la peine à me séparer de lui pour » le laisser partir, quoique j'eusse tout espoir de l'aller rejoin- » dre dans le moment. Il partit avec le fidèle Louis. Les cinq

» minutes qui s'écoulèrent après son départ me parurent horriblement longues; enfin, au bout de ce temps, n'entendant rien, je m'enveloppai dans mon manteau, j'enfonçai mon chapeau sur les yeux, après avoir fermé à double tour la porte de notre chambre, et me flattant de n'y plus jamais rentrer. Je passe devant quatre sentinelles; aucune ne m'arrête; je franchis le fatal pont, et, me croyant déjà en liberté, j'adresse au ciel les plus sincères actions de grâces pour ma délivrance. Mais je *comptois sans mon hôte*, et le proverbe ne mentit pas. A peine avois-je fait quelques pas que je rencontrai ce maudit hôte, c'est-à-dire le commandant du fort, qui rentroit chez lui. Il me reconnut...

» Ramené dans ma chambre, je sentis qu'il n'y avoit pas un moment à perdre. Ma chère Françoise, dis-je à ma domestique, il faut que vous m'aidiez à attacher la corde à la fenêtre; car, plus tard, il ne me seroit vraisemblablement plus possible de me sauver. — « Ah! mon Dieu! me dit-elle en patois, vous vous casserez le cou, et l'on me guillotinera. » Puis elle se mit à pleurer. Je lui déclarai que si elle n'avoit que des pleurs et des cris à m'offrir, elle feroit mieux de s'en aller, et de me laisser tirer d'affaire sans aide, car mon parti étoit pris. La pauvre femme me protesta qu'elle ne s'en iroit que lorsqu'elle m'auroit vu en bas. En conséquence, après avoir noué la corde autour d'une espèce de piton qui tenoit à la fenêtre, je recommandai à la bonne Françoise de veiller à ce qu'elle ne se défît point; et lui ayant témoigné combien j'étois touché de son attachement, j'enjambai la fenêtre et je m'abandonnai à la funeste corde. A peine étois-je parvenu à la moitié de la hauteur, c'est-à-dire à environ trente pieds, que la corde casse, et je tombe sans connoissance, ayant cependant le temps, avant de la perdre, d'entendre la bonne Françoise s'écrier : « Ah! mairé dé Diou, et mouort lou pauvre infan! » Je restai en effet comme mort pendant plus d'un quart d'heure; en ouvrant les yeux je fus frappé de la clarté de la lune, et je

»me trouvai dans la mer jusqu'à mi-corps. Je souffrois beau-»coup des reins, et du pied droit, que je croyois m'être seule-»ment foulé, grâce au sable sur lequel j'étois tombé. Mais après »avoir attendu quelque temps le bateau que Beaujolais devoit »m'amener, je me déterminai à traverser le port à la nage, et »à gagner ensuite, comme je pourrois, la maison du rendez-»vous, ou quelque autre où je serois également en sûreté; ce »fut alors que je m'aperçus, à l'excessive douleur que j'éprou-»vois, que mon pied étoit cassé; et la force me manquant, »j'eus une peine extrême à faire cinq ou six brasses pour attra-»per seulement la chaîne du port et m'y reposer. La douleur »de mon pied et celle de mes reins m'avoient donné une fièvre »violente, et un frisson qui me faisoit claquer les dents. »

C'est dans cette situation à peine vraisemblable qu'il demeura jusqu'au moment où un bateau le prit en passant et le conduisit au port, où il fut de nouveau arrêté. Une évasion qui vient à manquer n'est pas malheureuse seulement parcequ'elle ne rend pas la liberté, mais parcequ'elle aggrave encore la captivité. Le sort des deux frères devint fort triste. Mais bientôt tout prend une face nouvelle. Le général Willot venoit d'arriver à Marseille avec des pouvoirs très étendus. Les mesures anti-jacobines que ce général s'empressa d'adopter à son arrivée changèrent totalement la situation des choses. Les jacobins cessèrent de lever la tête, plusieurs furent enfermés, les autres se cachèrent.

Ce fut donc sous un général royaliste que ces deux princes malheureux éprouvèrent un peu de bienveillance. Le directoire avoit alors remplacé la convention. Bientôt un ordre arriva, qui rendit la liberté aux deux prisonniers, à la condition expresse qu'ils se rendroient aux États-Unis. Le général Willot ne cessa de les combler d'égards jusqu'au moment où ils montèrent sur le vaisseau. C'est là que finissent les *Mémoires*.

Voici les réflexions qu'ils ont laissées dans notre esprit. Nous voyons une grande révolution éclater. Le premier prince du

sang la seconde, il en devient victime. Ses deux fils sont privés de la liberté, livrés aux plus cruels outrages, en butte à ces persécutions qui, dans l'esprit du temps, ne devoient pas leur appartenir; car les jacobins sembloient se faire, dans cette occasion, les vengeurs du trône, si toutefois le trône a jamais besoin de vengeances. Aussi trouve-t-on à chaque page de ces *Mémoires* une haine bien sentie contre le jacobinisme. Souhaitons que tous les princes n'attendent pas ses coups pour le haïr.

Nous ne terminerons pas sans faire deux reproches aux *Mémoires* du duc de Montpensier. Quoiqu'il n'ait voulu donner que le récit de sa captivité, il nous semble qu'il s'est trop renfermé dans des détails qui lui sont purement personnels. Seulement séparé de la France par les murs d'un cachot, il ne pouvoit oublier complètement les souffrances du dauphin, prisonnier comme lui; il ne pouvoit refuser quelques larmes à toute la famille royale, livrée à l'échafaud, car c'étoit aussi là sa famille. Nous réclamerons également en faveur du prince de Conti, qui, partageant la captivité des deux frères, auroit dû par son âge, par le malheur qui efface tous les ridicules, et surtout par la communauté du même sort, trouver grâce devant les moqueries de la jeunesse; pourquoi vouloir lui dérober sa part d'intérêt, puisqu'il avoit sa part d'infortune?

A..

RÉPONSE

A LA LETTRE D'UN PROTESTANT,

Qui demande par quel moyen il peut mettre fin à ses doutes sur la religion?

C'est à un prêtre catholique que vous vous adressez, monsieur, après avoir consulté les docteurs de votre église protestante. Cette démarche seule a suffi pour me prouver combien vous chérissez la vérité, et je ne doute pas un instant que vous ne parveniez à la connoître, puisqu'il est dit dans l'Écriture *qu'elle se montre à ceux qui la cherchent avec un cœur simple et droit.* J'ai lu votre lettre, je dirai même que je l'ai méditée avec grande attention. Je vous avoue que j'ai été fort touché de cette franchise avec laquelle vous me faites part de tout ce qui se passe en vous. Ces incertitudes de votre esprit doivent être bien cruelles; Dieu sait tout ce que je serois disposé à sacrifier pour vous voir bientôt fixé dans le repos de l'unique et invariable vérité. Mon désir le plus ardent est de pouvoir répondre dignement à la confiance que vous me témoignez, et que je vous ai inspirée, dites-vous, le jour où vous m'entendîtes, chez un ami commun, parler des protestants *avec un esprit de tolérance si rare parmi le clergé catholique.*

Je me félicite, monsieur, que notre conversation ait eu un pareil résultat, mais je serois fâché de n'avoir obtenu votre estime qu'aux dépens de mes collègues dans le sacerdoce; je n'en connois pas un seul qui ne vous eût tenu le même langage que moi au sujet des matières dont il fut question entre nous. Si l'esprit de l'Église catholique est essentiellement intolérant à l'égard des fausses doctrines, il n'en est pas de même à l'égard de ceux qui ont le malheur de les professer; quelques faits par-

ticuliers que ses ennemis ne cessent de rappeler ne prouveront jamais le contraire. Nous savons, comme saint Paul nous l'apprend, *que le serviteur de Dieu doit être doux envers tous, patient, et reprenant avec modestie ceux qui résistent à la vérité.* J'ai cru cette observation nécessaire avant d'entrer dans le détail de ce que renferme votre lettre; si vous le désirez, au reste, je vous expliquerai plus longuement une autre fois ce que signifient, dans le sens catholique, ces mots *tolérance* et *intolérance;* mais ce n'est pas ce dont il s'agit pour le moment, que la foi seule peut produire.

Vous avez eu le bonheur de conserver la croyance à la divinité du Sauveur; il ne s'agit donc, pour vous, que de connoître et de croire tout ce qu'il a enseigné et établi sur la terre. La lecture assidue de l'Evangile n'a point suffi jusqu'à présent pour éclaircir les doutes de votre esprit sur la véritable signification d'un grand nombre de passages de ce divin livre; vous avez consulté des hommes qui ne les expliquent que d'après leur sentiment particulier : l'un vous a parlé de réalité, là où un autre soutient qu'il n'y a que figure, et ces contradictions n'ont fait qu'accroître vos incertitudes. Vous vous êtes enfin demandé *s'il est possible que le Fils de Dieu nous eût laissé sa parole comme une énigme difficile à deviner, ou comme un oracle à double sens, sujet d'une éternelle dispute parmi les hommes.* C'est là où je reconnois la justesse de votre esprit, qui, sans le savoir, rend naturellement un si beau témoignagne à la doctrine catholique.

Rassurez-vous, monsieur, la sagesse éternelle n'a pas manqué de faire tout ce qu'il falloit pour le maintien de la vérité sur la terre; après l'avoir enseignée de sa propre bouche, elle en a confié le dépôt et l'enseignement à des hommes fidèles, chargés de le conserver et de le transmettre dans toute son intégrité, en sorte que jusqu'à la fin des siècles l'erreur demeure sans excuse légitime. Non, les vérités du christianisme ne sont pas comme des énigmes que chacun peut expliquer à sa ma-

nière; ni ses mystères n'ont point été livrés, comme ceux de la nature, aux vaines disputes des hommes : ils sont proposés à notre foi, que ses preuves et ses motifs rend certaine et raisonnable.

Dans quelle église chrétienne a dû se conserver fidèlement la tradition depuis Jésus-Christ et ses apôtres? C'est précisément, monsieur, ce que vous devez chercher à connoître. Vos doutes ne s'évanouiront que le jour où un enseignement appuyé sur l'autorité divine remplacera dans votre esprit le jugement particulier et les interprétations arbitraires : vous croirez alors, et ne douterez plus.

«Ne retrouverai-je donc plus, dites-vous, ces consolations »que j'ai goûtées dans la pratique de mes devoirs religieux près »d'une mère qui avoit pris tant de soin de ma première éduca»tion!» Vous les retrouverez, monsieur, je vous le promets, et plus vives et plus durables que par le passé. Imitez seulement le voyageur qui s'est égaré, et qui, au lieu de s'enfoncer toujours plus avant dans des chemins inconnus, a la prudence de revenir sur ses pas. N'occupez plus votre esprit de toutes ces doctrines et de tous ces systèmes que vous avez entendu enseigner en Allemagne; vous avouez qu'ils n'ont laissé en vous qu'un vague confus et une fatigante incertitude. Bénissez le ciel de vous avoir préservé de quelque chose qui est pire encore, de l'incrédulité et d'une indifférence absolue : c'est la maladie d'un grand nombre de vos coreligionnaires; vous devez en savoir plus que moi à cet égard, puisque vous avez passé trois ans dans les universités protestantes. Il n'est pas nécessaire, toutefois, d'avoir fréquenté les leçons de vos docteurs pour être à même de les juger : tout récemment l'histoire des *momiers* de Genève, ainsi que l'ordonnance du grand-duc de Bade, en ont beaucoup appris à l'Europe catholique (1). *Incertitude, variations, incrédulité*, c'est tout ce qui reste

(1) Voyez les deux derniers numéros du *Mémorial*.

aujourd'hui du protestantisme; il ne donneroit plus signe de vie si l'esprit de secte et la haine contre la religion catholique venoient à s'éteindre.

Mais je ne veux point oublier, monsieur, que vous ne prenez parti ni pour Luther ni pour Calvin. *Je ne suis d'aucune secte*, ce sont vos expressions, *je cherche la vérité et l'embrasserai partout où je la rencontrerai;* disposition précieuse et essentielle à quiconque veut se garantir des ténèbres de l'orgueil et des séductions de l'amour-propre. Je ne dois donc pas m'attacher à combattre en vous aucune des erreurs, aucun des préjugés du protestantisme; vous n'êtes à mes yeux *qu'un homme de bonne volonté* qui désire trouver dans la doctrine catholique ce qu'il a cherché vainement ailleurs, la paix de l'esprit.

Mais où trouver cette autorité divine? nulle part ailleurs que dans l'église de Jésus-Christ, qui doit subsister, d'après sa promesse, autant que le monde. Comment discerner l'église de Jésus-Christ d'avec les sectes qui en usurpent le nom? Rien de plus facile à ceux qui sont de bonne foi, et qui par la prière invoquent sincèrement l'esprit de vérité; car l'étude sans la prière ne sera point accompagnée de l'*onction qui enseigne toutes choses*. La prière est donc le premier moyen que je vous propose pour arriver sûrement à la connoissance de la vérité. Je vous conseillerai ensuite de remonter aux sources pures des plus anciennes traditions. Oubliez, pour quelque temps, les derniers siècles et toute division, pour n'étudier que les siècles primitifs. J'ai cru remarquer, dans notre dernière conversation, que l'antiquité ne vous étoit pas fort connue. N'allez pas croire cependant que je veuille vous engager à lire tous les volumes in-folio des pères ecclésiastiques; vous trouverez la vérité à moins de frais: puisque vous partez pour la campagne avec le projet d'y passer six semaines, emportez avec vous le *Traité de saint Irénée contre les hérésies*, et le livre des *Prescriptions* de Tertullien. Je vous observe que ces deux hommes ont vécu dans les temps apostoliques.

Prenez aussi les *Lettres de saint Augustin*, et lisez principalement celles où il combat le schisme des donatistes. Bornez-vous à cela pour l'instant; par-dessus tout, priez de bon cœur, et nous verrons où vous en serez à votre retour.

Les lettres du grand évêque d'Hippone me rappellent deux fort beaux passages que j'ai traduits autrefois de ses ouvrages; ils m'intéressent encore davantage, aujourd'hui que je trouve une si grande ressemblance entre la situation d'esprit où vous êtes et celle où se trouva Augustin à l'époque de sa conversion à l'église catholique. Je ne puis mieux terminer ma lettre qu'en vous les transcrivant : le premier est tiré du livre intitulé *De l'utilité de la foi*, et l'autre d'un traité contre les manichéens. Saint Augustin raconte à un de ses amis ce qui s'étoit passé avant sa conversion, et il rend compte des motifs qui l'ont fixé dans le sein de l'église catholique.

« Lorsque je me séparai de vous pour passer la mer, mon » esprit incertain ne savoit déjà plus à quoi s'en tenir sur sa » croyance. Cette incertitude augmentoit de jour en jour de- » puis que j'avois entendu cet homme (Fauste le manichéen), » qui sembloit devoir nous arriver du ciel pour lever tous nos » doutes, et que, si j'excepte une certaine éloquence, je ne » trouvai pas supérieur à ceux que j'avois connus jusqu'alors. » Déjà fixé en Italie, je me consultai moi-même pour savoir, » non pas si je resterois attaché à la secte des manichéens, je » regrettois trop vivement de l'avoir embrassée, mais quel » moyen j'emploierois pour arriver à la connoissance de la » vérité, dont l'amour m'avoit, vous ne l'ignorez pas, arraché » tant de soupirs. Souvent je m'imaginois ne pouvoir y at- » teindre, et l'agitation de mes pensées poussoit mon esprit » vers la secte des académiciens. Souvent aussi je ne pouvois » me persuader que la vérité fût inaccessible à l'esprit humain, » si vif, si subtil, si pénétrant de sa nature, et *je pensois qu'il* » *avoit besoin seulement de chercher la règle de la vérité* » *dans une autorité divine*. Restoit à savoir quelle est cette

» autorité, puisque, parmi tant de divisions, chacun la re-
» vendique en faveur de son parti. Je me trouvai donc, à mon
» grand regret, comme au milieu d'une forêt sans issue, et
» mon esprit, agité par le désir d'arriver à la vérité, ne goûtoit
» plus aucun repos. Je me détachois de plus en plus de ceux
» que j'avois déjà résolu d'abandonner. Il ne me restoit plus,
» dans une situation si périlleuse, que de supplier, par mes
» prières et par mes larmes, la divine Providence de venir à
» mon secours. Je le faisois assidûment; j'avois été déjà fort
» ébranlé par quelques conférences de l'évêque de Milan, qui
» m'avoient donné l'envie de m'instruire sur beaucoup de pas-
» sages de l'Ancien Testament, que, par de fausses interpréta-
» tions, nous rejetions avec horreur. Je résolus donc de de-
» meurer catéchumène dans l'église à laquelle mes parents
» m'avoient présenté, jusqu'à ce que j'eusse trouvé ce que je
» cherchois, ou que je fusse certain qu'il falloit y renoncer.
» *Mon esprit étoit alors plein de docilité, et tout prêt à se*
» *soumettre à quiconque se fût trouvé capable de l'instruire.*
» Si telles sont vos dispositions aujourd'hui, mon cher Honoré;
» si, plein du désir de sauver votre âme, vous voulez enfin
» mettre un terme à ses pénibles incertitudes, suivez la voie
» de la doctrine catholique que les apôtres nous ont enseignée,
» après l'avoir reçue de Jésus-Christ, comme nous la transmet-
» trons nous-mêmes à ceux qui viendront après nous. *Cette*
» *voie est celle de l'autorité, sans laquelle la vraie religion*
» *ne peut s'établir*, car il faut croire d'abord ce que par la
» suite on comprendra, si l'on s'en rend digne par ses
» œuvres (1).

» Si vous demandez ce qui me retient attaché à l'église ca-
» tholique, je ne vous parlerai pas de cette haute sagesse qu'un
» petit nombre d'hommes spirituels connoissent avec certi-
» tude en cette vie, quoiqu'ils ne la comprennent qu'impar-

(1) Saint Augustin, *lib. De util. credendi*, cap. VIII.

» faitement ; car j'ai encore beaucoup d'autres motifs qui me » font demeurer dans le sein de cette église, les voici : je me » rends au consentement général des peuples et des nations ; » je me soumets à une autorité appuyée sur des miracles, » soutenue par l'espérance, perfectionnée par la charité et » confirmée par l'antiquité. Je m'attache à la succession non » interrompue des évêques, depuis saint Pierre, auquel le Sei- » gneur, après sa résurrection, confia le gouvernement de son » troupeau ; je veux enfin conserver le nom de *catholique*. Ce » n'est pas sans raison que cette église seule a toujours porté » ce nom, qui lui est tellement propre, que les hérétiques vou- » droient en vain l'usurper ; aussi n'osent-ils montrer ni leurs » basiliques, ni leurs maisons, quand un étranger leur de- » mande en quel lieu s'assemblent les catholiques.

» Tels sont les liens nombreux et puissants qui attachent le » fidèle à l'église catholique. Mais, chez vous, ô manichéens, » il n'y a rien qui m'invite, rien qui m'attache. Vous promettez » hautement à ceux qui vous écoutent de leur montrer la vé- » rité, et vos promesses restent sans effet ; s'il vous est donc » impossible d'avoir la certitude de votre côté, personne ne » m'éloignera de cette foi qui unit mon esprit par des liens si » étroits à la religion chrétienne (1). »

Voilà, monsieur, comme parloit, au quatrième siècle, un des plus grands évêques de l'église catholique, et, sans contredit, un des plus beaux génies qui aient paru dans le monde. Je suis sûr d'avance que ces deux passages ne seront pas pour vous sans intérêt, et, j'ose le croire, sans utilité. Adieu, monsieur, si vous avez besoin de m'écrire pendant votre séjour à la campagne, faites-le avec toute confiance, car je suis tout à vous dans l'amour de notre Seigneur Jésus-Christ.

Y.

(1) Saint Augustin, *cont. Ep. Manichæi*, cap. IV.

ANNONCES BIBLIOGRAPHIQUES.

Sainte Bible traduite en français par M. Eugène de Genoude, 23 vol. in-8°. Prix : 115 fr. A Paris, chez Dondey-Dupré, rue de Richelieu, n° 67.

Dans un des derniers numéros du *Mémorial*, nous annonçâmes que le dernier volume de cet ouvrage venoit de paroître, et étoit délivré gratis aux souscripteurs ; nous prîmes en même temps l'engagement de consacrer un article à l'examen des travaux de M. de Genoude sur la Bible. Des raisons particulières, qui ne nous ont pas encore permis de le publier, nous mettent dans la nécessité de nous excuser de notre retard, et d'annoncer de nouveau un ouvrage aussi remarquable.

L'intérieur de Jésus et de Marie, par le P. Grou, de la compagnie de Jésus ; 2° édition, 2 vol. in-12. Prix : 5 fr. A Paris, chez Méquignon-Havard, rue des Saints-Pères, n° 10.

Cet ouvrage posthume d'un écrivain connu par sa haute piété et ses lumières dans les voies intérieures fut publié pour la première fois en 1815. La nouvelle édition qu'on en donne est une preuve du succès de la première. Il est peu d'ouvrages qui traitent avec plus d'onction des mystères de N. S. et de la sainte Vierge, et nous ne croyons pas que l'on puisse mettre entre les mains des fidèles un livre de méditation et de lecture plus édifiant et plus propre à nourrir la piété. Nous regrettons seulement que les éditeurs de cette nouvelle édition n'aient pas consacré une notice au P. Grou, et n'aient pas eu connoissance des manuscrits de cet auteur qui se trouvent entre les mains de ses anciens confrères.

VIES DES PÈRES, DES MARTYRS, ET AUTRES PRINCIPAUX SAINTS. Supplément à l'ouvrage d'Alban Butler et Godescard, traduit en partie de l'anglais de Charles Butler, et considérablement augmenté. 1 vol. in-8°. Prix : 4 fr. 50 cent. A Paris, chez Méquignon-Junior, rue des Grands-Augustins, n° 9.

La vie des saints, publiée en anglais par Alban Butler, et librement traduite en français par l'abbé Godescard, est si généralement estimée et si répandue, que tout ce qui se rattache à cet ouvrage mérite de fixer particulièrement l'attention. Un supplément au travail de cet écrivain est publié; il devient important de l'examiner et de le faire connoître. Nous remarquons d'abord que les nouveaux éditeurs sont animés des meilleures intentions, que les matières qu'ils traitent leur semblent familières, que presque partout une saine critique a présidé au choix des faits. Le volume contient soixante et quelques vies, parmi lesquelles nous avons remarqué celles d'Alphonse de Liguori, de Paul de la Croix, du cardinal Tomasi, de Marie de l'Incarnation, du cardinal Bellarmin, de César de Bus, d'Alain de Solminihac, de Marie-Clotilde de France, reine de Sardaigne, etc. Nous pouvons ajouter que ce volume est imprimé avec soin, qu'il a plus de 500 pages, et que notre seul regret, en les parcourant, a été d'y trouver des longueurs et quelques vies qui ne semblent pas l'ouvrage d'une plume exercée.

APOLOGIE GÉNÉRALE DE L'INSTITUT ET DE LA DOCTRINE DES JÉSUITES, par Cérutti, précédée d'une introduction par E. de P.; un vol. in-8°. Prix : 5 fr. A Paris, chez Trouvé, rue des Filles-Saint-Thomas, n° 12.

Dans un moment où les jésuites sont les objets des calomnies et des attaques les plus violentes, où des pamphlets dégoûtants d'injures sont sans cesse reproduits contre une Société aussi illustre que malheureuse, nous applaudissons à la réim-

pression d'une Apologie que la Société ne désavoua pas, et où elle est vengée, avec autant de talent que de modération, des fanatiques déclamations de ses ennemis.

Réfutation des systèmes de M. l'abbé Baronnat et de M. le cardinal de la Luzerne, sur la question de l'usure; par M. l'abbé Bouyon. A Clermont-Ferrand, chez Thibaud-Landriot, et à Paris, au bureau du *Mémorial*.

Nous annonçons de nouveau cet ouvrage, qui peut être utile à ceux qui s'occupent d'une question si épineuse, et qui aiment à s'éclairer sur un des points les plus importants de la morale.

Examen impartial de l'avis du conseil d'état touchant la lettre pastorale de M. le cardinal de Clermont-Tonnerre. Deuxième édition. Prix : 1 fr. Au bureau du *Mémorial catholique*.

Pour satisfaire aux demandes multipliées qui nous sont faites de toutes parts, nous venons de réimprimer ce petit écrit qui fut publié avec la seconde livraison du *Mémorial*. La forme en est si piquante, et le fond si solide, qu'il a survécu à la circonstance qui le fit naître. Il a été traduit en italien et imprimé à Rome avec l'approbation du maître du sacré palais. M. l'abbé Fayet, à qui nous en sommes redevables, nous excusera de trahir l'anonyme que sa modestie lui avoit fait garder; mais nous devons au public, et nous le devons à lui-même, de révéler enfin l'auteur d'un petit écrit où la finesse des pensées s'allie à la force du raisonnement et à la simplicité d'une élocution facile.

DE L'IMPRIMERIE DE LACHEVARDIERE FILS,
Successeur de Cellot, rue du Colombier, n. 30.

LE

MÉMORIAL CATHOLIQUE.

OCTOBRE 1824.

DE VOLNEY,

ET DE SA RÉPUTATION D'HONNÊTE HOMME.

Lorsqu'un apôtre de la philosophie et de l'impiété a terminé sa mission sur cette terre, ses amis, ou plutôt ceux qui avoient eu avec lui de criminels engagements, s'empressent de jeter un voile officieux sur le scandale de sa vie. Aussitôt, par des discours funèbres où l'on fait couler des larmes hypocrites, par des notices historiques *tracées d'une main qui a pressé au lit de mort la main défaillante d'un ami si vertueux!* par de touchantes préfaces, où une *famille entière*, où un *grand nombre d'amis illustres* viennent étaler le spectacle de leurs inconsolables douleurs, on tâche d'entourer les ouvrages où l'*écrivain coupable* se survit à lui-même, de tous les prestiges et de toute l'autorité que pourroit leur prêter une vie passée dans le rude exercice de la vertu la plus pure. Ainsi, par exemple, à la mort de M. de Volney, il n'est pas d'artifice auquel les philosophes et philanthropes du dix-neuvième siècle n'aient eu recours pour conquérir la réputation d'*honnête homme* à l'auteur des *Ruines* et du *Catéchisme de la loi naturelle*. Mais il est une réflexion que nous devons suggérer d'abord au bon sens vulgaire. On a dit souvent que l'*âme des écrivains se peignoit dans leurs ouvrages* : cette règle, il faut en

convenir, peut souffrir beaucoup d'exceptions à l'égard des écrivains qui ont toujours parlé le langage de la vertu, que malheureusement le vice sait trop bien imiter quelquefois; mais il faut avouer aussi qu'elle ne sauroit nous tromper à l'égard d'un auteur dont les ouvrages nous offrent le système complet d'une doctrine aussi abjecte que désolante ; en effet, où l'*honnête homme* puiseroit-il donc ce triste courage de couvrir, aux yeux de ses lecteurs, du masque hideux de l'immoralité, un front où brille naturellement la sérénité de la vertu ? Ainsi je le demande, sans craindre d'être démenti, étoit-il bon ami, bon époux, bon père, celui qui ne voyoit dans les sentiments les plus touchants de la nature, que les froids calculs d'un egoïsme glacé ? Une pensée noble et généreuse a-t-elle jamais fait tressaillir cette âme, qui, en se contemplant elle-même, *promettoit aux vers* la boue dont elle se croyoit pétrie ? Enfin quelque chose d'*honnête* pouvoit-il germer dans un cœur flétri par l'athéisme, dans le cœur d'un écrivain, le seul de tous peut-être, auquel le nom de notre sainte religion, qui ravit quelquefois les hommages de ses plus acharnés ennemis, n'ait jamais arraché que des blasphèmes. Ah ! malheur à celui qui, à la lecture des *Ruines*, ou du *Catéchisme de la loi naturelle*, n'a pas senti le livre lui échapper de la main, et son cœur se soulever tout entier de dégoût et d'horreur : il a déjà cessé lui-même d'être honnête homme. Malheur à celui dont les oreilles ne sont pas péniblement frappées par le seul nom d'un écrivain, auteur de l'ouvrage le plus scandaleux qui soit sorti d'une plume trempée dans la fange sanglante de la révolution.

Tout ce que nous pouvons accorder à l'éloge de M. de Volney, c'est qu'ainsi que beaucoup d'autres philosophes, il ne portoit point au fond de son cœur l'impiété effrontée qu'il affiche dans ses ouvrages. Nous n'en voulons pour preuve qu'un fait assez frappant, et mieux constaté peut-être qu'un grand nombre de ceux dont on voudroit orner sa mémoire.

M. de Volney, se trouvant à Baltimore, étoit allé avec plusieurs personnes faire une promenade sur mer. Bientôt un si violent coup de vent s'élève, que la barque étoit à chaque instant sur le point d'être engloutie dans les flots, et que tous les voyageurs, s'attendant à une mort qui leur sembloit inévitable, s'étoient déjà mis en prière. Cependant, contre toute espérance, le calme renaît. Alors un des voyageurs, qui connoissoit particulièrement M. de Volney, et qui, pendant le danger l'avoit vu saisir un chapelet, et prier avec la plus grande ferveur, s'approche aussitôt de lui, et lui demande, « A qui donc vous adressiez-vous tout à l'heure ? » — On est philosophe dans son cabinet, répond avec confusion M. de Volney; mais on ne l'est plus pendant une tempête. » Nous pourrions encore citer beaucoup d'autres traits, qui, sans prouver certes que M. de Volney fût un *honnête homme*, prouveroient du moins, je le répète, que les philosophes n'atteignent pas toujours dans la pratique à cette *perfection* qu'on trouve dans leurs ouvrages.

Mais sans scruter plus long-temps la vie privée de M. de Volney, peut-être, pour bien apprécier son caractère, vaudra-t-il mieux consulter sa vie publique. Or, rien ne nous semble plus propre à la bien faire connoître qu'une lettre qui ne se trouve ni dans la correspondance de Grimm, qui en est dit-on l'auteur, ni dans celle de M. de Volney. Cette lettre lui fut adressée à l'occasion d'une médaille d'or qu'il avoit reçue de l'impératrice de Russie, et qu'il se crut obligé de lui renvoyer, lorsque Catherine eut accordé des secours aux émigrés français. Ce n'est pas que nous prétendions que Grimm fût plus *honnête homme* que Volney : mais il est curieux d'entendre des gens qui se valent, et qui se connoissent, se dire ainsi toutes leurs vérités, et, entraînés par un mouvement d'humeur et de vengeance, mettre le public dans la confidence de leurs bassesses. Il en est d'ailleurs qui attribuent avec beaucoup de fondement cette lettre à Rivarol.

Quoi qu'il en soit, elle n'en est pas moins une pièce fort curieuse : il n'en est pas moins incontestable que M. de Volney n'y a pas répondu. Nous mettrons d'abord sous les yeux du lecteur la lettre par laquelle cet *honnête républicain* a provoqué une si sanglante réponse.

LETTRE

DE M. DE VOLNEY A M. LE BARON DE GRIMM.

De Paris, ce 4 décembre 1791.

MONSIEUR,

La protection déclarée que sa majesté l'impératrice des Russies accorde à des Français révoltés, les secours pécuniaires dont elle favorise les ennemis de ma patrie, ne me permettent plus de garder en mes mains le monument de générosité qu'elle y a déposé. Vous sentez que je parle de la médaille d'or qu'au mois de juin 1788 vous m'adressâtes de la part de sa majesté (1).

Tant que j'ai pu voir en ce don un témoignage d'estime et d'approbation des principes politiques que j'ai manifestés, je lui ai porté le respect que l'on doit à un noble emploi de la puissance ; mais aujourd'hui que je partage cet or avec des hommes pervers et dénaturés, de quel œil pourrois-je l'envisager ? Comment souffrirois-je que mon nom se trouvât inscrit sur les mêmes registres que ceux des déprédateurs de la France ? Sans doute l'impératrice est trompée ; sans doute la souveraine qui nous a montré l'exemple de consulter les philosophes pour dresser un code de lois ; qui a reconnu pour base de ses lois l'*égalité* et la *liberté* ; qui, dans son administration, a sans cesse tendu à l'anéantissement de la noblesse et de la féodalité : qui a affranchi ses propres serfs, et qui, ne pouvant briser les liens de ceux de ses boyards, les a du moins relâchés; sans doute Catherine II n'a point entendu épouser la querelle

(1) « En juin 1787, M. le baron de Grimm m'ayant prévenu, chez M. d'Holbach, qu'il se proposoit d'envoyer à l'impératrice mon *Voyage* (d'Égypte et de Syrie), qui venoit de paroître, je le priai d'en recevoir un exemplaire choisi et corrigé ; il y mit la condition obligeante de le présenter de ma part ; et c'est cette politesse qui, sept mois après, m'attira une très belle médaille ; mon *Mémoire sur la guerre des Turcs* étoit presque achevé, et je dirai, avec vérité, que je n'y ajoutai ni n'en retranchai. » (*Note de l'auteur.*)

des champions iniques et absurdes de la barbarie superstitieuse et tyrannique des siècles passés ; sans doute, enfin, sa religion séduite n'a besoin que d'un rayon pour se dessiller. Mais, en attendant, un grand scandale de contradiction existe, et les esprits droits et justes ne peuvent consentir à le partager. Veuillez donc, Monsieur, rendre à l'impératrice un bienfait dont je ne puis plus m'honorer; veuillez lui dire que si je l'obtins de son estime, je le lui rends pour la conserver ; que les nouvelles lois de mon pays, qu'elle persécute, ne me permettent d'être ingrat ni lâche, et qu'après tant de vœux pour une gloire que je crois utile à l'humanité, il m'est douloureux de n'avoir que des illusions à regretter.

Signé VOLNEY,
Ex-député à l'assemblée nationale de France, en 1789.

RÉPONSE

De M. le baron DE GRIMM, chargé des affaires de S. M. l'impératrice des Russies, à Paris, à la lettre de M. Chasseboeuf de Volney, en date du 4 décembre 1791.

A Coblentz, ce 1er janvier 1792.

J'ai reçu votre longue lettre, mon cher Volney, et la petite médaille d'or que je vous avois accordée, après maintes sollicitations et maintes lettres écrites par vous à mes amis, qui s'obligent à vous les produire, si vous le désirez. Il faut (non pas pour vous qui le savez bien, mais pour le public) vous expliquer ce que sont ces médailles d'or accordées, au nom de sa majesté l'impératrice des Russies, aux *brochuriers* de Paris.

Sa majesté aime les lettres ; elle veut les encourager ; elle sait que quelques petits dons de sa main peuvent, en excitant l'émulation, développer le génie. Elle accepte assez volontiers tous les livres qu'on lui présente. Il est vrai qu'elle ne lit que les bons, mais elle paie quelquefois les mauvais : de pareils détails sont au-dessous d'elle : l'ensemble seulement a fixé un moment ses regards ; et il a été accordé à ses ministres dans les cours étrangères la permission de distribuer ces encouragements, en son nom, aux jeunes gens qu'ils croiroient les mériter. Cette décision de sa part est du 15 mars 1770. Voilà, mon cher Volney, ce qu'il falloit apprendre au public, pour

faire cesser son étonnement au sujet de la médaille d'or dont je vous avois honoré. Le tort de vous l'avoir accordée est bien léger; mais enfin ce tort, c'est moi qui l'ai eu. Vous me disiez que vous aviez tant d'esprit! que vous faisiez de si bons livres! ma faute est de vous avoir cru sur parole. Mais, d'un autre côté, vous désiriez à ma souveraine tant de succès dans sa guerre contre les Turcs, que vos souhaits valoient bien une médaille; ainsi je ne peux encore me repentir de l'avoir accordée à vos pressantes sollicitations. Aujourd'hui vous me la renvoyez, mon cher Volney; en vérité, si je pouvois en disposer, je la présenterois au comte de Rivarol, qui, si je l'en avois cru, m'eût empêché de faire une pareille inconvenance à votre égard. Placé, depuis plusieurs années, sur l'observatoire de la république des lettres, il applique son microscope à découvrir les cirons de la littérature, et à les faire connoître : un homme de cette trempe seroit utile à ma souveraine, pour empêcher ses agents de donner de petites médailles aussi mal à propos. Mais, dans votre lettre du 4 décembre, vous vous donnez quelques tons que je ne vous passerai pas.

Vous ne voulez pas que votre nom se trouve inscrit sur le registre des munificences de sa majesté: il faut avoir toute la vanité d'un petit auteur pour se repaître d'une pareille idée. Croyez, mon cher Volney, que lorsque sa majesté ou ses agents accordent un écu d'or, on y attache pas assez d'importance à Pétersbourg pour en conserver le souvenir dans des registres; et la preuve péremptoire que je peux vous donner du peu d'importance que l'on met à ces dons-là, c'est que vous les avez obtenus. On inscrit les dons annuels ou les pensions; mais ceux-là, c'est sa majesté impériale elle-même qui les donne; et vous saviez mieux que personne que vous étiez bien éloigné d'obtenir une pareille faveur.

On a quelque peine à deviner quel est le motif qui a pu vous engager à vous donner le ridicule de la démarche que vous venez de faire envers moi, et à laquelle vous sentez bien que ce n'est qu'au faubourg Saint-Marceau qu'on peut trouver de l'importance. Mais, comme je vous connois, je vous ai bien vite deviné. Vous voulez absolument faire parler de vous, mon cher Volney, pour vous rattacher aux jacobins, ou vous faire payer par les monarchiens qui disposent de la liste civile. Voilà le défaut de la cuirasse. S'il vous avoit plu de me consulter, je vous aurois déconseillé une pareille bévue, qui vous mène précisément où vous ne voulez pas aller: cela vous mène à réveiller dans le public le souvenir de votre âpreté à ramasser les miettes de cette liste civile; et cette âpreté ne va pas avec l'affiche des

vertus républicaines ; elle se rapproche un peu trop *des manières des déprédateurs de la France.*

Mais voilà ce que c'est que de consulter, sur la politique, le médecin Cabanis ; sur les moyens de s'enrichir, l'ex-bénédictin abbé de La Roche, d'abord moine, puis apostat, puis secrétaire d'Helvétius, puis athée, puis pensionnaire d'Helvétius, puis bas valet, et *la commère des beaux esprits*, puis aumônier de monseigneur le comte d'Artois, puis pensionnaire du même prince, puis, dans la révolution, acquéreur des biens du clergé et des possessions de l'abbé Morellet, son ami depuis vingt ans, possesseur du prieuré de Thimer ; et sur ce qui est de conduite et de bon sens, une madame Helvétius, espèce de folle de la moderne démocratie, mais qui, avant d'aimer si fort la liberté, a présenté deux requêtes au ministre des lettres de cachet pour faire enfermer sa propre sœur, sous le prétexte qu'elle étoit folle, et, dans la vérité, pour l'empêcher de se marier et de porter ses biens à d'autres qu'à elle ; qui, ayant en effet obtenu la lettre de cachet, a fait publiquement et en plein jour arrêter sa sœur par les soldats du guet, à la vue de tous les habitants de la place Vendôme, où elle logeoit, et l'a fait enfermer à l'abbaye de Belle-Chasse. Je vous l'ai dit cent fois, cette maison d'Auteuil est une loge de fous les plus ridicules de la terre. Quel diable de conseil vous avoient donné tous ces gens-là, au mois de décembre 1789.... ?

Vous étiez l'un des plus éloquents orateurs muets de l'assemblée nationale. Votre air d'importance vous y donnoit une sorte d'attitude ; vos mouvements, une espèce d'ascendant ; vous aviez merveilleusement acquis l'apparence d'un dépositaire de tous les secrets de la faction ; ce qui vous faisoit appeler si plaisamment, par le comte de Mirabeau, *le Basile des Jacobins.* Vous pouviez vous vanter de quelques incendies dans l'Anjou, et de quelques douzaines d'assassinats ; avec ces avantages, vous pouviez très certainement, en restant attaché aux jacobins, recueillir les débris de ce que n'auroient pu emporter Mirabeau, Lechapelier ou le duc d'Orléans ; et en attendant patiemment l'établissement des assignats, vous aviez presque la certitude de pouvoir en remplir votre portefeuille. Au lieu de cette marche si aisée à suivre, que vous ont fait faire vos amis d'Auteuil ? Ils vous conseillèrent de vous faire acheter par le ministre ; et vous vous rappellerez tout ce que je vous dis pour vous garantir de cette lourde sottise. Cela fut inutile.

Au mois de décembre 1789, le fier républicain Volney

parvint, bien en secret, jusqu'à M. de Montmorin, et se proposa pour être acheté. Le bon M. de Montmorin, qui se servoit depuis long-temps de la poudre sans l'avoir inventée, vous crut, sur votre parole, un personnage important dans le club des jacobins. Il faut bien que je le lui pardonne, car moi aussi je vous avois cru un homme de beaucoup d'esprit. Sur la même assurance, le marché fut bientôt conclu; et assurément le Fabricius Volney, qui, le 4 décembre 1791, renvoie à Grimm un écu d'or qu'il lui avoit donné en 1788, s'en étoit adjugé une assez bonne collection dans son traité avec M. de Montmorin. Voici quel étoit votre marché.

On vous donnoit l'intendance de l'île de Corse et six mille livres d'appointements; l'inspection générale du commerce de l'île de Corse, et encore six mille livres d'appointements, et puis six mille livres de gratification pour les frais du voyage de M. de Volney, de Paris dans l'île de Corse. Six mille livres à M. de Volney pour aller de Paris en Corse.... ! Eh! mon ami, quand vous voyagiez en Égypte, un bâton blanc à la main, vous n'étiez pas si cher; et j'ai peine à croire cependant qu'alors vous n'eussiez pu acquérir quelque estime.

Glorieux de ce marché, jugeant de votre valeur par le prix qu'on y avoit mis, vous étiez au comble de vos vœux. Je vous prédis de promptes disgrâces et un opprobre ineffaçable : cela ne tarda pas d'arriver. Dès le 14 janvier vous eûtes un premier déboire. M. de Montmorin rapporta au conseil du roi son travail sur M. de Volney, et ce diable de Necker, qui, quoi qu'on en dise, étoit bien, je l'avoue, un traître et un pervers, mais qui avoit du tact, fit aussitôt une si forte grimace, que le roi s'en aperçut, et dit : *Je vois que M. Necker n'est pas de cet avis.* Sur quoi celui-ci prend la parole, et discutant la différence entre le prix réel de M. de Volney et celui auquel il prétendoit, il prouva très clairement que par malheur M. de Volney n'étoit pas un aussi puissant scélérat qu'il vouloit le persuader; que c'étoit un mauvais valet de conjuré, qui vouloit changer de condition; et que si l'on payoit ainsi les casse-cou, on ne pourroit plus, par aucun motif, satisfaire l'ambition des chefs. M. de Montmorin insista et obtint le *bon* du roi. Vous crûtes triompher, et je vous annonçai de nouveau un opprobre plus éclatant, car je connoissois Necker et sa manière de travailler. Cela ne fut pas long : il vous fit dénoncer, le 20 janvier, aux jacobins, et produisit les honteuses conditions de votre honteux marché. Dès le 27 janvier 1790 (*Journal des Débats et décrets* du 16 janvier), cet enragé de Goupil de Préfeln dénonça à l'assemblée nationale

que trois de ses membres s'étoient vendus au ministre, et que l'un de ses transfuges étoit le fougueux, le républicain Volney, et il provoqua un décret qui mit fin pour jamais à ces désertions ignominieuses. Grand tapage; on veut surtout que le décret ait un effet rétroactif pour atteindre M. de Volney; car M. le duc de Biron, sans attendre le décret, s'étoit démis de sa place de gouverneur de l'île de Corse. MM. Lecouteulx et Nourrissart avoient annoncé qu'ils suivroient cet exemple. M. de Volney paroît enfin, et il n'ouvre la bouche que pour se couvrir d'ignominie. Il déclare nettement (*Bulletin de l'Assemblée nationale*, du 26 janvier, page 7) qu'il s'oppose à l'effet rétroactif du décret: qu'il est vrai qu'il a obtenu deux places du ministre; qu'il sait bien qu'on ne peut être à la fois juge des ministres dans l'assemblée et leur subordonné, mais que son choix est fait, et qu'il renoncera à sa qualité de député. Vous savez quel fut le succès de ce discours, quelles épouvantables huées l'accompagnèrent. Le décret prohibitif est prononcé. Mais comme on pouvoit croire qu'en effet il n'avoit pas un effet rétroactif, mon Volney s'acharne à son opprobre: il voit MM. Lecouteulx et Nourrissart se démettre formellement le 27 janvier, il entend les applaudissements dont on les honore; et mon vilain tient bon. Il lutte, il ne peut lâcher sa proie: mais le ministre, qui voit l'inutilité de la lui laisser, le menace de la lui ravir. Les jacobins, d'un autre côté, le menacent de cette fatale lanterne dont naguère le sieur Volney menaçoit les nobles de l'Anjou: enfin, le 29 janvier, n'osant paroître dans l'assemblée, il écrit la lettre la plus plate, la plus lâche, et se démet de son intendance (*Voyez* cette lettre au *Procès-Verbal de l'assemblée nationale*, du 29 janvier 1790, pag. 7). Le plus froid silence accueille cette démarche honteuse et tardive: elle tomboit dans l'oubli, si la méchanceté d'un abbé Latyl n'eût demandé et obtenu que la lettre seroit inscrite dans le procès-verbal.

Voilà les faits, mon cher Volney; et, depuis qu'ayant perdu vos douze mille livres de rente, il ne vous restoit plus que dix-huit livres par jour comme député, avez-vous quitté l'assemblée, comme vous juriez que vous le feriez, le 26 janvier, quelle que fût sa décision? Oh que non! Ces dix-huit livres par jour valoient mieux que rien du tout, et vous y êtes resté jusqu'à la clôture. Et c'est le même homme qui renvoie à Grimm un écu d'or..... ! Eh! mon ami, il falloit le garder; c'étoit toujours cela. En le perdant, vous verrez qu'on ne vous achètera d'aucun côté.

Votre lettre est encore au-dessous de la médiocrité de vos autres productions. Vous appelez les frères du roi et les nobles français *des révoltés*. Il est vrai qu'ils ont tort : on les pille, on les insulte, on les brûle, on les assassine ; et ils se révoltent contre les maîtres d'une faction où le grand Volney occupe la place de manœuvre. Vous les nommez *des hommes pervers*; Vous vous y connoissez, mon cher Volney; mais cependant ces hommes pervers portent tout ce qui leur reste d'argent aux frères du roi, et ne demandent un écu d'or à personne; ils n'ont ni intendance ni inspection, et on ne leur reproche aucune bassesse. Vous les qualifiez *d'hommes dénaturés*. Vraiment, s'il est dans la nature qu'un Volney ait une intendance de six mille livres de rente avec une inspection de six mille livres de rente, et que, pour se rendre en Corse, il lui faille encore six mille livres, ces gens-là, qui ne veulent pas souffrir un ordre de choses où cela arrive et peut arriver, sont fort *dénaturés*, et je vous assure qu'ils ne le souffriront pas. Je sens bien l'embarras de votre position ; et la fin de votre lettre, rendue à son vrai sens, me l'exprime assez. « Après tant de vœux pour une » *révolution* que je crus utile *à ma fortune*, il est douloureux » de n'avoir que des illusions à regretter. » Voilà bien, je n'en doute pas, le langage de votre cœur : mais prenez-vous-en aux circonstances. Tout le monde ne peut pas se vendre aussi fructueusement que votre ami Cabanis : il est médecin, et Mirabeau étoit son malade. Il l'a par Dieu bien promptement guéri, à la grande satisfaction de ceux qui l'employoient. J'avoue que c'est un coup de maître : aussi l'a-t-il bien loué après sa mort. Il faut convenir qu'il lui avoit de grandes obligations.

Avant de finir cette lettre, dites-moi, mon cher Volney, sentez-vous bien toute l'indignité de votre position ? Quoi ! dès qu'un homme de votre parti, jacobin ou monarchien, veut se donner quelque éclat, il ne faut qu'examiner sa vie pour y trouver mille traits de lâcheté et d'infamie ! Vous me dites que votre Brissot de Warville est un bon républicain ; oui, mais il fut espion de police sous M. Le Noir, à cent cinquante livres par mois. Je le défie de le nier, et j'ajoute qu'il fut chassé de la police parceque La Fayette, qui dès lors commençoit à intriguer, l'avoit corrompu et pris à son service. Vous me citez votre témoin banal, le sieur Morel, l'assassin de Favras; mais il a été deux fois à Bicêtre, et une fois pour fait de sodomie. Vous ne cessez de parler du dévouement de M. Manuel, procureur de la commune de Paris ; mais il a resté six ans à Bicêtre, pour fait d'escroquerie. Quelle fatalité que tous ces

souvenirs-là ? Croyez-moi, faites décréter, sur la motion de l'abbé Fauchet, que la mémoire du temps passé est une aristocratie, et en parler, un acte d'incivisme. Adieu, mon cher Volney. H***.

DE LA PHILOSOPHIE MORALE,

OU DES DIFFÉRENTS SYSTÈMES SUR LA SCIENCE DE LA VIE,

PAR JOSEPH DROZ.

Ouvrage qui a remporté le prix fondé par M. Montyon, pour le livre le plus utile aux mœurs.

Ces hommes qui, sous le nom de philosophes, s'annoncèrent vers le milieu du dernier siècle comme les réformateurs du genre humain, divisés sur tout le reste, ne s'accordèrent qu'en une seule chose, c'est que tout ce que le monde avoit révéré avant eux comme des vérités divines et nécessaires n'étoit que des erreurs et des préjugés; que ce fonds antique de croyance et de devoirs sur lequel la société avoit vécu d'âge en âge, héritage sacré que chaque génération avoit reçu sur l'autorité des générations qui l'avoient précédée, n'étoit qu'une longue tradition de superstition et de mensonge; que tout étoit à refaire à neuf, la religion, la politique, la morale enfin comme tout le reste; et que tous les peuples de l'Europe n'étoient que des enfants qui avoient grandi dans une ignorance honteuse, dont il falloit reprendre l'éducation jusque dans ses premiers éléments, à qui on devoit apprendre l'alphabet même de la raison. Or si, depuis que nous sommes à l'école de la philosophie, on ne voit pas encore que nous ayons retiré beaucoup de fruits de ses leçons, il faut convenir que ce n'est pas la faute des philosophes. Ainsi, par exemple, s'il manque quelque chose à notre éducation politique, aurions-nous bonne grâce de nous plaindre de nos instituteurs, qui, dans le petit nombre d'années

où ils ont gouverné la France, nous ont donné dix ou douze constitutions et plus de quinze mille lois? De même, pour nous borner à l'objet qui doit nous occuper dans cet article, si les peuples, au lieu de se régénérer, marchent vers un état effrayant de corruption, si jamais il n'y eût moins de mœurs que de nos jours, est-ce à eux que nous pouvons l'imputer, et ne se donnent-ils pas la peine de nous faire chaque année dix ou douze nouveaux systèmes de morale? A qui s'en prendre de la dépravation toujours croissante de l'espèce humaine, après qu'ils lui ont prouvé avec la dernière évidence qu'elle est *perfectible à l'infini?* et qui accuser que nous-même, si nous *vivons plus mal* que nos pères, lorsque nous possédons plus de deux cents traités, tous plus savants les uns que les autres, *sur la science de la vie?*

Et en effet, depuis cinquante ans qu'il a été reconnu que la morale de nos pères n'étoit plus bonne pour nous; qu'il falloit de toute nécessité en créer une toute nouvelle qui n'eût rien de commun avec la religion, combien d'écrivains philosophes ont déjà essayé tour à tour de faire des mœurs avec de la métaphysique, et de refondre les devoirs de l'homme au creuset de l'analyse! La plus longue vie ne suffiroit pas à lire tous les livres écrits pour remplacer ce livre de morale, qui avoit le défaut essentiel de n'avoir pas été fait par les hommes, indépendamment qu'il devoit se trouver bien vieux et bien usé, le monde n'en ayant pas eu d'autre pendant dix-huit cents ans. Mais voyez comment le public a été injuste, surtout en France, envers tant de maîtres nouveaux qui sont venus nous enseigner si doctement l'art d'avoir des vertus sans religion et le secret de vivre en honnête homme sans croire en Dieu. La multiplicité de leurs systèmes auroit dû ajouter à notre reconnoissance, puisque, parmi tant de morales opposées qu'ils promulguoient toutes au nom de la philosophie, chacun pouvoit choisir suivant son caprice ou son tempérament. Eh bien! il en est résulté un effet tout contraire; elle n'a produit que le

dégoût : c'est ce que des amis mêmes de M. Droz lui avoient fait remarquer, comme il nous l'apprend dans la préface de son livre. « Pourquoi, m'a-t-on dit, écrivez-vous sur la philosophie morale? c'est de tous les sujets celui dont les têtes françaises *s'occupent le moins*... » En vérité il faut que les Français aient de singulières têtes, pour s'occuper le moins de ce dont leurs philosophes voudroient les occuper le plus. Mais ce fait peu honorable pour nous n'est que trop certain; au besoin M. Droz lui-même en fourniroit une preuve sans réplique. Car enfin, on ne peut le dissimuler, sa *Philosophie morale*, malgré un mérite supérieur que personne ne contestera après qu'il a été reconnu par un jugement solennel de l'académie, n'avoit pu échapper au sort de tant d'autres *philosophies morales*, faites dans la louable intention de régénérer les mœurs de notre pays ou de produire même une révolution complète dans le globe, et qui sont restées ensevelies dans la poussière d'un magasin. Je le demande, qui connoissoit, qui avoit lu la *Philosophie morale* de M. Droz; pour moi, je le dis à ma honte, j'ignorois jusqu'au nom même de M. Joseph Droz; et si je n'avois pas appris par les journaux que le prix annuel fondé par M *de Montyon* pour l'ouvrage le plus utile aux mœurs avoit été décerné au livre intitulé *De la Philosophie morale, ou des différents systèmes sur la science de la vie*, j'aurois pu vivre longues années encore sans avoir lu ce qui a été écrit de plus utile sur la science de la vie, dans l'année 1824. Quelle reconnoissance je dois à M. *de Montyon* et au corps illustre qu'il a choisi pour exécuteur de ses philanthropiques volontés!

Mais ici, faut-il que j'avoue l'embarras où m'a jeté d'abord la lecture du livre de *M. Droz?* Le premier sentiment a été celui d'une surprise extrême. Or comme il peut se faire que je ne sois pas le seul que le jugement de l'académie aura étonné; que d'autres, comme moi, auront pu lire, même avec attention, la *Philosophie morale de M. Droz*, sans apercevoir en quoi

ce livre peut être *utile aux mœurs*, ou quel genre de mérite lui a valu le prix qu'il a remporté, je rendrai peut-être service à quelques uns de nos lecteurs, en leur apprenant comment je suis parvenu à m'expliquer parfaitement un succès dont il m'avoit été au premier moment impossible de me rendre raison.

Et d'abord, vous croyez peut-être que *M. Droz* a écrit pour publier quelque découverte importante, qu'il a trouvé, par exemple, quelque expédient plus ingénieux que ceux qui ont été imaginés jusqu'ici, pour nous faire marcher droit dans le sentier glissant de cette vie, sans le contre-poids de la vie future; tour de force dont la philosophie morale ne s'est pas encore tirée à son honneur depuis trois mille ans? Non, *M. Droz* n'a rien dit de neuf; il se borne à rapporter ce qui a été dit avant lui sur cet important sujet. Plutarque croyoit que vouloir faire de la morale sans religion, c'étoit entreprendre de bâtir dans les airs. *M. Droz* se borne à nous tracer les plans, à nous faire admirer la symétrie de tous les *châteaux en l'air* bâtis par les moralistes qui l'ont précédé sans s'occuper plus qu'ils ne l'ont fait de leur donner un fondement. Mais si *M. Droz* n'a pas enrichi la science de la vie d'un nouveau système, vous vous figurez qu'il a du moins le mérite d'avoir exposé les systèmes inventés avant lui avec plus de précision, d'ordre et de clarté qu'ils ne l'avoient été jusqu'ici? De l'ordre et de la clarté, n'en cherchez pas dans les ouvrages de *M. Droz*; ce ne sont pas là les qualités de cet écrivain; et d'ailleurs il faut reconnoître aussi que les opinions si opposées, si contradictoires des philosophes sur la morale présentent un chaos dans lequel l'esprit le plus lumineux auroit beaucoup de peine à porter un peu de jour. Mais je vous entends me dire : « Nous y voici. Si *M. Droz*, considéré comme philosophe, est au-dessous de tout ce que l'on peut imaginer de plus médiocre, sans doute qu'il s'élève comme écrivain; et le sénat littéraire qui l'a couronné se sera laissé

enchanter aux fleurs qu'il aura semées dans le stérile désert de la philosophie morale et aux couleurs dont il aura su embellir le tableau ingrat qu'il devoit tracer. » — Eh! bien, vous vous trompez encore. Aride comme son sujet, correct, mais pâle, sans mouvement et sans vie, *M. Droz* n'a rien d'académique dans son style qu'un froid mortel. — Enfin, me direz-vous, il est pourtant certain que *M. Droz* a fait un livre excellent, puisque l'académie l'a décidé; quel est donc le mérite qui le distingue? — Voilà précisément ce que je me suis dit longtemps à moi-même sans trouver aucune réponse, et la première fois de ma vie je regrettois de n'être pas académicien, pour pouvoir comprendre en quoi la *Philosophie morale* de *M. Droz* pouvoit valoir mieux que tant d'autres *philosophies morales* que l'année 1824 a, sans doute, vu naître et mourir, sans que l'académie s'en soit plus occupée que le public. Mais voici le trait de lumière qui est venu m'éclairer, et il est juste que je tire enfin mes lecteurs d'embarras en leur apprenant comment j'en suis sorti moi-même. Tout consiste à ne pas chercher dans le livre de *M. Droz* un mérite *intrinsèque* qui ne s'y trouve pas, et à n'envisager qu'un mérite *relatif* qu'il renferme à un très haut degré. Je vais éclaircir ma pensée.

Autrefois lorsqu'un seul livre expliqué aux hommes par une autorité unique étoit regardé par tous comme la règle commune de ce qu'ils devoient faire et de ce qu'ils devoient croire, il n'y avoit qu'une seule morale et qu'une seule religion; et le simple paysan qui avoit appris le Décalogue de la bouche de son pasteur étoit aussi avancé dans la *science de la vie* que le plus docte académicien : il n'en est plus de même, depuis qu'il a été reconnu que le genre humain étoit d'âge à s'émanciper de cette autorité qui tenoit ses pensées captives sous le joug des mêmes dogmes et des mêmes devoirs. La raison de chaque homme devenue souveraine, s'est fait son système à part des débris des anciennes croyances, et il y a eu autant de *religions* et

de *morales* que de philosophes, si l'on retranche cependant un assez grand nombre de philosophes qui ont trouvé plus commode de vivre sans aucune espèce de *morale* ni de *religion*. On pourroit faire une expérience : que l'on interrogeât tous les philosophes littérateurs qui composent la majorité de l'académie, qu'on leur demandât ce qu'ils pensent de Dieu, de la religion, de la morale, de nos devoirs, à coup sûr à toutes ces questions vous n'entendriez pas faire deux réponses absolument les mêmes. Or vous concevrez maintenant si c'est une chose aisée que d'être approuvé par tant de juges, tous opposés de sentiments, et que s'il n'est nécessaire d'être ni philosophe, ni moraliste, ni même de savoir écrire pour faire une *philosophie morale* qui obtienne le prix de M. de Montyon, il faut en revanche posséder un esprit d'une souplesse infinie et porter à un degré bien rare cette neutralité prudente qui sait respecter les droits de toutes les erreurs et ménager même, le plus que faire se peut, les prétentions de la vérité.

Considéré sous ce rapport unique le livre de M. *Droz* doit paroître un véritable chef-d'œuvre. Dans ce siècle de tolérance, je doute qu'il se soit rencontré encore un esprit aussi tolérant que M. *Droz;* il nous déclare (page 217) « *que la plupart* » *de ses opinions sont douteuses;* qu'il n'en est qu'une qu'il » énoncera toujours dogmatiquement, c'est qu'il faut, dans les » discussions, *modération* et *tolérance.* » Le livre même tout entier n'est qu'une admirable application de cette maxime, et il n'y a pas une seule page qui ne soit l'expression de la modération et de la tolérance sans bornes de l'auteur. Tous les philosophes qui ont écrit sur les devoirs de l'homme ont eu beau se diviser et se contredire, M. *Droz* vous prouve que vous n'avez qu'à entrer dans leur pensée, que tous ont eu raison, et que leur mille systèmes, opposés de tous points, « ne sont » que mille routes diverses pour arriver au même but. » Ici il est facile de montrer que M. *Droz* a suivi lui-même le véritable chemin qui seul pouvoit le conduire à son but.

Et pour rendre la chose plus sensible, qu'on se figure cet auteur, allant solliciter ses juges, et, son livre à la main, frappant à la porte des quarante académiciens. On verra que, pour se les concilier tous, il n'aura qu'à leur lire quarante pages différentes. Qu'on me permette de réaliser en partie une fiction qui pourroit bien au sur plus n'être que la vérité; mettons M. *Droz* en présence de quelques uns de ses juges; sans beaucoup de frais d'invention, nous pourrons imaginer les dialogues qui ont dû s'établir.

Après les compliments d'usage, rendus plus agréables à l'oreille par l'harmonie de deux ou trois périodes carrées qui sont ici de rigueur, j'entends M. *Droz* annoncer l'objet de sa visite. « J'ai écrit sur la *philosophie morale*, dont les » têtes françaises ne s'occupent plus, mais qui, grâce à M. de » Montyon, occupera encore long-temps les têtes académiques. » Vous avez sans doute sur ce sujet vos idées arrêtées : oserois- » vous demander de me les faire connoître ? » — « Pour vous » parler franchement, M. *Droz*, ma morale c'est le plaisir, et » je crois que l'homme a rempli tous ses devoirs lorsqu'il s'est » rendu heureux. » — « En parlant ainsi, combien vous me » rendez heureux moi-même, M. l'académicien ! si tous les » exemplaires de ma *Théorie du bonheur*, que je publiai il y a » déjà plusieurs années, n'étoient pas restés chez mon libraire, » et qu'il en fût tombé un entre vos mains, vous auriez vu que » vos idées sont depuis long-temps les miennes. Notre système » se trouve exposé de nouveau dans ma *Philosophie morale*, » dont je viens vous faire hommage, et que vous pourrez vous » contenter de lire depuis la page 70 jusqu'à la page 95. Si » je dis, à la page 81, que je n'ose pas prétendre que le désir » du bonheur enfante les seules doctrines raisonnables sur la » science de la vie, » je n'en laisse pas moins paroître une secrète prédilection pour un mobile « qui s'offre naturellement, » qui exerce un empire doux et irrésistible, qui ne conduit » qu'à de sages résultats (ibid.). » Mais que voulez-vous, il faut

» avoir l'air de faire quelques concessions lorsque, pour remporter un prix, on est obligé de plaire à quarante juges, dont » chacun a une opinion différente. Vous êtes trop éclairé, monsieur, pour ne pas voir que, dans la position où je me suis » trouvé en faisant mon livre, la tolérance, qui est d'ailleurs » dans mon caractère, était de plus une nécessité. J'ose donc » compter sur votre suffrage, et je vous prie de me permettre » de prendre congé de vous pour aller solliciter ceux de vos » collègues. »

Pour abréger, supprimons le début et la première question de M. *Droz*, qu'on peut supposer partout la même. A cette question peut-être un second académicien répondra. « Parmi les » systèmes des philosophes, M. *Droz*, il en est un qui m'a toujours » paru horrible ; c'est celui qui, envisageant le bonheur comme le » seul but essentiel de nos actions, fonde la morale sur un vil » égoïsme. Pour moi, j'ai toujours été convaincu que le véritable » principe de la morale est dans le désir d'être utile aux hommes, » et que nous sommes ici-bas pour nous oublier nous-mêmes, et » ne nous occuper que de nos semblables. » — « Je m'attendois » bien, monsieur, qu'un système aussi désintéressé devoit » plaire à un cœur généreux comme le vôtre. Tout le dixième » chapitre de mon ouvrage est consacré à l'examen de votre » opinion ; permettez-moi de vous en lire le début : *Quand la* » *morale naît de ce mobile d'actions* (du désir d'être utile aux » hommes), *on n'a plus à craindre de la voir dégradée par les* » *calculs de l'égoïsme ou par les erreurs de la superstition....* » *Dans quel avilissement l'homme peut se plonger en cherchant* » *le bonheur! A quelles folies il peut se livrer en cherchant à* » *plaire à l'être invisible qui l'a tiré du néant! Cherche le bon-* » *heur, obéis à la Divinité, sont des préceptes qui, pour n'être* » *jamais interprétés faussement, demandent un esprit éclairé.* » *La maxime Fais du bien à tes semblables, est celle que* » *le simple bon sens explique avec le plus de facilité...* Vous » pourrez continuer de me lire, monsieur ; tout le reste est

»sur le même ton, et si vous avez la bonté de vous arrêter à »la page 125, vous demeurerez bien convaincu que je n'ai »pas fait mon livre pour établir un autre système que le »vôtre. »

Nous pourrions analyser ainsi tout l'ouvrage de M. *Droz*, et on verroit qu'il n'y a pas un seul de tous les systèmes de morale qui ont été imaginés, qui n'ait des avantages, et que même M. *Droz* ne déclare quelque part être de tous le meilleur.

Avant d'avoir lu M. *Droz*, j'aurois cru faire une injure à l'académie en supposant que l'athéisme et le scepticisme pussent avoir des partisans dans son sein; mais M. *Droz* m'a si bien prouvé que l'on peut avoir un fort bon système de morale sans croire en Dieu et même sans rien croire du tout, que je n'aurai aucune répugnance à penser que les passages que nous allons citer n'aient été faits à l'intention de se concilier quelques uns des membres de ce corps illustre.

«Des âmes pieuses et tendres ont peine à se persuader que »l'athéisme puisse exister. S'il suffit de reconnoître dans l'uni»vers une force active et féconde, sans doute il n'y a point »d'athée; mais s'il faut penser que cette force est celle d'un »être infini en puissance, en sagesse, en bonté, le spectacle de »la nature n'a pas frappé tous les esprits de manière à leur »révéler son auteur.

» Il est deux classes d'athées. Les uns, victimes d'une dépra»vation abjecte, sont parvenus à repousser l'idée d'un juge »inévitable. Ce n'est pas l'opinion de pareils êtres qu'il s'agit »d'examiner, et l'on peut dire qu'elle est étrangère au sujet »qui nous occupe. D'autres hommes, sincères dans leurs re»cherches scientifiques, ont été conduits par elles à un résul»tat différent de celui qu'on devoit en attendre : leurs labo»rieuses études, leurs *admirables découvertes, leur éton»nante habileté à expliquer par des causes purement méca»nique les phénomènes* de la nature et ceux de *la pensée*, les

» ont amenés à ne plus voir dans l'univers la nécessité d'un » moteur intelligent.

» Ces deux classes d'hommes si différentes ont souvent été » frappées d'un égal anathème; les mots *athée, vicieux*, sem- » bloient être synonymes. Il est cependant incontestable, d'a- » près les faits et d'après le raisonnement, que l'athée peut » connoître les lois morales et sentir le besoin d'y conformer » sa vie.

» Des philosophes disent que ces lois sont les volontés de » Dieu; d'autres qu'elles sont les rapports nécessaires que no- » tre organisation nous donne avec les êtres qui nous entou- » rent. De vives discussions s'établissent; on diroit que les » hommes civilisés aiment les disputes comme les sauvages » aiment les combats. » Et après avoir prouvé que ce n'est pas la peine de disputer sur deux définitions qui reviennent au même, M. Droz ne s'en tient pas là; il s'élève avec indignation contre Rousseau, qui n'étoit qu'un intolérant, comme chacun sait, et comme le mot suivant le prouve : *Si la Divinité n'est pas, il n'y a que le méchant qui raisonne, le bon n'est qu'un insensé.* « O Jean-Jacques! s'écrie M. Droz, pourquoi ce blasphème est-il sorti de ta bouche? » Il est bien évident que les athées de l'académie n'ont pu se dispenser en conscience de donner leur voix à M. Droz, et que le long passage que nous avons cité, et surtout le trait d'éloquence qui le termine n'ont pas dû leur paroître trop payés des six mille francs légués par M. de Montyon.

Enfin les sceptiques ont dû être plus contents encore de M. Droz que les athées. Suivant lui, « le scepticisme est pro- » pre à répandre deux qualités précieuses, la modestie et l'in- » dulgence. Il plaît à des hommes que frappent d'une part les » bornes étroites de notre esprit, et de l'autre les sanglantes » querelles trop souvent excitées par des idées spéculatives : » ces hommes pensent qu'il est sage de s'attacher aux idées » pratiques et de rester pour les autres dans un état de doute

»et d'indifférence. Sous ce rapport, le scepticisme est favorable »à la paix... » Du caractère dont est M. Droz, la paix doit être le bien auquel il doit attacher le plus de prix, et par conséquent le scepticisme une des opinions que dans le fond il estime davantage.

Parmi tant de systèmes que M. Droz expose tour à tour, il n'y en a qu'un pour lequel il ne peut s'empêcher de marquer une aversion assez prononcée. C'est celui de ces esprits étroits qui ne comprennent pas que des opinions contradictoires peuvent être également vraies, également bonnes; qui sont persuadés qu'il ne peut y avoir qu'une seule morale comme une seule vérité; et qui en concluent que nos devoirs comme nos croyances ont besoin d'être soumis à une règle supérieure à notre raison foible et variable. Il est vrai, et le succès même du livre de M. Droz le prouve, les partisans de ce système exclusif ne se trouvent qu'en minorité au sein de l'académie; et cependant s'ils étoient capables d'entendre raison, ils auroient pu encore n'être pas tout-à-fait mécontents du chapitre où M. Droz s'efforce de parler de son mieux de Jésus-Christ et de l'Évangile, et où il prouve que l'opinion de ceux qui prétendent qu'il n'y a plus de christianisme parmi nous, vraie si on la restreint à quelques coins de la terre (les pays catholiques par exemple) où il n'y a en effet que des grimaces de religion, est exagérée si l'on embrasse toute l'étendue de l'Europe. Et savez-vous quelles preuves il donne de la vie d'une religion que d'autres prétendent être tout-à-fait morte, peut-être parcequ'ils peuvent se rendre le témoignage de n'avoir rien négligé au monde pour la tuer? une seule, mais elle est sans réplique, l'existence des sociétés bibliques.

Eh! mon Dieu! pour peu que l'on soit raisonnable, il y a toujours moyen de s'entendre avec M. Droz. Quoique les amis de la religion soient les seuls qui pourroient se plaindre de cet écrivain, ne semble-t-il pas avoir fait exprès pour eux le passage suivant, qui se trouve à la page 111 : « Frappés des

» aberrations d'esprit que peut produire le *mobile religieux*, » plusieurs philosophes ont pensé qu'il faut exposer d'abord nos » devoirs sociaux, les établir sur une base telle que l'amour » de soi ou l'amour de ses semblables; puis appeler les idées » religieuses pour former le complément heureux et nécessaire » des idées morales. Alors le principe qui nous occupe leur » semble perdre ses dangers et garder ses avantages. Ils élèvent » un édifice dont la religion forme la *coupole*, qui le garantit » des tempêtes. » Eh bien, qu'avez-vous à dire? Vous voulez que la religion servît de fondement; on la met dans le comble? Y a-t-il de quoi chercher querelle à un homme qui ne demande qu'à vivre en paix avec tout le monde? Tant d'autres philosophes ont rejeté tout-à-fait la religion de l'édifice, ne devez-vous pas savoir gré à celui-ci qui lui trouve au moins une place sous le toit?

Cependant s'il n'exclut pas tout-à-fait la religion, M. Droz est forcé de déclarer, comme on l'a pu remarquer dans un passage que nous avons déjà cité, et comme il le répète cinq ou six autres fois dans son livre, que ce motif est de tous celui qui est sujet à plus d'inconvéuients; qu'il n'est bon que pour les hommes éclairés: en sorte que le sentiment religieux n'est en quelque sorte qu'un objet de luxe que l'on peut laisser aux philosophes, qui, on peut être tranquille, n'en abuseront pas; mais qu'il faut ôter avec soin au peuple, dans les mains duquel il pourroit devenir un instrument dangereux. Mais enfin, me direz-vous, si la religion n'apprend plus au peuple ses devoirs, que fera donc une bonne femme, par exemple, qui ne sait pas lire, et qui voudroit cependant avoir, elle aussi, une morale? Ce qu'elle fera? la chose est bien simple: puisqu'elle ne sait pas lire, elle commencera par apprendre; puis elle achètera la *Philosophie morale* de M. Droz, *le livre le plus utile aux mœurs* qui ait paru cette année, ainsi que l'académie l'a décidé; puis elle étudiera les deux cents systèmes exposés dans ce livre; puis elle les

comparera pour en choisir un en toute connoissance de cause. C'est beaucoup de travail, direz-vous ; je ne sais qu'y faire ; mais il est évident que je ne puis pas la tenir quitte à meilleur marché, et qu'une femme même du peuple ne peut être ni bonne fille, ni bonne épouse, ni bonne mère, si elle n'a pris, avant tout, son parti entre l'école d'Epicure et celle de Zénon, entre la *raison suffisante* de Leibnitz et l'*absolu* de Fitche.

S.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

Séance du lundi 4 octobre.

On lit dans le *Corsaire* du 6 octobre l'article suivant, relatif à la dernière séance de l'académie des sciences ;

« La parole avoit été donnée à un membre qu'on dit être géomètre, et dont le nom, que nous avons fort mal entendu, ne nous a pas rappelé ceux des Laplace, des Legendre, des Lacroix, des Prony, des Dupin, et autres aussi célèbres qui honorent l'académie. Il étoit chargé de faire un rapport sur un mémoire de physique, et dans ce rapport il a eu le talent de parler de l'immortalité de l'âme, de l'existence de Dieu, de la vérité de la religion chrétienne, et d'autres vérités semblables qui se rattachoient tant bien que mal au fond d'une question sur les couleurs. Ce petit discours qui ressembloit plutôt à une édifiante homélie qu'à un rapport scientifique, a été écouté avec autant d'attention que de curiosité. C'étoit une chose curieuse que de voir un académicien qui sembloit remplir les respectables fonctions d'un missionnaire prêchant des infidèles. Mais ce qui n'étoit nouveau qu'au sein de l'académie, c'étoit d'entendre un géomètre cherchant à prouver, non par des équations ou par des raisonnements solides, mais par des dé-

clamations rebattues et tout-à-fait hors de saison dans un siècle éclairé, que le matérialisme a envahi le domaine des sciences, proposition dont il seroit facile de prouver la fausseté; et les noms de Voltaire et d'autres philosophes se sont trouvés placés, on ne sait comment, dans ce singulier sermon, qui a fini par devenir alors fort amusant.

Le président a demandé ensuite si l'on avoit quelques observations à faire sur le rapport que l'on venoit d'entendre; le silence général n'a été interrompu que par une voix qui s'est écriée : *Après l'Agésilas, hélas! mais après l'Attila, holà!*

L'académie, consultée sur la question de savoir si le rapport étoit adopté, a manifesté par un profond silence la résolution de ne pas voter. Le président a expliqué alors que, d'après les règlements, les académiciens devoient voter, non sur le rapport, mais sur les conclusions du rapporteur : celui-ci a été alors invité à les relire; elles portoient que le mémoire dont il venoit de rendre compte étoit un tissu d'erreurs. L'académie, après cette distinction, adopta les conclusions de l'académicien géomètre. »

On ne sauroit mieux répondre à cet article indécent, qu'en citant la partie du rapport de M. Cauchy, qui a donné lieu à cette diatribe.

« Nous ne pouvons passer sous silence ni laisser sans réponse un reproche grave adressé par l'auteur à Newton, qu'il représente comme doutant de l'existence de l'âme. Certes on ne nous accusera pas de favoriser les doctrines qui nous paroissent avoir quelque tendance au matérialisme. Nous sommes persuadés, comme M. Soutin, que toute philosophie qui s'élève contre Dieu est aussi fatale au progrès des sciences, qu'ennemie du bonheur de la société; et loin de regarder la raison et l'intelligence de l'homme comme des produits de son organisation matérielle, nous aurions à y reconnoître, suivant la belle expression de l'un de nos honorables collègues, de l'auteur de la *Théorie de la chaleur*, une sorte d'émanation de l'intelligence divine. Nous adhérons pleinement à cette maxime du célèbre Bacon, *Parvi haustus philosophiæ faciunt incredulum, magni Christianum;* et nous sommes convaincus qu'à l'avenir, comme par le passé, toutes les tentatives faites pour répandre des doutes

sur la divinité du christianisme ne serviront qu'à en fournir de nouvelles preuves. Mais nous ne saurions admettre que jamais Newton ait douté de l'existence de l'âme. Pour se convaincre du contraire, il suffit de jeter les yeux sur le scolie général, qui termine le livre des Principes, et dans lequel ce grand homme rehausse encore l'éclat de son génie, en l'abaissant devant la majesté suprême de l'auteur de toute science, de celui qui est la source de toute vérité. Il suffit de lire ces passages si clairs et si dignes d'être remarqués. *Omnis anima sentiens in diversis temporibus, et in diversis sensuorum et motuum organis, eadem est persona indivisibilis. Deum summum necessario existere in confesso est. Ut cæcus non habet ideam colorum, sic nos ideam non habemus modorum quibus Deus sapientissimus sentit et intelligit omnia.* Il suffit enfin d'écouter le célèbre Coster développant la philosophie de Newton, et se servant, à ce sujet, de ces paroles mémorables. « Ce grand ouvrage de M. Newton sera un solide rempart que les impies et les athées ne pourront jamais renverser. C'est là qu'il faut » chercher des armes si on veut les combattre avec succès. Nous pouvons maintenant contempler de plus près le spectacle de la nature, jouir plus que jamais » d'un spectacle doux, adorer et servir avec plus d'ardeur le maître et le créateur » de toute chose; et c'est là le plus grand avantage que l'on puisse retirer de » la philosophie. Il faut être bien aveugle pour ne pas voir dans le meilleur » de tous les ouvrages la sagesse infinie de celui qui en est l'auteur. Mais c'est » le comble de la folie de ne vouloir pas le reconnoître. » Le même géomètre ne fait que commenter le scolie général déjà cité, lorsqu'il dit dans un autre endroit. « Un monde aussi beau et aussi admirable que le nôtre ne peut » être qu'un effet de la volonté souverainement libre d'un Dieu qui prévoit » tout et qui gouverne tout. C'est là qu'il faut chercher la source et l'origine » de toutes ces lois que nous appelons lois de la nature, dans lesquelles on » retrouve à chaque instant les marques sensibles d'une intelligence infinie, » sans jamais y découvrir le moindre trait qui puisse nous la faire regarder » comme nécessaire. Se flatter de pouvoir découvrir les principes d'une vraie » physique et les lois de la nature par la seule force de son génie, en fermant » les yeux sur tout ce qui nous environne, pour ne consulter que la lumière d'une » raison intérieure, c'est établir que le monde existe nécessairement, et que » les lois dont il s'agit sont des suites immédiates de cette nécessité. C'est » retomber dans toutes les erreurs de la plus méprisable de toutes les sectes, » de ceux qui s'imaginoient que la nature a toujours existé nécessairement et » en tout lieu, qu'elle est infinie et éternelle. » Après de pareilles citations, on doit être fort surpris de voir Newton accusé de matérialisme. Toutefois notre étonnement a dû diminuer quand M. Soutin nous a déclaré que c'étoit dans quelque écrit de Voltaire qu'il avoit puisé une idée aussi fausse de la philosophie newtonienne. On sait quel étoit le dédain de Voltaire pour les

vérités sur lesquelles repose le bonheur des peuples, combien d'ailleurs il étoit disposé à prêter aux autres ses propres opinions ; et l'on pouvoit tout attendre de celui qui disoit dans sa Philosophie générale : « Allons plus avant, » quel besoin avez-vous d'une âme? A quoi bon ce petit être inconnu et in- » compréhensible? Donnez-vous une âme au soleil qui vivifie tant de globes? » et si cet astre si grand, si étonnant, si nécessaire, n'a point d'âme, pourquoi » l'homme en auroit-il une? Cette âme que vous avez imaginé être une sub- » stance, n'est donc en effet qu'une faculté ; » et qui osoit, dans une lettre à Thiriot, avancer cette étrange maxime : « Le mensonge est une très grande » vertu quand il fait du bien. Il faut mentir, non pas timidement, non pas » pour un temps, mais hardiment et toujours. » Toutefois, comme nous voulons être justes, même envers celui qui fut si souvent injuste, et que nous serons toujours prêts à louer ce qui peut être digne d'éloges, même dans les écrits d'un homme qui ne respectoit rien, nous observerons que la philosophie newtonienne a inspiré à Voltaire de beaux vers qui ne portoient nullement l'empreinte du matérialisme. Nous voulons parler de son épître à madame la marquise du Châtelet.

Laissons un misérable folliculaire insulter à cette noble profession de foi, où respire un courage chrétien qui n'a jamais été plus nécessaire que de nos jours, même au sein des sociétés savantes; laissons-le s'étonner qu'on ose parler de Dieu et de religion devant l'académie des sciences. En vérité, c'est un bien grand scandale pour les lumières du siècle : M. Cauchy, qui venge la mémoire du grand Newton du reproche d'impiété, n'est qu'un missionnaire fanatique, *prêchant des infidèles*. Nous ignorons si ces derniers mots sont parfaitement justes ; nous nous en rapportons provisoirement, à cet égard, à l'autorité du *Corsaire*, qui doit s'y connoître. Nous ne nous abaisserons pas non plus à venger la réputation de M. Cauchy, comme mathématicien, des attaques du journaliste : sous ce rapport, comme sous tous les autres, ce jeune savant n'a pas besoin de nos éloges. Lorsqu'à l'âge où la plupart des jeunes gens terminent à peine leurs premières études, on a été appelé, comme lui, à siéger dans la première académie du royaume, et qu'on n'a dû cette honorable distinction qu'à l'éclat d'un talent qui a devancé les années, on doit peu s'inquiéter des

fades pleisanteries d'un *corsaire* de la littérature. La séance de l'académie qui a donné lieu à son article, nous suggère des réflexions plus importantes. S'il est vrai que l'académie se soit *amusée* d'un discours, parcequ'il étoit chrétien; s'il est vrai qu'elle ait donné des marques d'improbation; s'il est vrai, comme on l'a rapporté, qu'on y ait entendu plus d'un murmure; s'il est vrai enfin, que ce scandale public ait été couronné par une exclamation haineuse, inspirée par le fanatisme de l'irréligion, je me demande si l'on nous ramène à ces temps heureux où les académies, professant hautement l'athéisme, ne toléroient d'autre culte que celui de la *déesse Raison*. T.

TABLEAU HISTORIQUE ET PITTORESQUE DE PARIS,

PAR M. DE SAINT-VICTOR.

(Suite du second article inséré dans la livraison du mois de septembre.)

« Sans la religion, dit M. de Saint-Victor, tout pouvoir politique ne seroit qu'une force aveugle et matérielle, puisque, séparé de la raison divine, il seroit dépourvu de toute conscience, et par conséquent de toute justice. On peut même dire que, dans cet état complet de violence et d'abrutissement, il lui seroit impossible d'exercer la moindre action sur des intelligences et de conserver quelques moments d'existence: d'où il résulte que plus la loi divine, à laquelle il est tenu d'obéir et qui fait sa véritable force, est précise et développée, plus ce pouvoir a de force, par cela même qu'il a plus de raison, de conscience et d'équité. Partout, et jusque chez les peuples les moins civilisés, c'est la religion qui le défend de ses propres excès; après avoir renversé toutes les barrières,

» il s'arrête toujours devant celle-là, et quelquefois vient s'y » briser.

» C'est dans la religion chrétienne que cette loi a reçu son » dernier développement : c'est donc dans les sociétés chré- » tiennes que l'opposition morale a le plus de force. C'est dans » ces sociétés que le pouvoir politique, soumis à des préceptes » qui ne l'obligent pas moins que le dernier de ceux qui lui » obéissent, est contraint, quelques efforts qu'il fasse pour en » sortir, de rentrer à chaque instant dans les limites de l'ordre » et de la justice, de pratiquer les vertus qui en dérivent, enfin » de se montrer intelligent, pour commander à des intelli- » gences. »

Ces courtes paroles nous expliquent la constitution de l'Europe, alors qu'elle n'étoit qu'une grande société de royaumes, merveille politique que tous les publicistes ont admirée, et que Leibnitz a célébrée avec enthousiasme. Aussi en remontant jusqu'aux commencements de l'ordre social, on ne retrouve rien de semblable dans les annales des nations. Mais quel étoit le principe de cette étonnante constitution de la chrétienté, qui ne formoit, de cent peuples divers, qu'un peuple et qu'une famille? C'est que l'Europe étoit régie par une loi suprême, qui étoit la même pour tous les royaumes : l'Évangile étoit la charte de la chrétienté. Toute loi suppose une autorité qui la promulgue et l'explique : sans cette autorité, la loi, livrée aux interprétations particulières, cesse d'être une loi. Si la religion, qui étoit, dans la rigueur du mot, la loi constitutionnelle de l'Europe, eût été soumise aux interprétations de chaque gouvernement particulier, l'unité de la société européenne eût été détruite, comme elle l'a été depuis. L'Europe, comme l'observe fort bien M. de Saint-Victor, ne formoit donc une véritable société que parceque la loi générale qui en unissoit toutes les parties étoit promulguée, expliquée, soutenue contre les erreurs et les passions particulières par une autorité unique et suprême, qui n'étoit, ainsi que la loi elle-même,

qu'une émanation de l'autorité divine. Aussi, de nos jours encore, un protestant éclairé, M. Ancillon, a présenté cette constitution de la chrétienté comme la plus belle des choses, parmi celles qui peuvent être réalisées. Il reconnoît, avec M. de Saint-Victor, que cet ordre étoit le plus favorable à l'autorité des rois et à la liberté des peuples. Lorsque les peuples, méconnoissant le précepte de cette loi divine, qui leur prescrit l'obéissance, se laissoient emporter à des révoltes, les princes réclamoient une intervention plus active de l'autorité spirituelle pour les ramener à la soumission ; lorsque les princes, méconnoissant cet autre précepte de la loi divine, qui leur prescrit de gouverner suivant la justice, tourmentoient leurs peuples par d'iniques vexations, ou compromettoient leur repos par des divorces scandaleux, source féconde de guerres et de calamités, les peuples recouroient à leur tour à l'autorité spirituelle, pour faire rentrer l'autorité politique dans les limites de la loi divine. Voilà l'Europe telle que la religion l'avoit faite, et dont M. de Saint-Victor est le digne historien. En embrassant d'un regard également vaste et profond l'ancienne constitution de la chrétienté et l'état actuel de l'Europe, il remarque que, depuis que cet ordre merveilleux a été détruit, on ne voit pas que les peuples ni les princes y aient beaucoup gagné. Occupés, les uns de retenir une autorité qu'on leur dispute sans cesse, parceque cette autorité, isolée de la loi divine, devient arbitraire ; les autres, d'exiger des garanties matérielles, pour suppléer, d'une manière telle quelle, à la garantie morale qu'ils trouvoient dans la religion, on ne voit de part et d'autre que défiance et angoisses, infaillibles symptômes d'un désordre profond. Aussi, malgré toutes les apparences contraires, on peut présumer que le temps n'est peut-être pas bien éloigné où les hommes d'état véritablement éclairés porteront leurs pensées et leurs vœux vers un ordre politique où la religion aura de nouveau la prépondérance ; et si cet ordre de choses ne leur apparoît d'abord que comme

un magnifique système, les événements qui vont se presser dans le siècle qui s'ouvre accélèreront le moment où ce système sera une nécessité.

C'est à cette hauteur que M. de Saint-Victor s'élève pour juger la marche de l'ordre social, depuis le commencement de la monarchie. Les principes qui l'ont dirigé dans sa route, et qu'il expose avec brièveté, pour laisser plus de place aux faits, contiennent le germe d'un ouvrage politique très remarquable, et n'en sont peut-être que l'annonce. Quoi qu'il en soit, nous pouvons assurer, sans craindre d'être démentis par aucun de ses lecteurs, qu'il envisage la constitution et l'histoire de l'ancienne France sous un point de vue tout-à-fait nouveau: sous ce rapport, comme sous beaucoup d'autres, son livre est un ouvrage à part, dont la réputation s'accroîtra de jour en jour. Nous engageons tous ceux qui désirent lire un résumé de l'histoire de France, traitée dans le vrai, à se procurer le *Tableau de Paris*: les amis des arts en parcourent avec le plus vif intérêt la partie pittoresque; les amis de la saine politique en méditeront avec fruit la partie historique. X.

DES SOCIÉTÉS SECRÈTES EN ESPAGNE.

N. B. Nous nous empressons d'insérer dans le *Mémorial* l'article suivant qui nous est envoyé par un de nos correspondants d'Espagne, et qui nous a paru du plus grand intérêt.

Au moment où le roi vient d'adopter des mesures très sévères contre les sociétés secrètes, nos lecteurs ne seront pas fâchés de trouver quelques détails fort curieux sur les sociétés secrètes organisées en Espagne jusqu'en 1823 et connues sous les noms de *maçons, communeros, amitieros, carbonari, européens, club italien* et *association française*.

« L'Espagne, défendue par le catholicisme de ses habitants et protégée par un tribunal zélé et actif, auroit repoussé longtemps encore les idées du *philosophisme*, dont la France a éprouvé les funestes conséquences vers la fin du siècle dernier. Les sociétés secrètes, si favorables à la propagation des idées des novateurs, n'auroient pas encore pénétré dans cette terre privilégiée qui ne connoissoit point les fureurs des révolutions, si la Providence, pour le châtiment du genre humain, n'avoit suscité un homme qui, ne nous fit pas seulement une guerre terrible, mais qui introduisit encore parmi nous la peste morale, qui a coûté tant de sang à nos voisins et à nos alliés.

» En effet, l'Espagne pouvoit à peine compter jusqu'alors quelques uns de ses enfants isolés qui, loin de leur patrie, avoient été initiés aux mystères de la *maçonnerie*; cette secte étoit presque inconnue parmi nous. Lorsque l'inquisition fut détruite, on ne trouva dans les archives de ce tribunal qu'un très petit nombre de procès relatifs à la maçonnerie; et encore les documents offroient-ils tant de confusion et des circonstances si vagues et si discordantes, que l'inquisition paroissoit n'être point du tout versée dans les causes relatives à la maçonnerie. Bien plus, lorsque les prisons du saint-office furent ouvertes dans toute l'Espagne, on n'y trouva que trois individus arrêtés comme maçons. On doit conclure de tout cela que jusqu'en 1808 les francs-maçons n'existoient point comme société, car, dans le cas contraire, ils auroient difficilement échappé à la surveillance de l'inquisition.

» Les apôtres, ou si l'on veut les premiers propagateurs de cette secte dans la péninsule, furent plusieurs militaires au service de Napoléon, parmi lesquels les généraux L.... et M... se firent remarquer par leur esprit de prosélytisme. Le premier propagea la franc-maçonnerie dans l'Andalousie, et le second dans la province de Soria. D'autres militaires travaillèrent en même temps, et réussirent à l'établir à Madrid à côté du trône

éphémère et usurpé de Joseph. Et, soit attrait de la nouveauté, soit nécessité de se réunir et de serrer les nœuds de l'amitié pour des hommes qui avoient suivi le même parti, on vit accourir aux loges les ministres du roi intrus, des conseillers d'état, des écrivains politiques, et enfin tous les premiers personnages parmi ceux qui avoient embrassé la cause de la nouvelle dynastie; et le Grand-Orient s'établit à Madrid, sous la dénomination de Sainte-Barbe ou Sainte-Eulalie.

» L'histoire de la maçonnerie, depuis cette époque jusqu'à celle qui précéda immédiatement la révolution de 1820, offre bien peu d'importance, parcequ'on ne lui laissa aucune influence dans les événements politiques; mais en 1815 et 1816 la secte prit un nouveau caractère. Les mécontents, les libéraux et beaucoup d'officiers prisonniers à leur rentrée, aidés par plusieurs des chefs des *afrancesados*, organisèrent des loges indépendantes qui reconnurent aussitôt la suprématie d'un Grand-Orient libéral institué à Madrid, tandis que celui de Sainte-Barbe perdit le sceptre de la maçonnerie espagnole. Ce dernier Orient se soutint sans pouvoir et sans influence et disparut avec les *anilleros*, dont nous parlerons plus tard.

L'esprit révolutionnaire créa le nouveau *Grand-Orient*, qui travailla long-temps dans les ténèbres; les loges se multiplièrent, et la grande révolution de l'île de Léon ne tarda pas à éclater. Cet ouvrage de la maçonnerie, préparé depuis plusieurs années, médité et soutenu dans les loges par cinq des députés aux cortès les plus bavards et les plus inconséquents, fut exécuté par les Quiroga, les Riégo et les autres chefs militaires qui commirent le parjure le plus scandaleux.

La constitution une fois proclamée, le gouvernement organisé suivant les bases de cette constitution fut entièrement placé entre les mains des maçons; ils occupèrent tous les emplois, et l'Espagne ressembla bientôt à une province conquise qui leur appartenoit exclusivement; mais le partage des fruits

de la victoire ne put se faire sans choquer l'ambition des particuliers. Les rivalités personnelles amenèrent les querelles les plus sérieuses parmi les maçons ; plusieurs d'entre eux se croyant méprisés ou frustrés dans la répartition du butin, se séparèrent de la société mère, et, guidés par quelques individus qui avoient une certaine influence, ils élevèrent un autre pouvoir par la création d'une nouvelle secte.

Les membres de cette seconde secte prirent le nom de *communéros*, titre qui leur rappeloit l'ancienne révolte de quelques vassaux de Charles-Quint, et qu'ils adoptèrent avec enthousiasme à cause de la ressemblance des principes, sans qu'il entrât dans l'esprit de ces aveugles imitateurs, qu'ils pourroient bien avoir le même sort que ceux qu'ils avoient pris pour modèles. Des gens abusés accouroient de toutes parts à cette réunion qui fut accompagnée de certains prestiges ; et comme, d'un autre côté, les adeptes ne se montrèrent point scrupuleux dans l'admission des profanes, le nombre des *communéros* augmenta bientôt considérablement. Ils eurent pour fondateurs M. G., D. M., R., R., J.

Les loges ou réunions de cette secte, connues sous le nom de *torres*, reconnoissoient dans chaque province l'autorité d'une grande junte présidée par un chef qui avoit le titre de *Gran-Castellano*.

De cette création résultèrent en Espagne deux sociétés rivales, qui, convoitant toutes deux le pouvoir, travailloient sans cesse à l'obtenir chacune pour soi, employant les mêmes moyens démocratiques et rivalisant dans l'immoralité la plus scandaleuse. La guerre des emplois éclata bientôt entre les deux partis. Les *communéros*, en plus grand nombre et plus répandus, obtinrent des avantages en Andalousie, dans le royaume de Valence et une partie de la vieille Castille ; mais les *maçons*, plus adroits et plus expérimentés dans les affaires, les jouèrent presque toujours, eurent ainsi la majorité dans les élections des cortès, et conservèrent le ministère. Aussi, en 1822 et 1823

en comptoit parmi les représentants cinquante-deux *maçons*, et seulement vingt-un *communéros*.

L'évènement le plus remarquable et le plus horrible causé par la lutte entre les deux partis fut l'attentat du 19 février 1823. Tout le monde sait que les maçons provoquèrent cet événement pour conserver le ministère, qui alloit passer entre les mains des *communéros;* et en effet, ceux-ci étoient parvenus à faire choisir les ministres dans leurs rangs, et il fut nécessaire pour l'empêcher, que les *maçons* eussent recours au moyen le plus vil et le plus infâme qui se rencontre dans l'histoire des révolutions, celui de réunir une horde de scélérats, qui violèrent le palais royal; et, par les menaces et les insultes les plus atroces, forcèrent le roi à conserver les ministres qu'il venoit de destituer, comme la constitution l'y autorisoit.

Les coryphées de la révolte publièrent en cette occasion un écrit qui paroissoit défendre la juste cause de la raison; c'est ce que crurent de bonne foi bien des personnes qui ne voyoient pas en cela le résultat de la rage impuissante des *communéros*, forcés de céder le terrain à leurs rivaux: ceux-ci acquirent dès lors tant de pouvoir et élevèrent si haut la *maçonnerie*, que le monarque se trouva plus esclave que jamais, et que ce prince et les membres de sa famille furent exposés à perdre la vie. C'est alors que bien des gens, abusés jusqu'à ce moment, reconnurent jusqu'à l'évidence que la constitution n'étoit autre chose que le moyen dont se servoient les politiques modernes pour rendre l'Espagne esclave de leur ambition et de leurs caprices.

Les querelles entre les deux sociétés produisirent à Cadix, à Valence et à Tarragone des scènes moins scandaleuses sans doute, mais toujours funestes à la cause publique.

Ces sectaires savoient pourtant se réunir lorsque leur intérêt commun les forçoit à poursuivre les royalistes ou les hommes modérés. Les arrêts de proscription lancés contre les

premiers, les horribles assassinats de l'évêque de Vich, de Vinnesa, d'Élio, de Goiffieu, etc., etc., et les sommes énormes obtenues par des contributions forcées, furent partout les tristes résultats de cette alliance infernale.

Les loges maçonniques, soit fixes soit ambulantes avec les régiments, s'étendirent sur tous les points de la péninsule. Les *communes* avoient cependant un nombre double de *torres* (loges) où, comme nous l'avons déjà dit, on admettoit les hommes les plus infâmes et les plus déguenillés (*descamisados*). Le Grand-Orient entretenoit une correspondance suivie avec les chapitres généraux des provinces, et ceux-ci en agissoient de même avec les loges régulières.

Les plus graves questions étoient l'objet de cette communication non interrompue : dans les assemblées on disputoit les projets de loi, le changement des ministres et de toutes les autorités; on désignoit ceux qui devoient être élus députés aux cortès; on ne négligeoit aucune mesure relative à l'administration de l'état, et de là on descendoit souvent jusqu'à consulter les simples loges, qui étoient toujours entendues quand il s'agissoit de choses purement locales, sur quoi l'assemblée prononçoit en dernier ressort. On doit conclure de là que nos illustres législateurs, assis sur les bancs du couvent de Notre-Dame d'Aragon, étoient les organes serviles ou les instruments aveugles de la faction maçonnique qui les traitoit en esclaves.

Lorsque le Grand Orient n'osoit pas prendre sur lui l'initiative, il tâchoit d'être provoqué par les maçons de provinces, de qui il recevoit toutes les nouvelles qui pouvoient contribuer à faire réussir ses plans; aussi voyoit-on pleuvoir de tous côtés des pétitions, plaintes et représentations, auxquelles on donnoit le nom de *voix du peuple*, *d'opinion générale*, etc.

Une suite de relations semblables unissoit également les *communéros* et dans leur volonté et dans leur moyen d'action. La grande assemblée de Madrid correspondoit avec l'assemblée principale de chaque province, dont le chef, qui trans-

mettoit les ordres aux *torres* particulières, étoit le Grand-Castillan.

Les journaux appartenoient aussi aux sociétés secrètes: ainsi *le Spectateur* à Madrid, *le Cri de Riégo* à Cadix, le *Surveillant* à Valence, et *l'Indicateur* à Barcelone, n'étoient autre chose que les misérables échos de l'ordre maçonnique. Les *communéros* avoient pour eux *le Jouet* et ses *suppléments*, *l'Echo de Padella*, *le Patriote*, *le Journal Constitutionnel* de la Corogne, etc.

Maîtresses de tous les moyens de communication parmi les malheureux Espagnols, après avoir étouffé par là l'opinion publique et les cris de tous les gens de bien, qui ne pouvoient se plaindre sans s'exposer à monter sur l'échafaud, ces deux sociétés gouvernoient, ou plutôt bouleversoient despotiquement toute la péninsule, devenue leur patrimoine; et, se disputant le sceptre de fer qu'elles avoient en main, en invoquant *la liberté*, elles faisoient verser au peuple à chaque querelle des torrents de larmes, et plongeoient les familles dans la désolation.

Ces luttes et ces divisions expliquent bien les changements qu'on remarqua dans les emplois publics, suivant que l'une ou l'autre secte dominoit dans la capitale ou dans les provinces; les *maçons* avoient cependant presque toujours l'avantage dans ce choc d'ambitions opposées; aussi, si l'on ne parvient pas à s'emparer de leurs archives, on ne pourra jamais connaître avec exactitude l'histoire secrète de la révolution espagnole; et tout homme instruit possédant les pièces qui contiennent ces archives pourra rendre un grand service à l'humanité et aux trônes, en découvrant à l'Europe toutes les trames de cette faction.

Les deux sociétés rivales continuoient de combattre sur les ruines de l'empire espagnol, lorsque quelques hommes peut-être moins ambitieux, réfléchissant sur tous les maux qui alloient être causés inévitablement, et qui devoient les entraîner eux-mêmes dans la ruine de la patrie, pensèrent à opposer

une digne à tant de ravages, et se réunirent pour former un parti en sens contraire. Cette nouvelle association reçut le nom ou plutôt le surnom d'*anilleros*. On y vit accourir une foule de *maçons* et de *communéros* qui, n'espérant plus pouvoir obtenir de l'avancement, ni même subsister d'après la méthode adoptée dans chacun de leurs clubs, les abandonnèrent en partie pour se réfugier dans cette nouvelle société, qu'ils regardoient comme une planche qui pouvoit les sauver du naufrage. Leur objet étoit de reformer le code constitutionnel, convaincus qu'il étoit rempli de vices essentiels et qu'il étoit entièrement démocratique; mais, désabusés trop tard, leur projet fut vain, parceque l'édifice ne pouvoit se recomposer si l'on ne substituoit des bases solides aux bases fausses sur lesquelles il étoit appuyé : et il n'y avoit d'autre moyen que de le renverser. Mais la haine des partis étoit au comble : personne ne vouloit céder un pouce du terrain qu'il croyoit avoir gagné, et les *anilleros* dans leur projet impuissant, devinrent la risée des *communéros* et des *maçons*, qui les chargèrent d'injures dans leurs journaux, jusqu'à l'époque fatale du 7 juillet 1822, où les premiers furent obligés d'abandonner la partie.

C'est alors qu'on attribua aux *anilleros* les projets de la garde royale et les mouvements des provinces, qu'on les proclama ennemis des libertés publiques, et qu'on les rendit sous tous les rapports l'objet de l'indignation générale. Les nouveaux proscrits, se voyant obligés de se disperser et de fuir, pour éviter la persécution, allèrent la plupart se réfugier lâchement dans les rangs de leurs adversaires, et devinrent *maçons* ou *communéros*.

La *charbonnerie*, proscrite dans son pays natal, vint payer son tribut au génie de la révolution espagnole. A peine étoit-elle connue en Espagne avant l'arrivée des Italiens et des émigrés piémontais; mais ceux-ci s'occupèrent d'abord de l'établir à Barcelone et sur plusieurs autres points de la Catalogne.

Les premiers apôtres de cette secte furent les nommés Pacchiarotti et d'Atelly : quelques autres cherchèrent à l'étendre à Valence et à Malaga, ils essayèrent même de l'établir à Madrid, et c'est à cela principalement que travailla un certain Pecchio.

Les *maçons* et les *communéros* se défièrent bientôt des *carbonari*, et les traitèrent avec peu de considération : ils refusèrent de leur prêter le moindre appui, ce qui les empêcha de faire des progrès. Cependant les chefs de la nouvelle secte ne conférèrent les grades supérieurs qu'à un petit nombre de néophytes; et les autres travaillèrent seulement dans les premiers et les seconds grades. Mais les élections de 1823 furent en différentes provinces, et surtout en Catalogne, l'occasion d'une rixe très sérieuse entre les *maçons* et les *communéros* ; c'est alors que les premiers invoquèrent le secours des *carbonari*, et qu'ils l'obtinrent. En reconnoissance de ce service, les *carbonari* furent admis en nombre égal aux autres sociétés, pour la formation d'une junte mixte qui devoit s'occuper des affaires les plus graves et du plus haut intérêt. Cette junte avoit des priviléges immenses ; elle choisissoit elle-même les juges; elle présentoit les candidats pour les commissions de surveillance et pour la formation du conseil de guerre, pour les chefs politiques, commandants militaires et autres, etc.

C'est alors seulement que les *carbonari* furent initiés dans les affaires politiques : mais bientôt après de nouveaux traités furent faits entre les *maçons* et les *communéros* ; et ces derniers, qui n'avoient oublié ni leur déroute ni ceux qui l'avoient causée, exigèrent la destruction des *carbonari*. Les *maçons* y consentirent; ils sacrifièrent leurs propres auxiliaires; et pour les détruire, ils employèrent le secours des *européens*, dont nous allons parler.

Outre ces sociétés purement espagnoles ou naturalisées, la péninsule, qui étoit devenue le refuge des révolutionnaires de tous les pays, vit se reproduire dans son sein d'autres associations exotiques, entièrement composées d'étrangers dont se

servaient les *gouvernants* pour obtenir la fin qu'ils s'étaient proposée. Il faut placer au premier rang de ces associations, la prétendue *société européenne*, ou plutôt *la société de la régénération de l'Europe*.

Le général Pépé, échappé de Naples, arriva à Barcelone, et présenta aussitôt au Grand-Orient libéral un plan pour *régénérer l'Europe*. La discussion de ce projet occupa plusieurs séances. Le Grand-Orient paroissoit en approuver les bases; mais quelques journaux ayant reproché au général d'avoir abandonné lâchement la position d'Antrodoco, et d'avoir accepté quelques grâces du prince régent, le Grand-Orient craignit de se compromettre et abandonna Pépé et son projet. Celui-ci, désespérant d'obtenir en Espagne ce qu'il désiroit, alla chercher fortune ailleurs, et se rendit à Lisbonne et à Londres, dans l'espoir d'y être mieux accueilli. Quoiqu'il abandonnât son premier asile, Pépé y laissa cependant des compagnons de fortune et de principes, avec la mission spéciale de propager ses idées, et d'établir en Espagne la *société européenne*. Les affidés de cette dernière secte avoient une espèce d'affection pour les *communéros*, par le seul motif que Pépé et ses partisans avoient été repoussés par les maçons : ce qui leur suffit pour obtenir en Catalogne la protection des premiers, et pour que D. M. et M. G., principaux chefs des *communéros*, fussent leurs apologistes.

Les *européens*, sous ces auspices, jetèrent à Barcelone les fondements de leur existence. Leur société parvint à être très nombreuse, en se renforçant de tous les Italiens réfugiés qui avoient abandonné la *charbonnerie*. Leur chef apparent étoit l'avocat piémontais Prina, auquel se réunirent tous les généraux de la même nation. Mais les *européens* furent toujours dès le principe comme des troupes mercenaires, qui marchoient à la suite des deux sociétés dominantes, suivant le degré de faveur dont ils jouissoient auprès de chacune d'elles.

Lorsque toutes les sectes se réunirent pour détruire la *charbonnerie*, cette commission délicate fut confiée à des Italiens, qui s'en acquittèrent avec toute l'adresse italienne. Ils commencèrent par corrompre avec de l'argent les chefs les plus influents des *carbonari*, mirent ensuite la discorde parmi les autres, et firent tant que la secte fut dissoute : de sorte que les membres de cette secte allèrent renforcer les rangs des autres sociétés.

L'association *européenne* travailloit encore au mois d'août 1823 ; il y avoit également à Barcelone, à la même époque, un autre club italien dirigé par l'ex-major napolitain Horace d'Attellis.

Habitué à l'intrigue, plein de ruse et de sagacité, écrivain éloquent, Attellis étoit plus à redouter que tous les *européens* ensemble. Dès le principe, ennemi déclaré du général Pépé, il le tourna en ridicule dans plusieurs pamphlets, et le perdit tout à-fait en publiant l'*Ottimestre*, ou histoire de la révolution de Naples, ouvrage infâme, rempli du venin républicain. Attellis, à la tête de sa loge, se mit en communication avec les sociétés de Gênes, de Genève, de Londres et d'Édimbourg ; et cette loge seroit devenue la plus dangereuse de toutes celles d'Espagne, si elle eût pu obtenir d'être reconnue par le Grand-Orient. D'Attellis voyant tous ses efforts inutiles, chargé de crimes et de dettes, se fit l'agent de la *maçonnerie* et de la *charbonnerie*, et fut enfin chassé de Barcelone du commun accord des deux sectes.

L'association française se forma à Madrid sous les auspices du Grand-Orient espagnol. On ne connoît pas les noms de tous les membres de cette association : on y voyoit inscrits tous les hommes qui avoient perdu l'honneur, la réputation et la fortune, ou qui se trouvant poursuivis et menacés par le glaive de la loi dans leur pays, l'avoient abandonné, et s'étoient réfugiés en Espagne pour faire de là une guerre cruelle à leur patrie. Le ministère espagnol constitutionnel se servoit de ces

hommes pour prévenir les attaques de ceux qui le menaçoient.

Parmi ces conspirateurs se trouvoit un nommé Ch..... qui fit imprimer dans les journaux libéraux d'alors les calomnies les plus atroces contre l'auguste famille des Bourbons de France. Le grotesque détachement qui se porta sur la Bidassoa aussitôt qu'on apprit que l'armée alliée alloit entrer, se composoit en grande partie des individus de cette association. Mais il y avoit déjà long-temps que le club central de ces traîtres se trouvoit à Bilbao, protégé par l'autorité supérieure constitutionnelle, qui avoit reçu l'ordre de lui procurer la plus grande extension.

L'association, dirigée par un ex-colonel connu sous le nom supposé de Legras, avoit de nombreuses relations en France, d'où elle tira des sommes considérables, et d'où elle fit venir des uniformes pour un escadron de chasseurs. On croit que cette association s'entendoit directement avec un commissaire régulateur à Paris, et qu'elle entretenoit des relations maritimes sur les côtes de Normandie. Elle avoit également à Barcelone un agent nommé M. R....., ex-officier de marine. Ce dernier y étoit considéré comme un employé de la police française; mais on lui donna bientôt toute confiance, parceque le Grand-Orient libéral avoit ordonné qu'on l'aidât dans toutes ses opérations.

Le patriarche de la *maçonnerie*, l'un des premiers révolutionnaires espagnols, se vantoit d'obtenir le triomphe le plus complet pour la cause des conspirateurs, par la facilité qu'il avoit à jeter la torche de la discorde dans le midi de la France; il établit pour cela des clubs de correspondance avec les principales villes de la frontière. Toutes ces manœuvres auroient pu amener les plus déplorables résultats, si la divine Providence ne les eût frappées du coup le plus de terrible.

Nous publions tous ces détails afin de dévoiler les intentions des novateurs qui n'auroient jamais pu faire, comme beaucoup de dupes l'ont cru, le bonheur de leurs compatriotes; ils n'ont

eu au contraire que satisfaire leur ambition démesurée, lâcher la bride à leurs vices et venger leurs ressentiments particuliers.

Pour convaincre tout le monde de cette vérité, nous désirerions pouvoir présenter une biographie complète des principaux révolutionnaires connus jusqu'à présent : et il suffiroit de montrer la vie publique et privée de chacun d'eux, pour faire juger du patriotisme et des vertus qu'on peut attendre de tels hommes.

LITTÉRATURE.

Sur la Préface d'une tragédie intitulée *Clovis*, par M. Népomucène Lemercier, de l'institut royal de France, membre de l'académie française.

M. Népomucène Lemercier a publié une *Préface* à laquelle il a cru devoir joindre une tragédie, intitulée *Clovis*. La préface est partagée en deux morceaux en prose, et la tragédie, qui se trouve à la suite en manière de pièces justificatives, est divisée en cinq actes, en vers, du moins si l'on en juge par l'inégale longueur des lignes.

La première partie de cette préface est, sous le nom *d'avant-propos*, une véritable philippique contre des comédiens qui n'ont pas voulu jouer les pièces de M. Népomucène Lemercier, et cela malgré la tendre affection qu'il leur avoit toujours montrée. L'un d'eux osa même lui donner pour excuse qu'il trouvoit son rôle *trop long*, ce qui arrache à l'auteur cette touchante et mélancolique réflexion : « Je crains bien que l'affoiblissement de l'amitié qu'il me » doit ne m'ait plus nui que l'affoiblissement de sa mémoire ; » Le Kain n'oublia jamais ses premiers amis ! » Voilà bien, en effet, les amis d'aujourd'hui : même parmi les comé-

diens on n'en trouve plus de constants. Où donc désormais placer son amitié ?

Le tort que ces oublieux amis font à M. Népomucène Lemercier a été d'autant plus cruel, « que d'estimables » suffrages, dit-il, m'ont donné sujet de présumer que » *Clovis* paroîtroit ce que j'ai conçu de meilleur. Notre bon » et *grand* Ducis, notre aimable Delille, en ont approuvé le » plan et les principales scènes. MM. Thénard et Poisson, de » l'académie des sciences ; M. de Saint-Just, auteur de » comédies lyriques ; M. Pariset, *médecin littérateur*, assis- » tèrent, sous l'époque du consulat, à une lecture qu'entendit » avec eux le docte Dureau de Lamalle, traducteur de Tite- » Live et de Tacite ; et ce dernier me dit avec chaleur, *Votre* » AGAMEMNON *est une étude classique que vous avez faite* » *pour acquérir la force d'exécuter votre* CLOVIS, *qui me* » *semble lui être supérieur.* » Or il est évident que, puisque le docte Dureau de Lamalle, qui a traduit Tite-Live et Tacite, a dit cela *avec chaleur* à M. Népomucène Lemercier, *sous l'époque du consulat*, Clovis, qui n'a pu que croître et embellir dans l'intervalle depuis écoulé, auroit paru un chef-d'œuvre *sous* l'époque de la restauration.

Il faut avouer pourtant que, *sous* l'époque du consulat, le sujet de *Clovis*, tel que l'auteur l'a vu, arrangé et exécuté, avoit, outre ses mérites, un mérite *patriotique* de circonstance qu'on pourroit bien ne plus lui trouver aujourd'hui ; et c'est ce que démontrera, je crois, la seconde partie de cette préface capitale, partie intitulée *Considérations historiques et littéraires sur mon sujet.*

L'auteur y expose les motifs qui l'ont porté à faire cette pièce plutôt qu'une autre, et pourquoi il l'a faite ainsi et non autrement ; et, tout en discourant sur ce point, il fait de la politique, il fait du libéralisme, il fait de l'érudition, il fait de la critique, et surtout il fait de l'histoire comme jamais il n'y en a eu de faite. Je commencerai donc par

prévenir le lecteur qu'il doit s'attendre à des choses prodigieuses : car M. Népomucène Lemercier, l'académicien le plus surprenant de son siècle, n'a jamais rien produit d'aussi surprenant que cette préface.

Et d'abord, savez-vous ce qui lui a donné l'idée première de la *tragédie* de *Clovis* ? C'est la *comédie* de *Tartufe*. Et savez-vous pourquoi il a pris une comédie pour modèle d'une tragédie? C'est « qu'en méditant les nombreux chefs-d'œu» vre de la scène française, il a reconnu qu'aucune de nos » plus belles tragédies ne réunissoit les trois qualités qui leur » sont propres, aussi complètement que la comédie de *Tar*» *tufe*. » Or, comme la perfection seule est digne d'être imitée par M. Népomucène Lemercier, « on ne s'étonnera » pas d'apprendre, dit-il, que la meilleure des comédies » m'ait servi de modèle pour la création d'une tragédie que je » crois la meilleure des miennes. »

Maintenant savez-vous quel est le rapport le plus frappant entre le *Tartufe* de Molière et le *Clovis* de l'histoire? C'est que l'un, comme chacun sait, est un hypocrite comique, et que M. Népomucène Lemercier a découvert que l'autre est un hypocrite tragique; et c'est principalement cette grande découverte qui a déterminé son choix et allumé sa verve. Déjà Voltaire, il est vrai, avoit dans *Mahomet*, tracé ce caractère : M. Lemercier en convient; mais il lui semble que le patriarche de la philosophie n'a pas assez franchement abordé la question; et, si transparente que fût l'allégorie dont il revêtit cette déclamation anti-religieuse, M. Lemercier la trouve encore trop obscure, et s'indigne de ces vains ménagements. « Offrir Mahomet en spectacle, dit-il, » étoit une éminente leçon philosophique, mais qui a cessé » d'être, de nos jours, *assez directe à nos mœurs nationales*, » *assez conforme aux opinions européennes*. Ce que son » culte arabe a d'étrange pour nous rend son image un peu » fantastique à nos yeux. Son hypocrisie, *dans une autre*

» *croyance que la nôtre*, s'expose avec des traits de généralité » qui ne paroissent qu'allégoriquement applicables à la fausse » sainteté de *nos* hypocrites. Ajoutez que les sectaires fonda- » teurs sont rares : *les rois criminels le sont moins.* Je » voulois que la moralité, résultante de ma peinture nouvelle, » fût commune *à tous*, moins indirecte et *plus locale*, et » qu'elle frappât vivement l'*esprit public*.

On ne peut nier, en effet, que Voltaire n'ait un peu masqué ses intentions, déguisé les choses et dépaysé les hommes. Peut-être a-t-il ainsi, sans s'en douter, et à coup sûr sans le vouloir, trompé quelques bonnes gens qui auront pris naïvement ses paroles à la lettre, et n'auront vu que Mahomet dans Mahomet, Séide dans Séide, Zopire dans Zopire, au lieu d'y voir, comme ils auroient dû, un pape, un jésuite et un philosophe du dix-huitième siècle. Toutefois, il ne faut pas lui en vouloir; car ce Voltaire n'étoit pas timide de son naturel, et il ne demandoit pas mieux que d'immoler l'*infâme* sur l'autel *de la Raison*. Mais il florissoit, comme chacun sait, dans un siècle superstitieux, sous un gouvernement qui ne laissoit prendre aucun essor à la pensée et aux lumières, qui persécutoit la philosophie et les philosophes, et faisoit enfermer, pendre ou brûler les novateurs. Alors, et *sous* l'époque d'un si dur esclavage, force étoit bien de jeter sur les nudités du philosophisme ce voile léger dont, en grandissant, il s'est débarrassé. Soyons donc justes : si Voltaire a pris un détour, s'il s'est cru obligé de passer par la Mecque pour arriver à Rome, ce n'étoit pas sa faute; et si, aujourd'hui, il est donné à M. Népomucène Lemercier d'être plus clair, plus *direct*, en un mot d'avoir une moralité plus *résultante* que celle de son maître, c'est un heureux avantage qu'il doit à l'époque *sous* laquelle il vit; cela fait l'éloge de notre siècle plus que la censure de Voltaire, qui certes a fait humainement tout ce que les plus exigeants pouvoient attendre de son zèle pour détruire les préjugés.

Voilà donc *Mahomet* convaincu d'insuffisance et d'obscurité. Après lui, et avant d'être arrivé à *Clovis*, M. Népomucène Lemercier avoit bien rencontré *Constantin*, et déjà il avoit souri « à cet empereur, qui, cédant à l'invasion *d'un* » *dogme populaire* (le christianisme), que le zèle de l'a- » postolat répandoit dans ses provinces, et commençant l'al- » liance du pouvoir spirituel avec le temporel, ne tarda pas à » changer l'esprit de chrétienté morale en un esprit *de catho-* » *licité politique, plus conforme aux règlements du despo-* » *tisme;* prince inique, sanguinaire et *dévot*, qui, ne s'en- » tourant pas moins *de prélats* que de satellites, avoit trop » habilement fait SANCTIFIER *ses crimes*, pour ne pas se bien » distinguer *entre tous les oppresseurs apothéotés, ou* BÉNIS. » Effectivement, c'étoit, ce me semble, une bien bonne fortune qu'une telle rencontre; un nom célèbre, un empereur puissant, converti à la foi catholique, protecteur zélé de ses nouveaux frères, que les historiens chrétiens ont loué et dont l'église a conservé un souvenir reconnoissant : que pouvoit-on espérer de mieux pour faire un *Tartufe tragique?* Pour moi, j'avoue que je m'en serois contenté; mais M. Népomucène Lemercier est difficile. Tout-à-coup, un scrupule le saisit; il se met à considérer « que l'auteur du Tartufe comique n'avoit » pas emprunté son personnage ni de l'Italie, ni de l'Espagne, » *berceau de l'autorité inquisitoriale*, mais qu'il en avoit » saisi l'original au milieu de la France même, et que son » portrait n'en étoit que plus éclatant à nos regards. » Cette réflexion est pour M. Lemercier un trait de lumière; et non moins plein de docilité envers Molière, son maître *en fait de tragédie*, que de zèle pour la gloire de son pays, il plante là *Constantin*, qui étoit bien hypocrite, mais qui n'étoit pas Français, et il se met en devoir « de choisir, dit-il, son héros » d'hypocrisie dans notre propre nation; » attention bien touchante assurément, et dont tous les Français apprécieront la délicatesse; et là-dessus, « remontant aux sources de nos an-

» nales monarchiques, M. Lemercier y trouve ce *converti* » *couronné*, qui *baptisa de sang* des villes entières, *au nom* » *de la charité*, qui multiplia les conquêtes dès lors que ses » armes furent assistées par des *évêques catholiques*; ce *Clovis* » enfin qui fut *le Constantin de la Gaule*; et *mon imposteur* » *tragique*, s'écrie le poëte, *m'apparut tout entier dans* LE » PREMIER ROI CHRÉTIEN !!!... »

Qu'on se figure, s'il est possible, la joie qui dut s'emparer de M. Népomucène Lemercier à cette soudaine apparition. Pour le coup, il trouvoit tout réuni : un roi catholique, sacré par un saint, et saint lui-même, honoré d'un miracle, fondateur du sceptre et de la croix sous lesquels nous gémissons encore; quels bons éléments d'un *Tartufe!* Ici, rien *d'allégoriques*, *de fantastique*, *d'étrange*, *d'arabe*, comme dans *Mahomet*; tout est bien *direct à nos mœurs*, bien *applicable aux opinions européennes*. Et trouver cela sans rien emprunter à l'étranger, et pour ainsi dire sous sa main, quel surcroît de bonheur! car, s'il est doux à un philosophe de flétrir un *Tartufe*, il est bien doux aussi à un poëte qui chérit sa patrie, de rencontrer, en pareil cas, un sujet *national*.

Et qu'on ne s'imagine pas qu'une vénération universelle, commandée par l'Église et consacrée par les siècles, que même le témoignage des historiens profanes, arrêtent un instant M. Népomucène Lemercier; ce sont bagatelles dont se rit son audace. « Qu'on cesse, dit-il magistralement, qu'on » cesse de se récrier sur ces grands titres; qu'on abjure des er- » reurs et des mensonges qui *sanctifient* un barbare Sicambre! » démasquons l'hypocrisie même des historiens (M. Lemercier » voit des hypocrites partout); hypocrisie plus pernicieuse que » celle des héros dont ils préconisent l'exemple, et qui, sous » leur plume, fait *jésuitiquement* parler l'histoire en contra- » diction avec les faits. Nommez, nommez Clovis chef de l'*exé-* » *crable* famille mérovingienne, fondateur d'une oppressive

» hiérarchie, spoliateur des nations *qu'il conquit à l'Église,* » *convertisseur homicide*, cupide ravisseur, édificateur de » *ruineuses abbayes!* Ne vous obstinez plus à signaler comme » une race vraiment royale cette succession *d'assassins et* » *d'empoisonneurs superstitieux* qui sortirent de ce Clovis, en » *légitimes* légataires des fruits *d'un pieux brigandage.* Voilà » les titres que lui reconnoît *l'équitable et libre* philoso- » phie! »

On conçoit, sans peine, qu'avec un pareil monstre à la tête d'un empire, les institutions devoient être exécrables et dignes du fondateur. Aussi M. Lemercier voit-il « d'un côté la bru- » talité militaire, de l'autre *la ruse ecclésiastique*, qui dic- » tent tous les statuts d'une oligarchie graduelle et qualifiée » d'*ordre nobiliaire;* et de ce point découlent *les inégalités* » *révoltantes*, dont nous nous efforçons vainement d'âge en » âge d'extirper les racines. »

Il avoue pourtant qu'à cet égard nos philosophiques efforts n'ont pas été tout-à-fait infructueux, et que « grâces au *double* » pouvoir légitime (celui du peuple et celui du roi), qui sanc- » tionna le vœu de notre révolution *constituante* et *constituée,* » on n'a pas combattu sans succès contre les gothiques établis- » sements d'une aristocratie enfantée par les gens de guerre » dans les ténèbres de nos origines. »

Cependant, il ne faut pas nous endormir : nous sommes mieux portant, mais nous sommes loin d'être guéris. *Ces gens de guerre* qui, *dans les ténèbres de nos origines*, ont déjà *enfanté* tant de vilaines choses, nous en préparent bien d'autres si nous les laissons faire. Hâtons-nous donc « d'opposer de » ville en ville, de bourg en bourg, de guérets en guérets (le » mal est partout comme on voit), une impénétrable et insur- » montable barrière aux *laves de fer périodiquement vomies* » *par le cours des âges de par-delà le mont Taurus jusqu'au* » *rocher de Gibraltar*. Et peut-être n'aurons-nous pas assez *des* » *forces de la révolution*, dont on accuse aujourd'hui les

» principes, *et des hautes vérités de la propagande*, pour con-
» sommer la réforme politique, pour désarmer l'ignorance, et
» pour arrêter une révolution plus terrible, qui renouvelleroit
» *la barbarie enrégimentée* dans l'Europe, comme au temps
» où la tyrannie *sacrée* de Clovis écrasoit les rois et les sujets
» par le double pouvoir *de la mitre* et de l'épée. Car il ne fau-
» droit que l'extension *du pied militaire, appuyé des mysti-*
» *cités*, pour nous ramener, non au treizième siècle, mais
» au cinquième, mais au sixième, » et peut-être même sous l'empire de *la loi gothe ou gombette*, qui étoit une loi bien atroce, afin que vous le sachiez.

Le péril est d'autant plus imminent, que le caractère distinctif des militaires de ce siècle étant *la mysticité*, ainsi que chacun a pu le remarquer, bientôt peut-être, « enorgueillis de
» leurs triomphes, altéreront-ils *le dogme de la nationalité*,
» dogme qui a si heureusement supplanté *les dogmes violents*
» *du catholicisme romain;* bientôt peut-être auront-ils leur sa-
» cerdoce, leurs mystères de salut d'état, leur masque, leur
» fanatisme, leur intolérance et leur inquisition, et peut-être
» même *leurs prêtres de la nature*, » et alors tout seroit perdu, car du moment qu'il survient dans une religion des prêtres quelconques, fût-ce des *prêtres de la nature*, c'en est fait de la liberté, de l'égalité, de la *nationalité*, et partant de la félicité du genre humain. Et voilà pourtant tout le chemin que peut faire *le pied militaire appuyé des mysticités !*

Quand un poëte creuse aussi profondément dans le passé, et lit de si loin dans l'avenir ; quand le dédale de l'humaine politique, comme celui du cœur humain, lui sont si familiers; quand enfin il n'y a pas d'abîme qu'il ne sonde, de hauteur qu'il ne mesure, d'étendue qu'il n'embrasse ; ce doit être pour lui un jeu d'enfant de tracer le plan d'une tragédie, d'en grouper les personnages, d'en distribuer les scènes ; et ce qui auroit occupé une année de la vie d'un Euripide ou d'un Racine, est pour lui l'affaire d'un moment. C'est aussi cette ai-

sance facile qu'on remarque dans le développement du plan de M. Népomucène Lemercier. Car il daigne nous initier aux secrets de la composition : par complaisance pour ses lecteurs, il recommence, pour ainsi dire, devant eux sa création, afin qu'ils y puissent assister; il répète en leur présence son *fiat lux;* et cette partie de sa préface est comme l'itinéraire de son génie, depuis l'instant où le nom de Clovis s'offrit à son indignation, jusqu'à celui où son pinceau donna le coup de grâce à ce *saint usurpateur*.

Ainsi, le suivant à la piste, nous le voyons « réunir sans » invraisemblance les trois unités d'action, de temps et de » lieu; se prêter à l'exacte régularité des formes grecques et » devenues classiques, par l'invention de la fable la plus sim- » ple, où les seules physionomies des personnages, bien » distinctes, servent à peindre les contrastes des principaux » caractères du temps; aussi, rien d'épisodique, point d'inci- » dents, point de coups de théâtre, point de reconnoissances » fortuites, point de machines : les péripéties se produisent » par les sentiments, et tout se passe dans le cœur. » Indépendamment de *guillemets*, je crois encore nécessaire d'avertir que c'est M. Népomucène Lemercier qui parle en ces termes de son propre ouvrage, et qui continue ainsi : « Le rôle principal paroît rarement dans la pièce; mais dès » qu'on le voit, il y apporte la terreur, mais tout s'y fait par » lui, pour lui, et contre lui : la terreur le ramène au dénoue- » ment. » (Au commencement c'étoit lui qui amenoit la terreur : chacun son tour.) « L'acteur qui le représentera ne doit pas » seulement débiter ou déclamer les choses qu'il dit, mais » *passionner fortement la politique en lui*.... Le premier » acte se compose simplement de deux scènes, et d'elles » seules on voit partir l'unique fil qui conduit l'intérêt pro- » gressif des passions jusqu'à la fin. Dès le second acte, la » chute du roi détrôné produit dans son sort la plus éton- » nante péripétie que j'aie jamais imaginée. » (Il est certain

que, pour un roi, un trône de plus ou de moins change beaucoup sa position.) « Cette péripétie amène au quatrième acte une scène véhémente, de laquelle on ne craignoit » pas d'augurer que j'obtiendrois un effet entraînant sur les » spectateurs. Le dernier acte, où tous les ressorts de la terreur sont tendus, renferme un dialogue sombre et entrecoupé, que j'ose indiquer comme étant le plus conforme » à ceux qui causoient de tragiques frémissements sur les » théâtres grecs. » Enfin, l'auteur termine cet éloge *du même* au *même*, en nous assurant que c'est « dans la pratique de » l'art qu'il en a appris la vraie théorie; et qu'il peut affirmer que s'il n'avoit pas su en appliquer toutes les règles » à la composition de *Clovis*, il n'eût jamais été capable de » faire son *cours analytique de littérature* : » assertion qui doit nous rendre *Clovis* mille fois plus précieux.

Il seroit maintenant assez piquant d'opposer l'analyse raisonnée de cet ouvrage à la pompeuse description qu'en donne l'auteur. La critique auroit beau jeu, et les vers de M. Lemercier, plus étranges encore, s'il est possible, que sa prose, y répondroient d'une manière très divertissante; mais cet examen, nécessairement un peu malicieux, m'entraîneroit peut-être trop loin, et contrasteroit trop avec le ton généralement grave du *Mémorial*. Je ne dépasserai donc pas la préface, et laissant de côté cette tragédie imitée... de *Molière;* cette tragédie née sujette du consulat, proscrite sous l'empire, amnistiée lors de la restauration, répudiée par des acteurs ingrats, captive dans les cartons de la comédie française, et à laquelle l'auteur a préparé une demeure plus obscure encore en la faisant imprimer; je terminerai par une réflexion plus grave que m'a inspirée l'époque à laquelle cet ouvrage a paru. Publié plus tôt, il n'auroit été que ridicule: aujourd'hui, il est plus que cela; et lorsque tous les trônes de l'Europe, ébranlés par les insultes d'une populace d'écrivassiers factieux, désenchantés des prestiges

dont la religion et le temps les avoient environnés, ne peuvent retrouver une force nouvelle qu'en rappelant de toutes parts ces illusions de gloire et d'antiquité, si puissantes sur l'esprit des peuples; dans une telle conjoncture, que penser, je le demande, d'un homme, d'un Français, qui s'en va ramassant à plaisir de la boue dans le cloaque des doctrines révolutionnaires, pour la jeter à pleines mains sur le berceau de la monarchie de Saint-Louis? Le comte O'Mahony.

CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE.

Lettre sur l'Allemagne.

Tout dans ce pays semble au premier aspect défavorable à la religion catholique : la chute de tant d'illustres siéges épiscopaux, la spoliation des biens de l'Église; la rupture de tant de liens et le relâchement de la discipline, qui en est la suite, les entraves qu'on oppose partout, et à l'exercice de l'autorité ecclésiastique, et à la conclusion de nouveaux arrangements; les invectives sans cesse renouvelées, non point de la part des anciens et honnêtes protestants, mais par un parti qui ne soutient l'anarchie religieuse que pour mieux établir l'anarchie politique; enfin, la mauvaise volonté même de plusieurs gouvernements encore livrés à de perfides conseils. Eh bien, malgré tout cela la religion catholique fait des progrès sensibles en Allemagne, et gagne tous les jours davantage dans l'opinion publique. Les preuves en sont palpables pour tout observateur impartial. La pauvreté de l'Église ne provoque plus ni l'envie ni la cupidité; personne ne peut dire aujourd'hui qu'on ne se voue à l'état ecclésiastique que par l'amour du pouvoir et des richesses; et quand, du milieu des ruines apparentes, on voit la religion catholique se relever pleine de zèle et de vigueur

sans la moindre altération dans ses dogmes, sa morale et son culte, les plus incrédules même admirent en secret la force de cet arbre de vie, qui résiste à toutes les tempêtes, pousse sans cesse de nouvelles branches, et porte toujours de nouveaux fruits. Le désordre extérieur fait plus vivement sentir la nécessité d'un lien commun, et le besoin de se rattacher au centre de l'unité, seule autorité naturelle et par conséquent tutélaire. Le mélange des catholiques et des protestants, opéré par les commotions politiques de nos jours et par les derniers traités de paix, les discussions avec les nouveaux gouvernements eux-mêmes, sont un puissant moyen d'instruction, favorisent la propagation des bons livres, détruisent une foule de préjugés, et font jaillir de nouvelles lumières au sein des pays protestants. Les vociférations de quelques écrivains contre le pape et les jésuites n'inspirent plus que du dégoût, et excitent d'ailleurs une juste défiance par leur ressemblance avec les déclamations révolutionnaires. Car quand on voit sans cesse la réforme et la révolution placées sur la même ligne, soutenues par les mêmes principes et prônées par le même parti, il est impossible que des esprits droits ne soient pas conduits à penser que ces deux révolutions ont une parfaite analogie, et que la première ne vaut peut-être pas mieux que la seconde. Aussi ces déclamations ont-elles déjà engagé un grand nombre de protestants d'Allemagne à faire des recherches impartiales, et tous sont étonnés ensuite de trouver le bon sens, le savoir et les véritables lumières, là où on les avoit habitués à ne voir que l'ignorance et la superstition. Enfin, les vexations mêmes que divers gouvernements font éprouver aux paisibles catholiques, leur concilient l'estime et l'intérêt de tous les gens de bien, et leur procurent de nouveaux et de sincères amis. Il n'y a pas encore quatre ans qu'un auteur catholique auroit en vain parcouru toute l'Allemagne avant de trouver un éditeur de son ouvrage; aujourd'hui les libraires protestants eux-mêmes se présentent en foule pour s'en charger, certains

qu'ils sont d'un succès assuré et rapide. On remarque que tous les livres qui paroissent pour la défense de la religion catholique ont plusieurs éditions : *le Banquet de Théodule*, de M. de Stark, a été réimprimé jusqu'à six fois, et quant à la lettre de M. de Haller, dont sept traductions différentes ont été faites en Allemagne et en Suisse, plus de quinze éditions successives ont été promptement épuisées. L'écrit périodique publié tous les mois à Mayence, ou plutôt à Strasbourg, intitulé *der Katholik* (le Catholique), est tiré à près de deux mille exemplaires; il se répand surtout dans l'Allemagne protestante, principalement en Prusse, et jusqu'en Russie et en Norwège. Les meilleurs livres de controverse qui paroissent en France et en Angleterre, tels que l'*Essai sur l'indifférence*, de M. l'abbé de la Mennais, et l'ouvrage anglais intitulé, *the End of Controversy*, par M. l'évêque Milner, sont incontinent traduits et répandus dans toute l'Allemagne. Toute attaque de la part des protestants est aussitôt repoussée par plusieurs réfutations diverses; et chose remarquable, et qu'on ne voyoit pas jadis, ces réfutations sont faites en partie par des protestants eux-mêmes. Naguère M. Kern, professeur à Gottingue, a pulvérisé la diatribe publiée contre les jésuites par un certain M. Lang, qui avoit poussé l'impudence jusqu'à imputer à cet ordre célèbre de commander des crimes, quand il les jugeoit utiles. Pareillement aussi la meilleure réponse à l'écrit de M. Tschirner, intitulé *le Protestantisme et le Catholicisme considérés sous le point de vue de la politique*, a été faite par un ministre protestant qui, dit-on, est sur le point d'embrasser la religion catholique. M. Tschirner vouloit par son livre justifier le protestantisme du reproche de favoriser les révolutions, et le déverser sur le catholicisme; mais sa maladroite apologie, où l'esprit révolutionnaire de l'auteur se déceloit dans chaque ligne, a au contraire contribué à faire ouvrir les yeux à un grand nombre de protestants bien intentionnés, et à leur prouver la vérité de l'accusation.

Aussi tous ces germes portent-ils déjà des fruits abondants et salutaires, et des conversions éclatantes se multiplient chaque jour dans tous les rangs et toutes les conditions. Nous ne citerons que les plus récentes et les plus remarquables, dont quelques unes sont probablement encore inconnues en France. Il y a peu d'années que la princesse de Holstein-Beck, née baronne de Richtoff, et la comtesse de Goerz ont embrassé la religion catholique à Breslau. En 1823, l'on vit rentrer dans le sein de l'Église le prince Henri-Édouard de Scheenbourg-Waldenbourg, veuf de la princesse de Schwartzemberg; l'archiduchesse Charles, née princesse de Nassau; madame Karstner d'Angenstein, née Balthasar de Strasbourg; M. Koehler de Nuremberg, sous-recteur de l'école des études à Neustadt sur l'Aisch, déjà précédé par deux de ses frères, dont l'un se voue à l'état ecclésiastique; le comte de Spiegel, à Bonn; M. Ernest de Gagern, frère d'un homme distingué par ses talents et par ses places, aujourd'hui député aux états de Darmstadt; M. Charles Fleischer, à Francfort, homme instruit et cultivant les lettres, qui depuis sa conversion a traduit la réfutation du livre de M. de Stourdza. Ces exemples furent suivis en 1824, et tout récemment encore par deux savants professeurs, l'un à l'université de Bonn, l'autre au lycée de Dusseldorf, dont le dernier avoit été nommé professeur malgré les réclamations des catholiques; de plus, par M. Guillaume de Gagern, frère de M. Ernest; par M. Henninghaus, négociant à Crefeld; enfin, par M. Staedel, un des premiers banquiers de Mayence, distingué par ses talents et sa probité. Il passoit pour le chef des protestants de cette ville, et étoit imbu, comme eux des préventions les plus déraisonnables contre la croyance catholique; mais les assertions hardies du pasteur luthérien à Mayence jetèrent les premiers éléments du doute dans l'âme droite de M. Staedel. Un vieux livre de prières que le hasard fit tomber entre ses mains, et dans lequel il trouva une doctrine saine et une morale pure, commença à lui ouvrir les

yeux. Il prit la résolution de s'instruire davantage, et après avoir pendant deux ans étudié la matière à fond, il fit, vers le milieu du mois d'août dernier, sa profession de foi dans l'église de Saint-Quentin à Mayence. Dans les classes inférieures du peuple les conversions sont aussi très fréquentes; il faut qu'elles ne le soient pas moins en Saxe, puisque le surintendant Ammon de Dresde se plaignoit avec amertume, dans un sermon prononcé et imprimé en 1822, que l'on changeoit aujourd'hui de croyance comme de vêtements, et que cela ne nuisoit même plus à la considération de ceux qui rompoient ainsi *avec l'Église, leur épouse*, et avec leurs frères de religion. Mais est-ce donc à ceux qui ont changé les premiers, et qui changent tous les jours, de se plaindre des retours à une Église qui ne change jamais? De quel droit s'élèvent-ils contre ce genre de divorce, ceux qui l'ont autorisé dans tous les sens, et qui veulent maintenant défendre à leurs disciples de se séparer d'eux pour contracter une alliance désormais indissoluble? Il paroît que de semblables changements ne sont pas rares même dans le grand-duché de Weimar, car le gouvernement de ce pays vient d'ordonner des enquêtes criminelles et des peines sévères contre tous ceux qui par des moyens que le décret appelle illicites, engageroient quelqu'un à embrasser la religion catholique. Il est vrai qu'on ne dit pas quels sont ces moyens. Les nouveaux convertis ne craignent pas l'examen le plus rigoureux, et l'on défie les auteurs de ce décret de nommer parmi les personnes connues qui ont passé à l'Église catholique, une seule qui ait obtenu par cette démarche des avantages temporels, et qui n'ait, au contraire, fait de grands sacrifices à sa conviction. Le même gouvernement de Weimar avoit porté en 1823 une loi composée de soixante-deux paragraphes sur les *relations des églises et des écoles catholiques dans le Grand-Duché*, loi dont je vous parlerai plus en détail dans une autre lettre, et qui est inspirée d'un bout à l'autre par un esprit de haine et de défiance, ou par le principe de

l'asservissement complet de l'Église sous l'autorité de l'état; chose au moins étrange dans un moment où on laisse une liberté entière à des sectes réprouvées et aux sociétés secrètes. Les remontrances respectueuses que le clergé catholique crut devoir faire contre cette loi, avoient d'abord été fort mal reçues, mais il paroît pourtant qu'elles ont fini par faire une certaine impression, puisqu'on apprend que la loi n'est pas exécutée, tant elle est contraire à la nature des choses, et par conséquent impraticable. De tous les gouvernements de l'Allemagne, celui de Prusse, et spécialement le ministère du roi, montre le plus de dispositions justes et bienveillantes envers les catholiques. Ceux-ci n'ont qu'à s'en louer, et quand leurs plaintes contre des autorités subalternes sont fondées, ils sont sûrs d'obtenir prompte justice et une protection efficace. On attribue ces bonnes dispositions du ministère prussien à une cause honorable aux catholiques : toutes les enquêtes faites par son ordre à l'occasion des menées démagogiques ont prouvé qu'il ne se trouvoit aucun catholique dans ces associations révolutionnaires. Cela ne doit du reste pas étonner, car comme l'Église chez eux n'est point fondée sur la liberté et l'égalité, ni sur la souveraineté du peuple, ils ne pensent pas à donner ces mêmes bases à l'état, et il est impossible que de pareilles idées puissent germer dans l'esprit d'un catholique véritablement attaché à sa croyance.

DES JOURNAUX.

A M. le Rédacteur du MÉMORIAL CATHOLIQUE.

Turin, 3 octobre 1824.

MONSIEUR,

Ce qui est déjà oublié à Paris, est encore nouveau pour moi au fond de ma solitude. Ne soyez donc pas surpris si, en octobre, je réclame contre un article du *Journal des Débats* du mois de juillet; mes réclamations d'ailleurs ne seront pas sans importance à vos yeux, et vous me pardonnerez facilement de revenir ainsi sur le passé.

Vous avez accusé ce journal d'une manière très piquante, et malheureusement vos reproches ne sont que trop fondés. Permettez-moi cependant de vous faire observer qu'il y a au moins un commencement de conversion parmi messieurs les rédacteurs *des Débats*, écrivains très spirituels, sans doute, et dont les talents ressortiront encore bien davantage, quand ils ne seront plus employés qu'à la défense de la vérité.

Le journaliste nous donne le texte entier de la fameuse déclaration de 1682. N'avons-nous pas assez d'ennemis au dehors, sans mettre encore la division dans notre propre camp, en réveillant des discussions tout-à-fait hors de propos? Ne semble-t-il pas que si l'on enseignoit à Paris ce qu'on appelle les doctrines ultramontaines, Léon XII, ou quelqu'un de ses successeurs, dût en profiter pour déclarer la déchéance du roi très chrétien? Dans tous les cas, dès que l'on veut traiter ces matières, il ne faut pas altérer la vérité, comme l'a fait le rédacteur du *Journal des Débats*.

Pourquoi, en effet, vient-il nous dire que la doctrine des quatre articles est la doctrine de tous les évêques de France?

Il nous donne les noms de trente-six évêques seulement. Comment sait-il ce que pensoient les évêques absents de l'assemblée? Devoit-il dissimuler que l'opinion contraire aux quatre articles avoit alors des partisans parmi les évêques français, qui étoient à cette époque au nombre de cent vingt? Ne devoit-il pas avouer que l'immense majorité des évêques du monde catholique professoit une doctrine opposée à celle des quatre articles? L'autorité de tous ces évêques unis au pape, n'étoit-elle pas assez imposante pour empêcher M. le rédacteur de qualifier d'*anti-évangélique* la doctrine ultramontaine? Je vous avoue qu'il m'a fallu relire deux fois ce mot si déplacé, quand bien même tout l'épiscopat français eût applaudi à la déclaration de 1682. Il est déplorable qu'un journal qui a été autrefois l'organe des bons chrétiens, en soit aujourd'hui devenu le corrupteur, à la faveur de son ancienne réputation, et qu'il cherche à ébranler l'autorité sur laquelle Jésus-Christ a fondé son Église. Sans vouloir faire ici étalage d'érudition, je puis opposer au Journal des Débats une autorité que peut-être il ne récusera pas, celle du parlement, à moins que l'autorité de cette cour ne date pour lui que du siècle dernier. Le parlement de Paris, en 1461, protestoit à Louis XI, *qu'il étoit entièrement soumis à la détermination de la sainte Église romaine, qui ne peut errer*. Cette protestation est ancienne, il est vrai, mais par cela même plus rapprochée des traditions de la véritable antiquité. M. de Marca reconnoît que toutes les provinces de la chrétienté étoient pour l'infaillibilité, à la réserve de l'ancienne Sorbonne. M. de Noailles, trop fameux archevêque de Paris, et après lui M. le Normand, évêque de Lisieux, attestent *que l'infaillibilité du pontife de Rome est soutenue par les évêques d'Italie, d'Allemagne, d'Espagne, de Hongrie, de Pologne*.

Quand, après cela, Bossuet eût été dans des sentiments contraires, son autorité suffiroit-elle pour contre-balancer celle d'un si grand nombre d'évêques? Voudroit-on accorder à l'é-

vêque de Meaux le privilége d'infaillibilité qu'on refuse au vicaire de Jésus-Christ ? à celui à qui le Sauveur lui-même a dit : *J'ai prié pour toi, afin que ta foi ne faillisse pas.* Le journaliste *des Débats* ignore-t-il par combien de témoignages les conciles et les Pères ont reconnu que l'effet de ces paroles subsistoit toujours dans le successeur de saint Pierre ?. . . . . Pour moi, je ne dois pas ignorer qu'il est le patron de Voltaire, l'apologiste de la réimpression des livres philosophiques. Je souhaite que son respect pour l'évêque de Meaux soit sincère. Mais, si ce grand évêque vivoit encore, avec quelle indignation ne repousseroit-il point un pareil hommage ? Loin de s'acharner contre les défenseurs des doctrines ultramontaines, il déploreroit l'abus que l'on a fait de son nom, et, témoin des persécutions exercées par Bonaparte contre l'Église, au nom de la déclaration de 1682, il s'écrieroit de nouveau, avec une conviction encore plus grande : *Abeat ergo declaratio quo libuerit; non enim eam, quod sæpe profiteri juvat, tutandam hic suscipimus.*

Jamais, quoi qu'on fasse pour les quatre articles, on ne parviendra à les faire considérer autrement que comme une opinion *tolérée.* Je n'invente pas cette expression ; je la trouve littéralement dans l'ouvrage d'un prélat fort instruit, très attaché autrefois aux maximes gallicanes. L'émigration lui fit connoître des livres où la doctrine contraire étoit défendue avec une grande évidence de raisonnement, appuyé sur la tradition. A son retour sur le territoire de la république française, il s'occupa de la défense de la religion. L'ouvrage dont je parle, fruit de ses travaux et de ses méditations, renferme une foule de textes des conciles et des saints Pères tout-à-fait *anti-évangéliques,* dans le sens du *Journal des Débats.* C'est une chose remarquable que l'effet produit par la relation du clergé français avec le clergé des autres pays. Nos prêtres ont joui, à juste titre, d'une grande réputation de science et de vertu ; ils ont trouvé néanmoins dans l'étranger beaucoup d'ouvrages qui leur étoient

inconnus, et dont les auteurs avoient traité à fond cette question célèbre des quatre articles. Si depuis leurs idées sont modifiées sur ce point, il ne faut l'attribuer qu'à la force de la vérité, qui seule a pu triompher dans leur esprit des préventions et des préjugés d'éducation.

Qui donc pourroit s'empêcher de sourire de pitié en voyant un gazetier théologien qui vient nous dire que la déclaration est *plus qu'une opinion*, comme s'il en savoit davantage que Fénélon et que Bossuet lui-même? En vérité, monsieur, je n'ai point eu tort quand j'ai avancé que la conversion du *Journal des Débats* étoit commencée, puisqu'il trahit si bien la mauvaise cause qu'il défend. On achèvera de se convaincre en lisant les *Opuscules de Fleury*, publiés par M. Émery : ni l'un ni l'autre de ces auteurs ne paroîtra suspect.

C. T.

DE QUELQUES ATTAQUES

DIRIGÉES CONTRE LE MÉMORIAL CATHOLIQUE.

Depuis quelque temps le *Mémorial Catholique* a été attaqué de toutes parts. Les anathèmes prononcés contre lui par les deux oracles du parti libéral, le *Constitutionnel* et le *Courrier*, n'avoient pas encore satisfait la haine que lui ont vouée ses nombreux ennemis : deux athlètes nouveaux sont descendus dans la lice, armés chacun d'une formidable brochure. M. Salgues, qui publia, il y a quelques années, un ouvrage peu religieux, aujourd'hui oublié, et M. Gilbert des Voisins, ancien député du côté gauche, se sont réunis pour prouver que le *Mémorial* n'étoit ni religieux ni monarchique. Nous ne pouvons nous dissimuler tout ce qu'a de redoutable pour nous l'union de ces deux imposantes autorités. Qui sait

si nos lecteurs ne vont pas commencer à s'apercevoir que ce *Mémorial catholique* est bien peu chrétien, puisqu'il déplaît à un homme aussi pieux que l'auteur *des préjugés et des opinions populaires*, et bien peu royaliste, puisqu'il est condamné par un royaliste aussi fidèle que le premier président de la cour impériale de Paris pendant les *cent jours*?

Quoi qu'il en soit, ces deux singuliers adversaires nous ont mis dans la nécessité de leur faire d'abord des remercîments. En protestant l'un et l'autre que le *Mémorial catholique* n'est et ne peut être rédigé que par des jésuites, ils ne se sont pas doutés qu'ils lui donnoient un nouveau mérite aux yeux de ses abonnés, et que, pour peu que leur assertion s'accréditât dans le public, notre ouvrage réfléchiroit sur lui tout l'éclat de cette célèbre société. Pour nous, qui ne connaissons parmi nos collaborateurs aucun enfant de saint Ignace, nous aurions été un peu surpris de nous voir tout-à-coup métamorphosés en jésuites, si nous ne nous étions rappelé que ce mot n'étoit, sous la plume de certains écrivains, qu'un chiffre par lequel ils désignent tout homme qui n'est pas chrétien et royaliste à leur manière. Ainsi, par exemple, si, comme M. Salgues l'a fait dans son livre sur les préjugés, nous avions attaqué le dogme fondamental de la création; si, comme lui, nous nous étions permis des propos un peu libres, des plaisanteries assez peu religieuses; si nous avions singé l'esprit, le ton goguenard du dictionnaire philosophique de Voltaire (1), assurément le pieux M. Salgues n'auroit pas vu en nous des jésuites. Si, comme M. Gilbert des Voisins l'a fait dans sa brochure, nous avions déclaré que nous *voulions être chrétiens comme M. de Fitz James*, évêque de Soissons, dans le dernier siècle, soutien du parti janséniste, et dont les ouvrages furent condamnés par le Saint-Siége et les évêques de France; si, comme ce

(1) Voyez, dans les Mélanges de philosophie et de littérature, de M. Boulogne, le jugement qu'il porte sur l'ouvrage de M. Salgues, année 1810.

noble membre de la chambre des pairs des cent jours, nous avions trahi la cause des Bourbons, nous aurions beau parler aujourd'hui religion et monarchie, jamais M. Gilbert des Voisins ne nous auroit pris pour des disciples de Loyola. Mais comme nous n'avons pas d'aussi honorables titres à la bienveillance de ces messieurs, nous sommes, sans aucun doute, d'archi-jésuites. Au reste, ils pourroient l'un et l'autre se dispenser d'attribuer nos écrits à cette illustre société; seuls, nous réclamons la responsabilité de nos doctrines; seuls aussi, nous saurons bien les défendre contre nos divers ennemis, sous quelque masque qu'ils paroissent. Commençons par M. Gilbert des Voisins.

C'est un article inséré dans notre dernière livraison qui nous a suscité ce nouvel adversaire. En traitant de la partie de l'histoire de France qui se rapporte au temps de la ligue, nous avions jugé cet événement d'après le droit public qui avoit régi jusqu'à cette époque les monarchies chrétiennes; nous avions apporté, dans cette discussion, ce calme, cette modération, qui sied toujours à ceux qui ne cherchent que la vérité. M. Gilbert des Voisins, aveuglé par la passion, n'y a vu que la doctrine du régicide, l'apologie de la Saint-Barthélemy, la destruction de la société. Entrons dans quelques détails.

Nous avions fait observer d'abord que les protestants, qui admettent en principe la souveraineté du peuple, ne pouvoient, sans se contredire, condamner la ligue comme une révolte, puisqu'elle étoit l'expression de la volonté nationale, c'est-à-dire de la grande majorité de la nation, comme les historiens en font foi. De plus, comme les philosophes et les libéraux admettent aussi le même principe, il s'ensuit qu'ils ne peuvent pas plus que les protestants condamner la ligue, s'ils veulent être tant soit peu conséquents. C'étoit là un argument *ad hominem*, dont M. Gilbert des Voisins a senti toute la force. Aussi s'est-il abstenu prudemment de le discuter : il l'a même entièrement supprimé dans sa brochure, quoiqu'il cite

tout le reste de notre article : on peut croire d'après cela qu'il a passé condamnation sur ce point. Qu'il nous permette toutefois de lui adresser à ce sujet un argument tout-à-fait personnel, et qui a aussi son à-propos. Il est impossible que M. Gilbert des Voisins n'admette pas la sublime doctrine de *la souveraineté du peuple*. Le parti auquel il appartient appuie ses théories politiques sur cette base, la France entière le sait : le *Courrier*, qui loue la brochure de M. des Voisins, et le *Constitutionnel*, que M. Gilbert des Voisins loue dans sa brochure, chérissent cette doctrine, il ne peut le nier : enfin un homme du 20 mars, un partisan du gouvernement de fait ne peut la désavouer, et je m'assure que dans quelques uns de ses discours à cette époque, il aura invoqué pour établir les droits du héros de l'île d'Elbe l'*autorité* de la *volonté nationale*. Or, que M. Gilbert des Voisins nous dise comment l'exercice de *la souveraineté nationale* n'a été qu'une révolte en 1589, s'il était en 1815 un *droit imprescriptible*. Assurément, si quelqu'un peut condamner la ligue du seizième siècle, ce n'est pas un partisan de la *ligue* des cent jours.

Nous avions établi, en second lieu, que la légitimité est déterminée par les lois fondamentales de l'état, et que, jusqu'à l'époque dont nous parlons, la religion catholique avoit été la loi fondamentale des monarchies chrétiennes. M. Gilbert s'élève contre ces assertions ; mais, au fond, que prétend-il nier ? Veut-il soutenir que la légitimité n'est pas déterminée par les lois fondamentales de l'état ? Alors qu'il nous dise ce qu'elle est : nous le défions d'en donner seulement la définition. Veut-il nier que la religion catholique ait été dans le moyen âge la loi fondamentale des états chrétiens ? Alors qu'il déchire l'histoire, puisqu'elle lui déplaît. Nous le laissons dans cette alternative, à moins que, pour en sortir, il n'appuie la légitimité sur la *théorie* du gouvernement *de fait*, *théorie* qu'il doit être capable de bien expliquer, puisqu'il l'a si bien mise en *pratique*.

Je ne descends pas à réfuter l'absurde conséquence qu'il prétend tirer de nos principes, en soutenant que, si notre doctrine étoit vraie, tous les souverains qui ne sont pas catholiques aujourd'hui devroient être privés de leurs trônes. Comment n'a-t-il pas voulu voir qu'il ne s'agissoit, dans notre article, que de juger la ligue de France d'après le droit public qui avoit régi la chrétienté jusqu'à cette époque, et que, depuis lors, l'Europe étant sortie de cet ordre de choses, et l'ancienne constitution de la chrétienté étant détruite depuis la réforme, personne ne prétend appliquer à l'ordre des choses actuel un droit public qui ne subsiste plus.

Nous terminerions ici notre réponse, si M. Gilbert des Voisins ne nous avoit attaqués qu'avec les armes du raisonnement. Mais, puisqu'au lieu de discuter seulement nos principes, il a voulu calomnier nos intentions, et qu'il n'a pas rougi de nous prêter les maximes les plus exécrables, il nous force à lui donner ici une leçon sévère, pour qu'une autre fois il soit un peu plus sur ses gardes, avant d'outrager les personnes, lorsqu'il ne devroit qu'examiner les opinions. On ne doit pas être hardi à insulter, lorsqu'on est intéressé à se faire oublier. Homme imprudent qui venez nous prêcher aujourd'hui la légitimité, qui naguère la repoussiez! pourquoi provoquer, par d'injurieuses attaques, le réveil de nos souvenirs? Croyez-vous avoir déchiré toutes les pages de l'inexorable *Moniteur?* Quoi! vous qui, pour prix de votre dévouement à l'usurpateur du 20 mars, avez été flétri de toutes ses faveurs; vous qui, dans la chambre des pairs de cette époque, avez soutenu avec une servile constance cette loi contre la liberté individuelle, qui fut l'effroi de tous les gens de bien, et qui, dans le sein même de cette assemblée révolutionnaire, fut repoussée par ceux de ses membres qui avoient conservé des sentiments de justice et d'honneur; vous qui, la veille même de la seconde rentrée du monarque légitime, au moment où le drapeau sans tache flottoit autour des barrières de

la capitale, avez protesté que vous vouliez conserver à jamais les hideuses couleurs de la révolution; vous, en un mot, qui, sans doute, avez apposé votre signature à cet *acte additionnel* qui proscrivoit pour jamais la famille des Bourbons, et renfermoit ainsi tout un régicide; c'est vous qui venez nous faire une homélie sur la légitimité, et voilà qu'épris tout-à-coup d'une bizarre tendresse pour cette auguste famille que vous avez reniée et proscrite, vous enseignez la fidélité à des hommes qui du moins n'ont jamais joui des honneurs de la félonie! Comprenez donc votre position et la nôtre. Pour calomnier nos intentions, vous nous attribuez des maximes funestes empruntées à des auteurs que nous désavouons; et nous, pour vous montrer tel que vous êtes, nous n'avons pas besoin de recourir à des citations étrangères, nous n'avons qu'à vous mettre en face de vous-même, nous vous racontons votre histoire! Vous exhumez de vieilles et coupables erreurs, pour nous les imputer, et nous, nous vous rappelons ce que vous avez dit, ce que vous avez fait il y a huit ans! On vous avoit accordé la protection de l'oubli; que n'avez-vous su en profiter.

Mais je m'aperçois que M. Gilbert des Voisins nous a trop long-temps arrêté pour pouvoir nous occuper aujourd'hui de M. Salgues, je le réserve pour un autre fois.

DE LA LÉGENDE

DES ANCIENNES MONNOIES DE FRANCE.

Dans un moment où nos artistes rivalisent pour reproduire aux yeux de toute la France l'image fidèle des traits du Roi qu'elle chérit, nous avons cru convenable de présenter quelques réflexions sur un point d'une assez grande importance, c'est-à-dire sur la légende qu'il conviendroit d'adopter pour les nouvelles pièces.

Domine, salvum fac regem ! tel dut être le cri de toute la France, lorsqu'elle reçut dans son sein les descendants de Henri IV, après trente ans de séparation et de malheurs : telles durent être les paroles d'amour dont elle se plut à entourer la noble image de Louis-le-Désiré ; mais on ne sauroit s'empêcher de remarquer avec quelque peine que cette légende peut convenir aussi bien à tout autre royaume qu'au royaume *très chrétien*.

Il est à propos de nous rappeler à ce sujet les leçons que nous offrent les antiquités de la monarchie française. A peine Clovis a-t-il posé les premiers fondements du *royaume très chrétien*, que nous voyons sur nos monnoies une croix entre un A et un Ω : double signe qui faisoit allusion à cette parole de Jésus-Christ : *Je suis l'alpha et l'oméga : le commencement et la fin.*

Crux vincit ! la croix triomphe; telle est l'inscription qui se trouve sur les monnoies de France à la fin de la première race : semblable à celle que les légions de Constantin voyoient, pendant les combats, briller sur le miraculeux *Labarum :*

Pendant toute la seconde race, nous remarquons encore sur nos pièces d'or et d'argent le signe non équivoque de la foi de nos rois, qui, dans ce titre de *Roi très chrétien*, semblent vouloir montrer à leurs sujets le plus beau caractère de leur légitimité.

Enfin, au commencement de la troisième race, il est une légende qui se reproduit presque continuellement, et qui paroît avoir décidément prévalu : *Christus vincit ! regnat ! imperat !!!* noble et touchant souvenir de la foi de nos pères, comme de leurs exploits guerriers ! C'étoit en effet à ce *cri de guerre* que nos *preux* se précipitoient jadis sur les Sarrasins, lorsque Charles Martel écrasoit sous les coups de sa redoutable épée ces hordes de barbares qui menaçoient d'inonder toute l'Europe.

Aussitôt que le trône de nos rois se fut écroulé sur ses antiques fondements, avec la religion qui en étoit l'appui, on conçoit que le règne de l'impiété ait fait disparoître de dessus nos monnoies une pareille légende ; mais elle n'a pu être effacée du cœur des Français. Puisse-t-elle donc reparoître encore autour de l'image d'un prince qui par sa foi comme par sa valeur ne le cède ni aux Clovis ni aux Charlemagne (1). « *Puisse enfin l'or du Roi* TRÈS CHRÉTIEN, *voyageant d'un pôle à l'autre, porter de toutes parts la devise triomphale :*

LE CHRIST COMMANDE ! IL RÈGNE ! IL EST VAINQUEUR !!!

X.

(1) De Maistre, Considérations sur la France.

NOTA. L'abondance des matières nous oblige à renvoyer les Annonces bibliographiques au prochain numéro.

IMPRIMERIE DE LACHEVARDIERE FILS,
SUCCESSEUR DE CELLOT, RUE DE COLOMBIER, N. 30.

LE

MÉMORIAL CATHOLIQUE.

NOVEMBRE 1824.

RÉFLEXIONS SUR LA THÉORIE PHILOSOPHIQUE DU SENTIMENT RELIGIEUX, *à l'occasion du dernier ouvrage de M. Benjamin-Constant.*

Lorsqu'on observe le mouvement des esprits à l'époque actuelle, on voit se manifester, sous mille formes diverses, une disposition à réduire systématiquement la religion au *sentiment* individuel. On avoit vu jusqu'ici des sectes, des écoles particulières, entrer dans cette erreur; mais aujourd'hui cette tendance est générale, hors de la religion catholique. Considérez les trois grands systèmes d'incrédulité qui règnent en Europe : vous les verrez tous marcher dans cette voie. Le protestantisme, qui déclare publiquement son indifférence pour les dogmes, se renferme maintenant dans un vague sentiment de respect pour la Bible; et il n'y a pas long-temps qu'un ministre a déclaré, au nom de la réforme, que le christianisme est une *affaire de cœur* entre Dieu et l'homme, par le moyen de l'Évangile (1). Représenté aujourd'hui par les sociétés bibliques, le déisme ne demande non plus pas autre chose. Plus de discussions religieuses, voilà leur cri de ralliement : il ne faut pas raisonner sur la religion, on ne doit que la *sentir*. De là le mot de *religiosité*, inventé de

(1) M. Vincent, ministre de Nismes, dans sa *Réponse au premier volume de l'Essai sur l'indifférence*, p. 6.

nos jours pour exprimer ce sourd et aveugle instinct que l'on substitue aux croyances. Enfin, il n'y a pas jusqu'à l'athéisme lui-même qui n'avoue que le spectacle de la nature, en révélant la puissance et la sagesse de la cause occulte qui régit l'univers, inspire au cœur de l'homme des émotions que rien n'empêche d'appeler religieuses (1); et puisqu'on lui accorde qu'elles sont l'essence de la religion, il s'en tient à l'essentiel, et dédaigne ce qu'il regarde comme des formes accessoires. C'est ainsi que, sous ces différentes modifications, la philosophie tout entière est entraînée vers ce système; et l'on se demande avec étonnement quelle puissance cachée, maîtrisant les esprits, les chasse ainsi tous ensemble jusqu'à cette dernière limite du monde religieux, au-delà de laquelle on n'aperçoit qu'un doute immense.

Cette tendance générale est le résultat nécessaire de l'indépendance de la raison de chaque homme, qui est le principe fondamental des opinions dominantes; car c'est toujours là qu'il faut remonter pour expliquer tous les phénomènes de notre siècle. Cette indépendance une fois reconnue, il faut nécessairement, ou renoncer à toute religion, ou créer une religion nouvelle qui n'implique pas l'obligation d'une foi commune; et comme les événements qui se sont passés en Europe depuis trente ans ont fait comprendre à la plupart des esprits la nécessité de retenir une religion quelconque, on est conduit dès lors à chercher quelque chose qu'on puisse encore appeler de ce nom, sans y faire entrer l'obligation de croire quelque chose. Voilà l'origine de la *religion du sen-*

(1) Cabanis dit en parlant de l'ordre qui règne dans la nature : « Rien » n'était plus capable de fixer l'attention des observateurs, de frapper » d'étonnement les imaginations vives et fortes, d'exciter l'*enthousiasme* des » âmes sensibles, et rien n'est en effet plus digne d'admiration. Qui n'a » pas *payé* mille fois ce *juste tribut à la nature?* Qui pourroit demeurer *froid* » et *insensible* à l'aspect de tant de beautés qu'elle déploie sans cesse sous » nos yeux. » (*Rapports du physique et moral*, etc.)

timent, qui est devenue, dans toute l'Europe, le tombeau des croyances.

Quoique la cause générale, que je viens d'indiquer, nous explique suffisamment comment les esprits se trouvent disposés à recevoir cette erreur, il est toutefois utile de montrer spécialement comment la philosophie est nécessairement amenée, par l'état actuel de sa controverse avec la religion, à réduire cette disposition des esprits en un système raisonné.

Lorsque la philosophie sortit en Europe du sein du protestantisme, elle ne fut pas, si je puis parler ainsi, adulte tout en naissant. L'erreur comme la vérité, le bien comme le mal, ne sont jamais entièrement développés à leur origine, et n'arrivent que progressivement à leur complète organisation. La philosophie dut donc rester quelque temps, et resta effectivement dans une sorte d'adolescence, dans un état intermédiaire entre le christianisme, dont elle s'étoit séparée, et l'athéisme formel, vers lequel elle marchoit. Pour combattre le christianisme, elle s'attachoit fortement au principe de l'indépendance de la raison individuelle; et pour combattre l'athéisme, elle recouroit assez volontiers au principe d'autorité, et lui opposoit la croyance générale du genre humain. Telle fut, sauf quelques rares exceptions, son état durant le cours du dix-huitième siècle, et, grâce à l'éblouissement qu'elle avoit produit, elle se berça tranquillement dans ces inconséquences.

Mais comme l'inconséquence, suivant l'expression de d'Alembert, n'est pas un *poste tenable*, le moment devoit arriver où elle seroit obligée d'en sortir. C'est ce que nous voyons aujourd'hui. Pressée à la fois par la religion et l'athéisme, elle est forcée de se développer tout entière, et de marcher rapidement à son dernier terme.

D'une part, les défenseurs de la religion disent à la philosophie : Vous opposez à l'athéisme l'autorité des croyances universelles; mais ce principe, si vous le suivez jusqu'au bout, vous conduit rigoureusement au christianisme, qui repose tout

entier sur ce fondement. Si les athées doivent croire en Dieu sur la foi du genre humain, vous devez croire, sur la foi du genre humain, l'existence des anges, la dégradation primitive de l'homme, la nécessité des sacrifices, la rédemption, c'est-à-dire le christianisme. Que si vous refusez de vous soumettre à une seule de ces croyances universelles, parcequ'elle choque votre raison, vous ne pouvez obliger les athées à se soumettre à la croyance universelle d'un Dieu, puisqu'elle choque aussi leur raison ; donc, vous vous ôterez le droit de condamner l'athéisme en reconnoissant l'indépendance de la raison individuelle, sans aucune ombre de restriction; ou bien, admettant le principe d'autorité dans toute son étendue, vous rentrerez dans le christianisme.

D'autre part, les athées, déduisant rigoureusement les dernières conséquences du principe fondamental de la philosophie, la pressoient depuis long-temps avec une logique non moins irrésistible de se dégager enfin des contradictions qui arrêtoient son entier développement. Pour combattre le christianisme, lui disoient-ils, vous posez en principe l'indépendance de la raison de chaque homme; mais alors de quel droit désavouant ce principe au moment où vous l'établissez, prétendez-vous captiver notre raison, sous la foi du genre humain à l'existence de Dieu. Si la raison générale est infaillible, tout est fini; plus de discussion, plus d'examen; cessons d'être philosophes, pour devenir croyants; nous n'avons qu'à nous soumettre sans raisonner aux décisions de cette autorité infaillible, quel qu'en soit l'objet, et de croire tout ce que vous regardez comme des *chimères universelles*. Si la raison générale n'est pas infaillible, alors c'est à notre raison à juger ses jugements ; et puisqu'elle répugne à reconnoître l'existence de Dieu, nous usons, en la rejetant, du droit imprescriptible de la raison de l'homme. Dès qu'on n'admet pas l'infaillibilité de l'autorité universelle, on doit croire ce qu'elle dit, non parcequ'elle le dit, mais parcequ'elle le prouve. Vous ne pouvez donc

adhérer à ses croyances qu'autant que votre raison particulière reconnoît la solidité des preuves sur lesquelles elles sont appuyées. C'est donc, en dernière analyse, à votre propre raison que vous voulez soumettre la nôtre. Or, de bonne foi, cette prétention est trop absurde. Si nous soumettions notre raison à celle de tous les peuples et de tous les siècles, on pourroit dire qu'elle ne feroit en cela qu'obéir à une autorité manifestement supérieure. Mais exiger que la raison individuelle d'un homme, quel qu'il soit, se soumette à la raison d'un autre homme, tout en reconnoissant en principe l'indépendance de la raison, c'est commander la servitude la plus profonde, en même temps que l'on nie jusqu'à la nécessité de l'obéissance. Ces inconséquences prodigieuses, opprobre de la philosophie, suspendent ses progrès, et préparent peut-être sa défaite. Jamais l'empire des esprits ne sera le privilége de l'inconséquence. Si la philosophie veut régner sur le monde, qu'elle ne recule pas devant ses propres principes; et, sous peine de se replacer sous le joug que nous avons brisé en commun, qu'elle proclame sans exception l'indépendance absolue de la raison individuelle, et comprenne l'athéisme lui-même dans cette tolérance universelle, qui ne peut avoir d'autres limites que celles des opinions humaines.

Ces attaques corrélatives de la religion et de l'athéisme, auxquelles il n'y avoit pas de réponse possible, ont enfin forcé la philosophie de déclarer hautement, sans tergiversation, sans réserve, qu'elle ne sauroit exiger la foi spéciale d'aucun dogme sans abjurer le principe même de son existence. Alors il ne lui restoit à faire qu'un dernier pas pour sortir entièrement des langes de son enfance, et parvenir à l'âge viril de la raison : c'étoit de renoncer solennellement à toute idée de religion; car, les dogmes une fois rejetés, la religion n'a plus de base possible dans l'intelligence humaine. Mais alors le genre humain tout entier eût poussé un cri d'horreur; ce n'est qu'à la fin des temps que les hommes seront capables

de porter le poids de cette dernière et inévitable conséquence. Pour échapper, à la faveur d'un mot, à l'indignation universelle, elle s'est donc réduite à soutenir que l'essence de la religion consiste, toute foi mise à part, dans le sentiment. Par ce moyen, les raisonnements des défenseurs de la religion et des athées, que nous avons exposés plus haut, sont écartés, puisque ces raisonnements supposent, de part et d'autre, que la philosophie tenoit encore à des dogmes quelconques; il ne s'agit plus que de lui arracher son dernier mot, et de la contraindre d'avouer nettement qu'elle n'est au fond que le scepticisme.

La méthode d'autorité, exposée aujourd'hui dans toutes ses conséquences par les défenseurs de la religion, a forcé encore, sous un autre rapport, la philosophie de se réfugier dans ce système du sentiment : la discussion, telle qu'elle est actuellement établie sur les caractères de la religion véritable, devoit infailliblement amener ce résultat. En admettant en général la *nécessité* d'une religion, la philosophie avoit reconnu, conformément aux idées universellement reçues, que la religion se composoit d'un certain ordre de vérités nécessaires, et, par une conséquence rigoureuse, que cette religion, *nécessaire*, *véritable*, devoit être revêtue de caractères auxquels on pût la discerner avec certitude. Appuyés sur cet aveu, les défenseurs de la religion ont déduit, de sa notion même, les caractères auxquels on doit la reconnoître, et ont établi qu'elle devoit être *une*, parceque la *vérité est une;* universelle, puisqu'elle est *nécessaire* au genre humain dans tous les lieux; perpétuelle, puisqu'elle lui est *nécessaire* dans tous les temps. Pour juger la philosophie, qui prétendoit s'en tenir à la véritable religion, tout se réduisoit à savoir si elle réunissoit ces caractères de la vérité. Mais, son histoire à la main, on lui montroit avec une force invincible, que, loin de les posséder jamais, elle n'a jamais présenté que les caractères absolument opposés, et par conséquent ceux

de l'erreur. Qu'a-t-elle été, prise dans son ensemble, qu'un incohérent amas d'opinions contradictoires ? Nul accord ni dans ses conséquences ni dans ses principes mêmes ; elle a tout affirmé, tout nié, tout révoqué en doute : donc point d'*unité*. Non moins vainement chercheroit-elle à s'attribuer la perpétuité : loin qu'elle soit la source de croyances primitives, constantes et perpétuelles, on connoît l'époque où elle fut une nouveauté dans le monde, et les philosophes eux-mêmes en font gloire. Depuis lors, elle n'offre qu'une éternelle mobilité de systèmes si nombreux, que leur seule énumération exigeroit un travail immense. Elle n'a eu de constant que ses inconstances. Son histoire n'est que celle des variations, donc point de *perpétuité*. Enfin le genre humain avoit reçu, transmis, conservé sans elle ces vérités nécessaires, qui sont la vie morale de tous les hommes ; aussi n'a-t-elle jamais été, à ses différentes époques, qu'une suite de *protestations* contre la raison universelle. Bien plus, lorsqu'on la considère de près, dans le cercle étroit qu'elle a occupé, que trouve-t-on ? Elle se réduit, pour chaque philosophe, à son opinion particulière, combattue par l'opinion des autres philosophes ; de sorte que, loin d'offrir rien de général, elle a été, elle est dans son essence tout ce qu'il y a au monde de plus individuel : donc point d'*universalité*.

La philosophie n'a pas tardé à comprendre qu'elle ne sauroit soutenir cette discussion sur les caractères de la religion véritable, tant qu'elle admettroit, d'accord avec la raison générale, que la religion se compose de vérités que l'homme doit connoître avec certitude : car alors nul moyen de nier qu'elle doive posséder ces caractères ; nul moyen également de les montrer dans la philosophie. Pour se soustraire à une argumentation si pressante, il falloit donc essayer de changer la notion universelle de la religion ; il falloit soutenir que la religion, dans son essence, n'est pas relative à l'intelligence, et qu'elle se réduit au sentiment. Dans l'alternative de détruire

ainsi la religion, ou de se renoncer elle-même, elle ne balança pas; et, plutôt que d'abdiquer son indépendance, l'orgueil philosophique préféra s'ensevelir sous les ruines de toutes les croyances.

Déjà Rousseau, dans le dernier siècle, avoit essayé d'établir ce système, mais, effrayé de ses conséquences, il l'avoit soutenu et abandonné tour à tour. Tantôt il avoit dit : « *Bornons-nous* aux premiers *sentiments* que nous trouvons en » nous (1). Sans le *sentiment* ou la *conscience*, je ne sens rien » en moi qui m'élève au-dessus des bêtes que le triste privilége » de m'*égarer d'erreur en erreur*, à l'aide d'un *entendement* » *sans règle* et d'une *raison sans principe* (2). » Tantôt il nous rappeloit à la *raison seule*; il soutenoit que, sans la foi à des dogmes déterminés, nulle vertu n'existe; et qu'il n'est point d'homme, si honnête qu'il soit, s'il suivoit toujours ce que son *cœur* lui dicte, qui ne devienne en peu de temps le dernier des scélérats (3). Tandis que, d'une part, fatigué d'errer de doutes en doutes à l'aide d'une raison sans *principe*, il se renfermoit dans le sentiment, de l'autre, il ne pouvoit se résoudre à cet acte de désespoir de l'intelligence humaine, et frémissoit à la pensée d'abdiquer ainsi à la fois la raison et la vertu. Il étoit réservé à un écrivain de notre siècle de développer enfin cette erreur, sous la forme d'un système méthodiquement combiné dans toutes ses parties, et de répondre ainsi au besoin, depuis long-temps pressenti, de la philosophie, en lui élevant ce dernier asile. Dans son ouvrage sur la religion (4), il établit que la religion consiste essentiellement, dans le sentiment, dont les dogmes ne sont que les formes variables.

(1) Emile, t. II, p. 253.

(2) *Ibid.*

(3) Lettre de Rousseau à M. Tronchin, citée dans les Mémoires de madame d'Épinay, t. III, p. 192.

(4) *De la religion considérée dans sa source, ses formes et ses développements*, par M. Benjamin Constant.

Certes, il faut que la force de la vérité soit bien puissante, pour avoir obligé la philosophie à se jeter dans un système qui n'est que la théorie de la destruction de la raison humaine, dans son rapport avec la religion. Car enfin de deux choses l'une, ou bien pour discerner le sentiment religieux de celui qui ne l'est pas, le sentiment vrai du sentiment faux, le sentiment droit du sentiment dépravé, vous chercherez une règle distincte du sentiment lui-même : dans ce cas, votre système croule; car cette règle, quelle qu'elle soit, ne pourra être connue, vérifiée, appliquée par l'intelligence; et alors ce n'est plus dans le sentiment, c'est dans la raison que vous placez, en dernier lieu, le principe général de certitude en matière de religion. Ou bien vous n'admettrez d'autre règle du sentiment que lui-même, c'est-à-dire que vous ne lui en donnez aucune; et alors, outre que vous consacrez tous les sentiments, et par conséquent toutes les passions et tous les crimes, vous abjurez l'intelligence (1).

Ce n'est pas tout, cette erreur, une fois appliquée à la religion, doit s'étendre nécessairement à tous les objets de l'intelligence humaine. Si le sentiment religieux est pour nous la source de la vérité dans nos rapports avec la *puissance invisible*, le sentiment d'humanité sera pour nous la source de la vérité dans nos rapports avec nos semblables; le sentiment de l'amour de la patrie, dans nos rapports avec la société politique;

(1) Remarquons, en passant, que ce système est tellement destructif de la raison, que l'auteur dont il est ici question refuse à la raison de Dieu même le droit de commander des croyances. En parlant de la révélation, qu'il suppose divine, il avance qu'elle n'étoit qu'une forme de religion, présentée à l'*acceptation du sentiment religieux* des peuples, précisément comme la constitution étoit naguère présentée à l'*acceptation du sentiment politique* du peuple souverain : jamais, depuis son origine, la philosophie n'étoit descendue jusqu'au point de soutenir que l'homme a droit de résister à Dieu même se manifestant dans tout l'éclat de sa puissance : il étoit réservé à la religion du sentiment d'enrichir de ce nouveau présent le domaine déjà si vaste des folies humaines.

le sentiment de famille, dans nos rapports avec la société domestique; le sentiment physique, dans nos rapports avec les êtres matériels. Il n'est pas un seul objet de l'intelligence sur lequel il ne faille uniquement s'en rapporter au sentiment, identiquement pour les mêmes raisons par lesquelles on essaie de prouver qu'il faut s'en rapporter à lui en matière de religion, c'est-à-dire qu'il faut en toutes choses répudier la raison. Aussi lorsque l'auteur dont nous parlons examine les moyens donnés à l'homme pour discerner la vérité, il est conduit à cette dernière conséquence, malgré tous les mouvements qu'il fait pour l'éviter. « Est-ce dans l'autorité qu'il faut placer la règle » de certitude ? — Non, répond-il : nulle autorité n'est infailli- » ble (1). — Est-ce dans sa raison ? — Non, encore : tout ce qui tient » du ressort du raisonnement est variable et *contestable* par » son essence. La logique fournit des syllogismes insolubles *pour* » *et contre toutes les propositions* (2). — Que reste-t-il donc? » — Le sentiment seul *susceptible d'erreur sans doute*, mais » qui conservera néanmoins toujours *quelque chose* (3). » De grâce, encore une dernière explication; apprenez-nous comment avec ce *quelque chose*, qui seul peut être un principe de certitude, et qui néanmoins est *susceptible d'erreur*, nous échapperons au scepticisme.

C'est un étrange spectacle que de voir la raison de l'homme établissant avec un pénible effort un système qui l'a détruite, épuiser le peu de force qui lui reste pour se donner à elle-même le coup mortel. Tandis que, pour consacrer son indépendance absolue, elle la couronne par cette dernière erreur, je la vois à l'instant même expirer dans le doute. X.

(1) Passim.
(2) Pag. 75.
(3) Pag. 79.

SOCIÉTÉ CATHOLIQUE

DES BONS LIVRES.

Il faudroit désespérer de la société, si, à côté des efforts qui sont faits pour tout corrompre, on ne voyoit de loin à loin des efforts actifs pour tout conserver. Nous qui gémissons sur la dégradation des mœurs et des croyances publiques, dans ce royaume autrefois si brillant entre tous les empires chrétiens; et parmi les généreuses entreprises qui ont pour objet de faire rentrer les esprits dans leurs anciennes voies, qui sait s'il n'en est point quelqu'une destinée plus particulièrement à préparer ce grand retour des opinions à une soumission salutaire à la fois pour la religion, la politique et les bonnes mœurs ?

Depuis que la philosophie a fait descendre ses tristes lumières jusque dans les classes inférieures de la société, la corruption du peuple a dû prendre un caractère nouveau, c'est-à-dire un caractère dogmatique, qui cherche des raisons à la folie, des excuses aux vices, et des sophismes à l'impiété. Pour se faire entendre à des esprits que le siècle a rendus raisonneurs, la religion n'a donc plus assez de ses doux charmes, de ses paroles consolantes et de ses pratiques pieuses; elle doit à son tour s'environner de ses vives lumières; elle doit faire revivre le souvenir de ses anciens prodiges; elle doit enfin opposer la science divine à la science du monde, et accabler sous le poids de son autorité les intelligences que l'orgueil a rendues rebelles.

Frappés de la nécessité de faire régner ainsi la religion avec ses salutaires enseignements, sur une société long-temps corrompue par la double influence des vices publics et d'une fausse

instruction, des hommes de bien, accoutumés à ne jamais désespérer de la providence, ont essayé de hâter ce rétablissement des bonnes doctrines, en répandant de toutes parts des livres qui les rendent familières au peuple.

Les philosophes, dans ces derniers temps, ont voulu que le peuple sût lire; c'étoit, disoient ils, un progrès du siècle, et en effet l'instruction y a dû gagner beaucoup. Que ne disoient-ils plutôt ouvertement que c'étoit un moyen de plus de corruption ? On a voulu que le peuple sût lire: et il a lu le Voltaire des chaumières; il a lu le *Catéchisme de Voltaire* (1) ; il a lu des romans obscènes, des brochures séditieuses, des contes horribles, des impiétés, des blasphèmes. Il faut bien supposer pourtant que l'autorité s'apercevra tôt ou tard de cette circulation des livres pervers, du trafic qui en est fait, et de l'impunité des colporteurs qui les répandent dans le royaume; mais puisqu'enfin le peuple sait lire, n'est-il pas important pour la religion, pour l'état, pour les bonnes mœurs, qu'on multiplie à un degré infini tous les livres qui peuvent le détourner des vices, lui faire aimer la piété et l'accoutumer à la soumission. Telle est la pensée qui a présidé à la formation de la société catholique des bons livres. En satisfaisant ce besoin de lire, besoin nouveau qu'on a créé au peuple, elle veut du moins le faire servir à son instruction véritable, et non point à sa corruption. Cette pensée est généreuse et vraiment chrétienne. La société catholique a dû espérer qu'elle seroit secondée par tous les Français amis de leur Dieu et de leur roi; et en effet la seule annonce de son entreprise a excité le zèle et la reconnoissance des pasteurs, des magistrats, et des particuliers qui s'intéressent à la réforme des mœurs et des croyances publiques. Ce n'est pas la première fois, au reste, qu'a été conçu le plan de favoriser le zèle des prédicateurs de l'Évangile par la propagation

(1) Livre infâme, composé des passages les plus remarquables de ce philosophe.

des bons livres : nous trouvons dans un ouvrage publié en Italie (1) en 1771, un projet semblable à celui de la Société catholique ; et comme l'auteur, en exprimant ses vues, semble avoir deviné d'avance celles de la société, on nous saura peut-être gré de lui emprunter quelques passages qui peuvent montrer comment le remède qu'on imaginoit à la fin du dix-huitième siècle contre les doctrines désolantes de la philosophie, peut servir encore contre la perversité du siècle présent, qui n'a pas craint de recueillir cet héritage.

« Tout le monde sait, dit l'auteur dont nous parlons, que les bons livres sont très utiles pour la défense de la religion et des mœurs. Mais quoiqu'en spéculation on en reconnoisse l'utilité, il me paroît que dans la pratique on n'en tire pas tout le parti qu'on en pourroit tirer. Les personnes qui ont de la piété et du zèle se contentent trop souvent d'avoir à peine quelques livres pour leur propre usage; on ne s'empresse guère d'en avoir pour l'usage des autres, et on s'empresse encore moins de faire lire ceux qu'on a par les personnes qui ne les demandent point. Cette bonne œuvre en un mot est négligée ; et elle l'est, ou parcequ'on ne connoît point assez les grands avantages qui en résultent, ou parcequ'on n'y réfléchit point assez, ou parcequ'on se la représente comme trop difficile. Sortons de cette indolence, détruisons ou écartons de tout notre pouvoir ces obstacles; que parmi les bonnes œuvres, celle de répandre autant que nous le pourrons les bons livres, ait un rang distingué, et nous rendrons un service infiniment important à la cause de Dieu et à notre prochain. Les circonstances du temps où nous vivons, et les dispositions où les esprits se trouvent, semblent s'unir à rendre cet expédient absolument nécessaire, et peuvent contribuer à le rendre très fructueux. Il en coûtera à la vérité, pour l'employer avec succès, quelque dépense et quelque peine, mais aussi ne le proposé-je qu'à des personnes qui aient et le

(1) Le *Chrétien catholique*, par le P. Nicolas-Joseph Albert de Diessback, jésuite à Turin.

pouvoir et la bonne volonté d'entreprendre quelque chose pour la gloire de Dieu et pour le bien des âmes; et de telles personnes ne sauroient assurément faire un meilleur usage de leurs facultés et de leur zèle. Elles sont sûres de graver et de conserver par là, dans le cœur de bien des hommes, les principes de la religion et des plus excellentes vertus. La chose n'est d'ailleurs point trop difficile; et, dans l'exécution, elle a plusieurs degrés qui permettent à bien des personnes de presque toutes les conditions d'y prendre part, de façon que, lors même qu'on ne se voit point dans le cas d'entreprendre ce qu'il y a de plus parfait en ce genre, on ne doit point se rebuter d'y concourir. »

Après avoir indiqué les moyens qui peuvent faire participer les classes les plus modestes à une si bonne œuvre, l'autre s'écrie: « Chers amis de Dieu et de sa sainte religion, animons notre zèle, et ne souffrons point que le libertinage fasse plus d'efforts pour perdre nos frères que la religion pour le sauver. Non contents de gémir sur les maux de l'Église, employons-nous vigoureusement selon notre pouvoir à en arrêter le cours. »

Ce vœu si pieux s'accomplit aujourd'hui, et tout nous fait croire que cet accomplissement tardif portera des fruits abondants. Le prospectus de la Société catholique fait connoître les moyens qu'elle emploie pour répandre des livres utiles et qui remplissent parfaitement le désir exprimé par l'auteur que nous venons de citer. D'après ces moyens, elle peut propager chaque année une multitude infinie de bons ouvrages, que ses souscripteurs distribuent suivant les besoins des lieux. Chaque souscripteur paie 20 francs, et reçoit pour ce prix 30 volumes au moins (1). Chaque ouvrage lui est envoyé à trois exemplaires, savoir, un pour lui, et deux pour les personnes qui ne peuvent acheter des livres. Indépendamment des volumes fournis aux souscripteurs, la société forme en diverses villes des dépôts qui sont mis à la disposition de MM. les évêques ou de MM. les curés, et qui sont destinés à fournir des livres pour les classes inférieu-

res du peuple. Ce n'est donc ici que l'élan d'un zèle charitable; et voilà pourquoi la Société catholique, qui compte parmi ses membres tant d'hommes éminents par les services qu'ils ont déjà rendus à la religion, n'a pas hésité à se livrer à la douce espérance de voir son œuvre grandir par les soins et la piété de tous les Français fidèles. Nous participons à ses bienfaits en la faisant connoître; mais nous aimons surtout à lui témoigner notre propre reconnoissance pour le zèle généreux qu'elle met dans ses travaux.

On adresse les lettres à M. le directeur de la Société catholique, rue Palatine, hôtel Palatin, à Paris. Le conseil général de la société est présidé par M. le duc Matthieu de Montmorency; une commission composée de cinq membres, et présidée par M. l'abbé Lovembruk, missionnaire de France, est chargée de la direction de l'œuvre. On établit en ce moment dans les provinces des directions particulières qui correspondront avec la direction générale de Paris.

Histoire comparée des systèmes de philosophie, considérés relativement aux principes des connoissances humaines ; par M. de Gérando : deuxième édition, revue, corrigée et augmentée (1).

A une époque où tant d'esprits opiniâtres et superbes, tant de cœurs corrompus et dégradés, refusent encore de reconnoître dans la religion l'unique et l'éternelle source de toute vérité, où ils préfèrent à ses enseignements immuables les rêves passagers d'une philosophie menteuse, certes une entreprise d'une utilité vivement sentie étoit la publication d'une histoire complète des variations de la philosophie depuis son origine jusqu'à nos jours. Car, il faut l'avouer, tant que l'homme ne prend conseil que de son inexpérience et de son orgueil, il lui est assez naturel d'avoir foi dans les promesses séduisantes de cette philosophie, qui semble lui offrir, comme autrefois l'ange de ténèbres à nos premiers parents, *les fruits de l'arbre de la science du bien et du mal.* Mais lorsque l'histoire lui apparoît, forte de l'expérience des temps passés, lorsqu'elle oppose à ses recherches d'un jour trois mille ans de stériles recherches, lorsqu'elle lui montre le sort de ses inventions dans la destinée qu'ont subi tour à tour et les rêves

(1) La première édition de cet ouvrage avoit paru en 1804 ; mais elle n'offroit qu'un tableau très rapide des systèmes philosophiques, tandis que la seconde édition peut être regardée comme une histoire complète. Il en a déjà été publié quatre volumes, qui ne renferment pas encore tout le développement des matières contenues dans le premier volume de la première édition ; mais on nous assure que la seconde partie de l'ouvrage, où se trouve l'examen critique des systèmes, n'éprouvera aucune augmentation ni aucune modification. Voulant donc rendre compte de l'ouvrage entier, au défaut des volumes de la seconde édition qui n'ont pas encore paru, nous avons été autorisés à recourir aux deux derniers volumes de la première édition.

de l'académie et les chimères du portique; alors un tel spectacle est bien fait pour dessiller ses yeux abusés, pour ruiner ses espérances et briser son orgueil.

Mais non, si nous en croyons l'auteur de l'*Histoire comparée des systèmes*, telles ne sont point les leçons que nous offre l'histoire de la philosophie. Il convient bien, à la vérité, qu'au premier regard elle semble ne nous présenter, à travers le chaos de tant de systèmes divers, que « des hypothèses sans » nombre élevées au hasard et rapidement détruites; une di- » versité d'opinions d'autant plus sensible que la philosophie a » été plus développée; des sectes, des partis même, des dis- » putes interminables, des spéculations stériles, des erreurs » maintenues et transmises par une imitation aveugle,.... une » succession de doctrines qui se renversent les unes les autres » sans pouvoir obtenir plus de solidité, la raison humaine ainsi » promenée dans un triste cercle de vicissitudes;..... l'expé- » rience et le raisonnement, le sens commun et la spéculation, » paroissant lutter constamment et se donner sur tous les points » un démenti réciproque; l'idéalisme aux prises avec le matéria- » lisme, enlevant tour à tour à l'intelligence, ou les objets qu'elle » croyoit connoître, ou le sentiment qu'elle avoit de sa propre » dignité et même de son existence; la philosophie exaltée par » le dogmatisme au point de ne plus mettre de bornes à ses » prétentions, entraînée ensuite par le scepticisme dans les abî- » mes d'un doute absolu;..... les mêmes questions enfin qui » partagèrent il y a plus de vingt siècles les premiers génies de » la Grèce, agitées encore aujourd'hui après tant de volumineux » écrits consacrés à les discuter (1).» Mais à peine l'auteur de l'*Histoire comparée* nous a-t-il fait apercevoir dans le lointain ce désolant spectacle, que, laissant à l'observateur *frivole* et *superficiel* l'abattement et l'effroi, il appelle l'observateur *impartial* et *judicieux* à de plus nobles espérances : il pro-

(1) Premier volume, page 48.

met de lui faire faire dans l'étude des systèmes philosophiques les plus merveilleuses découvertes, et lui propose de s'élancer avec courage dans une carrière au terme de laquelle il *se sentira animé pour la philosophie d'une ardeur nouvelle, en se voyant doué de nouvelles forces* (1).

Quoiqu'en notre qualité d'observateur *frivole* et *superficiel* nous ayons été frappé, par l'aspect des vicissitudes de la philosophie, d'un découragement dont il nous est bien difficile de nous relever, faisons cependant un dernier effort sur nous-mêmes, et tâchons d'accompagner l'auteur de l'*Histoire comparée* dans ses *investigations approfondies*. Nous aurions toujours retiré quelque fruit de ce pénible voyage, quand il ne serviroit qu'à nous convaincre encore davantage de la foiblesse incurable de notre raison, lorsqu'elle ne veut chercher qu'en elle-même et sa règle et son point d'appui.

Il s'agit d'abord de tracer le plan général de l'ouvrage; or l'auteur le divise naturellement en deux parties : la première renfermera l'exposé historique des systèmes, la seconde leur examen analytique. Toutefois l'exposé historique n'embrassera pas les systèmes avec le même détail dans toutes leurs parties, telles que la métaphysique, la logique, la morale, la politique. L'historien s'attachera à ramener cet exposé à un point de vue unique et fondamental, en considérant tous ces systèmes relativement aux *principes des connoissances humaines;* en effet, ajoute-t-il très philosophiquement : « *Avant de décider sur* DIEU, L'UNIVERS, L'HOMME, *ces trois grands objets de toute doctrine philosophique, il faut examiner avant tout en vertu de quel titre l'homme décide sur quelque chose* (2). »

Déjà l'auteur de l'*Histoire comparée* est entré en matière; il a commencé de traiter la question de l'origine de la philosophie; question assez grave, il faut le dire, en ce qu'elle se

(1) Premier volume, page 55.
(2) Préface, page xxj.

rattache à la très grave question de l'*état primitif de l'homme sur la terre*. En effet, selon que l'homme aura commencé par l'état sauvage, comme le prétendent quelques philosophes, ou par un état de science, suite naturelle d'une révélation primitive, on conçoit que la solution de la question, touchant l'origine de la philosophie, devra nécessairement varier. Il étoit donc convenable d'approfondir ici la question de l'*état primitif de l'homme sur la terre*, pour ne pas faire reposer l'histoire de la philosophie sur une base ruineuse; point du tout : « Nous n'examinerons pas, dit l'auteur de l'*Histoire* » *comparée*, la question de savoir si l'état sauvage a été, his- » toriquement parlant, et dans l'ordre des dates, le premier » état de la société humaine, question qui est l'objet de *doutes* » *graves et plausibles*. Nous nous bornons à considérer ici » l'état sauvage, tel que l'expérience nous permet de l'étudier » chez de nombreuses peuplades, comme le degré le plus infé- » rieur de la civilisation, ou qu'*il ait été en effet la condition* » *primitive*, soit qu'il ne résulte, *comme il nous paroît plus* » *probable, que d'une rétrogradation, d'une décadence cau-* » *sée par diverses causes extérieures* (1) ....» En effet, que l'état sauvage soit le degré le plus inférieur, le degré primitif de la civilisation, ou qu'il ne résulte, *comme il nous paroît plus probable*, que d'une rétrogradation ou d'une décadence qui sembleroit lui avoir ôté le caractère distinctif de la nature humaine, c'est-à-dire la perfectibilité, peu importe; les faits historiques se tairont : l'auteur de l'*Histoire comparée* va bâtir un long roman sur la *manière probable* dont l'homme a passé de l'état sauvage, c'est-à-dire d'un état *rétrograde*, à la civilisation; il va raisonner sans fin sur les progrès de cette civilisation, à mesure que l'homme aura passé successivement par les différents âges : âge des sens, âge des peuples pasteurs, âge des peuples agriculteurs, âge de l'établissement

(1) Premier volume, page 208.

des cités, âge de la navigation et du commerce, etc (1). En un mot l'*état sauvage*, considéré comme l'état primitif de l'homme, sera mis au nombre des vérités *nécessaires*, du moins au système des philosophes. Certes, c'est bien ici le lieu d'appliquer une réflexion de l'auteur des *Soirées*, vraiment frappante de vérité : « Toutes les fois, dit-il, que vous voyez » un philosophe du dernier siècle s'incliner respectueusement » devant quelque problème, nous dire que la *question passe* » *les forces de l'esprit humain*, qu'il *n'entreprendra pas de* » *la résoudre*, etc., tenez pour sûr qu'il redoute au contraire le » problème comme trop clair, et qu'il se hâte de passer à côté » pour conserver le droit de *troubler l'eau*. Je ne connois pas » un de ces messieurs à qui le nom sacré d'*honnête homme* » convienne parfaitement (2). » Ce sont ces mêmes philosophes que le même écrivain appelle très plaisamment *théophobes* (3), en ce qu'ils n'osent pas dire trop ouvertement, *Il n'y a pas de Dieu;* mais toutes les fois qu'ils raisonnent sur la formation de la société, l'invention de la parole, l'origine des idées, ou autres questions semblables, ils aiment beaucoup à dire, *Dieu n'est pas là;* ou, ce qui est encore plus singulier, *Dieu n'avoit que faire là*. Je me rappelle à ce sujet une des plus plaisantes saillies qui aient échappé à l'esprit philosophique. Condillac, examinant quelque part la question de l'origine de la parole, nous dit d'abord gravement : *Adam et Ève ne durent pas à l'expérience l'exercice des opérations de leur âme, et, en sortant des mains de Dieu, ils furent, par un secours extraordinaire, en état de réfléchir et de se communiquer leurs pensées* (4). Voilà une profession de foi à coup sûr très méritoire de la part de monsieur l'abbé de Condillac ; mais écoutez-le

(1) Voyez le troisième chapitre du premier volume, page 196.

(2) *Soirées de Saint-Pétersbourg*, tom. I, page 158.

(3) *Ibid.*, page 404.

(4) *Essai sur l'origine des connoissances humaines*, 2e partie, page 1.

ajouter aussitôt, comme s'il se repentoit : *Je crois, au reste, qu'il ne suffit pas à un philosophe de dire qu'une chose a été faite par des voies extraordinaires, mais qu'il est de son devoir d'expliquer comment elle auroit pu se faire par des moyens naturels!!!* Le lecteur comprendra facilement ce que tout cela veut dire, sans que nous prenions la peine de le traduire en bon français. Voilà pourtant ce qu'on appelle la *philosophie de l'expérience*, la *philosophie des faits!* Mais revenons à l'auteur de l'*Histoire comparée*.

Après avoir terminé son roman sur l'origine de la philosophie, après nous avoir entretenus assez long-temps des traitions antiques qui se retrouvent chez les Chaldéens, les Indiens, les Égyptiens, etc., traditions qui appartiennent à l'histoire de la religion plutôt qu'à celle de la philosophie; l'auteur de l'*Histoire comparée* nous montre la philosophie *prenant son essor* dans la Grèce, environ six siècles avant Jésus-Christ. La grande revue des systèmes commence donc enfin; l'auteur divise son histoire en cinq périodes: pendant la première, nous voyons passer sous nos yeux Thalès, et sa physique sur l'âme du monde; Pythagore, et ses nombres mystérieux; Xénophane et Parménide nous soumettent leur monde intelligible, Leucippe et Démocrite leurs atomes, Protagoras ses sophismes.

Socrate ouvre la seconde période en combattant le scepticisme, qui avoit désolé la fin de la première; Pyrrhon n'en paroît pas moins après lui, qui le renouvelle. Épicure établit ses principes physiques de la morale; Zénon se roidit appuyé sur la loi du destin. Viennent enfin Arcésilas et Carnéade, qui terminent encore cette seconde période par le doute absolu.

Continuant infatigablement sa marche, l'auteur de l'*Histoire comparée* nous fait suivre, pendant la troisième période, les destinées de la philosophie à Rome et à Alexandrie, jusqu'à

ce qu'enfin nous voyons, pendant la quatrième période, c'est-à-dire au sixième siècle, l'extinction successive de toute étude philosophique chez toutes les diverses nations.

L'auteur de l'*Histoire comparée* ne peut se consoler d'un si douloureux spectacle, qu'en se hâtant d'arriver à la cinquième et dernière période, où il nous montre avec enthousiasme trois grands réformateurs qui s'élèvent sur les ruines de la philosophie ancienne : Bâcon en Angleterre, Descartes en France, Leibnitz en Allemagne ; de ces trois fécondes tiges nous voyons pousser dans toute l'Europe des rameaux sans nombre, jusqu'au moment où Kant, arrivant le dernier, réforme à son tour et Bâcon, et Descartes, et Leibnitz, et tous leurs disciples.

Dans toute l'immense carrière que l'auteur de l'*Histoire comparée* vient de fournir, nous l'avons laissé marcher sans l'arrêter, sans le contredire; nous avons souffert patiemment que, rendant compte de tant de systèmes, si variés, si contradictoires, et souvent si absurdes, il se crût obligé, en sa qualité d'observateur *impartial*, de payer à chacun d'eux son tribut d'éloges, variant à l'infini les formes de sa complaisante et vaste admiration. Nous nous sommes aussi dispensés de réclamer contre l'inexactitude avec laquelle il expose certains systèmes : nous voulions nous hâter d'arriver au but. Dispensons-nous encore de le suivre pendant la seconde partie de son ouvrage, où nous ne laisserions pas toutefois de jouir assez agréablement de son embarras, lorsqu'il se voit obligé de *reprendre en sous-œuvre* tous les magnifiques éloges qu'il a donnés à chaque système, au point de ne plus savoir alors ce qu'il doit louer. Au fait, répondez, historien *judicieux* et *impartial*, quelles sont les précieuses découvertes que nous devions faire dans un si laborieux voyage, quel est le résultat définitif de vos *investigations approfondies?* Nous vous écoutons.

L'auteur de l'*Histoire comparée* commence ici à indiquer quels sont les *desiderata* de la science, ou les vides qui res-

tent à combler en philosophie. Il pose, comme le fait observer M. de Bonald (1) dix-huit problèmes, « sans y comprendre le » premier de tous, *qu'est-ce que la science ?* sur lequel on n'est » pas encore d'accord. Ces dix-huit problèmes, dont chacun réu- » nit à lui seul toutes les questions de la philosophie, sont dé- » veloppés dans une série d'environ cent soixante questions, » auxquelles on pourroit en ajouter tout autant, et qui même, » résolues d'une manière par les uns, le seroient bientôt d'une » manière contraire par les autres. » Or, après avoir envisagé la solution de toutes ces questions dans un seul système, qui est celui du criticisme de Kant, l'auteur de l'*Histoire comparée* termine en ces mots : « Concluons que le criticisme a achevé » de manifester les *vrais besoins de la philosophie*, soit par » la lumière qu'il a répandue sur les problèmes essentiels, soit » par la nouvelle preuve qu'il a donnée de *l'insuffisance atta-* » *chée aux solutions offertes par les systèmes que nous avons* » *passés en revue* jusqu'à ce moment. Les efforts mêmes du » criticisme ont été utiles, en ce qu'ils ont achevé de montrer » l'unique voie par laquelle ces solutions puissent être obte- » nues, c'est-à-dire la philosophie, qui mérite proprement le » nom de *philosophie de l'expérience* (2). »

Nous en avons assez entendu : ici, le ridicule cesse pour faire place à des sentiments de pitié. La voilà donc cette philosophie si vantée qui, interrogée sur les résultats de trois mille ans de travaux, vient, pour toute réponse, nous entretenir de ses espérances, ou plutôt nous faire l'humiliant aveu de son néant ; la voilà cette philosophie qui ose disputer à la religion le droit de gouverner les hommes, et qui ne rougit pas de verser souvent sur elle l'injure et le mépris. Grâces toutefois lui soient rendues, à cette religion qui depuis tant de siècles a bien voulu conserver à la société

(1) *Recherches philosophiques*, tome I, page 56.

(2) Troisième volume de la première édition, page 250.

une existence *provisoire*, jusqu'à ce que la philosophie, d'accord sur le principe de certitude qu'elle doit adopter, *décide ensuite ce que nous devons croire sur Dieu, sur l'homme et sur la société! O philosophi, credula gens!* disoit Sénèque: O philosophes, espèce crédule! pour ne pas vous donner un autre nom, eh quoi! vous ne doutez pas de faire encore un appel à la *philosophie de l'expérience;* et nous, nous ne craignons pas de vous rappeler, avec un grand écrivain, à l'expérience de la philosophie, et de vous choisir vous-mêmes juges de votre propre cause.

Que si nous trouvons dans cette histoire des erreurs de l'esprit humain qui vient de nous être présentée, quelques motifs d'espérance et de consolation, combien ces espérances diffèrent de celles que la philosophie voudroit encore nous faire concevoir. Oui, après avoir vu cette philosophie orgueilleuse s'isoler à son origine des traditions antiques pour ne plus relever que d'elle-même, nous avons aimé aussi à voir bientôt le scepticisme, en punition de ce schisme coupable, dévaster avec une force de destruction effrayante les régions de l'intelligence que le dogmatisme avoit peuplées de créations brillantes sans doute, mais si peu solides; et continuant de le saper jusque dans ses derniers fondements, creuser sous lui des abîmes sans fond que la philosophie peut bien essayer de franchir, mais qu'elle ne comblera jamais. Au milieu de cette lutte à mort du scepticisme et du dogmatisme, nous avons vu encore avec consolation beaucoup de philosophes qui, également fatigués et des doutes irrémédiables de l'un, et des affirmations hasardeuses de l'autre, abdiquoient enfin cette prétendue souveraineté de la raison individuelle, pour chercher désormais la certitude aux sources de ces antiques traditions, répudiées par la philosophie; nous nous sommes enfin réjouis d'entendre les Héraclite, les Cicéron, les Sénèque, les saint Augustin, et tant d'autres philosophes, tant anciens que modernes, proclamer le consentement universel de tous les peuples, la raison générale, comme

le principe et la règle de la certitude, ou plutôt comme la voix de Dieu même qui retentit jusqu'à nous à travers les siècles.

Mais combien les espérances qu'éveille en notre âme ce spectacle consolant seroient foibles encore, si elles ne recevoient au temps où nous vivons une confirmation si éclatante. Oui, nous sommes désormais autorisés à espérer que la religion reconquerra tous ses droits sur le cœur comme sur l'esprit de l'homme. Lasse, en effet, de se borner à repousser les attaques multipliées de ses impuissants ennemis, elle s'est enfin décidée à les attaquer à son tour. La philosophie a été saisie par elle corps à corps. L'anarchie a été vaincue dans la sphère des sciences religieuses et morales, comme dans celle de la science politique ; et désormais nous aimons à nous écrier avec un des écrivains qui auront le plus contribué à hâter de nos jours le triomphe de la religion : « Nous la reverrons la superbe » alliance de la religion et de la science : ils reviendront ces » beaux jours du monde où toute science remontoit à sa » source (1). »

(1) Demaistre, traduction du traité de Plutarque, intitulé : *Des délais de la justice divine.*

Bibliothèque choisie des pères de l'église grecque et latine, ou Cours d'éloquence sacrée, par Marie-Nicolas-Sylvestre Guillon, professeur d'éloquence sacrée, prédicateur du Roi (1).

L'Église catholique ne sépara jamais deux choses que Dieu a unies, et qui renferment toute l'économie de la religion, la parole de Dieu, source unique de toutes les vérités que l'homme doit connoître pour leur obéir, et la tradition qui

(1) A Paris, chez Méquignon-Havard, rue des Saints-Pères, n° 10. Cette collection formera environ 25 volumes : il en a déjà paru 4 ; prix 7 fr. le volume, sur papier fin satiné.

nous a conservé cette parole divine, et qui en a fixé le véritable sens ; et aussi, après le *Testament* même, écrit sous la dictée de l'Esprit-Saint par les disciples de Jésus-Christ, et qui contient toutes les vérités et toutes les espérances que le Sauveur nous a légusées, rien n'est plus vénérable pour nous que les écrits de ces hommes illustres qui ont défendu d'âge en âge cet héritage divin contre les attaques de l'erreur, qui confondirent toutes les interprétations particulières en leur opposant l'interprétation publique et invariable de la société chrétienne, et qui composèrent ainsi, s'il est permis de parler de la sorte, le commentaire du texte divin où sont écrites les conditions immuables de notre salut, de l'immuable foi de toutes les générations qui nous précédèrent dans le chemin du salut tracé par Jésus-Christ.

Or, les admirables monuments d'une tradition si ancienne et toujours uniforme doivent paroître quelque chose de bien merveilleux au milieu du chaos d'opinions dans lequel les sectes qui se sont séparées de nous s'enfoncent de plus en plus chaque jour. Vous n'êtes que d'hier, pouvons-nous dire à tous ces novateurs, et déjà vous avez parcouru dans tous les sens le chemin de l'erreur, et nous ne pouvons plus compter même tous les systèmes contradictoires par lesquels vous avez remplacé vos premiers systèmes ; et l'Église, lorsque vous l'interrogez sur la foi de dix-huit siècles, peut vous renvoyer aux écrits des apologistes qui défendirent cette foi naissante contre ses premiers ennemis. Ne faut-il pas fermer les yeux à l'évidence pour méconnoître ici le trait le plus distinctif de la vérité et de l'erreur; d'une part, cette immuable unité qui est le caractère essentiel de la raison divine; de l'autre, ces éternelles variations qui sont l'inévitable condition de la raison de l'homme abandonnée à elle-même ? S'il ne s'est pas rencontré encore un philosophe dont les écrits ne soient pas remplis de contradictions, que seroit une collection de tous les écrits philosophiques, qu'un honteux monument de toutes les con-

traditions et de toutes les erreurs de l'esprit humain, qu'une image de cette Babel que voulurent autrefois élever contre le ciel des hommes qui, en punition de leur révolte, furent condamnés à ne plus s'entendre, et dont l'un détruisoit ce que l'autre avoit édifié? De même, on ne sauroit se faire une idée complète de la confusion de langage et de l'opposition de doctrines que présenteroit un recueil de tout ce que les protestants ont écrit sur la religion; et tant de systèmes formés tour à tour des débris du christianisme, sapé dans sa base par la réforme, et qui n'ont abouti qu'à la destruction de toutes les vérités révélées, ne seroient qu'un véritable labyrinthe, suspendu de tous côtés sur des abîmes, où la raison iroit nécessairement se perdre après avoir péniblement erré dans mille routes ténébreuses. L'Église catholique seule se présente au monde environnée d'une multitude éclatante de témoins dont la voix, qui proclame les croyances de tous les temps et de tous les pays, ne se contredit jamais, et n'est que comme l'écho long et fidèle qui redit d'âge en âge la parole sortie à l'origine de la bouche du Sauveur. L'Église seule ne craint pas d'exposer à tous les yeux toute la suite d'une tradition qui n'a jamais varié; son symbole d'aujourd'hui n'a rien à redouter de son symbole d'hier. Elle appelle avec confiance le témoignage de tous les siècles, et tous les siècles, répondant à son appel, lui rendent le même témoignage. Or, nous le demandons, cet accord de tant de générations si différentes de mœurs, d'esprit et de langage qui se sont succédé au sein d'une même société, ce consentement unanime dans les mêmes dogmes, dans les mêmes espérances, dans les mêmes devoirs, ne présente-t-il rien qui sorte de l'ordre des choses humaines? et si la religion catholique ne vient pas de Dieu, de qui tient-elle un caractère qui la sépare si visiblement de toutes les sectes qui ont été l'ouvrage des hommes?

Les écrits des pères et des docteurs de l'Eglise seroient donc pour nous la plus précieuse de toutes les collections, quand

même on ne les considéreroit que comme les monuments authentiques de la foi invariable des siècles qui nous ont précédés; mais ils sont aussi, sous d'autres rapports, un trésor inestimable pour tous les chrétiens, et surtout pour les ministres des autels. *Les lèvres du prêtre doivent être les dépositaires de la science;* or, dans cette science merveilleuse du salut, que le prêtre doit apprendre aux peuples, rien n'est le fruit des inventions humaines, rien n'a été abandonné à l'arbitraire des hommes; toutes les vérités dont elle se compose doivent porter le sceau de la raison divine, parceque l'intelligence souveraine de Dieu a seule le droit de commander à notre intelligence. La parole de Dieu, tel est donc le fondement nécessaire de toutes les vérités que le chrétien est obligé de croire; mais plusieurs de ces vérités ne se trouvent renfermées dans l'Écriture que comme dans leur germe; et Jésus-Christ lui-même a comparé sa parole à une semence divine qui devoit croître avec le temps, et se développer. Suivez en effet l'histoire de la religion; vous voyez sa doctrine se fixer, tous les dogmes sortir pour ainsi dire de l'Écriture, et se montrer successivement suivant les besoins de l'Église et les attaques de l'erreur. De là la nécessité de joindre à l'étude de la parole de Dieu, l'étude de la tradition, qui n'est que la parole de Dieu développée. Que sont les ouvrages des Pères, que le magnifique commentaire de la Bible, qu'un reflet prolongé qui nous fait distinguer tous les rayons de lumière, dont le centre commun est dans la parole de Dieu? Tout a été dit par eux sur le livre qui renferme tout; et c'est dans leurs ouvrages qu'il faut étudier toutes les parties de cette science merveilleuse de la religion, qui embrasse tous les devoirs comme toutes les vérités. « Tel est » l'ordre établi par tous les siècles chrétiens: *Post Scripturas sa-* » *cras doctorum hominum tractatus leges,* a dit saint Jérôme. » Par ce mot *doctorum hominum*, nous entendons, avec ce » pieux et savant écrivain, ces hommes *puissants en œuvres* » *et en paroles,* que nous qualifions du titre privilégié de doc-

» teurs et de pères de l'Église que Jésus-Christ, l'unique maître » des hommes, daigna s'associer dans cette honorable qualité, » en les éclairant particulièrement de ses lumières.... En les » dispersant dans les différents siècles, pour combattre les nou- » veaux abus et les nouvelles erreurs, il a voulu, non seule- » ment qu'ils éclairassent les nations et leur siècle, mais que » leur doctrine, consignée dans des écrits excellents, parvînt aux » races futures, et qu'ils fussent encore, après leur trépas, les » apôtres de tous les pays et de tous les temps. Nous les appe- » lons *nos pères* dans la foi, parceque leurs écrits, pleins de la » science du salut, se sont répandus, dit saint Augustin, comme » une rosée abondante dans le champ de l'Eglise, pour y faire » fructifier les germes de vie que Jésus-Christ et ses premiers » disciples y avoient laissés. Unis à l'Écriture, leurs ou- » vrages, consacrés par l'Église, ajoutent à l'autorité de la » parole divine immédiatement émanée de l'Esprit saint, le » poids imposant d'une inspiration au moins indirecte qui les » a produits, et l'efficacité d'une grâce toute particulière, qui » les distingue si éminemment de toutes les compositions hu- » maines (1). » C'est M. Guillon que nous venons d'entendre, et, comme lui, nous devons conclure que l'éloquence de la chaire, tombée parmi nous avec l'étude des Pères et de la tradition, ne pourra faire revivre une gloire qui étoit celle de la religion, qu'en se retrempant à cette source sacrée.

C'est pour rendre d'un accès plus facile cette partie si importante de la science nécessaire à l'orateur sacré, que M. Guillon a cru devoir publier la *Bibliothèque choisie des Pères*, que nous annonçons. Nous le laisserons exposer lui-même son plan.

« S'il est indispensable pour former l'orateur chrétien, de » se bien pénétrer des Pères, tout n'étant pas d'une égale im- » portance dans leurs ouvrages, il faut y apporter un choix.

(1). Discours préliminaire.

» Nous publions une BIBLIOTHÈQUE CHOISIE DES PÈRES GRECS ET » LATINS, considérés sous le rapport de l'éloquence.

» Nous les partageons en quatre classes :

» Les Pères *apostoliques*, ceux qui vécurent près des apôtres, » et dont les écrits, empreints, selon l'expression de Bossuet, de » la première sève du christianisme, nous ont été conservés, » dit un autre écrivain, par un miracle spécial de la provi- » dence.

» Les Pères *apologistes*, qui publièrent du pied des échafauds » ces lumineuses défenses du christianisme, encore aujourd'hui » si propres à confondre ses modernes adversaires.

» Les Pères *dogmatiques*, tous ceux de qui les discours ou » traités contiennent les plus riches développements de la foi et » de la morale évangélique.

» Les Pères *controversistes*, ceux qui florissoient à l'époque » où la controverse commença à prévaloir sur l'éloquence, et » qui, dans la décadence du goût, firent briller encore quelques » étincelles du feu sacré que saint Bernard, au douzième siècle, » ralluma pour un moment.

» Nous arrêtons notre travail au quinzième siècle. Chacun de » ces articles est précédé d'un discours préliminaire sur le ca- » ractère du temps ou des principaux ouvrages que nous denne- » rons, soit en les traduisant en totalité ou par extraits, soit en » les faisant connoître par des analyses. »

ESQUISSES D'APRÈS NATURE.

N° III.

Une leçon de poésie libérale.

Près d'un appartement que j'occupois il y a quelques mois, étoit une chambre, séparée de celle où je couchois par une simple cloison de bois, qui me permettoit, ou, pour mieux

dire, qui m'obligeoit d'entendre ce qui se disoit dans la pièce voisine. Heureusement que, sortant beaucoup pendant le jour, et dormant fort bien pendant la nuit, je subissois le moins possible les indiscrétions du voisinage. Je n'avois même pas demandé qui logeoit à côté de moi. Je crois pourtant qu'on m'avoit dit que c'étoit une femme : mais on n'en étoit pas bien sûr.

Cependant, un soir que je m'étois endormi en lisant les lamentations du *Journal des Débats*, devenu de l'opposition parcequ'un homme généreux n'étoit plus ministre; et les platitudes du *Drapeau blanc*, devenu ministériel parcequ'un ministre étoit devenu généreux, je fus réveillé en sursaut par un bruit étrange et inaccoutumé, qui venoit de la chambre voisine. C'étoient les accents, tantôt plaintifs, tantôt éclatants, d'une voix moitié rauque moitié criarde, dont le son douteux ne m'apprenoit pas à quel sexe elle appartenoit. Quoi qu'il en fût, comme la voix parloit sans interlocuteur, je compris que la scène étoit un monologue, peut-être extrait d'un mélodrame nouvellement né, ou même d'un mélodrame à naître (genre d'ouvrage que j'estime infiniment, quoique je n'en fasse pas), et la position de mon lit servant merveilleusement ma curiosité, j'appliquai l'oreille contre l'indiscrète cloison, et j'entendis distinctement ces mots :

« *Exécrable inquisition!... odieux tribunal!... sanglante arène!.... Mission fanatique!... Cruelle puissance de Rome!... Conciles barbares!... Loi des enfers!... Luce II! Alexandre III! Paul IV! Innocent V! tyrans de Rome!... Fougueux Grégoire VII! Cruel Grégoire IX! infâmes pontifes! féroces énergumènes!... Abominable Torquemada!... Fanatique saint Dominique!... Prêtres-bourreaux!!!....* »

A ces mots prononcés avec une véhémence tout-à-fait mélodramatique, succéda un moment de silence. Mais bientôt la voix reprit sur ce ton lamentable, qui me perça le cœur : « *Malheureux Albigeois!... Vertueux hérétiques!... Juifs infor-*

tunés!... Maures intéressants!... Pieux Luther!... Vénérable Calvin!... Estimable Jean Hus!... Zélés et profonds réformateurs!... Braves jansénistes!... Bienfaisants francs-maçons!... » Ici les sanglots survinrent, et les jansénistes et les maçons furent noyés de compagnie, dans un torrent de larmes qui couleroient encore, si heureusement l'indignation ne fût revenue fort à propos leur servir de digue. *Vengeance!* cria alors la voix d'un ton qui ébranla la cloison, et me fit reculer l'oreille de six pouces, « *vengeance!... mort et vengeance!... mort au délateur! mort aux dénonciateurs! mort aux licteurs! mort aux oppresseurs! mort aux proscripteurs! mort aux persécuteurs! mort aux inquisiteurs! mort aux....* » Un enrouement subit interrompit cette litanie mortuaire, et je n'entendis plus rien qu'une espèce de grognement sourd et d'abord inégal, mais, qui se réglant par degrés, dégénéra bientôt en un ronflement régulier. J'en conclus que le voisin (ou la voisine) s'étoit endormi sur cette salutaire pensée de la mort, et j'en aurois sans doute fait autant, si ma curiosité, trop vivement excitée, me l'avoit permis, mais ce que je venois d'entendre m'avoit ôté l'envie de dormir. Livré à mille conjectures, je cherchois en vain en moi-même à m'expliquer ces paroles énigmatiques. « Que signifient, me » disois-je, ces larmes, ces transports, ces sanglots, ces fu- » reurs?.... Est-ce un homme, est-ce une femme qui parloit? » Aux imprécations et à l'érudition, je serois tenté de croire que » c'est un homme, et même un assez méchant homme; mais » cette tendre pitié pour les Albigeois, les calvinistes, les jan- » sénistes, les juifs et les Maures, ne peut naître que dans le » cœur d'une femme, et d'une femme prodigieusement éclai- » rée et sensible.... En vérité, je m'y perds! attendons à de- » main. »

Et, en effet, dès que le jour fut venu, je pris des informations, et d'abord on m'apprit pourquoi le son de la voix inconnue m'avoit paru si équivoque, c'est que c'étoit celle d'une

femme homme de lettres qui, me dit-on, unissoit la grâce de son sexe à la force du nôtre. On me dit encore qu'elle avoit déjà fait imprimer plusieurs ouvrages, et que ses titres à la gloire se composoient de huit à dix volumes dont on ne put pas me dire les titres.

A moitié satisfait par ces renseignements, un heureux hasard m'en apprit bientôt davantage. Quelques jours après, j'entends entrer chez elle. On annonce un monsieur dont j'avois lu une fois le nom dans la *Minerve*, parmi les souscripteurs du *Champ d'Asile;* aussitôt je reprends ma position contre la cloison, et j'entends le dialogue suivant :

L'ÉTRANGER.

Eh bien, madame, comment va votre santé ?

MA VOISINE.

Mal, monsieur, très mal; et, sans vous en douter, c'est vous qui en êtes la cause.

L'ÉTRANGER.

Comment est-il possible ?

MA VOISINE.

Oui, monsieur; le livre que vous m'avez envoyé dernièrement m'a mise dans un état affreux.

L'ÉTRANGER.

Quoi ! l'*Histoire de l'inquisition de Llorente ?*

MA VOISINE.

Hélas oui!... je l'ai lu, ou plutôt je l'ai dévoré, « et j'en ai » éprouvé une telle indignation, que pendant plusieurs jours » ma santé en a été altérée. Depuis ce temps, l'inquisition en- » flamme mes idées, me poursuit dans mes songes, inspire

» mes discours, et me fait concevoir la joie de la ven-
» geance. »

L'ÉTRANGER.

Eh bien, madame, vous vous plaignez de cela? L'autre jour vous me demandiez un sujet de poëme, en voilà un; et la manière dont vous avez été *impressionnée* doit vous prouver que vous êtes *éminemment* propre à le traiter.

MA VOISINE.

Croyez-vous?.... Au fait, « ce profond sentiment de la ven-
» geance m'encourage; car le génie n'est que la faculté de re-
» cevoir et d'exprimer de vives impressions. J'ai satisfait plei-
» nement à la première condition, et la seconde semble en être
» la conséquence nécessaire. »

L'ÉTRANGER.

C'est ce que j'allois vous dire. Profitez donc de ce moment d'inspiration.

MA VOISINE.

Je le voudrois; je sens même que je le dois.... Mais, d'un autre côté, quelle témérité! quelles difficultés présente un semblable sujet!

L'ÉTRANGER, *d'un ton solennel.*

Pour tout autre, peut-être bien; mais pour vous, madame, rien n'est difficile. L'illustre auteur de *Virginie*, ou l'*Enthousiasme de l'honneur*; d'*Émile et Rosalie*, ou *les Époux amants*; de *la Bonne Cousine*, ou *Conseils à l'amitié*; mais surtout l'auteur des *Dimanches* ou *la Bonne Sœur*, peut tout entreprendre et doit triompher de tout!!!

MA VOISINE, *à demi-voix.*

Vous êtes trop honnête.

L'ÉTRANGER, *avec conviction.*

Non, madame, je le répète, c'est particulièrement à la plume philosophique qui a célébré *les dimanches*, qu'il appartient de flétrir l'*inquisition*.

MA VOISINE.

Je veux bien vous croire, parceque je sais que vous ne flattez pas. Mais cependant, voyez, avec moi, que d'obstacles à surmonter! « Ayant à peindre une institution de plusieurs siècles, » comment établir une unité d'action? Comment trouver un » fait assez important pour y rattacher toutes les lois de l'inqui- » sition? Comment décrire, sur un seul point, les usurpations » progressives, les attaques diverses, la décadence, les aboli- » tions, les retours de ce tribunal odieux? Comment, enfin, » imprimer à cette composition ces couleurs locales qui font » l'illusion des tableaux, et qu'on a bien voulu approuver dans » mes précédents ouvrages? »

L'ÉTRANGER.

Eh! madame, ne vous inquiétez pas de tout cela. Il n'est pas ici question de faits importants, de caractères vrais, de couleurs locales, d'illusion de tableaux; ce sont là de vieilles entraves dont l'école moderne s'est débarrassée. Songez qu'il ne s'agit pas de faire un ouvrage classique, mais un ouvrage philosophique, ce qui est bien différent. Voyez le *Don Carlos* de Lefèvre, le *Philippe II* de Chénier, la *Jeanne-d'Arc* de d'Avrigny, le *Clovis* de Népomucène Lemercier, le *Paria* de *notre* Casimir Delavigne; assurément il n'y a dans tout cela ni régularité de plan, ni unité d'action, ni vérité de caractères, ni couleurs locales, et pourtant ils n'en sont pas moins des ouvrages précieux, des ouvrages excellents... pour l'usage auquel les auteurs les ont destinés. Eh bien, madame, faites de même, et je vous garantis un succès semblable.

MA VOISINE.

Mais encore, comment me conseillerez-vous d'envisager mon sujet ?

L'ÉTRANGER.

Tout simplement. Par exemple, divisez-le en quatre chants. Dans le premier, vous présenterez l'établissement de l'inquisition et ses persécutions contre les juifs et les Maures, qu'un cœur comme le vôtre n'aura pas de peine à rendre intéressants.

MA VOISINE, *soupirant.*

Ah certainement !.... ces pauvres juifs !... et surtout ces bons Maures !.... ces aimables Maures !.... j'en rêve toutes les nuits.

L'ÉTRANGER.

C'est déjà quelque chose. — Le second chant peindra les poursuites de l'inquisition contre les protestants, et ce sera la place d'un petit morceau à effet à la gloire de Luther et de Calvin. Le troisième chant exposera les attentats du *saint office* contre les lois, et le quatrième enfin, les combats contre la raison humaine et les lumières philosophiques. Je vous engagerois aussi à placer dans chaque chant quelque épisode touchant et instructif : vous pourriez, par exemple, tirer un grand parti du dévouement de ce brave *Santa-Crux*, qui, aidé de ses courageux amis, osa immoler à l'autel un vieux prêtre fanatique qui disoit la messe, et auquel cette mort honteuse valut la béatification. Mais je recommanderai surtout à votre plume chaste et pure l'histoire de ce *de Rieux*, si heureusement surnommé l'*homme de la nature*, qui déclara hardiment, en présence de l'inquisition, qu'il détestoit la religion catholique, et ne reconnoissoit d'autre Dieu que celui de Voltaire et de Rousseau, et qui, rentrée dans sa prison, s'étrangla avec une corde, pour sceller, par cette espèce de martyre philo-

sophique, sa noble et courageuse profession de foi. Voilà, ce me semble, de quoi inspirer la muse d'une femme sensible !

MA VOISINE, *attendrie.*

En effet, vous avez une manière si séduisante de présenter les choses !.... Cependant les épisodes ne suffisent pas; il y a encore la partie didactique .....

L'ÉTRANGER.

Oh ! quant à cela, rien de plus facile; avec quelques descriptions bien noires de souterrains, de cachots et de tombeaux, et quelques peintures brûlantes de bûchers et d'incendies, vous vous en tirerez à merveille. Il faut seulement avoir soin de répéter souvent les mots *auto-da-fé*, *bénitos*, *manolos*, *quemaderos*, *corozas* et *fueros*, expressions peu poétiques peut-être, mais dont l'effet *moral* est immanquable. D'ailleurs, ce que vous ne pourrez pas dire en vers, vous le direz en prose dans un précis historique ou dans des notes. Pour cela, vous n'aurez qu'à copier mot à mot le savant Llorente, les doctes la Vallée et Léonard Gallois, et surtout le profond et vertueux abbé Grégoire.

MA VOISINE.

Vous m'aplanissez beaucoup d'obstacles; mais il en reste un, le style.... Je sens qu'il faut une force, une énergie !....

L'ÉTRANGER, *galamment.*

Que vous trouverez dans votre âme libre et fière. Et d'ailleurs, il y a une foule de tours *obligés*, d'expressions *commandées* par le sujet, qui se présenteront d'elles-mêmes à votre plume, et vous aideront merveilleusement, tant pour la rime que pour la raison. Ainsi, pour éviter la répétition trop fréquente du mot *inquisition*, vous pouvez dire, tantôt *tribunal de sang*, tantôt *tribunal sanguinaire*, quelquefois aussi *tribu-*

nal sanglant, ou, si vous l'aimez mieux, *sanglant tribunal*. Quant aux inquisiteurs, vous avez à choisir entre mille synonymes, comme *assassin sacré, pontife abhorré, prélat exécré, prêtre atroce, moine féroce*: je vous recommande particulièrement ces deux derniers, dont j'ai déjà vu ailleurs le bon effet. Enfin, vous pouvez encore faire un excellent usage des *monstres exécrables*, des *tyrans détestables*, des *mystères impénétrables*, des *arrêts abominables d'un pouvoir effroyable*, et d'autres expressions semblables.

MA VOISINE.

Je comprends; mais en supposant même que, grâces à vos judicieux avis, j'y réussisse comme dans mes précédents ouvrages, que de passions celui-ci va soulever contre moi! que de critiques amères!.....

L'ÉTRANGER, *avec fierté.*

Eh, madame! vous les braverez. Il est beau de souffrir pour la cause des lumières et de l'humanité! D'ailleurs, qui vous attaqueroit? *le Journal des débats?* (*En baissant la voix.*) Il est à moitié des nôtres. Il hait l'inquisition comme nous; il a défendu les cortès avec nous; il s'est opposé à la guerre d'Espagne au moins autant que nous, et il abhorre les ultramontains et les jésuites peut-être plus que nous. J'y connois d'ailleurs tel rédacteur qui vous sera plutôt favorable que contraire.

Craindriez vous *le Drapeau blanc*, qu'on ne lit plus, ou *la Gazette* qu'on n'a jamais lue? *La Quotidienne* vous attaquera peut-être; mais n'attaque-t-elle pas aussi Voltaire, Rousseau, Buffon et le vicomte d'Arlincourt? Quant au *Mémorial*, il vous déchirera sans doute; car aucune œuvre philosophique n'échappe aux anathèmes de ces inquisiteurs de la pensée: mais, en revanche, *le Constitutionnel, le Courrier, le Pilote, la Pandore, le Corsaire, le Mercure*, vous défendront. J'y

si des amis, vous le savez, et je vous promets leur appui. (*S'échauffant.*) Allons, madame, allons, courage! puisque déjà vous avez pressenti la joie de la vengeance, livrez-vous sans contrainte à ce doux sentiment. Aidez-nous à démasquer l'hypocrisie, à flétrir la superstition, à abattre le fanatisme, en un mot, à écraser la puissance des disciples de saint Dominique et des enfants de Loyola!.... Que vous manque-t-il pour réussir? n'êtes-vous pas profondément indignée? Or, qu'est-ce que l'indignation? *c'est le génie*, comme vous l'avez si judicieusement observé vous-même. Vous avez de l'indignation, donc vous avez du génie; et quand une fois on a du génie, on en fait tout ce qu'on veut.

MA VOISINE.

Vous m'électrisez!.... et je cède!.... Mais si je m'engage témérairement, il faudra ne s'en prendre qu'à vous. « Quoi qu'il » en soit, je ne m'en repentirai jamais; ma faute ne sera que » l'illusion d'une âme généreuse qui croit que son indignation » doit être toute-puissante.... Peut-être l'expérience me dé» trompera.... Hélas! les soupirs qui m'oppressent à cette pen» sée n'ont pas seulement la littérature pour objet!!!..... »

Ici, une visite entra, et la conversation prenant un autre tour, je cessai d'écouter, pour jeter sur le papier ce que je venois d'entendre.

Le surlendemain, je partis pour la campagne, et j'avoue que j'y avois presque perdu le souvenir de ma voisine homme de lettres, et du singulier entretien dont le hasard m'avoit rendu confident, lorsque, ces jours derniers, mes collaborateurs au *Mémorial* m'envoyèrent à examiner une pacotille de brochures, fruits *du génie*, ou, si l'on veut, de *l'indignation* libérale pendant les trois derniers mois écoulés. Une des premières qui me tombèrent sous la main étoit intitulée : *l'Inquisition, poëme historique en quatre chants, précédé d'un abrégé et suivi de notes sur l'histoire du saint office, par madame*

Élisabeth Schart, auteur de *Virginie*, ou *l'Enthousiasme de l'honneur, avec des notes*; d'*Émilie et Rosalie*, ou *les Époux amants*, de *la Bonne Cousine*, ou *Conseils de l'amitié, ouvrage* DESTINÉ A LA JEUNESSE, *avec trois jolies figures en taille-douce*; et des *Dimanches*, ou *la Bonne Sœur, préceptes anecdotiques* DEDIÉS A LA JEUNESSE, *orné de deux figures en taille-douce*. A ce titre, et surtout à cette nomenclature, je me rappelai aussitôt ma voisine, son monologue et son dialogue; et j'admirai que le temps eût si promptement mûri les fruits d'une *indignation* que, deux mois avant, j'avois vue dans sa fleur. Je me hâtai donc d'ouvrir ce poëme que je connoissois pour ainsi dire avant qu'il fût né, et c'est avec la plus vive satisfaction que, dès les premières pages, je reconnus qu'il tenoit plus qu'il n'avoit promis. Je vis d'abord que la visite et les conseils de l'étranger avoient eu les plus heureux effets et produit sur l'auteur une bien forte impression; car, en rendant compte au public, dans sa préface, de ses sentiments, de ses émotions, et de l'état de sa santé, je retrouvai le même abandon, la même candeur que dans son entretien confidentiel avec son vertueux ami. Je retrouvai jusqu'aux mêmes expressions; et c'est pour cette raison qu'en les rapportant plus haut je les ai indiquées avec des guillemets. Je vis encore, en avançant, qu'aucun de ces avis donnés par l'amitié, et reçus avec une si touchante modestie, n'avoit été négligé. Á chaque vers, je veux dire à chaque ligne, on aperçoit les *prêtres abhorrés*, les *assassins sacrés*, les *moines exécrés*, les *prélats abominables*, les *pontifes détestables*, les *tyrans effroyables*. Tous y paroissent *odieux*, *affreux*, *ambitieux*, *audacieux*, *superstitieux*, *fallacieux*, et *hideux*; aucun d'eux ne lève la main qu'elle ne soit *menaçante*, *sanglante*, *ruisselante*, et *dégouttante* (j'en ai pourtant trouvé une qui étoit *bénissante*); ils ne lancent pas un regard qui ne soit *fanatique*, *frénétique*, *tyrannique*, et quelquefois même *oblique*. On ne rencontre, à chaque pas, que *séjours funèbres*, *lieux de ténèbres*, *tombeaux obscurs*,

cachots impurs; enfin, tout y est *infect, abject,* ou tout au moins *suspect.*

Mais si, dans toute cette partie de sa composition, l'auteur ne peut être loué que de sa docilité, c'est alors qu'il vole de ses propres ailes, qu'il a incontestablement droit à des éloges plus flatteurs. *Le style est l'homme même,* a dit Buffon, et sans doute que s'il avoit pu prévoir que madame Élisabeth Selnart naîtroit et écriroit, il auroit dit aussi, *le style est la femme même*; car c'est surtout par le style que cette dame est véritablement originale, et se distingue de tous ceux et de toutes celles qui, jusqu'à présent, ont écrit en français. On ne peut dire, en effet, à quel genre elle appartient; ce n'est ni au classique, ni au romantique; et je ne serois pas surpris que, dans l'impossibilité de la classer dans une école connue, l'Académie ne fût réduite à inventer pour elle une épithète, et à nommer sa manière le style *selnartique.*

Peut-être que ces éloges paroîtront exagérés, et que déjà quelque lecteur incrédule se dispose à m'accuser de trop de galanterie envers le sexe auquel j'ai découvert que madame Selnart appartenoit. Eh bien, pour lui fermer la bouche, je vais citer, et, dans l'embarras du choix, je réunirai, comme en faisceau, les beautés épurées qui m'ont le plus vivement frappé dans tout l'ouvrage. Ce sera un moyen d'être agréable à tout le monde, et surtout à l'auteur, que je désire beaucoup contenter.

Après s'être écrié en commençant;

> Ah! comme sur mon luth un long gémissement,
> Aux éclats de l'horreur, s'unit rapidement!

Il entre ainsi en matière :

> Des pontifes romains, le zèle auguste et sage
> Des apôtres, long-temps, se montra l'héritage.

Mais, ajoute-t-il,

> Cet heureux temps passa, les feux évangéliques

S'éteignirent bientôt dans les détours obliques
Où la soif du pouvoir entraîna les pasteurs...

Dès lors, ils ne songèrent plus

Qu'à s'assurer le sol de tout l'état romain,
A concentrer, cacher dans leur débile main
Les rayons dispersés des lumières antiques...
Voyez-vous ce marais... qui devient un torrent?
C'est l'inquisition....
Les sinistres enfants de son absurde rage,
Des Alpes, de la France, inondent les climats...
De l'inquisition les saintes barbaries
Usurpent ses bosquets, ses campagnes fleuries...
Tel, l'habitant des airs, dans la fange est souillé
Par le hideux serpent sur son corps replié...
Partout, des nœuds du sang étouffant le murmure,...
Et sur des chevalets, trône de barbarie,
Le forçant à saisir la mort et l'infamie,...
Soudain par des bourreaux le captif dépouillé,
Sur l'affreux instrument, de mille nœuds lié,
Les sentoit s'enfoncer dans sa chair palpitante;
Et bientôt ruisselants d'une huile pénétrante,
Ses genoux s'étendoient près d'un ardent brasier,
Qui sillonnoit leur fibre ainsi qu'un vif acier...

Quant aux bourreaux,

Ils reposent leurs yeux sur les membres fumants;
Leur oreille, avec joie, entend ces craquements,
Et par le bras civil ils font combler leurs crimes...
Comme ils sont empressés d'épuiser la fureur,
De mutiler leurs corps, d'en semer les campagnes!...
L'air n'est plus l'aliment de leur sombre existence;
C'est la rage, la rage, à son dernier excès!...
Mais dans leur sang abject, leur torche s'éteindra...

Et alors,

. . . . . Regardant ces lointains,
On voit, de la raison, le bras lent, mais vainqueur,
Défrichant pas à pas les plaines de l'erreur!!!

A ces fragments d'un effet sombre, j'opposerai quelques vers de sentiment qui prouveront la flexibilité du talent du poète. Il s'agit de deux amants persécutés.

. . . . . Le malheureux Henri,
De chagrin et d'amour, languissoit assailli...
Son sang, à gros bouillons, vers son cœur est porté...
Son sang! il sera donc utile à l'Ibérie!
Et l'humanité sainte en reçoit les vapeurs...
Quand il voudroit mourir ou briser le *cachot*,
Il sent de sa raison vaciller le *flambeau*...
Cependant un verrou vient terminer sa peine...
Il se cache en son char, dont l'asile mouvant
Vole comme un duvet emporté par le vent...
Il court, et sur le seuil inquisitorial
Il attend des bourreaux le groupe sépulcral...
Les voiles du supplice à ses pieds ont roulé;
Mais les ris des bourreaux à lui l'ont rappelé...
Derrière eux vacilloient des masses de flambeaux :
C'étoient des condamnés les troupes entassées...
Ces malheureux portoient des mitres colossales...
Les feux peints inclinés présageoient le pardon...
Pour ceux dont le courage étoit l'impénitence,
La flamme, en pyramide, annonçoit leurs destins...
C'est un auto-da-fé superbe et général!...
C'est là que sont lancés la vierge adolescente,
L'intrépide guerrier, l'aïeule languissante...
Mais l'union, la paix, habitent la prison;
L'espérance y décrit un magique horizon,
Que la prière étend d'une main consolante.
Elvire, avec effort, se soulève, et présente
A l'oblique rayon qui vacille en ces lieux
L'écrit de ce bourreau tendre et mystérieux...
. . . . . Elvire, anéantie,
Se lève tout-à-coup tremblante de furie,
S'élance, l'œil en feu, vers les inquisiteurs,
. . . . dont tout le sang n'est qu'un fiel destructeur...

Mais enfin tout s'arrange,

. . . . . Et soudain élancée
Dasn les bras du héros, la vierge est embrassée...

Je m'arrête.... et c'en est assez, j'espère, pour justifier mes éloges. Eh bien! lecteur incrédule, en avois-je trop dit? Ne sont-ce pas là des beautés d'un ordre inconnu? Où aviez-vous rencontré jusqu'à présent *une débile main qui concentre les rayons dispersés d'une lumière antique; l'humanité qui reçoit les vapeurs d'un sang; les enfants d'une rage qui inondent des climats; des barbaries qui usurpent des bosquets, et un asile mouvant qui vole comme un duvet?....* Et que dites-vous *d'une femme anéantie qui s'élance; d'un sang qui n'est qu'un fiel; d'un nœud qui murmure; des flambeaux qui sont des condamnés et des condamnés qui sont des flambeaux?* Mais, je l'avoue, ce qui me paroît surtout au-dessus de toutes louanges, c'est *la main de la prière*, à laquelle l'auteur a si judicieusement donné pour appui *le bras de la raison*, et un bras qui marche en défrichant *pas à pas!!!*

Maintenant si madame Selnart vouloit bien me le permettre, je lui soumettrai deux petites réflexions critiques. La première auroit pour objet le vers suivant, qui, quoique fort agréable, m'a paru un peu long :

Ils consacrèrent bientôt les dons des empereurs.

J'en ai compté et recompté les syllabes, et il m'a semblé en trouver *treize;* et, jusqu'à présent, on n'en avoit jamais admis plus de douze dans les plus grands vers. Il est vrai que plus loin j'en ai trouvé un qui n'en contient que *onze*, et cela par compensation.

Ma seconde critique est plus grave; elle porte sur ces deux vers :

Il s'arrête un moment; avec joie il *contemple*
Ces monts, ces condamnés qu'un échafaud *rassemble*.

Or, je ne me rappelle pas avoir jamais vu rimer *rassemble* et *contemple*. Cela viendra peut-être; mais c'est au moins une innovation que j'ai dû signaler :

Car l'*indignation* a ses licences; mais
Celle-ci passe un peu les bornes que j'y mets.

Je finirai comme j'ai commencé, en signalant une idée lumineuse qui n'appartient pas précisément à madame Selnart, mais qu'elle a eu le mérite d'emprunter à un M. Favre d'Olivet; « *idée neuve et profonde*, dit-elle, *et qui commande l'intérêt* » *et les regrets.* » Or, ce que madame Selnart et M. d'Olivet regrettent c'est que *Charles-Quint, tout-puissant dans Rome, n'ait pas placé sur le saint-siége* LUTHER, *parce que, grâces à ce puissant réformateur, l'Espagne seroit florissante, la guerre de trente ans, la ligue, la Saint-Barthélemy, les massacres d'Irlande eussent été épargnés; et le culte, épuré de ses abus, n'auroit plus redouté les attaques de la philosophie, qui seroit devenue son alliée.* Voilà bien, en effet, un juste sujet de larmes; car on conçoit tout le bien que ce souverain pontife eût fait à l'Église, et combien il est malheureux que Charles-Quint lui ait fait ainsi manquer sa vocation. Cependant, considérons aussi le revers de la médaille, et disons-nous: Si Luther eût ceint la tiare, sans doute il eût détruit l'inquisition; or, si l'inquisition eût été détruite, madame Élisabeth Selnart n'auroit pas fait son poëme !... Ne regrettons donc plus le pape Luther.

Le comte O'MAHONY.

TAYLOR INSTITUTION
UNIVERSITY
9 JUN 1960
OF OXFORD
LIBRARY

CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE.

Lettre sur l'état des écoles catholiques d'Irlande.

Londres, le 1er novembre 1824.

MONSIEUR,

Vous avez publié deux articles très remarquables, dans le *Mémorial*, sur l'état des catholiques d'Irlande; un rapport fait en dernier lieu à l'*association catholique*, sur les écoles de cette malheureuse partie de l'empire britannique, renferme des détails authentiques et peu connus, que je crois devoir vous transmettre, et qui, ajoutés à tous les faits que vous avez rapportés, finiront peut-être par faire apprécier à sa juste valeur cette tolérance religieuse dont les protestants de tous les pays font une si grande parade; ils seront en même temps un sujet de consolation pour les catholiques qui verront le zèle et la charité du clergé irlandais s'accroître à mesure qu'ils rencontrent plus d'obstacles, qu'ils éprouvent plus de persécutions. Au milieu de tous les maux qui assiègent les malheureux catholiques d'Irlande, on doit compter en premier lieu le manque d'éducation; les paysans accablés de vexations, réduits à la misère par ces fermiers inhumains qui spéculent sur leur sang et leurs travaux, étant dans l'impossibilité de fournir la plus légère rétribution pour l'éducation de leurs enfants, les écoles se trouvent ainsi entièrement à la charge d'un petit nombre de fidèles et surtout du clergé, qui lui-même est bien loin d'être assez riche pour en fonder un nombre suffisant; tandis que les écoles protestantes et celles de la société biblique de Kildare-Street sont richement dotées. Malgré ces avantages, ces dernières sont presque entièrement désertes,

et pour les remplir, les apôtres de la société biblique ont recours aux moyens les plus ridicules, quand ce n'est pas aux persécutions les plus odieuses. Au moment où les inspecteurs de la société viennent faire leur tournée, les agents placés à la tête de ces établissements ont l'habitude de se prêter mutuellement le petit nombre d'enfants catholiques qui suivent leurs écoles, et de les forcer à paroître successivement dans différentes classes, où ils répondent tantôt par le nom de leur père, tantôt par celui de leur mère. Par cette ingénieuse multiplication, leur école, vide toute la semaine, présente le jour de l'inspection des bancs où se pressent des enfants de tout sexe : de là les pompeux bulletins dans lesquels la société fait part au public du bien que ses mandataires font en Irlande, et du grand nombre d'enfants catholiques qu'ils arrachent tous les jours à la superstition. Mais malheureusement ils ne s'en tiennent par toujours à des moyens aussi innocents, et sans parler des calomnies atroces dont ils cherchent à noircir les écoles catholiques, qu'ils dénoncent au public comme des asiles d'ignorance et d'immoralité, calomnies trop absurdes pour porter atteinte à leur réputation et qui ne sauroient être qu'une nouvelle marque de la mauvaise foi de leurs adversaires, ils ont recours aux persécutions domestiques, à la plus vile séduction. Ainsi, dans les paroisses soumises à l'influence d'un riche propriétaire protestant, tous les paysans, tous les fermiers qui vivent dans ses domaines sont obligés d'envoyer leurs enfants aux écoles de Kildare-Sreet, sous peine d'être renvoyés et même de voir leurs meubles saisis. Tous ceux qui ont refusé d'obéir à cet ordre, et il s'en trouve un très grand nombre, ont été aussitôt impitoyablement chassés, et réduits par là à la plus affreuse misère. Dans plusieurs paroisses, et particulièrement dans celle de Ballihooby, les catholiques ont été obligés d'établir leur école dans l'église, personne n'osant leur louer une maison, dans la crainte d'encourir la disgrâce de lord Ennismord, un des plus zélés protecteurs de la

société de Kildare-Street. Ce seigneur, accompagné de lady En... , qui partage son ardeur à faire des prosélytes, et de l'évêque diocésain, fait de fréquentes tournées dans les écoles de la société, où il exerce une sévère inquisition; et pendant ces redoutables visites, malheur au paysan placé sous sa dépendance qui refuse d'envoyer ses enfants à la lecture de la Bible. Voilà, monsieur, un léger aperçu des obstacles contre lesquels le clergé catholique doit lutter dans presque toutes les parties de l'Irlande ; mais s'il a la douleur de voir ses efforts souvent paralysés par la puissance et l'intrigue de ses ennemis, il peut du moins rendre grâces à la providence de la fermeté des pauvres catholiques, qui préfèrent laisser leurs enfants sans éducation plutôt que de leur en donner une qui pourroit les éloigner de la foi de leurs pères. M. F.

DES JOURNAUX.

Sur un arrêté relatif à l'observation du dimanche.

Certains journaux n'ont pas manqué d'attaquer un magistrat respectable, qui avoit fait un arrêté pour l'observation du dimanche. Nous sommes vraiment embarrassés pour leur faire entendre raison à cet égard. Parlerons-nous du décalogue ? C'est aujourd'hui une autorité bien vieille, et si les dix commandements de Dieu devoient être discutés dans une assemblée quelconque, je doute fort qu'ils passassent tous à la majorité des voix, à moins de nombreux amendements. Leur opposerons-nous le respect universel de tous les peuples pour le jour consacré au culte de Dieu ? Ce seroit encore peine perdue des journalistes, accoutumés à faire chaque matin la leçon au genre humain tout entier, ne doivent pas la recevoir de lui. Essayons-nous de les toucher en faveur de

cette Église gallicane, à laquelle, depuis quelques mois, ils ont paru porter un vif intérêt ? Ils nous ont avertis qu'ils ne vouloient défendre l'Église gallicane qu'en tant qu'opposée au pape, et par conséquent non pas en tant qu'elle est d'accord avec lui sur l'observation du dimanche. Laissant de côté toutes ces vieilleries, nous n'avons rien de mieux à faire, que de leur citer une loi du 16 thermidor an IV, sur la célébration du décadi ; ils ne sauroient en récuser l'autorité, car chacun sait que c'étoit alors le règne de la raison.

Art. 1er. Les décadis et les jours de fêtes nationales sont des jours de repos pour la république.

2. Les autorités constituées, leurs employés et ceux des bureaux au service public, vaquent les jours énoncés, sauf les cas de nécessité et l'expédition des affaires criminelles.

3. Les écoles publiques vaquent le même jour ainsi que les écoles particulières et les pensionnats des deux sexes. Les administrations feront fermer les établissements d'instruction où l'on ne se conformeroit pas aux dispositions du présent article.

4. Les écoles publiques ainsi que les établissements particuliers d'instruction pour les deux sexes ne peuvent vaquer aucun autre jour de la décade que le quintidi, sous les peines portées en l'article 3.....

7. Il n'est fait aucune exécution criminelle les décadis et jours de fêtes nationales ; en conséquence, il est dérogé, en cette partie seulement, à l'art. 443 du code des délits et des peines.

8. Durant les mêmes jours, les boutiques, magasins et ateliers seront fermés, sous les peines portées en l'art. 605 du code des délits et des peines.....

9. Pourront cependant les administrations municipales autoriser les étalages portatifs d'objets propres à l'embellissement des fêtes.... etc.

DE LA TRANSMISSION HÉRÉDITAIRE DES TRÔNES DANS LES RACES LÉGITIMES, par M. Madrolle (1).

Le public n'a pas oublié sans doute deux brochures anonymes très remarquables, qui ont paru cette année, dont l'une traite *de la révolution dans ses rapports avec ses victimes, et particulièrement avec les émigrés ;* et l'autre, publiée sous le titre de *Mémorial Catholique*, est une réfutation de l'ouvrage de M. de Montlosier. Nous ne rappelons ici ces deux brochures, que pour annoncer qu'elles sont du même auteur que celle dont nous allons rendre compte. Autorisé par ses succès à jeter désormais le voile de l'anonyme, M. Madrolle n'a point à redouter d'entendre produire contre sa jeunesse des objections que réfuteroit la maturité du talent dont il a fait preuve; et un écrivain qui s'est acquis des titres si réels aux encouragements des amis éclairés de le religion et de la monarchie peut voir avec une sécurité complète son nom subir les épreuves de la publicité.

Ce qui doit d'abord fixer l'attention générale sur les ouvrages de M. Madrolle, c'est le choix heureux et le parfait à-propos des sujets qu'il traite. Montrer, en effet, à ceux qui *ne voient la patrie que dans le sol, qu'elle est tout entière là où se trouvent les institutions et les lois, dans la personne du chef de l'état ;* prouver à tant de faux royalistes, qui *regardent la religion comme un* MOYEN, qu'ils doivent *la regarder au contraire comme la* FIN, *à laquelle leurs opinions politiques doivent être entièrement subordonnées ;* faire voir *une loi nécessaire dans la légitimité*, à ceux qui n'y trouvent

(1) A Paris, chez Dentu, imprimeur-libraire, rue des Petits-Augustins, n° 5.

qu'une *institution arbitraire :* tel doit être de nos jours le principal objet des publicistes éclairés, telles sont les vérités qu'il importe le plus de proclamer dans l'ordre politique.

La dernière question, sur *la transmission héréditaire des trônes dans les races légitimes,* étoit peut-être celle que les amis de la monarchie désiroient le plus de voir traiter à fond, surtout lorsqu'ils se rappeloient de quelle manière fausse elle avoit été envisagée tout récemment par la *société des bonnes lettres.*

En effet, la *société des bonnes lettres*, en nous entretenant des *avantages de la légitimité*, n'avoit pas remarqué qu'elle faisoit descendre un *dogme politique* au rang des questions controversées sur lesquelles les conclusions demeurent tout-à-fait libres.

Mais l'auteur dont nous parlons a compris qu'il ne s'agissoit pas précisément de prouver *les avantages de la transmission héréditaire des trônes dans les races légitimes*, sur une institution contraire. En effet, l'*absence de la légitimité,* ou *l'usurpation*, ne sauroit être regardée comme une *institution* qu'autant qu'on voudroit en voir une dans *l'anarchie.* En vain objecterez-vous qu'une monarchie peut être *élective:* les noms ne changent rien aux choses ; ou plutôt les palliatifs du mal ne sauroient arrêter son action destructive. « Otez l'hérédité des familles souveraines, et nous ne con» noissons plus de gloire sur la terre ; car il n'y a plus de gran» deur ; tout se rapetisse à la vie de l'individu ; c'est le lit de » Procuste, selon lequel il faut tout couper ; c'est le viager au » lieu de l'immortel. Le célibataire hésite à planter dans la » crainte de passer avant la venue ; il cueille le blé en herbe, » de peur que la moisson ne lui échappe ; il effruite la terre » pour ne rien laisser après lui (1). » Ainsi se prouve d'elle-même la nécessité de la légitimité, de cette grande loi de

(1) Chap. 1, pag. 17.

l'ordre politique, laquelle s'élève avec un caractère de vérité si manifeste au milieu des révolutions humaines, et parle plus haut que toutes les vaines théories par lesquelles on a souvent voulu la renverser.

Ce sont donc les BIENFAITS de la légitimité et non ses *avantages* (1), que l'auteur entreprend d'apprécier; et il les considère comme la démonstration la plus sensible de la vérité qu'il veut prouver. « En effet, observe-t-il, pour démontrer en cette ma» tière il n'y qu'à montrer l'autorité d'un homme ou d'un livre, » l'autorité d'un peuple (2).... On peut les récuser.... mais le » moyen de récuser l'autorité des faits?... Un genre de preuve » incontestable lorsqu'il s'agit d'un *droit*, est donc celui de ses » *bienfaits* : car les *effets* sont la pierre de touche des *prin*» *cipes*, et les *conséquences* le vrai *criterium* de la *vé*» *rité* (3). »

En convenant du mérite de ces *preuves de fait à posteriori*, qui, d'après le conseil de la sagesse éternelle, nous font voir dans *les effets* la pierre de *touche des principes*, nous n'accorderons point à M. Madrolle, que cette manière d'envisager la légitimité, soit, comme il le prétend, la seule vraie. Il est également facile de l'établir par un autre genre de *preuves de fait*, qu'on peut appeler *à priori*, en ce qu'elles sont tirées de l'origine même du pouvoir, considérée sous un point de vue historique. « Supposons un instant qu'un homme entièrement » libre, et qui n'est au service de personne, ou qu'une corpora-

(1) Que diroit-on d'un apologiste de la religion qui, au lieu de nous entretenir des *bienfaits du Christianisme*, nous parleroit de ses *avantages?* On voit jusqu'à quel point une inexactitude de langage peut changer notre profession de foi.

(2) L'auteur ajoute ici *l'autorité même universelle* : ces mots sont de trop; au lieu d'isoler de l'autorité universelle les faits auxquels il croit devoir en appeler, M. Madrolle auroit dû comprendre que ces faits ne sont *concluants* qu'autant qu'ils sont appuyés plus ou moins sur cette base inébranlable.

(3) Préface, page VI.

» tion libre, dans le sein de laquelle les principes républicains » sont en vigueur, existe avant les autres, et qu'un grand » nombre d'individus, à raison des avantages qu'ils y trouvent, » se rallient dans la suite à cet homme ou à cette société, sans » violence, sans contrainte, mais par divers rapports naturels, » par diverses conventions individuelles, aussi libres, aussi » équitables qu'on voudra les imaginer : n'en résulteroit-il pas » que la souveraineté, ou le pouvoir suprême, n'est autre chose » que l'indépendance particulière du prince, indépendance » qu'on ne pourra lui ôter avec justice, puisqu'elle est son bien » propre (1). » Or s'il étoit vrai, comme nous venons de le supposer, que ce pouvoir suprême, que l'indépendance particulière du prince soit véritablement son *bien propre*, par là même le droit d'hérédité dans les races légitimes cesseroit d'être une question. Que l'on compare avec les faits la théorie, qui n'étoit admise tout à l'heure que comme hypothèse; et il sera facile de reconnoître que l'histoire de presque tous les *pouvoirs* et de toutes les *légitimités* se trouve tout entière dans les douze lignes que nous venons de citer.

Pour revenir à notre auteur et au genre de preuve qu'il adopte : « Les bienfaits d'une institution, nous dit-il, ne sau- » roient être appréciés sans l'examen des calamités qui résul- » tent de l'abus contraire. Il ne suffit donc pas seulement de » montrer que la légitimité est un *fait nécessaire*, qu'elle est » *la vie des constitutions politiques;* il convient de faire voir » aussi que l'absence de la *légitimité* est une *loi de destruc-* » *tion*, et que par elle les peuples sont *frappés de mort.* »

Telle sera donc naturellement la manière dont l'auteur divisera son ouvrage. Dans la première partie, rangeant avec raison les monarchies *électives* ou *usurpées* dans une même catégorie, il en fera ressortir les calamités. Il choisit habilement pour exemple en fait d'usurpation celle de *Buonaparte* et de

(1) *Restauration de la science politique*, page xvii

Cromwell. Le caractère de ces deux tyrans est tracé avec une vigueur remarquable ; l'auteur a su conserver à chacun d'eux la physionomie qui lui étoit particulière, tout en faisant ressortir convenablement les traits qui leur étoient communs, c'est-à-dire l'orgueil, l'impiété et la férocité.

Dans la deuxième partie, l'auteur, envisageant les *bienfaits des monarchies héréditaires*, puise de préférence ses exemples dans la *monarchie française*, et surtout dans la *branche des Bourbons*. Alors il accumule avec une profusion écrasante pour les docteurs de l'anarchie tous les faits historiques tendant à prouver cette grande vérité, que *l'autorité légitime est de sa nature bienfaisante, parcequ'elle est forte, n'éprouvant pas d'opposition.* Cette proposition sera toujours incontestable, prise même dans sa plus grande généralité. Mais l'auteur l'auroit peut-être revêtue d'une évidence plus grande encore, si, considérant d'une manière plus spéciale le *pouvoir* sous l'*influence du christianisme*, il eût montré comment la *nouvelle loi* a développé partout le *principe d'amour*, au point de le rendre aussi *sensible* dans le *chef de l'état* relativement aux *sujets*, que dans le *père* relativement à la famille.

Enfin une idée très ingénieuse a fourni à l'auteur la matière d'une troisième partie. Il met en regard le testament de Louis XVI et celui de Bonaparte, et entoure ainsi d'une nouvelle évidence ce qu'il avoit déjà suffisamment prouvé, en montrant d'un côté cet odieux testament, où la tyrannie semble avoir signé elle-même sa condamnation aux yeux de la postérité, et de l'autre les dernières paroles par lesquelles un *roi martyr, déjà plein du ciel où il touchoit*, demande grâce pour ses bourreaux sur l'échafaud même, à l'exemple de son divin modèle sur la croix.

L'auteur a fourni sa carrière : il avoit assez présumé de ses forces pour entreprendre de mettre à l'abri des attaques de l'erreur une vérité d'une aussi grande importance. Cette confiance a été pleinement justifiée par le succès. L'auteur toute-

fois n'est pas du nombre de ceux qui font dépendre l'existence et la réalité d'un principe des preuves mêmes dont ils ont pu l'entourer, et qui font de la mesure de leur propre esprit celle de la vérité; M. Madrolle nous déclare au contraire *qu'il y aura certainement, dans ses lecteurs, des gens qui ne seront pas tout-à-fait convaincus*... « mais, ajoute-t-il, » je dois les rassurer; ce n'est point à leur insuffisance que je » m'en prendrai, c'est à la mienne. Une maxime que je re- » garde comme aussi certaine qu'une vérité mathématique, » bien qu'elle ne soit pas à beaucoup près aussi reconnue, c'est » qu'il ne sauroit y avoir de vérité nécessaire (et celle de l'hé- » rédité des trônes est certainement de cette espèce) niée que » par la faute de l'orateur qui la parle, ou de l'auteur qui » l'écrit (1). » Quoique nous soyons du nombre de ceux qui n'accordent point une aussi grande généralité à cette maxime, nous nous abstiendrons ici cependant de combattre M. Madrolle, en songeant aux effets salutaires que peut avoir sur ses ouvrages la nécessité d'être conséquent à ses propres principes: heureux de pouvoir déjà louer, dans ses productions, une instruction solide, une logique sévère, une énergie souvent très remarquable de pensée, nous espérons qu'à l'avenir il apprendra à revêtir ces qualités précieuses et fondamentales de l'écrivain des formes d'un style qui se rapproche davantage de celui de nos grands modèles. Ajoutons qu'on pourroit désirer plus de clarté dans certains endroits. Ce défaut tient à ce que souvent M. Madrolle assemble des propositions naturellement séparées par des idées intermédiaires, qu'il a tort de supposer aussi bien coordonnées dans la tête de ses lecteurs que dans la sienne. Puisse M. Madrolle profiter de ces réflexions, faites par une voix amie! et nous ne doutons pas qu'il ne prenne bientôt place parmi nos écrivains distingués.

(1) Préface, page IX.

DES SOCIÉTÉS SECRÈTES.

(Cinquième article.)

On a vu dernièrement, dans les journaux, des détails effrayants sur les sociétés secrètes de jeunes gens, organisées dans toute l'Allemagne. On ne sauroit douter qu'on emploie aussi en France des moyens très actifs pour travailler l'esprit de la jeunesse; nous citerons en particulier l'association établie à Paris, sous le nom de loge des *Amis de la vérité*. Cette loge est composée en grande partie de jeunes gens, qui viennent s'échauffer les uns les autres par leurs déclamations. Pour donner une idée des principes qu'ils y puisent, nous croyons devoir publier la pièce suivante, émanée de cette société, et dont nous garantissons l'authenticité.

DÉCLARATION DES PRINCIPES DE MORALE M.·. (maçonnique), *proposée à la L.·. (loge) des amis de la vérité, par la commission nommée à cet effet, composée des F.·. (frères): ici se trouvent les noms des membres de la commission, qui sont au nombre de neuf.*

Le but de la F.·. M.·. est de donner aux F.·. la science de la vraie morale, afin que chacun d'eux porte parmi les profanes ses principes, son exemple et la parole de vérité.

Rechercher les vérités morales, s'en pénétrer par une discussion et un travail approfondis, telles sont donc les premières obligations d'un M.·.

Le caractère des vérités est d'être immuable. Les principes de la vraie morale doivent donc reposer, non sur des opinions dont les formes varient suivant les individus, mais sur des bases fixes et inattaquables.

Les idées métaphysiques sont des opinions explicatives des phénomènes de la nature; aucune n'est sans contradiction. Les religions sont des idées

métaphysiques formulées par des dogmes et un culte; elles changent par nations et par siècles. Aussi, la F.·. M.·. prescrivit à toutes la tolérance.

La morale, au contraire, ne tient ni aux temps, ni aux lieux, ni aux individus. Elle tient à l'espèce humaine tout entière; car, supposez un homme seul dans le monde, il n'y a plus d'actes moraux ou immoraux.

La morale est la loi des rapports entre les hommes; et la seule chose dans tout ce qui est humain, qui ne change pas, étant l'homme lui-même, autrement dit son organisation, cette organisation doit être la base de la morale.

De l'organisation, soit physique, soit morale, résultent des facultés, qui toutes, voulant être satisfaites, se résolvent en besoins.

Les besoins sont invariables dans leur essence; ils sont absolus; ils ne varient que dans l'application.

Chaque homme, à l'égard des autres, a droit à satisfaire *ses* besoins. Ainsi, *vivre, exercer une industrie, prendre domicile, se marier, voyager, posséder, communiquer sa pensée, s'instruire, se défendre,* sont des droits naturels.

De ce que chacun possède les mêmes droits, il résulte que nul n'a droit à *empêcher* son semblable, et que tous sont absolument égaux. Sans l'égalité, les droits seroient comme s'ils n'existoient pas.

L'égalité entière pour chaque individu commence, à l'égard de la société, au moment où il a atteint sa parfaite organisation.

Cependant nul n'a droit de nuire aux aptitudes d'un autre, autrement d'attenter à son organisation, pour détruire les facultés qui se développeront en lui.

On est juste toutes les fois qu'on respecte l'égalité; on est libre quand on jouit du plein exercice de tous ses droits.

La société est le résultat de l'impulsion des facultés naturelles; et, pour tous, elle est le moyen d'exercer leurs droits.

Il existe deux espèces de rapports dans la société: les rapports volontaires, ou ceux des intérêts individuels; et les rapports obligés, ou ceux des intérêts communs.

Les rapports entre les intérêts individuels sont dans l'exercice des droits naturels. De ce nombre sont les rapports d'amitié, de famille, de parenté, d'échange, etc.

Les rapports qui constituent les intérêts communs, consistent dans la jouissance des choses indivisées: ainsi, dans la jouissance des propriétés et des travaux de la communauté, dans son indépendance et dans son gouvernement; d'où résulte que chacun a droit à gouverner, et, par suite, à déléguer.

Les communautés, les unes à l'égard des autres, ont les mêmes droits que les individus les uns à l'égard des autres.

Les lois positives ne peuvent être que des moyens de garantie.

Les lois positives ne peuvent être que des moyens de garantie.

La loi pénale positive punit les attentats aux droits des individus et des communautés.

Toute pénalité consiste dans la privation d'un ou de plusieurs droits. Elle n'est utile que comme moyen préventif; elle doit donc toujours être proportionnée au besoin de garantie de chacun; et la société, dans l'établissement des peines, ne doit pas les élever au-delà de cette limite.

Toute autre loi positive ne peut avoir pour but que de *constater*, et par là de garantir les *conventions* faites par des individus ou des communautés dans l'exercice de leurs droits.

Le devoir découle du droit; car toutes les fois qu'un homme n'a pas le droit d'empêcher, il a le devoir de respecter.

Tout sacrifice d'une portion quelconque de son existence à la chose publique, autrement à un intérêt commun, est un dévouement. Le dévouement est la conséquence nécessaire de conventions soit expresses, soit tacites, résultantes des intérêts communs.

En conséquence des principes qui viennent d'être énoncés, tout F.·. M.·., tout homme, dans l'intérêt de l'espèce humaine, dans l'intérêt de la société, dans celui de son bonheur, de sa vie tout entière et de sa gloire, doit respecter les droits de ses semblables, avoir pour eux l'indulgence et la tolérance qu'il réclame pour lui, honorer ceux qui lui ont été ou qui lui sont utiles; concourir aux efforts communs de défense, n'oublier jamais qu'il y a toujours quelque chose entre lui et un autre homme, et poursuivre de son mépris et de sa haine toute immoralité, de quelque part qu'elle vienne.

Adopté pour être présenté à la loge par les F.·. M.·.

Suivent les noms.

L'an de la V.·. L.·. 5823. (1823.)

Bornons-nous à quelques réflexions sur cette profession de foi maçonnique. Il résulte d'abord des premiers mots que la maçonnerie a pour objet de former des apôtres, des missionnaires, qui puissent *porter parmi les profanes la parole de vérité*. Ainsi, lorsque le Grand-Orient vient nous dire que la maçonnerie française ne prétend exercer aucune action au dehors, et qu'elle se renferme tout entière dans l'intérieur de *ses temples*, il se moque de nous.

La société des *Amis de la vérité* nous apprend, en second

lieu, que les idées métaphysiques ne sont que des *opinions dont aucune n'est sans contradiction*; et comme les religions ne sont, suivant eux, que des *idées métaphysiques formulées par des dogmes*, il s'ensuit qu'il n'en faut admettre aucune, et que l'athéisme seul est raisonnable. Aussi leur déclaration exclut toute idée de la divinité : c'est la morale du *Système de la nature*.

Ils nous disent en effet que l'*organisation de l'homme doit être la base de la morale*. Robespierre du moins avoit fait déclarer, comme base de la morale, l'existence de l'Être suprême et de l'immortalité de l'âme. Les lumières ont fait des progrès depuis lui; les amis de la vérité ont marché; et s'ils venoient à former une nouvelle convention, ils décréteroient seulement que le *peuple français reconnoît l'organisation de l'homme*.

Ils nous déclarent ensuite que de l'*organisation*, soit physique, soit morale, résultent des facultés, qui *toutes, voulant être satisfaites*, se résolvent en besoins. Voilà justement les principes de Babeuf, proposant la loi agraire. Les besoins des hommes égaux devant être également *satisfaits*, l'inégalité des conditions est opposée au vœu de la nature : et les *amis de la vérité*, interprètes et ministres de la nature, doivent travailler à ramener les conditions au niveau de l'égalité. L'essai qu'on fit en ce genre, il y a trente ans, n'a pas parfaitement réussi, c'est vrai; les amis de la vérité d'alors s'occupoient un peu trop de *leurs facultés, qui toutes voulaient être satisfaites*, et firent peu d'attention aux *besoins des autres* : quoi qu'il en soit, il faut recommencer, car ces *vérités sont immuables*.

Enfin, n'oublions pas de remarquer que la conséquence, formellement exprimée, de cette déclaration de morale est que *chacun a droit à gouverner*, et, par suite, à *déléguer*. Voilà le fin mot de l'affaire; une conséquence aussi heureuse a dû suffire seule pour prouver à l'assemblée la vérité des principes :

comment la société des *amis de la vérité* auroit-elle pu révoquer en doute une *morale* qui appelle tous ses membres à *gouverner*.

On frémit pour l'avenir de la société, lorsqu'on songe qu'une malheureuse jeunesse vient apprendre dans les loges maçonniques la théorie complète du désordre, pour la reporter ensuite au sein des familles épouvantées. De là cette impiété, cette démagogie *systématique* qui caractérise une partie de la jeunesse actuelle : ce n'est pas seulement le cœur, c'est l'intelligence même qui est viciée, et qui fournit un *principe* à chaque crime, un *raisonnement* à chaque passion. Tous les parents vertueux qui envoient leurs enfants dans la capitale ou d'autres villes du royaume pour y terminer leurs études ou y commencer leur carrière, devroient leur faire jurer, avant leur départ, sur le seuil de la maison paternelle, que jamais ils ne se laisseront entraîner dans ces associations corruptrices. S'ils ne leur demandoient pas ce serment au nom de la religion et de la société, qu'ils le demandent du moins au nom de l'honneur des familles et de la paix de leurs derniers jours.

LE CIMETIÈRE DU MONT-VALÉRIEN.

Les cimetières publics de la capitale ne sont plus de nos jours une terre sainte; ce ne sont plus que quelques arpents d'un enclos dont la mort est le propriétaire. Le commissaire des convois est aujourd'hui le seul ministre obligé des funérailles : seulement un prêtre, appelé par les vœux de quelques familles, vient de temps en temps consacrer, par les prières de l'Église, quelques coins de ce terrain profane; et, hormis ces tombeaux, bénits par exception, le cimetière est athée. Les pierres sépulcrales sont libres de rejeter la croix; et

quelquefois, près d'une inscription qui parle du ciel, une épitaphe matérialiste donne un démenti à l'espérance. Pour suppléer au caractère sublime des anciens cimetières, notre siècle multiplie dans les siens les bosquets, les fleurs, les statues : il veut du moins charmer les sens, à défaut de l'âme. La foule visite ces lieux, comme elle va au spectacle, et les promenades au Père la Chaise ne sont souvent qu'une partie de plaisir, comme les promenades aux Tuileries.

C'est une idée heureuse de former, aux portes de la capitale, un cimetière tout chrétien. Le fidèle envisage avec douceur son dernier asile, lorsqu'il est sûr d'y reposer au milieu de ses frères. La place de ce cimetière étoit marquée d'avance; car nous avons, près de Paris, un calvaire. La croix qui domine cette montagne, s'élèvera au milieu de ces tombes, comme un étendard autour duquel ces fugitifs de la vie se seront ralliés, pour se lever tous ensemble avec confiance à l'appel du souverain Juge.

Le Mont-Valérien avoit déjà reçu les restes des saints solitaires qui l'avoient autrefois choisi pour retraite. Ils y avoient passé de la paix de l'ermitage à celle de la mort. Du lieu où ils reposent, on découvre la catacombe royale de Saint-Denis : plus heureuse que les marbres funèbres de soixante rois, la bière de ces pauvres ermites rendra fidèlement au dernier jour le dépôt qui lui a été confié. Là aussi s'est endormi dans le Seigneur cet évêque de Beauvais, qui a prophétisé à Louis XV sa fin prochaine. Du fond de son sépulcre, comme autrefois du haut de la chaire de Versailles, il semble interpeller encore ces nombreux idolâtres du plaisir que Paris renferme, et leur adresser de nouveau cette parole formidable : *Encore quarante jours et Ninive sera détruite.* Chaque jour amène pour quelqu'un d'entre eux l'accomplissement de l'oracle fatal : ce ne sont pas eux qui viendront se réfugier au Calvaire.

Tous ceux qui désirent s'assurer, après leur mort, un trésor de ferventes prières, le trouveront au cimetière du Mont-

Valérien, il est caché au pied de la croix qu'on y honore. Les fidèles qui viennent sans cesse visiter le Calvaire en descendroient avec un remords, s'ils n'y avoient prié pour les trépassés; et plusieurs d'entre eux pourront désormais s'y agenouiller sur des tombes chéries. Deux fois l'année, une neuvaine y rassemble la population pieuse de la capitale : elle se rappellera, à la *station* des morts, que ces immobiles adorateurs de la croix avoient aussi parcouru, en leur temps, la *voie douloureuse* du Fils de l'homme ; ils avoient réjoui cette montagne par leurs cantiques, et baisé les reliques saintes à cette même place. Cette église, ces stations, ces autels auront été construits avec les dons qu'ils ont offerts pour prix de leur inhumation au Calvaire, et leurs sépulcres eux-mêmes auront été les bienfaiteurs de ces lieux.

La philosophie blâmera peut-être ce cimetière privilégié. Mais n'a-t-elle pas aussi ses morts à priviléges, ses tombeaux de faveur? on n'a pas oublié les saturnales funéraires de la révolution. Laissons-la dire, et allons adorer la croix pendant la vie, et reposer à son ombre après la mort. En plaçant notre cercueil au sommet du Calvaire, nous aurons, au dernier jour, moins de chemin à faire pour monter au ciel. X.

ANNONCES BIBLIOGRAPHIQUES.

Bibliothèque catholique, dédiée à N. S. P. le Pape, approuvée par un grand nombre d'évêques, et publiée par une société d'ecclésiastiques, tomes 1er, 2e et 3e. A Paris, rue Garencière n° 10. (Il paroît deux volumes par mois. Le prix de la souscription est de 22 fr. par an.)

Cette importante collection, à laquelle nous avons consacré un article dans le *Mémorial*, est déjà à sa quatrième livraison. Les *Œuvres spirituelles de Fénelon*, les *Histoires édifiantes, par Baudrand*, et les *Fondements de la vie*

spirituelle du père Surin, ont déjà paru. En les parcourant nous avons remarqué le soin que les éditeurs ont apporté à l'exécution des ouvrages publiés; des préfaces pleines de recherches et des notices écrites avec autant de talent que de goût, sont placées à la tête de chaque volume. Nous avons surtout lu avec intérêt la notice sur Fénelon et les renseignements curieux qui se trouvent dans celle du père Surin. Si les volumes qui vont succéder aux premières publications sont en harmonie avec ceux qui ont paru, nous ne doutons point que la *Bibliothèque catholique* n'obtienne encore de plus grands succès, et des encouragements plus flatteurs de la part de toutes les personnes qui pourront connoître une entreprise aussi intéressante et aussi utile.

Cours simultané d'histoire et de thèmes gradués, applicables aux grammaires suivies dans les colléges et les petits séminaires, et spécialement à celle de Lhomond; par A. Bel; deux parties en 2 volumes in-12. Prix, 4 fr. 50 cent., 5. fr. 50 cent. franc de port. A Paris, chez Brunot-Labbe, libraire de l'Université, quai des Augustins, n° 33.

La première partie, destinée aux huitième, septième et sixième classes, contient l'Histoire sainte, ancien et nouveau Testament, un nouvel Abrégé des preuves de la religion, et des matières de thèmes et de versions pour les compositions, avec des dictionnaires. La deuxième partie, contenant l'Histoire ancienne, et destinée à la sixième, cinquième et quatrième, suivie aussi de dictionnaires, renferme, comme la première, des notions de géographie nécessaires pour l'intelligence de l'histoire, et de plus les principes et une méthode de traduction.

L'auteur s'étudie principalement à développer l'intelligence de ses élèves et à fortifier leur esprit, en leur inculquant avec adresse l'histoire et la doctrine de la religion, bien loin de les occuper seulement d'un exercice mécanique en quelque sorte; et partout il suit une marche habilement graduée pour la pensée comme pour l'expression : il se montre, en un mot, excellent maître sous tous les rapports. On voit que M. Bel a long-temps médité la grande maxime de l'enseignement, maxime pleine de force dans les paroles qu'il a prises pour épigraphe :

« Nous devons commencer, continuer et finir (par la religion), parce » que nous sommes de Dieu, par lui et pour lui. »

(*Mémorial catholique*, 1er vol., p. 234.)

THEOLOGIA MORALIS *illustrissimi ac reverendissimi domini Alphonsi de Ligorio, olim episcopi Santæ Agathæ Gotharum. Editio duodecima.*

La *Théologie morale*, dont nous annonçons la douzième édition, a reçu les suffrages du pape Benoît XIV, une des lumières de l'église durant le dernier siècle : elle est l'ouvrage d'un évêque que la sainteté de sa vie a fait ranger solennellement au nombre des bienheureux. Alphonse de Ligori a été béatifié le 15 septembre 1816. Ses nombreux ouvrages sont maintenant répandus dans toute l'église ; ils sont pleins de la science et de la piété que leur auteur avoit acquises dans l'exercice du ministère des missions et dans la prière. Nous nous félicitons de les voir accueillis en France à mesure qu'ils y sont connus. Cette édition est la plus complète de toutes celles qui ont paru ; elle renferme des additions et des changements faits par l'auteur lui-même ; elle est terminée par une table alphabétique des matières. Le prix des neuf volumes in-12 est de 36 francs, chez Méquignon Junior, rue des Grands-Augustins.

DE LA PHILOSOPHIE DE LA HENRIADE, par M. Tabaraud ; chez Gauthier frères, rue de Touraine, n° 4. Il nous arrivera si rarement d'être d'accord avec M. Tabaraud, que nous saisissons avec empressement l'occasion qu'il nous offre aujourd'hui d'annoncer un de ses ouvrages, écrit dans des vues auxquelles nous ne pouvons qu'applaudir. Il est certain, en effet, qu'on ne peut que s'étonner de voir l'université mettre en les mains de ses élèves un poëme tel que la Henriade, où les principes philosophiques de l'auteur, et sa haine contre la religion, se manifestent si souvent. M. Tabaraud aura rendu un véritable service, s'il contribue à faire comprendre combien un pareil livre est dangereux, surtout pour l'enfance.

LA VIE PÉNITENTE DE MADAME LA DUCHESSE DE LA VALLIÈRE, avec des réflexions sur la miséricorde de Dieu, nouvelle édition, ornée de son portrait. A la librairie ancienne et moderne d'Albert-Galand, rue de Laharpe, n° 59.

Le même libraire annonce un ouvrage, resté manuscrit, du père Surin, qu'il publiera prochainement, et qui a pour titre *le Guide spirituel.*

DE L'IMPRIMERIE DE LACHEVARDIERE FILS,
rue du Colombier, n. 30.

LE

MÉMORIAL CATHOLIQUE.

DÉCEMBRE 1824.

DU MÉMORIAL CATHOLIQUE.

On sentoit depuis long-temps le besoin d'un écrit périodique principalement consacré à la défense des saines doctrines. Les nations voisines nous avoient donné l'exemple à cet égard : en Italie, le *Journal des sciences et arts*, de Modène, et *l'Ami de l'Italie*, de Turin ; en Angleterre, le *Spectateur catholique* ; en Allemagne, le *Journal catholique* de Mayence, étaient entrés dans la lice. La France, principal théâtre de cette guerre de doctrines qui divise la société, attendoit aussi un manifeste périodique des vérités que l'on attaque dans son sein avec une activité toujours croissante : *le Mémorial catholique* a essayé de répondre à son désir.

En publiant, il y a un an, le prospectus de cet ouvrage, nous avions compté sur la haine des ennemis de l'ordre, et sur les suffrages des gens de bien : cette double espérance n'a pas été trompée.

Les journaux irréligieux nous ont accusés de n'être pas chrétiens ; les hommes des cent jours, de n'être pas royalistes. Les uns et les autres ont atteint, en nous attaquant, le sublime des injures, et se sont abstenus prudemment de raisonner : c'est du moins de leur part une preuve de bon sens.

D'un autre côté, la bienveillance avec laquelle le *Mémorial catholique* a été accueilli par la partie saine de la nation prouve qu'il existe encore parmi nous un grand nombre d'esprits qui comprennent l'importance des doctrines. On ne sauroit expliquer autrement le succès du *Mémorial :* car nous avouerons, sans difficulté, qu'il n'a d'autre mérite que celui des doctrines qu'il défend. Il y auroit de la présomption, même dans cet aveu, si nous avions entrepris de soutenir nos opinions particulières : mais alors notre ouvrage cesseroit d'être un *Mémorial catholique*, il faudroit en effacer le titre. *Quod ubique, quod semper, quod ab omnibus*, voilà notre devise; nous l'adoptons dans toute son étendue, et c'est là le caractère qui distingue *le Mémorial*. Nous défendons le principe d'autorité contre l'indépendance des opinions, sous quelque forme qu'elle se présente; les croyances générales, contre les jugements individuels; la foi de tous les siècles, contre les systèmes éphémères de la philosophie; la société religieuse universelle contre toutes les sectes fondées par l'esprit particulier : heureux si nos foibles travaux ne sont pas entièrement inutiles.

Au reste, nous ne devons pas dissimuler les reproches que l'on a faits au *Mémorial*. Quelques personnes nous ont adressé des observations qui nous paroissent justes, et dont nous profiterons; d'autres, des critiques auxquelles il nous est impossible de souscrire. Nous devons aux unes, des remercîments; aux autres, des réponses.

On nous a reproché d'abord d'attaquer les libertés de l'Église gallicane. Pour toute réponse, nous ferons observer que c'est *le Constitutionnel* qui nous adressé ce reproche.

Quelques personnes, d'un caractère pacifique, voudroient que nous fissions une guerre moins vive aux ennemis de la société. Ils sont si nombreux, disent-elles, qu'il faut craindre de les exaspérer. A leur avis, on devroit démontrer tout doucement que la philosophie mène la société à la mort, et lui

faire poliment l'histoire de ses crimes. Cette courtoisie nous paroît exagérée : au surplus, comme c'est surtout une chose de *sentiment*, il seroit inutile de répondre à ces scrupules.

On a remarqué que le prospectus du *Mémorial* annonçoit, pour chaque livraison, des bulletins politiques, qui n'ont jamais paru. Nous devons expliquer franchement pourquoi nous les avons supprimés. Pour parler de la politique du jour, même en bulletins, il faut une autorisation légale ; *le Mémorial catholique* n'a pas tardé à s'apercevoir qu'il chercheroit vainement à l'obtenir, si ce n'est à des conditions incompatibles avec sa légitime indépendance. Dans l'alternative de renoncer à cette foible partie de nos annonces, ou d'enchaîner notre conscience, il ne nous étoit pas permis d'hésiter.

Nous avouons que, durant le cours de sa première année, *le Mémorial catholique* n'a exécuté que d'une manière très incomplète l'engagement qu'il avoit pris de faire connoître à ses lecteurs les différents ouvrages qui paroissent chez les nations étrangères, et qui intéressent la religion et la société ; mais nous ferons observer qu'il faut du temps pour établir, dans les différentes parties de l'Europe, les correspondances nécessaires pour remplir cet objet. Nous pourrons désormais répondre, à cet égard, à l'attente de nos lecteurs.

Quelques personnes, qui avoient peut-être des raisons pour souhaiter notre silence, se sont pressées d'annoncer que *le Mémorial* alloit cesser de paroître. Il nous est impossible de nous conformer à leurs désirs. Tant que la philosophie attaquera les croyances qui sont le fondement de la société ; tant que l'indifférence religieuse sera établie par des lois athées, tant que l'on couvrira du privilége de l'impunité la circulation des livres corrupteurs ; tant que les académies couronneront des ouvrages irréligieux, les raisons qui ont fait naître *le Mémorial catholique* subsisteront. Nous craignons de n'être pas près de les voir cesser.

Nous ferons, en finissant cet article, un appel à tous les

amis de la religion et de l'ordre public. Pour que *le Mémorial* puisse servir plus utilement la cause commune, il est important que les gens de bien le regardent comme une tribune ouverte à tous les défenseurs de l'autel et du trône. Il s'empressera de donner de la publicité à tous les documents utiles, à toutes les réclamations qui lui seront adressées dans l'intérêt de la société. Il arrive assez souvent que les journaux révolutionnaires calomnient les actes de l'autorité ecclésiastique dans les différents diocèses; toutes les fois que l'on nous transmettra les renseignements nécessaires pour rétablir la vérité, nous nous ferons un devoir de la mettre dans tout son jour. Nous sollicitons également des renseignements certains sur l'état de l'éducation. Enfin, il existe un grand nombre de personnes que des circonstances particulières ont mises à portée de recueillir quelques détails sur les sociétés secrètes; nous les invitons à nous les transmettre. Ils sont souvent peu utiles tant qu'ils sont isolés; réunis, ils acquièrent une plus grande importance. Que tous ceux qui veulent ce que nous voulons s'unissent à nous. Recueillons toutes les lumières, défendons ensemble toutes les vérités; combattons sur tous les points les ténèbres et la corruption de ce siècle; fortifions-nous les uns les autres contre cet ascendant de la foiblesse, cet esprit de concessions, cette pusillanimité de principes, qui est cent fois plus nuisible que les efforts des méchants; et, quel que soit le résultat de nos travaux, il est du moins une récompense qui ne peut leur manquer.

DE LA PUBLICATION DES MAUVAIS LIVRES

DEPUIS LA RESTAURATION.

Lorsque nos descendants, examinant la cause du désordre actuel de la société, chercheront à connoître à quelle époque a été publié le plus grand nombre de livres irréligieux, les uns supposeront que c'est pendant les trente années qui ont précédé la révolution; les autres indiqueront le temps de la république, la convention, le directoire; d'autres, enfin, le règne de l'usurpateur. Quel sera leur étonnement lorsque, après avoir vérifié les faits, ils auront reconnu que l'époque la plus féconde en livres corrupteurs commence à la *restauration ?*

Depuis dix ans nous avons eu quinze éditions de Voltaire, tandis qu'avant la révolution on n'en avoit publié que deux, et que Bonaparte n'en avoit pas permis une seule. Les éditions des autres livres classiques de l'impiété et de la licence se sont multipliées à peu près dans la même proportion. Les provinces, les villes, les campagnes en sont inondées; de respectables pasteurs nous transmettent à ce sujet des renseignements qui font frémir. « Le bon villageois, nous disent-ils, qui veut pré-»server son fils de la corruption, reçoit pour lui, des mains »d'un colporteur perfide, des livres *d'heures*, *des histoires de* »*conversions*, qui ne respirent que la volupté; et la mère, »qui a épelé, en balbutiant, les deux premiers mots d'une bro-»chure qu'elle n'a pu soupçonner, achète pour deux oboles et »donne à sa fille innocente le *catéchisme* du libertinage. Le »peuple apprend, dans le *Voltaire des chaumières*, à se mo-»quer de Dieu, par manière de passe-temps, et l'enfant de »quinze ans, déjà vieux de crimes, déclame, au milieu de ses

»compagnons exaltés, de longues tirades de Volney et de Du-
»puis; enfin, il n'y a pas jusqu'à l'almanach, dont l'habitant des
»campagnes ne croit pas pouvoir se passer, qui ne cherche, par
»d'adroites satires de la religion, et des contes pleins de licence,
»à ébranler la foi et corrompre les mœurs. Jusqu'ici, du
»moins dans nos provinces, les colporteurs qui vouloient tra-
»fiquer des âmes ne marchoient qu'en tremblant au milieu
»des peuples qu'ils venoient perdre; ils cachoient sous des
»livres de pieté les livres qu'ils auroient rougi d'étaler, et ne
»les offroient qu'à ceux dont ils avoient vu l'indifférence pour
»les premiers. Depuis quelque temps ils les promènent sans
»crainte, les présentent à tout le monde, et surtout aux jeunes
»gens; ils viennent les exposer à la porte des colléges et des
»petits séminaires; et, chose inouïe jusqu'à présent, on adresse
»aux ecclésiastiques eux-mêmes, sous la forme d'annonces bi-
»bliographiques, une liste d'ouvrages dont le titre seul est un
»outrage à la religion et à la pudeur.» Nons ne faisons que transcrire les renseignements qu'on nous envoie. Qu'en pensent les hommes qui nous gouvernent ? Est-ce assez de germes de corruption et de mort déposés dans le sein de la société ? Non, non, on ne s'arrête pas là: on publie maintenant, tout exprès pour la jeunesse, des *résumés historiques*, dont le but unique est de lui inculquer de bonne heure le mépris de la religion, la haine des rois et des prêtres. Est-ce tout, enfin ? Non encore. Voilà qu'on annonce, sous le titre de *Bibliothèque du dix-neuvième siècle*, une collection universelle de toutes les doctrines d'impiété et d'anarchie. Les éditeurs nous disent sans détour que : « le zèle qui a répandu jusque dans »les chaumières les ouvrages de Voltaire et de Rousseau est »insuffisant.» On va surpasser le dix-huitième siècle, qui cependant avoit déjà eu d'assez beaux résultats, puisqu'il avoit produit la merveille de la révolution.

Voilà les progrès que nous avons faits depuis dix ans. La restauration est une belle époque sans doute; mais à voir

la marche des choses, craignons que la postérité ne lui donne un autre nom.

Je ne sache rien qui caractérise mieux l'époque actuelle, que ce calme effrayant avec lequel la société se résigne au sort qu'on lui prépare. Dans le dernier siècle, où la vie sociale étoit cependant déjà si épuisée, la publication des productions de l'impiété excitoit encore quelque rumeur; aujourd'hui, tout se tait, hormis quelques voix solitaires, qui ont à peine quelque espoir d'être écoutées.

Mais, ce qu'il faut bien remarquer, c'est que les éditeurs annoncent hautement qu'ils comptent sur la protection du gouvernement (1). Cependant, ou il existe des lois pour réprimer ces coupables entreprises, ou il n'en existe pas : dans l'un et l'autre cas, l'impunité qu'on leur laisse est inexcusable. S'il en existe, pourquoi ne les met-on pas à exécution? On cite les condamnations prononcées, de loin en loin, par les tribunaux contre quelques livres infâmes : mais ce sont précisément les ouvrages les moins dangereux, parceque l'irréligion et le libertinage y sont dégoûtants, même pour des âmes déjà corrompues. Et d'ailleurs ce ne sont pas quelques mesures partielles, c'est une mesure générale qu'il faut prendre contre un désordre général. Qu'importe la condamnation de quelques livres dangereux, lorsqu'une multitude innombrable de livres semblables circulent impunément de toute part? Enveloppé par l'incendie, on fait un effort pour éteindre quelques brandons enflammés, et puis l'on dit : Est-ce qu'il y a quelque chose de plus à faire? Si au contraire il n'existe pas de lois contre les crimes que nous signalons, qu'est-ce donc qu'on a fait depuis dix ans, que fait-on encore? On a trouvé du temps pour donner à la France environ deux cents lois nouvelles, qui règlent l'ordre matériel de la société; on n'en a pas trouvé pour protéger contre l'invasion des doctrines de mort le principe même de son existence?

(1) Voyez la *Défense des Résumés historiques*, p. 25.

Nous citerons à cet égard une autorité que le gouvernement ne sauroit récuser. Dans l'oraison funèbre de S. M. Louis XVIII, M. le ministre des affaires ecclésiastiques et de l'instruction publique a fait entendre à ce sujet le cri de sa conscience. « Le caractère sacré dont je suis revêtu, la présence du Dieu de » vérité, l'amour de mes concitoyens, tout me presse de signa- » ler, de déplorer un mal d'autant plus redoutable qu'on s'en » inquiète moins, et qui, en fomentant tous les jours dans le » corps social les passions les plus désordonnées, y entretient, » y développe le principe le plus actif de dissolution et de mort; » un mal qui suffiroit seul pour déconcerter, pour ruiner toutes » les espérances de la politique humaine : je veux parler de la » circulation de cette multitude de livres funestes qui portent » dans les familles, avec les mauvaises doctrines, la corrup- » tion qu'elles justifient. Dans ce siècle tout est perverti : on » dénature notre histoire (1) en ne recueillant que des traits d'i- » gnorance ou de scandale, en présentant les faits sous un » faux jour; et la jeunesse n'apprend ainsi qu'à dédaigner nos » pères comme des hommes odieux et ridicules; on dénature » la religion en rappelant tous les maux dont elle a été quel- » quefois le prétexte, et en jetant un voile sur les biens im- » menses dont elle est la source. Rien n'est oublié de ce qui » peut affoiblir, ou même briser les liens qui doivent nous atta- » cher aux maximes monarchiques et chrétiennes des âges » passés. Dans toutes ces productions, les notions du bien et du » mal sont altérées : la piété est une foiblesse; l'obéissance, une » servitude; le respect pour le sacerdoce, une superstition; le » mépris de toute religion, une noble indépendance. Et quel » est donc le fruit de tous ces enseignements qu'on a tant de » soin de faire descendre jusqu'aux dernières classes du peu- » ple? C'est d'aller dessécher dans les cœurs les germes de la » vertu, d'étouffer la conscience, de rendre les hommes mé- » chants par système; c'est de former au milieu de nous des

(1) Ceci a rapport aux *Résumés historiques*.

» familles sans aucun frein religieux, d'où sortent de jeunes » criminels qui connoissent les raffinements du vice presque » dans l'âge de l'innocence; c'est de faire voir sur l'échafaud » des malfaiteurs qui donnent à la multitude l'effrayant exem- » ple de mourir dans le crime sans crainte et sans re- » mords (1). »

Ces paroles de M. le ministre des affaires ecclésiastiques ont donné lieu à une foule de réflexions; on a dû espérer que cette énergique réclamation sera suivie de quelque effet, et qu'il n'a signalé le mal que, pour préparer le remède. On a présumé que chargé de représenter la religion dans le conseil des ministres, il y avoit aussi insisté sur l'urgente nécessité de réprimer le *mal redoutable* qu'il avoit *déploré en présence du Dieu de vérité.* On s'est demandé si tous ses collègues partageoient à cet égard ses alarmes et son zèle. On a conjecturé qu'il ne consentiroit à leur rester uni, qu'autant qu'ils consentiroient eux-mêmes à garantir la religion et la société d'un fléau qui *suffiroit seul pour déconcerter, pour ruiner toutes les combinaisons de la politique humaine.* On ne sauroit supposer que ces espérances puissent être trompées, ou bien alors le gouvernement auroit à répondre au tribunal de la postérité, et surtout à celui de l'éternelle justice, d'avoir laissé se développer dans le corps social *le principe le plus actif de dissolution et de mort*; ce n'est pas nous qui avons prononcé cet anathème.

(1) *Oraison funèbre de Sa Majesté Louis XVIII*, par monseigneur l'évêque d'Hermopolis, page 27.

AU RÉDACTEUR DU MÉMORIAL CATHOLIQUE.

SUPPLÉMENT A L'ÉLOGE DE M. AIGNAN, prononcé dans la séance publique de l'institut du 25 novembre 1824.

MONSIEUR LE RÉDACTEUR,

Si vous avez entendu et si vous n'avez pas oublié encore les discours prononcés dans la dernière séance de l'académie, vous serez étonné de l'objet de cette lettre, et vous vous demanderez peut-être ce qu'il peut manquer à la gloire de M. Aignan, après que le jeune poëte qui a recueilli la dépouille de cet académicien a orné son éloge de toutes les fleurs d'une imagination romantique, et après que le directeur de l'académie, non content d'embellir encore la couronne poétique du confrère dont il déploroit la perte, a embelli sa vie d'un trait qu'il ne pouvoit pas rendre vraisemblable, mais qu'il a su rendre si touchant? En nous montrant dans l'auteur de *Brunehaut* un émule de Corneille et de Racine, et dans le traducteur de l'*Iliade* un rival digne d'Homère, qui plus *heureux que les héros chantés par ce poëte est sorti vainqueur de sa lutte contre un dieu;* enfin, en transformant un ex-rédacteur de la *Minerve* en un généreux royaliste, à qui il n'avoit pas tenu de mourir, à vingt ans, martyr de son dévouement à la mémoire d'un prince infortuné, ne semble-t-il pas que les deux panégyristes de M. Aignan ont fait tout ce qu'on pouvoit raisonnablement leur demander, et, après de pareils tours de force, ne faut-il pas au moins les tenir quittes, eux et l'académie, envers cet académicien? Voilà ce que vous me direz peut-être, M. le rédacteur; et, je dois l'avouer, c'est là aussi ce que je pensois moi-même après avoir entendu M. Soumet et M. Auger. J'étois si enchanté de ces deux orateurs, que je n'imaginois pas que personne pût

en être mécontent; ils avoient dit de si belles choses, que je ne me figurois pas qu'ils eussent laissé rien à dire; et, enfin, leurs discours m'avoient paru si parfaits, que je ne pouvois pas plaindre M. Aignan d'avoir été obligé de mourir pour être loué d'une manière aussi éloquente.

Mais quel a été mon étonnement lorsque, le lendemain de cette séance, en lisant le compte qu'en a rendu *le Constitutionnel*, j'ai été forcé de revenir entièrement de l'opinion que je m'étois formée, et qu'il n'y a pas eu moyen de ne pas reconnoître tout ce qu'il manquoit à des discours qui m'avoient paru si achevés; de ne pas voir clairement que M. Auger et M. Soumet, tout en paroissant s'étendre avec tant de complaisance sur les titres de M. Aignan, avoient dans le fait dérobé à notre admiration les plus beaux de ces titres; que tant de phrases brillantes, qui nous avoient charmés, n'étoient qu'un voile brillant qu'ils avoient jeté *sur la plus belle portion de son héritage littéraire;* que tant de tours ingénieux qui avoient fixé si agréablement toute notre attention, n'étoient qu'un mauvais tour qu'ils avoient joué à sa mémoire et à la nôtre; et enfin, que des éloges, dictés en apparence par une si bonne intention de faire valoir tout le mérite de cet académicien, n'étoient dans la réalité qu'une véritable trahison. Mais permettez-moi de mettre sous vos yeux un extrait de cet article du *Constitutionnel*, et je ne doute pas qu'il ne produise sur vous le même effet qu'il a produit sur moi.

...L'éloge que l'on attendoit de M. Soumet étoit celui de M. Aignan, *littérateur plein de savoir et de talent, ami sûr, citoyen courageux et probe.* Le récipiendaire a parlé avec convenance, quoique rapidement, des titres littéraires les plus remarquables de M. Aignan : de la traduction de l'*Iliade* et de la tragédie de *Brunchaut.* Ces deux compositions assurent la réputation poétique de leur auteur; mais pourquoi M. Soumet, négligeant une portion de l'héritage littéraire de M. Aignan, ne s'est-il pas souvenu que celui qui écrivoit si élégamment en vers, mérita comme *prosateur* et comme *publiciste l'estime de tous les juges éclairés?* Plusieurs écrits politiques, une philippique éloquente sur le jury, d'excellents morceaux insérés

dans *un recueil célèbre*, enfin un Essai historique sur les protestants en France, placeront M. Aignan parmi les hommes qui, depuis la restauration, ont défendu avec le plus de *zèle* et de *talent la cause sainte de la liberté et de la philosophie.*

C'étoit encore M. Auger qui répondoit au poète romantique admis dans le sein de l'académie française. Nous dirons, avec notre franchise habituelle, que cette fois le directeur de l'académie s'est surpassé. C'étoit toujours en style froid et d'une élégance un peu sèche, mais l'écrivain avoit mieux connu le secret des convenances. Il a ajouté, avec autant de justice que d'à-propos, aux éloges donnés à M. Aignan par M. Soumet. La tragédie de *Brunehaut*, et surtout la traduction de l'*Iliade*, ont été remises à la place qu'elles occuperont dans la littérature française..... *Pas un mot, il est vrai, des écrits politiques du littérateur.* Il paroît que les opinions constitutionnelles sont à l'*index* chez les quarante. M. Auger a cependant déclaré que, depuis l'avénement de Charles X, il n'y avoit plus de partis et de divisions. *Ses réticences sur la vie politique de M. Aignan* prouvent que M. le directeur n'a pas foi dans ses propres paroles.

M. Auger a su *attendrir* l'auditoire en lui apprenant que, jeune encore, M. Aignan composa, quelques jours après la mort de Louis XVI, une tragédie sur ce triste sujet, et osa *l'imprimer en présence de l'échafaud.* L'effet que devoit produire cette *touchante anecdote* eût été complet, si l'orateur eût ajouté que l'homme qui restoit si périlleusement fidèle à un prince infortuné fut *toute sa vie un ami éclairé de la liberté.* On en eût tiré cette conclusion naturelle, que l'on peut être dans les rangs de l'opposition sans mériter le nom de factieux, et que l'on peut *aimer la liberté* sans passer pour un *ennemi des rois*; par cette réflexion juste et simple, M. Auger eût, beaucoup mieux que par *d'offensantes réticences*, prouvé qu'il n'existe plus parmi nous ni partis ni divisions.

Il est bien évident, après cet article du *Constitutionnel*, qu'il est impossible de mettre plus de perfidie dans un éloge que M. Soumet et M. Auger n'en ont mis dans celui de M. Aignan. Comment pourroient-ils se justifier? Alléguéront-ils qu'il y a après tout compensation entre ce qu'ils ont dit sur cet académicien et ce qu'ils ont passé sous silence, et que s'ils ont oublié tout-à-fait le prosateur et le publiciste, ils ont en revanche exagéré de beaucoup le mérite du poëte? Cette considération atténue leurs torts envers la mémoire de M. Aignan, mais ne peut les absoudre envers *la cause sainte de la liberté*

et de la philosophie, que M. Aignan défendit avec *tant de zèle comme prosateur*, et qui est bien plus chère encore au *Constitutionnel* que la mémoire de cet académicien. Il est clair que *le Constitutionnel* ne leur pardonnera jamais.

Qu'ils ne se figurent pas non plus être quittes envers nous, auditeurs simples et de bonne foi, qui avons été tellement trompés par la sincérité apparente de leurs éloges, que nous n'en aurions pas peut-être soupçonné encore la perfidie, si *le Constitutionnel*, qui s'y entend beaucoup mieux que nous, ne nous l'avoit pas fait apercevoir. Non, pour ma part, je ne puis souffrir que la chose se passe ainsi. Or, après avoir beaucoup cherché comment je pourrois me venger de ces panégyristes, qui se sont joués d'une manière si fâcheuse de mon admiration, voici un moyen qui s'est présenté à mon esprit. Je me suis dit : « Pour louer un académicien, il n'est pas absolument nécessaire d'en avoir reçu la mission de l'académie. Eh! bien, qu'est-ce qui empêche que je publie un *supplément à l'éloge de M. Aignan*, dans lequel je dirois précisément tout ce que n'ont pas dit ses panégyristes. Puisque M. Soumet et M. Auger ont paru tenir si vivement à faire oublier les titres que M. Aignan s'est acquis comme *prosateur* et comme *publiciste à l'estime de tous les juges éclairés*, le plus mauvais tour à leur jouer c'est de faire connoître ces titres. Il est vrai, je ne puis pas espérer de faire valoir la prose politique de M. Aignan avec autant d'art qu'ils en ont mis à louer ses vers. Mais ne seroit-il pas possible de trouver dans les œuvres de cet académicien des morceaux dont les beautés fussent d'un genre assez tranchant pour être senties de tout le monde, sans le secours de l'analyse? » J'ai cherché, et vous allez juger, M. le rédacteur, si j'ai été heureux dans mes recherches.

Et d'abord j'ai parcouru tous les écrits politiques de M. Aignan, cités par *le Constitutionnel*, la *philippique éloquente sur le jury*, les *excellents articles insérés dans un recueil*

célèbre, l'*Essai sur l'état des protestants*, et je n'avois pas laissé que de recueillir un assez grand nombre de pages d'une véhémence entraînante contre la *superstition* et contre le *fanatisme*, contre les *prêtres* et contre les *rois*; mais en relisant dans leur ordre chronologique les œuvres politiques de M. Aignan, j'ai rencontré des monuments tout autrement précieux du *talent* et du *zèle* avec lequel cet académicien défendit de bonne heure la *cause sainte de la liberté et de la philosophie*. On sera peut-être étonné que *le Constitutionnel* lui-même ait ignoré l'existence de cette *portion, la plus belle sans contredit, de l'héritage de M. Aignan*; mais la chose s'explique par cette rare modestie que cet académicien porta si loin, comme nous l'avons appris de M. Auger, qu'il faisoit souvent un secret à ses amis mêmes de ses titres littéraires les plus honorables, et que, par exemple, il ne parut se souvenir d'avoir fait imprimer une tragédie sur la mort de Louis XVI, *en présence de l'échafaud de ce prince*, que vingt-cinq ans après ce fatal événement. On peut supposer que M. Aignan avoit été plus modeste encore à l'égard des écrits que nous avons retrouvés, et que s'il *parloit rarement de sa tragédie de Louis XVI*, il ne parloit jamais des pièces suivantes, que nous allons faire connoître par des extraits. Elles ont, par leur nature, un avantage sur la *tragédie de Louis XVI*; c'est qu'il est impossible d'en contester l'authenticité.

En 1793 M. Aignan, très jeune encore (il n'avoit que vingt ans), avoit été jugé digne de servir *la cause sainte de la liberté et de la philosophie*, comme *agent du gouvernement révolutionnaire* dans le district d'Orléans, et comme *correspondant du comité de salut public*. Sans doute que le président de ce comité, qui s'y entendoit, avoit découvert dans M. Aignan des *talents* et un *zèle* précoces. Il fit preuve de l'un et de l'autre dans la circulaire suivante :

N° I.

GOUVERNEMENT RÉVOLUTIONNAIRE. COMITÉ DE SURVEILLANCE.

ÉGALITÉ, FRATERNITÉ, LIBERTÉ, OU LA MORT.

L'agent national du district d'Orléans, aux onze sections de la commune d'Orléans.

Orléans, le 28 pluviose, l'an 2e de la république française, une et indivisible.

« CITOYENS,

» Lorsque le décret sur le gouvernement révolutionnaire a paru, tous les yeux étant éblouis par l'éclat d'un jour subit et lumineux, se sont fermés pour un moment; et pour un moment le voile de la nuit a couvert l'horizon politique de la France... Je ne vois pas ici deux autorités constituées absolument distinctes, et qui, placées chacune dans un des côtés de la balance, y maintiennent le contre-poids; je ne vois point le peuple lui-même, réuni en masse dans les petites communes, divisé par sections dans les communes populeuses, exercer directement le droit *superbe et délicat de pulvériser le modérantisme et l'aristocratie.*

» Il est temps, citoyens, de donner à la machine administrative tous les rouages qui peuvent assurer et précipiter son impulsion révolutionnaire...

» Votre comité sera donc composé de douze membres dont vous exclurez scrupuleusement *les ci-devant nobles et prêtres.*

» Surveiller sans cesse les mauvais citoyens ou même les indifférents, découvrir les accapareurs, arrêter et punir les violateurs de la loi du *maximum*, rechercher les gens suspects, et lancer contre eux des mandats d'arrêt; demander compte à tous de *ce qu'ils auroient pu faire, et de ce qu'ils n'ont pas fait pour la révolution*, ou de ce qu'ils ont fait contre elle; les traiter comme ils ont traité la chose publique, voilà, citoyens, la tâche que doit remplir votre comité de surveillance; elle ne peut être dignement acquittée que par *de bons et loyaux sans-culottes.* C'est dans la classe indigente du peuple qu'il faut aller chercher exclusivement ces intrépides sentiments. Les mains qui ont construit la forteresse sont les plus sûres que l'on puisse employer à sa défense. Que quelques uns *sachent seulement lire et écrire*, voilà tout ce qu'il faut; un sens judicieux, éclairé par le fanal du patriotisme et de la probité, dirigera suffisamment les autres. Je ne vous dis point : « *Rebutez, par les mauvais traitements,*

les riches utiles qui servent la révolution de leurs portefeuilles et de leurs travaux ; » je vous dis seulement : *Recueillez, en les surveillant, les fruits de leur conduite désintéressée, mais ne leur faites pas jouer le premier rôle.*

« Citoyens, si quelque profane osoit s'introduire dans le sanctuaire où sont déposées les tables de la loi, malheur à lui ! *sa témérité lui coûteroit cher.* Il lui serviroit peu d'y avoir été porté par ses concitoyens ; l'administration du district est disposée à lui faire un crime de la faveur même qu'il auroit usurpée. Je visiterai souvent les comités de surveillance des sections; je m'assurerai, par mes propres yeux, *de leur énergie révolutionnaire ;* et de violentes secousses, dans lesquelles les individus mal affermis *seront culbutés,* les remettront au pas, s'ils pouvoient le perdre un seul moment..... »

L'agent national du district d'Orléans, *signé* AIGNAN.

Il est bien vrai de dire que le talent imprime partout son cachet; et n'avez-vous pas admiré, M. le rédacteur, toutes ces expressions d'une énergie et d'une hardiesse étonnantes, toutes ces images neuves et fortes, tant de traits d'une éloquence plus qu'académique, que M. Aignan savoit répandre jusque dans ses simples circulaires destinées à apprendre à de *bons et loyaux sans-culottes*, dont *quelques uns seulement savoient lire et écrire,* ce qu'ils devoient faire pour exercer dignement *le droit superbe et délicat de pulvériser le modérantisme et l'aristocratie.*

Mais bientôt une occasion s'offrit à M. Aignan, de déployer dans un discours solennel tout l'éclat d'un talent poétique qui devoit être un jour l'un des plus beaux ornements de l'académie. Robespierre avoit proscrit la *déesse raison*, qui laissoit faire trop de folies au peuple français, et l'*Être suprême* avoit été décrété par la convention à la majorité des voix; dans la fête que lui décerna le district d'Orléans, M. Aignan prononça un discours digne d'être mis à côté du fameux rapport de Robespierre, et dont nous allons citer une partie.

N° II.

EXTRAIT *du discours sur l'existence de l'Être suprême, et l'immortalité de l'âme, prononcé dans le temple de l'Éternel, à la fête célébrée à Orléans, le 21 prairial, par le citoyen* AIGNAN, *agent national près le district d'Orléans.*

« CITOYENS,

» De toutes les fêtes qui, jusqu'à ce jour, ont frappé ma vue, ont provoqué mon hommage, il n'en est aucune qui n'ait laissé dans mon âme, au milieu même des transports les plus vifs, un sentiment pénible, une impression triste et douloureuse.

» J'ai vu les fêtes du culte de mon enfance; et si je reprends pour un moment le verre avec lequel je les envisageois, mon œil sera d'abord charmé de la richesse, et surtout de la bigarrure des habits sacerdotaux; de la pompe de ces dais fastueux, qu'on vouloit bien donner à la divinité lorsqu'elle étoit portée par un prélat; enfin, de cette affluence variée d'hommes chamarrés de toute sorte, et qui, malgré leur puérile vanité, graduée sur la prétendue différence de leurs rangs, étaloient tous, en dernière analyse, la livrée honteuse de la servitude.....

» J'ai vu les fédérations dans lesquelles s'est attaché le premier chaînon de cette fraternité touchante qui réunit aujourd'hui tous les bons citoyens : à cet aspect mon cœur se dilatoit, le temps sembloit se reculer pour me laisser apercevoir les belles destinées de la France..... Mais le buste *du tyran étoit là* (1) *qui m'offusquoit; il me sembloit voir le buste de la perfidie. Je détournois les yeux en frémissant.....* Que découvrois-je? Un essaim de nobles.....; et c'étoit encore la perfidie. Il ne me restoit plus qu'à fuir. Une horde de prêtres m'arrêtoit dans ma course, et c'étoit toujours la perfidie.

» J'ai vu enfin, en dernier lieu, les fêtes augustes de nos martyrs de la liberté (2). Comme vous, citoyens, j'ai jeté des fleurs sur les cyprès de leur urne funéraire : *saisi d'un respect religieux, abîmé d'un saint recueillement*, je me promenois en idée dans le Panthéon, qui renferme ici-bas *leurs cendres adorées, dans l'Elysée, séjour heureux de leurs âmes immortelles.* Mais à l'instant même où j'étois livré le plus intimement à cette rêverie à la fois amère et délicieuse, j'en étois tiré tout-à-coup par les accents imposteurs

(1) Ce tiran, c'étoit Louis XVI.

(2) Chalier, Marat, etc.

d'un de ces vils hypocrites, qui, trop long-temps l'idole du peuple, sont aujourd'hui l'objet de son juste mépris, et qui le patriotisme à la bouche, et la conspiration dans le cœur, *louoient froidement Marat et Beauvais, comme ils eussent fait l'oraison funèbre d'un prince.*

« Ces temps malheureux ne sont plus : et l'ancien régime, et le *tyran*, et les nobles, et les prêtres et les intrigants, tout a disparu : tout, oui, tout *a disparu sans retour;* livrons-nous donc, ô mes amis ! aux doux transports de nos cœurs; abandonnons-nous sans réserve à tout ce que peut inspirer de touchant et de sublime, à des républicains, la fête auguste de l'Éternel. L'horizon politique de la France est dégagé du crêpe nébuleux qui le couvroit; l'éclair a brillé, la foudre s'est fait entendre; elle a frappé les Hébert, les Danton et leurs vils complices : la vertu et la probité, portées sur des nuées d'azur, descendent du ciel pour venir habiter parmi nous. L'Espagne en a frémi; les puissances du Nord ont tremblé; la coalition des rois a entendu, en pâlissant, le bourdonnement de la cloche *prête à sonner leur dernière heure*, et, pour en précipiter l'instant, la Convention nationale vient de proclamer, à la face de l'univers, *l'existence de l'Être suprême et l'immortalité de l'âme.....*

» Être suprême, puisse la fumée de notre encens monter jusqu'à toi ! Puisses-tu contempler d'un œil satisfait un peuple entier, qui, le même jour, à la même heure, vient sacrifier sur tes autels, et reporte vers toi les premiers accents de sa régénération ! »

Nous terminerons toutes ces citations par quelques fragments d'un discours qui ne paroîtra pas moins remarquable.

N° III.

Extrait *du discours prononcé dans le temple de l'Éternel, à la fête du* genre humain, *célébrée à Orléans, le 30 prairial, an 2 de la république française, une et indivisible, par le citoyen* Aichan, *agent national du district d'Orléans.*

« Citoyens,

» Elle est bien sublime et bien philosophique l'idée, conçue par nos législateurs, de consacrer au genre humain l'une des fêtes nationales qui vont parcourir décadairement le cercle de l'année politique. Leur main, *majestueusement hardie, vient de jeter, d'un pôle à l'autre, un ruban tricolore, dont l'un des bouts est ramassé par le Lapon, au milieu des glaces de la Norwège, l'autre par le Hottentot, sur le sol brûlant de l'Afrique*, et qui, passant successivement sur les différents points du globe, deviendra bientôt le me-

rdien de tous les peuples de l'univers. Ce n'est pas sous le joug abrutissant de la tyrannie qu'un sentiment aussi vaste, aussi touchant nous eût liés à l'espèce humaine.....

» Le succès de nos armes, les progrès de la raison, nous font même entrevoir l'aurore de la liberté universelle; et la secousse simultanée de cinquante millions de mains, brisant tout-à-coup leurs fers, a ébranlé tous les trônes, a glacé d'effroi tous les tyrans. Mais le moment n'est pas encore arrivé de réaliser en imagination cette douce et vertueuse espérance, dont nos cœurs, chaque jour, se font de plus en plus un besoin : deux mois encore, et nous célèbrerons la fête de la liberté du monde : c'est le genre humain seul, et considéré par rapport à lui-même, qui doit fixer aujourd'hui nos hommages.....

» Quand la raison universelle aura plané sur le globe entier du monde, quand tous les peuples, poussés à bout, *sentiront la nécessité de se purger de la vermine infecte des rois*, alors nous n'isolerons plus notre gloire, et nous la reporterons sur toutes les nations de la terre.....»

Je m'arrête, M. le rédacteur, et je n'ajouterai aucun commentaire à tout ce que je viens de citer ; l'analyse ne pourroit qu'affoiblir l'impression qu'une pareille éloquence produit par elle-même. Cependant, avant de finir, je ne puis m'empêcher de rappeler ici une réflexion du *Constitutionnel*, dont la justesse devient plus frappante après tout ce que l'on vient de lire. Ce journal remarquoit que « l'effet que devoit produire la *touchante anecdote* de la tragédie de Louis XVI auroit été complet, si M. Auger avoit ajouté que l'homme qui restoit si périlleusement fidèle à un prince infortuné avoit été toute sa vie un ami éclairé de la liberté. » En effet, les morceaux que nous venons de rapporter, rapprochés de la tragédie de Louis XVI, ne montrent-ils pas dans M. Aignan une flexibilité de caractère, de sentiment, de talent, la plus étonnante qui ait jamais existé ? et n'est-ce pas là peut-être un prodige unique dans son genre ? La chose est si merveilleuse, qu'il y a des hommes que j'ai rencontrés à qui elle a paru incroyable. « Non, me disoit l'un d'eux, cette *touchante anecdote* avec laquelle le directeur de l'académie a trouvé le secret d'*attendrir* son auditoire a produit sur moi un tout autre effet ; je

n'ai pu m'empêcher d'en rire comme d'un conte ridicule. Certes, il faut avoir abjuré tout bon sens pour se persuader qu'il y ait eu autre chose de commun que le nom entre un poëte courageux qui, au péril de sa vie, osoit déplorer en 93 la mort du roi et flétrir ses assassins, et un agent furibond du comité de salut public qui, à peu près à la même époque, prononçoit ces discours, dignes d'un énergumène, dans lesquels il nous apprend que sa joie avoit été troublée, le jour de la *fédération*, parceque *le buste du tyran étoit là qui offusquoit ses yeux, et dans lequel il lui sembloit voir le buste même de la perfidie;* ces discours où il appelle la mort sur les *hypocrites* qui avoient le tort de *louer froidement le régicide Marat, comme ils eussent fait l'oraison funèbre d'un prince*, et où, dans l'égarement d'une imagination troublée par le délire révolutionnaire, il entend le bruit de *la foudre qui doit frapper le trône* de tous les souverains, et le *bourdonnement de la cloche funèbre prête à sonner leur dernière heure;* où enfin, empruntant à tout ce qu'il y a de plus abject des images dignes d'un orateur *sans-culotte*, il hâte par ses vœux le moment où *tous les peuples, poussés à bout, sentiront la nécessité de se purger de la vermine infecte des rois.* Mais, me direz-vous, si la tragédie de Louis XVI, que M. Aignan l'académicien s'attribuoit n'est pas de lui, quel en est donc l'auteur? Je l'ignore, car M. Aignan, agent du comité de salut public en 93, avoit deux parents de même nom que lui, morts victimes de leur attachement à leur roi. C'est l'un des deux qui aura fait cette tragédie de Louis XVI; elle lui appartenoit, puisqu'il la paya peut-être de sa vie. Quoi qu'il en soit, M. Aignan l'académicien a cru sans doute que c'étoit là un héritage de famille dont il lui étoit permis de s'emparer. »

Vous comprenez bien, M. le rédacteur, que, malgré tout ce que les raisonnements que je viens de rapporter ont de spécieux, je n'ai pas cessé de croire que M. Aignan, *académi-*

cien, rédacteur de la Minerve, agent du gouvernement révolutionnaire, correspondant du comité de salut public, ne soit le véritable auteur de la tragédie de Louis XVI; il le disoit, et M. Auger paroît le croire: faut-il d'autres preuves?

Voilà une lettre bien longue, M. le rédacteur, mais en y réfléchissant, vous jugerez qu'elle peut être de quelque utilité. Il importe, comme l'a très bien remarqué *le Constitutionnel*, que l'on ne trompe pas l'opinion du public sur ce qu'ont été certains hommes, en ne lui montrant qu'une partie de leurs écrits et que la moitié de leur vie; il importe que les rois et les peuples connoissent leurs amis, et que tout le monde sache à quoi s'en tenir sur des écrivains que *l'opposition ne compte pas dans ses rangs* sans qu'ils aient eu de bonnes raisons pour s'y placer.

J'ai l'honneur d'être, etc. S.

ESSAI SUR L'ORIGINE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE ET SUR LA SOUVERAINETÉ, par A.-F.-M. CASSIN, *licencié en droit, professeur de philosophie. Paris, chez Adrien Leclerc.* 294 p., in-8°.

Cet opuscule, premier essai d'un jeune homme qui entre dans la carrière littéraire, mérite que nous en rendions un compte favorable. M. Cassin, persuadé qu'il importe de rétablir la légitimité dans les idées aussi bien que dans les choses, n'avoit pas besoin de s'excuser de traiter un sujet dont d'autres ont parlé avant lui, ni d'avoir rassemblé tous leurs témoignages. Il s'en faut de beaucoup que nous ayons trop de bons livres sur cette matière: le langage même de la science sociale est encore à faire ou à rétablir; car, avec des locutions uniquement empruntées des républi-

ques, avec ces mots perpétuellement répétés de *cité* et de *citoyens*, de société *civile* ou *politique*, d'un *peuple* considéré comme un seul corps d'associés, et comme la source et la fin du pouvoir, de *domaines publics*, de *trésor public*, de *fonctions publiques*, etc., il est impossible d'exprimer les véritables rapports monarchiques, bien plus naturels et plus libres au fond que ces relations républicaines, qui anéantissent l'individu au moment où elles semblent en relever la dignité. Le faux langage reçu dans les écoles est peut-être la cause première et imperceptible de toutes les erreurs politiques, et même de conséquence en conséquence droit à la révolution. Appliqué d'abord à l'Église par les jurisconsultes laïques, il a produit au quinzième siècle la doctrine de la suprématie des conciles, ou, pour mieux dire, des évêques seuls, sur le pape, puis au seizième la démocratie ou l'anarchie religieuse. Appliqué ensuite à des monarchies temporelles, il a pareillement enfanté le principe de la supériorité des grands sur les rois, plus tard le dogme de la souveraineté du peuple; et comme il falloit cependant laisser quelque chose aux rois jusqu'à ce que, par une dernière conséquence, on fût arrivé au point de s'en défaire, on inventa le système de la division des pouvoirs, qui dégrade les véritables souverains à la condition d'agents exécutifs ou de simples commis de la multitude. Aujourd'hui encore ce faux langage égare malgré eux un grand nombre de bons esprits, et, par une humilité mal placée, de fameux théologiens même, d'ailleurs purs dans leurs principes et droits dans leurs intentions, n'ont que trop plié sous l'autorité des jurisconsultes qui vouloient généraliser le droit public de la république romaine, comme ils avoient généralisé son droit civil. Tout est donc encore à refaire dans cette science. Quant aux citations, bien qu'on en ait souvent abusé par une vaine ostentation de savoir, elles sont cependant nécessaires, soit pour attester les faits, soit pour relever les pensées par la beauté des expressions, et surtout parceque l'accord

des sages de tous les temps et de tous les pays est une grande marque de la vérité, et dans le fait la plus certaine de toutes. L'ignorance seule a proscrit l'usage des citations, parcequ'elle vouloit qu'on la crût sur parole. Dans le cours de son écrit, M. Cassin se propose de montrer l'origine et le fondement du pouvoir politique, d'en exposer le caractère essentiel, la mesure et le développement, questions qui demanderoient sans doute un ouvrage plus étendu et plus méthodique. Après quelques réflexions générales, l'auteur établit que Dieu, qu'il considère sous le rapport métaphysique, physique et moral, est le souverain absolu de toutes les intelligences, et que l'homme, en sa qualité d'être intelligent, est membre de la cité universelle, soumis aux lois de son auteur, dont il ne peut s'isoler, et au nom duquel seul le genre humain peut être gouverné. Puis, dans le premier chapitre, M. Cassin montre que l'homme est naturellement destiné à vivre en société, qu'une nécessité physique l'y force, et que la nécessité morale lui en impose le devoir; que par conséquent la société est son état de nature : grande vérité sans doute, mais à laquelle il faut demeurer fidèle, et qui suffit pour expliquer toutes les sociétés quelconques, sans excepter celles que l'on nomme civiles. Le second chapitre, où l'auteur prouve que tout pouvoir dérive de la souveraineté divine, expose l'origine, les caractères et les rapports du pouvoir paternel, du pouvoir sacerdotal, et du pouvoir royal, qui selon lui étoient réunis dans le principe avec le premier, mais qui en ont été séparés dans la suite, et ne sont ni rivaux ni ennemis, mais doivent concourir à un but commun, et se prêter un mutuel appui. Le pouvoir royal ou politique, dit-il, n'est lui-même qu'une grande paternité, et ses caractères propres et essentiels sont d'être souverain et indépendant, par conséquent affranchi de toute responsabilité, de toute comptabilité du côté des hommes, et au-dessus de toutes les lois humaines. L'auteur ajoute deux autres caractères, celui de l'*in-*

faillibilité et de l'*inaliénabilité*, qui ne nous semblent pas aussi incontestables; car, quoiqu'il n'entende sous la première que la suprématie naturelle de juridiction, une infaillibilité légale et non pas une infaillibilité absolue et morale, cette expression nous paroît toujours inexacte, mal choisie, et même dangereuse tant pour les peuples que pour les rois eux-mêmes.

En s'appuyant par ironie sur cette mode impertinente, en vertu de laquelle le plus mince écrivain s'ingère aujourd'hui à régenter les souverains, à gourmander les potentats de la terre, et à faire la leçon aux têtes couronnées, M. Cassin leur adresse à son tour des avis fort sages, tous renfermés dans cet avertissement de Bacon. « Souvenez-vous que vous êtes homme; » souvenez-vous que vous êtes Dieu, ou lieutenant de Dieu. » Nous ne citerons que les passages les plus remarquables de ces avis, ne fût-ce que pour donner une idée des sentiments et du style de l'auteur. « Représentants du Très-Haut, dit-» il, vous êtes spécialement chargés de faire respecter son » nom; vous devez déployer tout l'appareil de la puissance, » pour que l'impiété se taise devant lui. Le soin d'honorer et » de protéger sa religion sainte est une de vos plus sublimes » prérogatives, comme l'un de vos devoirs les plus impérieux; » prouvez donc que s'attaquer à cette fille du ciel, c'est s'en » prendre à vous-mêmes; ne perdez jamais de vue la solidarité » respective du trône et de l'autel. (Page 116.) — Souvenez-» vous surtout que vous êtes les lieutenants de Dieu, dans cette » période de temps, non moins féconde en grandes instructions » qu'en désastres, où une secte innombrable de démagogues » et d'ambitieux forcenés, poursuivant les plus extravagantes » chimères, et guidés par les plus honteuses spéculations sur » le désordre, la violence et la sédition, assiège les trônes sans » relâche pour forcer les souverains à capituler avec la souve-» raineté du peuple, à la reconnoître comme une puissance » devant laquelle ils doivent incliner le diadème, ou les fais-

» ceaux consulaires; pour arracher le pouvoir suprême par les » armes du sophisme, par les poignards de ses séides, ou la » hache de ses satellites; enfin, pour bouleverser encore la so- » ciété, et exploiter l'anarchie au profit de l'ambition et de la » cupidité qui les dévorent. — Dans des circonstances aussi gra- » ves, aussi décisives, élevez vos âmes à la hauteur de la mission » qui vous fut confiée; ayez foi à votre pouvoir qui s'appuie » directement sur le pouvoir du Roi des rois. En politique » comme en religion *c'est la foi qui sauve*. Croyez à votre pro- » pre autorité, et vous inspirerez à vos peuples la même con- » fiance : mais si vous vous défiez vous-mêmes de votre pou- » voir, voulez-vous que les autres s'y confient! Osez; l'audace » est quelquefois la prudence du génie. — Ne manquez pas à » votre pouvoir, et le pouvoir ne vous manquera pas; veuillez » être forts, et vous le serez. — Songez que l'ensemble des » prérogatives souveraines forme un faisceau que ne pourroient » briser les forces d'Hercule, mais qui, pour peu que l'on réus- » sisse à en détacher les parties intégrantes, ne résisteroit pas » aux forces d'un enfant. — Malheur aux souverains s'ils lais- » sent périr entre leurs mains cet instrument nécessaire du sa- » lut des nations, soit qu'ils se laissent égarer par des systèmes » abstraits et chimériques, ou séduire par la perspective » éblouissante d'une renommée prétendue philosophique; soit » qu'ils prêtent l'oreille à des suggestions perfides, ou qu'ils écou- » tent les conseils de la peur (*malesuada formido*) ou d'une » politique étroite et méticuleuse; soit qu'ils s'abandonnent » imprudemment à la pente d'une âme trop facile, aux inspi- » rations d'une indiscrète, d'une intempestive et aveugle man- » suétude. — Malheur aux souverains, si, pour plaire à quel- » ques milliers d'hommes orgueilleux, immoraux, séditieux » et révolutionnaires, soi-disant libéraux, ils avilissent la ma- » jesté du trône par d'indignes transactions, par des concessions » téméraires, et compromettent ainsi leur sort et celui de l'im- » mense majorité de leurs sujets, qui ne veulent que *paix et*

» *protection*, qui ne regardent cette prétendue souveraineté, » dont les corrupteurs de la multitude les gratifient bon gré mal » gré, que comme une mystification indécente et dérisoire. » (Page 129.) En général, dit-il encore dans un autre passage, » *je me défie* de ces politiques *défiants*, atrabilaires et om- » brageux, qui affectent de ne se croire en sûreté qu'autant » qu'ils ont en quelque sorte emmaillotté le *pouvoir* comme un » enfant, ou l'ont garrotté comme un furieux. On voit la morgue » et l'esprit factieux qui percent à travers le manteau d'une » prudence hypocrite. *Nimia cautio dolus*; cette maxime » appartient à la politique aussi bien qu'à la jurisprudence » civile. »

L'on juge bien, par ce morceau, que M. Cassin n'est pas l'ami de la souveraineté du peuple; aussi son troisième chapitre est-il consacré à battre en ruine ce système, à en montrer les funestes effets, et à réfuter méthodiquement le *Contrat social* de J.-J. Rousseau, dont il a fait ressortir les nombreuses contradictions et les palpables absurdités.

Toutefois, en rendant pleine justice aux principes et aux sentiments de M. Cassin, il nous semble que la chaleur de son imagination l'a quelquefois entraîné dans des digressions étrangères à son sujet, et qu'il n'a pas encore saisi la question qu'il traite dans toute sa ravissante simplicité. Ce n'est pas assez de dire que l'état social est l'état naturel de l'homme, que la société purement domestique est insuffisante, et que les facultés de l'homme ne peuvent trouver leur entier développement que dans la société civile (pag. 59-60); d'autres l'ont dit aussi, sans être plus avancés pour cela; il faut encore montrer par quelle loi simple et visible l'auteur de la nature procède dans l'établissement des divers rapports sociaux, et quelle est la différence entre les sociétés naturelles et privées (car il en est d'autres encore que la famille), et celles que l'on appelle mal à propos tantôt civiles et tantôt politiques. Or, le grand mystère qui produit toutes les relations sociales est tout uni-

ment la diversité des moyens et des besoins qui, pour leur propre bonheur, force les hommes à s'entr'aider les uns les autres. Partout la Providence, dans sa bonté, fait préexister la puissance au besoin qui vient la rechercher pour être secouru par elle. De même qu'elle entoure l'enfant qui vient de naître, d'une autorité tutélaire, d'une réunion intime de force et d'amour, de même aussi elle crée des riches, des forts et des sages pour aider les pauvres, protéger les foibles et instruire les ignorants qui viennent volontairement se grouper autour de ces divers bienfaiteurs, et leur rendent des services en échange de ceux qu'ils reçoivent. C'est en ce sens que toute autorité procède d'une paternité, non point que le chef soit le père physique des individus placés dans sa dépendance, mais parceque, dans toutes les langues, on donne le nom de père à tout auteur et fondateur d'un établissement ou d'un lien social quelconque. Quant à la société prétendue civile, elle n'est que la sommité, le dernier échelon de toute autre société naturelle ou privée; car du moment que, par le seul fait de la nature, il existe des maîtres et des chefs de famille, et que les divers degrés d'autorité et de dépendance ne peuvent pas continuer à l'infini, il faut nécessairement que, parmi ces supérieurs les uns soient libres ou souverains, et que les autres ne le soient pas : de sorte que la nature fait des rois et des princes en même temps et de la même manière qu'elle fait des pères et de simples chefs de famille. Dire que la société purement domestique est insuffisante, c'est tout uniment dire qu'il est impossible que chaque père soit indépendant, et vive sur ses propres terres sans le secours d'autrui. La souveraineté est plutôt un droit personnel qu'un pouvoir sur d'autres hommes; elle consiste moins à commander qu'à ne pas servir; et lorsqu'un grand propriétaire, un général d'armée, un pontife, etc., se trouve subitement ou successivement affranchi de tout lien antérieur de dépendance, il change de fortune et ne change pas de rapports envers ses subordonnés. Sans doute que dans

les premiers temps le nombre de ces rois ou de ces chefs de famille indépendants a dû être bien plus considérable qu'il ne l'est aujourd'hui; mais enfin par les vicissitudes naturelles des choses et par toutes sortes de conventions, la puissance de ces familles peut s'accroître et décliner; les unes s'élèvent, les autres s'éteignent; tantôt plusieurs sont fondues en une seule, tantôt une seule se démembre en plusieurs; on n'a pas vu autre chose dans toute l'histoire tant ancienne que moderne, et il s'en faut de beaucoup que le berceau des royaumes et par conséquent des peuples qui se sont ralliés autour de la puissance ait toujours été enveloppé de mystères.

Or, du moment que l'on reconnoît que les sociétés prétendues politiques ne sont que la sommité des sociétés naturelles ou particulières, et qu'un roi est un seigneur territorial, opulent, puissant et indépendant, tous les droits et les devoirs réciproques s'expliquent de la manière la plus satisfaisante et pour le peuple et pour le souverain lui-même. Alors il est clair que son indépendance, qui comprend la suprématie d'autorité et de juridiction ainsi que l'affranchissement de tout contrôle de la part des hommes, est son caractère essentiel, je dirai même son caractère unique, et que sa mission principale consiste non pas à tout gouverner, mais à respecter et faire respecter la justice, et à rendre à ses sujets des bienfaits en échange des services qu'il en reçoit. Enfin, l'on conçoit maintenant aussi que, si un tel souverain convoque les personnes les plus considérables de son pays pour s'entourer de leurs lumières, ou pour s'appuyer de leur consentement pour certaines mesures, toutes ces assemblées, quel que soit le nom qu'elles portent, *champs-de-Mars*, *états-généraux*, *parlements*, *communes*, *chambres*, etc., lui doivent leur existence, et ne sont, comme M. Cassin le dit (page 135), que *des conseils supérieurs*, *de hautes commissions* investies de la confiance particulière du souverain, et dont il n'est tenu de suivre les avis par aucune nécessité de droit. Il en est ainsi, parcequ'il consulte ces

assemblées non sur leurs intérêts, mais sur les siens, et que toutes les affaires qu'on appelle mal à propos nationales ne sont au fond que les affaires du roi. M. Cassin saisira sûrement lui-même la justesse de ces principes, qui lui serviront de guide dans ses méditations ultérieures; en attendant, quelques erreurs ne lui sont échappées que par un excès de zèle pour le pouvoir des rois. Nous aussi, nous sommes pour le pouvoir absolu, c'est-à-dire indépendant de toute loi et de toute puissance humaines; il est dans la force des choses, et, quoi que l'on fasse, il se trouvera toujours quelque part. Mais, enfin, si les souverains sont les lieutenants de Dieu, et tiennent de lui leur pouvoir, ils doivent aussi l'exercer selon les lois de Dieu; et il ne suffit pas d'exprimer cette vérité en termes généraux, il faut encore y demeurer fidèle dans toutes ses conséquences. Nous ne saurions donc souscrire sans restriction à ces propositions vagues : « Que le salut du peuple est la suprême loi (pag. 104); que » le souverain a sur les personnes et sur les biens de ses subor- » donnés tous les droits nécessaires à fonder et maintenir » parmi eux l'ordre le plus favorable au bonheur commun » (pag. 126); qu'il n'est pas obligé de tenir les paroles et les » promesses, ou qu'elles n'ont qu'une validité conditionnelle » (pag. 364). » Ces maximes se plient aux interprétations les plus arbitraires; elles serviroient au besoin, et n'ont que trop servi à colorer tous les actes de violence. Car qui sera juge de ce salut public, de cet ordre et de ce bonheur commun? Pour les discerner, il faudroit toujours une règle supérieure. La première loi, c'est la justice; la seconde, c'est la bienveillance; la troisième, c'est la prudence dans les choses licites; et le salut public n'est pas la loi elle-même, mais le résultat naturel, ou, pour mieux dire, la récompense infaillible de son observation.

Sans doute qu'une promesse funeste, qui blesse les devoirs antérieurs et les droits d'autrui, n'est pas obligatoire et doit être rétractée; sans doute encore qu'on peut, lorsque la nécessité ou une grande utilité l'exige, révoquer les promesses pu-

rement gratuites, et qui n'ont donné de droit acquis à personne; enfin il est des moyens légitimes pour se dégager même d'une convention bilatérale, lorsque l'autre partie contractante n'en observe pas les clauses, ou qu'on en est formellement délié par une nouvelle transaction. A cet effet les souverains peuvent disposer d'un grand nombre d'expédients sans manquer le moins du monde à la justice; mais ces sortes de vérités demandent à être exprimées avec beaucoup de précision, afin de ne pas atténuer le respect dû à la loi générale de garder les traités et les promesses. Enfin, il nous paroît que M. Cassin s'est aussi trompé en disant que le pouvoir souverain est essentiellement *inaliénable* (pag. 110, 123 et suivantes). Cette erreur provient uniquement de la comparaison trop pressée entre un souverain et un simple père de famille, comparaison d'ailleurs très juste à beaucoup d'égards. Un père physique ne cesse jamais d'être père; il ne peut donc transmettre sa paternité ni se dessaisir de son autorité paternelle, quoiqu'il puisse l'abandonner ou ne pas en user; mais un maître, un seigneur, un propriétaire, souverain ou non souverain, peut très bien aliéner et transmettre, en tout ou en partie, ses propriétés, ses établissements, ses contrats et tous les droits qui en dépendent, parceque ces objets qui forment la base de sa puissance et de son autorité sont matériels, et par conséquent transmissibles. Aussi cela s'est-il fait dans tous les temps et dans tous les pays, et cette faculté est la plus nécessaire pour maintenir ou rétablir la paix entre les hommes, trop souvent troublée par le choc des prétentions et même de deux libertés opposées. Les souverains ont raison, tant qu'ils le peuvent, de conserver dans toute son intégrité l'autorité souveraine, et de ne pas l'affoiblir ni la restreindre par d'imprudentes et de funestes concessions; mais qu'il leur soit absolument interdit de l'aliéner, en tout ou en partie, cela ne peut pas, selon la justice et l'expérience universelle, se soutenir. A part ce petit nombre d'inexactitudes échappées à

un zèle honorable ou à la rapidité de la plume, l'écrit de M. Cassin mérite de justes éloges: nous ne doutons point qu'en lui donnant plus tard une forme plus méthodique, il ne rectifie lui-même quelques unes de ses idées ou de ses expressions; et nous l'engageons beaucoup à continuer ses recherches et ses travaux sur les matières de droit public, pour lesquelles il nous paroît avoir les plus heureuses dispositions.

De Haller.

Damis, ou l'éducation du cœur, par Hugues Millot, *ouvrage auquel il a été décerné une médaille d'or par l'Académie française.*

Nous ne dirons pas aujourd'hui, *Encore un livre sur l'éducation!* l'ouvrage de M. Millot a paru il y a déjà quatre ans; nous en avons sous les yeux la deuxième édition. Notre unique but, dans cet article, est de donner à nos lecteurs une nouvelle preuve du goût et des principes de messieurs de l'académie française. Nous avons parlé, dans notre numéro d'octobre, du prix qu'ils ont décerné au livre de M. Droz, cet écrivain philosophe qui voit dans le scepticisme le principe de deux vertus précieuses, la *modestie* et l'*indulgence*, vertus qu'il possède lui-même à un si haut degré, qu'il a trouvé moyen de concilier l'athéisme avec les lois morales. Un nouveau témoignage d'estime vient d'être accordé à M. Droz: l'académie, qui l'a couronné, le compte maintenant parmi ses membres. Il est bon, comme l'on voit, de savoir tout concilier, c'est du moins un expédient sûr pour devenir académicien. Qui sait si M. Millot n'arrivera pas aussi bientôt au fauteuil académique; une médaille d'or a déjà été le prix de son *Traité de l'éducation du cœur*, dans lequel cet habile maître, après *sept années de réflexions*, a trouvé

le secret de former le cœur sans la religion. C'est cette découverte qui lui a valu une médaille, car nous ne pouvons croire que l'auguste sénat littéraire ait voulu récompenser autre chose dans le livre de M. Millot que les principes qu'il renferme; ce ne sont assurément pas les idées boursouflées et incohérentes de l'auteur du *Traité sur l'éducation*, exprimées parfois en style incorrect, qui ont obtenu les suffrages de l'académie!

Dès les premières pages de cette théorie sur l'éducation, nous avons cru commencer, tantôt la lecture d'un poëme, et tantôt celle d'un roman. Un vieillard auquel *Morphée accorde le repos*, et qui, dans une douce extase, a la vision d'une déesse que sa beauté lui fait prendre pour *Vénus*, voilà par où débute le *Traité de l'éducation du cœur* par M. Millot. La déesse se nomme l'*Indulgence*, elle habite le *royaume de la Bonté*, autre déesse servie par une troupe de nymphes qui portent chacune le nom d'une vertu. Parmi les personnages qui composent la cour de cette déesse, on remarque *Lycurgue*, *Montesquieu* et *Fénélon*. La Bonté porte un bouclier sur lequel est gravée *l'histoire de Jésus-Christ*. Le bon vieillard endormi voit tout cela ; ce qui en effet ne ressemble pas mal à un rêve; il voit aussi Jupiter la foudre à la main, au milieu des éclairs, et le songe délicieux se termine par un coup de tonnerre.

Damis, c'est le nom du vieillard, ne pense plus à son réveil qu'*à graver dans le cœur de ses fils les leçons qu'il a puisées dans le songe qu'il vient d'éprouver*. Il conduit ses jeunes élèves sous un arbre antique, et là il adresse avec humilité sa prière au *Père des hommes, qui a précédé le temps, et qui ne finira qu'après lui;* être infiniment grand, qui seul peut sonder les abîmes du néant *qui ne finira jamais*. Après cette prière, le plus jeune des enfants rend la liberté à un oiseau, et le bon vieillard l'embrasse en lui disant : « C'est ainsi que *les dieux* aiment qu'on les honore. » De nouvelles descriptions poëtiques recommencent; Damis, qui, pour cette fois, n'est

plus endormi, chante sur sa lyre la création du monde, la chute de l'homme.... Le tout se termine par une dissertation sur les avantages de l'éducation particulière, et les inconvénients des écoles publiques.

Après tout ce début, l'on arrive enfin au chapitre troisième du *Traité de l'éducation du cœur*, il est intitulé, *Réfutation de l'athéisme*. Une controverse s'engage entre les deux frères, Alexis et Myrtile. Aux idées riantes de la poésie et de la mythologie succèdent des dissertations sérieuses sur la plus haute question de la métaphysique, telles que celles de l'origine des vertus et des vices, de la métempsycose, de la prescience de Dieu.

Nos lecteurs ont maintenant une idée du plan de l'ouvrage de M. Millot. Le prix qu'il a obtenu n'est sans doute qu'un prix d'encouragement, mais le fond a fait pardonner la forme, et l'on a su gré à l'auteur de ses bonnes intentions. N'est-ce pas en effet une découverte bien intéressante pour notre siècle qu'une méthode d'éducation où la religion n'entre pour rien, où l'on donne pour mobile à la morale *la sensibilité du cœur*, et non plus l'espoir des récompenses, et la crainte des peines de l'autre vie, puisque, suivant M. Millot, *le paradis et l'enfer ne doivent avoir aucune influence sur les actions de l'homme vraiment généreux.*

Nous pourrions relever une foule de propositions qui se trouvent dans le livre de M. Millot, entre autres celle-ci : *Celui qui croit bien faire, fait bien quoiqu'il ne fasse pas le bien.* Singulière morale, qui justifieroit tant de crimes du fanatisme religieux et politique. Quand Louvel *crut bien faire* en délivrant, disoit-il, sa patrie d'un tyran, *fit-il bien?* Oui, selon M. Millot, *quoiqu'il n'ait pas fait le bien.* Bornons-nous à dire un mot d'une découverte *qu'un bonheur inespéré* a fait trouver à notre auteur, et *que l'on voudroit en vain lui contester.* Cette découverte *enlève à l'athéisme une arme redoutable qu'on n'avoit pu jusqu'à ce jour lui arracher;*

elle détruit l'argument formidable contre l'existence de Dieu, que l'on tire de sa prescience infinie, qui lui feroit voir dans l'avenir nos mauvaises comme nos bonnes actions. M. Millot a trouvé le nœud de la difficulté; tout s'arrangera moyennant que l'on n'accorde à Dieu que la faculté de prévoir les conséquences d'un principe invariable, les éclipses du soleil, par exemple, et celles de la lune. Or, dans l'hypothèse de la liberté de l'homme, ce principe n'existe pas pour ses actions, puisque la volonté qui les produira se déterminera librement : donc Dieu n'a pu prévoir si nous serions vertueux ou criminels, donc il a pu nous créer libres sans blesser sa bonté. Que répondront les athées à une pareille solution? Il faut de nécessité qu'ils mettent bas les armes, à moins qu'ils n'objectent encore contre la bonté divine le don de cette liberté dont nous pouvons abuser pour nous rendre malheureux. A ce coup M. Millot se trouveroit dans un nouvel embarras; il n'y auroit pas moyen de prétendre que Dieu ignoroit que nous pouvions faire de notre liberté l'usage le plus funeste. Mais M. Millot nous promet un ouvrage où il donnera tous les développements nécessaires à ses raisonnements. Le *Traité de l'éducation du cœur* est le fruit de *sept années de réflexion*, peut-être que ses commentaires se feront attendre moins long-temps. Nous ne nous arrêterons pas à répondre à une difficulté rebattue dans les écoles depuis trois mille ans, nous nous bornons à inviter M. Millot à confondre les athées autrement qu'en ôtant à Dieu l'intelligence infinie, c'est-à-dire en détruisant son essence. Puisse-t-il aussi se convaincre que la religion est la seule base solide de toute bonne éducation du cœur, et c'est alors qu'il écrira des livres vraiment utiles aux mœurs. Seront-ils couronnés par l'académie? Nous n'osons pas le lui promettre.

C.

SONGE.

LE SABBAT LIBÉRAL.

Je ne suis pas de l'avis de ce vieux proverbe, qui dit *qu'il est bon d'avoir des amis partout, même en enfer;* car j'espère, avec la grâce de Dieu, n'avoir jamais d'affaires dans ce triste pays. Aussi la peine la plus vive que j'éprouve depuis long-temps, c'est de voir un de mes anciens camarades de collége, que j'aime beaucoup, marcher à grands pas dans le chemin qui y conduit. Adolphe, c'est le nom de cet ami qui me cause tant de chagrin, après avoir été le modèle de ses condisciples dans un de ces colléges chrétiens qui se rencontrent encore dans quelques provinces, n'est pas plus tôt arrivé à Paris pour *faire son droit*, qu'il a donné complètement à gauche. Il s'est fait libéral et philosophe, parceque cela est du bon ton, à ce que lui ont dit des jeunes gens, envoyés comme lui pour étudier les lois de leur pays, et qui trouvent qu'il est plus beau de s'occuper des moyens de les refaire. Adolphe tient à toutes leurs coteries; et, comme il ne manque pas d'esprit, et qu'il a fait d'assez bonnes études, il est devenu un des écrivains du parti; il doit donner même plusieurs volumes à cette *Bibliothèque du dix-neuvième siècle*, destinée à remplacer toutes les bibliothèques, nouvelle encyclopédie, que doivent confectionner, en moins de six mois, une vingtaine d'écoliers qui ont entrepris de faire la leçon au genre humain sur tous les points, et qui ont commencé par lui dire sans détour qu'il n'a fait que radoter jusqu'ici; que les philosophes du dernier siècle, sans excepter même Voltaire et Rousseau, n'avoient que commencé son éducation, qu'ils viennent l'achever, en lui offrant dans leur

raison de vingt ans un oracle sûr et un *guide infaillible* (1). On imagine bien qu'un jeune philosophe qui se croit en état de régenter le genre humain n'est pas d'humeur à se laisser régenter lui-même. Ainsi Adolphe s'est brouillé successivement avec tous ses anciens amis ; je suis le seul qu'il voie et qu'il consente à écouter encore. Or, quoique mes conseils ne lui profitent pas beaucoup, je ne me rebute pas. Il n'y a que peu de jours encore, *c'étoit un samedi*, il étoit venu me demander à dîner ; et, comme nous fûmes seuls toute la soirée, je saisis cette occasion pour lui dire tout ce que je pus imaginer de plus capable de faire impression sur lui. Tout avoit été inutile, lorsque lui ayant peint vivement les chagrins qu'il préparoit à un père et à une mère, dont il étoit l'idole, à des maîtres respectables qui s'étoient donné tant de peine pour lui inspirer d'autres principes, je m'aperçus que j'avois touché une corde qui étoit encore sensible : ses traits changèrent ; il laissa échapper un soupir, et des larmes mouillèrent ses yeux. J'insistai ; mais tout-à-coup je le vois qui se lève, il me prend la main : « C'est assez, mon ami, me dit-il, tout » ce que vous pourriez ajouter ne serviroit qu'à m'affliger ; il » n'est plus temps pour moi de reculer ; *j'ai des engagements ;* » retenez ce dernier mot, bientôt peut-être vous saurez ce qu'il » signifie. Adieu..... »

J'essaierois vainement de rendre toutes les réflexions pénibles qui succédèrent à cet entretien. Ce mot qui ne m'avoit pas été expliqué, je craignis de n'en avoir que trop compris le sens. Il avoit réveillé en moi l'idée de ces mystères d'iniquité, de ces horribles sociétés secrètes qui fuient le jour et qui organisent leurs complots sous terre, comme pour être plus près de l'enfer. Je me couchai, mais l'esprit rempli d'images sinistres qui avoient fait sur moi une trop vive impression pour ne pas se reproduire pendant le sommeil. Qu'on ne s'étonne donc pas d'un songe fort extraordinaire dont je vais

(1) Prospectus de la *Bibliothèque du dix-neuvième siècle.*

faire le récit, et qui, après m'avoir occupé toute la nuit, demeura si profondément gravé dans mon souvenir, que maintenant encore je serois tenté de le prendre pour une réalité.

Je rêvai qu'Adolphe entroit chez moi. « Je vous ai promis, » me dit-il, de vous expliquer un mot qui est la seule réponse » que je puisse opposer désormais à tous vos conseils. Suivez-» moi, mais prenez garde de ne rien dire, de ne rien faire qui » vous trahisse. Il y va de votre vie et de la mienne. » Nous sortîmes; Adolphe me conduisoit par la main; nous marchâmes long-temps dans les ténèbres par des chemins qui m'étoient tout-à-fait inconnus, et qu'assurément je ne saurois pas retrouver. Enfin nous arrivâmes dans une forêt, et j'aperçus la porte d'un souterrain. Adolphe frappe trois coups, on ouvre, et j'entre après lui. Quatre chevaliers, vêtus de noir et armés de toutes pièces, étoient rangés sur notre passage; ils croisent devant nous leurs épées; Adolphe dit tout bas à l'un d'eux un mot que je n'entendis pas; les épées se relèvent, et nous avançons. Après avoir traversé plusieurs couloirs très obscurs, nous entrâmes enfin dans une salle immense qui se dessinoit en demi-cercle, autour d'une estrade surmontée de deux fauteuils et d'un bureau. Au-dessus s'élevoit un dais magnifique d'où pendoient des rideaux tricolores, parsemés d'abeilles d'or, et qui étoit soutenu par six colonnes, chargées d'inscriptions, qui me frappèrent toutes par leur précision et leur énergie, mais dont je ne citerai que quelques unes.

1° *Sous un gouvernement monarchique tout est désordre, servitude et fanatisme.*

Courrier français, 1er novembre.

2° *La monarchie absolue et le fanatisme sont la cause de tous les maux, avec l'ardente ambition des délégués du pouvoir et la tiédeur des délégués du peuple.*

Résumé de l'histoire du monde.

3° *L'établissement de l'église est une usurpation.*

Ibid.

4° *Les hommes qui nous ont donné la déclaration des droits ont marqué par cet acte seul une nouvelle époque, et ont laissé un grand exemple.*

Revue encyclopédique, 15 novembre.

5° *Ceux qui demandent de la religion, veulent exploiter à leur profit la ferme des cultes.*

Courrier français, 1er novembre.

Tandis que j'étois occupé à lire ces inscriptions, les banquettes s'étoient remplies. Le président s'apercevant que l'assemblée étoit entièrement formée, agite sa sonnette, coiffe sa tête d'un énorme bonnet rouge, se lève, et prononce d'une voix sonore et d'un ton solennel cette touchante formule : *liberté, égalité, fraternité...*, et tous les membres de l'assemblée répondirent à voix basse, *ou la mort*. Le président dit alors : La vente est ouverte, et il continua ainsi :

« Frères et amis,

» Je vous avois fait espérer que vous pourriez être admis » dans cette séance à baiser l'*ergot* de notre *illustre frère* et » *grand-maître le sérénissime* SATAN, *seigneur souverain* » *de* L'ENFER *et ses dépendances, les* SOCIÉTÉS SECRÈTES, *établies* » *dans le royaume de France et autres lieux;* mais j'ai la dou- » leur de vous annoncer qu'il a été impossible à notre gracieux » souverain de se rendre aujourd'hui au milieu de vous, ayant » été atteint d'une maladie fort sérieuse qui l'oblige à garder le » lit... »

A ces mots une inquiétude générale se manifeste dans l'assemblée ; tous s'écrient avec l'expression de l'intérêt le plus touchant : Qu'a-t-il, notre illustre frère ? Quelle est la maladie de notre sérénissime souverain ?...

Le président. « Une jaunisse des plus caractérisée, que ses » médecins ont déclarée être la suite du déplaisir mortel que » vient de lui causer..... Prononcerai-je le nom du cou- » pable ?

— » Oui, oui, dénoncez-nous ce *fanatique*, ce *jésuite*, » cet infâme. »

Le président. Eh ! mes amis, ce n'est ni un *jésuite* ni un » *fanatique*; c'est un de nos frères sur lequel notre grand- » maître comptoit le plus, qui....

— *Un frère.* » Et quel peut être cet *apostat?*

Le président. » Cet apostat, frères et amis, puisqu'il faut que » vous le nomme, c'est.... l'abbé *Grégoire.* (Silence, étonne- » ment général.) Vous saurez donc que l'abbé Grégoire a publié » une *Histoire des confesseurs des rois*, et ce titre seul sembloit » promettre un scandale à désespérer les confesseurs et les rois. » On y voyoit d'avance une bombe prête à crever sur l'Église » romaine, cette citadelle du fanatisme, que l'abbé Grégoire » paroissoit plus propre que personne à démolir. Eh bien ! loin » de là, il fait des vœux pour qu'elle *recouvre sa splendeur,* » *qu'elle étende même sa domination.*

— » C'est une trahison, c'est une infamie !

— » Comme on savoit qu'avant de se faire jacobin, l'abbé » Grégoire avoit été un des plus déterminés jansénistes, on s'at- » tendoit à le voir tomber sur les papes ; eh ! point du tout, il » s'est oublié jusqu'à dire, en propres termes, qu'*aucune suc-* » *cession de souverains n'a été plus imposante que la leur* » *par les talents, par la science, et même par les vertus.* On » imaginoit que son livre tout entier seroit consacré à démon- » trer les abus de cette *confession* que nous avons de si bonnes » raisons de ne pas aimer. Eh bien ! l'abbé Grégoire soutient » dans son ouvrage, aussi sérieusement que pourroit le faire » un vicaire de paroisse dans un prône de carême, qu'il faut *aller* » *à confesse.*

— » Il radote.

— » Il prétend que *c'est à tort que la prévention et l'incré-* » *dulité repoussent l'évidence de la nécessité de la confession.* » Les philosophes avoient beaucoup parlé des révélations de la » confession, et quoique aucun fait n'eût été prouvé, leurs

» déclamations ne laissoient pas que de produire un merveil-
» leux effet sur beaucoup de jeunes gens, qui se figuroient que
» le délassement ordinaire des confesseurs étoit de conter les
» fredaines de leurs pénitents : et ne voilà-t-il pas que l'abbé
» Grégoire prétend répondre à ces calomnies par un fait sans
» réplique : c'est que *malgré le scandale donné par des pré-*
» *très sans vocation qui ont enfreint la loi du célibat, au*
» *milieu même des saturnales du vice, il est inouï qu'aucun*
» *d'eux ait violé le secret de la confession.* Il n'est que trop
» évident, frères et amis, qu'un témoin tel que l'abbé Grégoire,
» qui atteste un fait aussi décisif, ne peut être récusé; car
» enfin on ne peut pas lui dire, *Vous n'y étiez pas.* Nous voilà
» donc obligés de mentir à nouveaux frais : en conséquence, je
» propose que, pour réparation de ses torts envers la philoso-
» phie, le frère Grégoire soit dégradé de notre ordre et son livre
» mis à l'*index.*

— » Adopté.

— » Et attendu que *le Constitutionnel* s'est rendu complice
» de tout le mal que va nous faire ce livre pernicieux, en l'an-
» nonçant avec éloge, je conclus à ce que *le Constitutionnel*
» soit condamné à faire une confession générale de tous les
» péchés de sa vie, à l'abbé Grégoire, aux fêtes de Noël. »

Le Diable boiteux. « Je propose un amendement. Le délai
» est trop court, et mon frère *le Constitutionnel* aura encore
» assez à faire si on lui donne jusqu'à Pâques pour exami-
» ner à fond sa conscience. »

On rit. La proposition et l'amendement sont adoptés.

Le président. « L'ordre du jour, qui a été fixé par notre
» sérénissime grand-maître, veut que nous nous occupions
» d'abord des ouvrages propres à avancer le *grand-œuvre.* A
» propos de livres, il en est un dont vous faisiez tous tant de
» bruit une année entière avant qu'il parût, et dont vous ne me
» parlez plus depuis six mois qu'il est publié : c'est le grand

» Traité sur la religion, du frère B. C. Quelqu'un de vous l'a-t-il » lu, pour nous dire ce qu'il contient ? »

On se tait.

« Si le frère B. C. est ici, qu'il monte à la tribune, pour nous » lire lui-même quelque chose de son ouvrage. »

Le Corsaire. « Le frère B. C. n'ose plus paroître au » milieu de nous depuis que Charles X l'a surpris criant » *Vive le roi !* »

Le président. « Il y a en effet là de quoi être honteux le reste de sa vie. Eh bien ! vous, *Corsaire*, allez prendre dans notre bibliothèque le livre du frère B. C., et vous nous en lirez quelques pages.

Le Corsaire arrive avec un gros in-8° qu'il ouvre au hasard; il coupe un feuillet et lit : « Mon but dans cet ouvrage est de » montrer comment le désir d'une sphère plus élevée, qui est » pour le moins une vraisemblance, se développe et se modi- » fie à chaque époque des sociétés ; comment à chacune de ces » époques les croyances sont ce qu'elles doivent être, et com- » ment dans la plus grossière sont renfermés les germes de la » plus pure. »

Le président. « C'est assez, vous pouvez fermer le livre. Je » ne sais si mon intelligence est en défaut, mais je vous prie » de me répondre : quelqu'un de vous a-t-il compris ce que le » frère B. C. veut dire avec ce *désir d'une sphère plus élevée* » *qui est au moins une vraisemblance*, et qui est toujours ce » qu'il doit être quoiqu'il *se développe, qu'il se modifie* » *et qu'il change toujours ?* »

Tout le monde se tait.

Le président. « Satan me pardonne, mais je crois qu'il » auroit de la peine lui-même à entendre ce galimatias ro- » mantique. Le frère B. C. n'est pas assurément un génie ordi- » naire, mais je crois qu'à force de se creuser lui-même, il » s'est abîmé dans sa propre profondeur, et je vois d'après » ce que *le Corsaire* vient de nous lire de son ouvrage, qu'il

» a pris des images pour des idées, des *formes* ou des fan-
» tômes pour des réalités. Le frère B. C. me paroît depuis
» long-temps trop enfoncé dans les nuages pour pouvoir être
» dangereux. S'il nous quitte, tant mieux; il nous dispensera
» de lui donner sa retraite, ce que nous ne nous serions déter-
» minés à faire qu'avec peine, à cause de ses anciens services.

» Parmi les livres qui doivent servir sa cause, Satan place
» en première ligne les *Résumés historiques:* c'est dans cette
» collection qu'il se propose de montrer son esprit tout entier;
» ceux d'entre vous qui ont été jugés dignes de concourir à une
» entreprise où il ne s'agit de rien moins que de refaire l'histoire
» de tous les siècles d'après les idées du nôtre, ne doivent jamais
» perdre de vue une maxime que notre grand-maître avoit
» soufflée lui-même à ce grand philosophe que nous vous pro-
» poserons toujours pour modèle, à Voltaire. (A ce nom le pré-
» sident et toute l'assemblée se découvrent; on écoute dans le
» plus profond silence.) Cette maxime la voici : *Le mensonge
» est une très grande vertu quand il fait du bien. Il faut
» mentir, non pas timidement, non pas pour un temps, mais
» hardiment et toujours* (1) !! Voyons maintenant, mes amis,
» quel compte je pourrai rendre à notre gracieux souverain
» d'une œuvre à laquelle il attache un si vif intérêt.

» A qui est échue l'*Histoire des États de l'Église?*

— » Au frère *Santo-Domingo.*

Le président. » Comment ce frère se trouve-t-il affublé du
» nom d'un fanatique?

— » Il en a déjà couvert la honte par l'éclat d'un procès en
» police correctionnelle.

Le président. » A la bonne heure. Et à qui a-t-on confié
l'*Histoire des croisades?*

— » Au frère Sainte-Marie.

Le président. » Je n'aime pas ces noms de saints, et je ne con-
» noissois pas du tout celui du frère Sainte-Marie. Mais courage,

(1) *Lettre à Thiriot*, 1er octobre 1736.

» frère Sainte-Marie, puisqu'il y a du saint dans votre nom, c'est » une raison pour vous d'être un peu plus endiablé. Lisez-nous » quelque chose qui me mette à même de faire un rapport sur » vous à notre grand-maître. »

Le frère Sainte-Marie ouvre un petit volume broché, miniature de l'histoire, et il lit : *Lorsque l'Occident se courboit sous la tiare des papes, l'Orient, envahi par un culte rival, avoit vu s'écrouler le fragile édifice des apôtres de Jésus-Christ. L'Alcoran, vainqueur, effaçoit jusqu'aux traces de son éphémère empire.*

Le président. « Cela est clair, du moins. Pas mal, frère » Sainte-Marie ; cependant je dois vous faire une observation, » c'est que vous allez un peu trop loin en appelant *fragile* » *l'édifice élevé par les apôtres*, qui a résisté à tant de secousses, » et *éphémère un empire* qui dure depuis si long-temps. Je » dois vous le dire, jeunes gens : on remarque en général dans » tout ce que vous écrivez un ton de légèreté, de présomption » et de confiance, qui vous expose à faire rire à vos dépens. » Je me souviens d'avoir admiré dans ma jeunesse Voltaire, » lorsqu'il nous disoit : *Mes amis, il seroit étran ge que douze* » *faquins aient pu établir l'Évangile, et qu'un aussi grand* » *nombre d'hommes de génie ne pussent pas venir à bout de* » *le détruire.* Mais j'avoue maintenant que, lorsque je ne me » dissimule pas à quoi ont abouti jusqu'ici les travaux des » hommes de génie, et que l'ouvrage des douze faquins est loin » d'être encore ruiné, ce mot de notre patriarche me paroît » beaucoup moins sublime. Juges donc s'il convient à des » apprentis philosophes d'être plus fiers encore que le père » de la philosophie, et aux manœuvres d'enchérir sur le » ton de leur maître ! Faites votre profit, frère Sainte-Marie, » et vous tous, jeunes frères, de ces conseils que mon » âge et mon expérience me donnent le droit de vous adres- » ser, et du reste je rendrai témoignage à vos bonnes inten- » tions.

» Qui est chargé de l'*Histoire de l'Église?*

—» Le frère Cauchoix-Lemaire.

Le président. » Fort bien; il a fait ses preuves dans le *Nain* » *jaune.* Mais gardez-vous, frère Cauchoix, d'écrire cette » histoire comme vous avez fait le sermon de votre curé Mar- » cel : vous endormiriez tous vos lecteurs. Comme je vous dois » à tous la vérité, je vous dirai, frère Cauchoix, ce que tout le » monde pense; c'est que vous avez eu tort de vouloir donner » un curé à la paroisse du *vicaire savoyard.* Il y a long-temps » qu'on a remarqué qu'un curé ne fait rien dans une paroisse, » lorsqu'il est réduit à répéter sottement ce que son vicaire avoit » dit mieux que lui.

» Qui est-ce qui doit faire la *Révolution française?* »

—» Le frère Léon Thiessé.

Le président. » Frère Léon, vous n'êtes pas un lion, ni » même un aigle, comme on l'a vu dans votre *Tribunal secret,* » dans vos *Lettres normandes* et dans votre *Histoire de la* » *Trappe.* Cependant, vous faites de votre mieux pour déchirer. » Patience; Satan vous soit en aide, et vos griffes s'alongeront » peut-être.

» Après les Résumés historiques, rien ne tient tant au cœur » de notre gracieux souverain que la *Société de morale chré-* » *tienne.* Aujourd'hui même il me la recommande dans ses » instructions d'une manière toute particulière. C'est une très » bonne chose que la Société de *morale chrétienne*, et il ne » faut pas vous effrayer de son titre. Croyez-moi, frères et amis, » elle n'a rien de moral ni de chrétien; ses principaux mem- » bres ont fait leurs preuves depuis 90; et si vous doutiez en- » core de l'esprit qui l'anime, écoutez ce que j'ai lu dans un » des cahiers de son journal : *Depuis le sixième siècle jusqu'au* » *seizième, régnèrent la superstition et la tyrannie ecclésias-* » *tique.* Avouez que vous n'avez rien dit de mieux dans vos » *Résumés.* Mais cela produiroit bien moins d'effet dans les » *Résumés* que dans la bouche de ces philosophes masqués qui

» se couvrent du nom de la religion pour mieux la combattre » Et s'il vous restoit encore des préjugés contre cette société » respectable, vous n'avez qu'à vous enquérir de ce qu'elle est » auprès du frère Coquerel, qui est à la fois son secrétaire et » l'un de nos faiseurs de *Résumés historiques*. C'est lui qui a » exprimé toute la pensée de la société, dont il est aussi le théo- » logien, lorsqu'il a dit cette parole bien remarquable : *Pour » nous, amis de la tolérance, qu'importe la diversité des » croyances, lorsque les doctrines morales concourent à l'effet » commun*. Or, l'effet commun, je dois vous l'apprendre en cas » que vous l'ignoriez, c'est de travailler, quelles que soient les » religions particulières auxquelles nous avons l'air de tenir, à » les anéantir toutes, pour qu'il n'y ait plus de diversité. »

Ici *le Constitutionnel* se lève et demande la parole. Le *président* la lui accorde, quoiqu'il ait l'air de le faire à regret.

Le Constitutionnel à la tribune. « La tolérance, je l'aime, » sans doute, tant que nous ne sommes pas les plus forts. C'est » un beau mot, quoiqu'il commence un peu à vieillir. Mais pre- » nons garde, frères et amis, de perdre notre temps à jouer à la » religion et à la morale dans le sein de nos sociétés *bibliques* » et *évangéliques*, lorsque le moment seroit venu peut-être de » nous organiser plus fortement. »

Après ce début improvisé, *le Constitutionnel* tire de son portefeuille un de ses numéros récents, et il lit : « Je le dis avec » douleur, *je vois le clergé un pied à Rome et une main dans » le ciel, prétendre tout ce qu'on peut prétendre au nom du » pape et de Dieu. L'armée sacerdotale se recrute dans l'ombre » et s'avance à découvert.... Une poignée de sectaires, qui » supplée au nombre par l'ardeur et l'opiniâtreté, recrute » les frayeurs, s'appuie sur l'autel, s'adresse à la sainte al- » liance, et devient ainsi la tête de la colonne qui ouvre la » marche que la sainte alliance dirige.* »

Le président. « Arrêtez, *Constitutionnel*, mon ami, je ne » puis vous passer cette dernière phrase. Pourriez-vous me dire,

» je vous prie, ce que c'est qu'une poignée de factieux qui *re-*
» *crute des frayeurs*. Est-ce qu'on recrute des frayeurs comme
» on enrégimente des soldats? On croiroit que vous avez volé
» cette métaphore au vicomte d'Arlincourt. D'ailleurs votre poi-
» gnée de sectaires que vous *montrez appuyés sur l'autel* (c'est
» *contre* l'autel que vous avez voulu dire), ne peut pas *marcher*,
» à moins que l'autel ne marche avec elle, et tout le monde
» sait qu'un autel ne marche pas. De plus, si elle est *adossée*
» *à la sainte alliance*, elle marche donc à reculons; et il est
» impossible d'ailleurs, quoi que vous disiez, qu'elle *devienne*
» *ainsi la tête de la colonne*, puisque la sainte alliance la pré-
» cède. Enfin une *colonne* marche à la suite de ceux qui la di-
» rigent, et par conséquent votre *colonne*, qui est *dirigée* par
» la sainte alliance, ne peut pas ouvrir la marche. *Constitu-*
» *tionnel*, mon ami, comment tout cela s'est-il arrangé dans
» votre tête? Prenez garde; votre zèle trop vif vous jette quel-
» quefois dans de singulières bévues. Encore ce mois-ci.... eh!
» pas plus tard que le 25, vous faites chasser les jésuites de Mi-
» lan par saint Charles Borromée en 1548. Savez-vous bien
» quel âge avoit saint Charles à cette époque? Cinq ans, mon
» ami, cinq ans, pas davantage, puisqu'il étoit né le 2 oc-
» tobre 1543. Chez nous il est bien ordonné de mentir, comme
» à Sparte il étoit permis de voler; mais c'est à la même con-
» dition, c'est-à-dire que personne ne s'en aperçoive. »

Le Constitutionnel n'a pas envie de continuer sa lecture, et il descend de la tribune, ayant l'air fort confus de la semonce qu'il vient de recevoir.

Le président. « Hâtons-nous, car je crains que nous n'ayons
» pas le temps de nous occuper de tous les objets qui étoient à
» l'ordre du jour.

» Qu'a-t-on fait pendant ce mois pour tromper les gouverne-
» ments et les rois? »

Le Courrier français. « J'ai conseillé au roi de Portugal
» d'adopter des mesures sévères contre le patriarche qui met le

»trône en danger, et qui s'efforce de corrompre l'esprit des »peuples. J'ai loué le même roi de son indulgence envers les »francs-maçons. »

Le président. « Très bien. »

Le Constitutionnel. « Moi, j'ai signalé aux rois les *ordres* »*religieux, et surtout les jésuites, comme formant un carbo-* »*narisme bien autrement dangereux que celui dont on pré-* »*tend effrayer les gouvernements, dont ils sont les perfides* »*auxiliaires.* »

Le président. « Eh bien, mon pauvre *Constitutionnel*, »encore une gaucherie. Si les jésuites et les ordres religieux »forment un *carbonarisme* dangereux pour les gouverne- »ments, que ne les laissez-vous faire? et s'ils sont réellement »les auxiliaires des rois, croyez-vous que les rois aiment à en- »tendre taxer de perfidie les hommes qui les servent, et qu'ils »souffrent patiemment une injure qui retombe sur eux? Et »pourquoi éveiller, par cette chimère d'un *carbonarisme re-* »*ligieux* auquel personne ne croira, l'attention des gouver- »nements sur notre *carbonarisme*, dont l'existence ne leur »est que trop constatée. Voilà de ces imprudences qui nous »compromettent d'une manière très fâcheuse. *Constitution-* »*nel*, mon ami, j'en suis désolé, mais je me crois obligé, en »conscience, de faire sur votre compte un petit rapport à »votre souverain et le mien, qui statuera là-dessus selon son »bon plaisir. »

Le Constitutionnel, effrayé, se lève, tend des mains suppliantes vers le président, proteste de la pureté de ses intentions.

Le président. « Je veux bien, pour cette fois, me laisser flé- »chir; mais il faut que je m'assure, autant que possible, qu'à »l'avenir il ne vous arrivera plus de commettre de pareilles »étourderies. Frère *Constitutionnel*, avancez au milieu de la »salle, et là, de manière à être entendu de tous vos frères et »amis, jurez que vous ferez tout votre possible pour mentir »désormais plus adroitement. »

Le Constitutionnel. « Je le jure *par tout ce qu'il y a de* »*plus sacré.* »

Le président. « La frayeur a troublé vos idées; *Constitu-* »*tionnel*, mon ami, vous oubliez qu'il n'y a pour nous *rien* »*de sacré.* »

Le Constitutionnel. « Il est vrai; eh bien, *je le jure pure-* »*ment et simplement.* »

Le président. « Frères et amis, nous aurions eu à délibérer »sur beaucoup de choses encore fort importantes; mais vous »savez que toute assemblée satanique doit se dissiper avant le »chant du coq. Il faut donc nous séparer. La séance est levée... »

Mon rêve finit avec la séance. Z.

DES JOURNAUX.

— La société de la *morale chrétienne* a inséré dans le vingt-deuxième numéro de son journal, une lettre d'un de ses correspondants, qui nous apprend que *cette société tend à mettre bientôt la France au niveau de l'Allemagne, de l'Angleterre et de la Russie, sous le rapport religieux.* Nous remercions la *société* de cet aveu. En ne nous proposant pour modèles, *sous le rapport religieux*, que les *pays protestants*, elle nous indique assez clairement où elle voudroit nous mener. Au reste, le correspondant prédit à la société les plus hautes destinées, et lui annonce que, « semblable à cette »famille sainte qui, après une inondation générale du globe, »fut chargée de renouveler la terre, la société de la morale »chrétienne peut être appelée à renouveler le monde, sub- »mergé aujourd'hui sous une autre inondation. »

Comme elle ne trouve rien d'exagéré dans cet éloge, elle n'a pas manqué de le faire imprimer : nous la félicitons de sa modestie.

Nous avons été surpris de voir que ce correspondant, enthousiaste de l'état religieux de l'Allemagne et de l'Angleterre, fût le président de la *Société académique de Nantes*, où il développa, nous dit-il, quelques unes de ses idées, qu'il adressa ensuite à la société de la *morale chrétienne*. Est-ce que par hasard la *Société académique* de Nantes seroit une chaloupe de cette nouvelle arche de Noé, *destinée à renouveler le monde?* Nous l'invitons, pour son honneur, à désavouer une pareille alliance.

— *Le Constitutionnel* éprouve, dans ses attaques contre les jésuites, la vérité de cet ancien adage : *La haine aveugle la raison*. Il tombe dans des erreurs si grossières, qu'un écolier pourroit le relever. Ainsi, par exemple, dans son numéro du 11 décembre, il nie que Bossuet ait aimé l'ordre des jésuites. Si les rédacteurs du *Constitutionnel* connoissoient un peu mieux les œuvres de l'évêque de Meaux, ils sauroient au contraire que, dans un discours prononcé le 1er janvier 1687, il avoit fait l'éloge de cette société avec le plus vif sentiment d'admiration, et lui avoit décerné publiquement un des plus beaux hommages qu'elle ait jamais reçus. « Et vous, célèbre compa-»gnie, lui disoit-il, qui *ne portez pas en vain le nom de* »*Jésus*, à qui la grâce a inspiré ce grand dessein de conduire »les enfants de Dieu, dès leur plus bas âge, jusqu'à la matu-»rité de l'homme parfait en Jésus-Christ, à qui Dieu a donné, »vers la fin des temps, des *docteurs*, des *apôtres*, des *évan-»gélistes*, afin de faire éclater par tout l'univers, et jusque dans »les terres les plus inconnues, *la gloire de l'Évangile*, ne »cessez d'y faire servir, selon votre sainte institution, tous les »talents de l'esprit, de l'éloquence, la politesse, la littéra-»ture, etc. » (*Œuvres de Bossuet*, édit. de Lebel, tom. XI, pag. 528.)

Le Constitutionnel nous apprend ensuite que les jésuites alloient *se faire idolâtres en Asie*. Bossuet nous dit au con-

traire, dans le passage que nous venons de citer, que *leurs apôtres* faisoient éclater *par tout l'univers*, et jusque dans *les terres les plus inconnues*, *la gloire de l'Évangile*. Est-ce là ce que *le Constitutionnel* appelle de l'idolâtrie?

— Les journaux libéraux, que la gloire de M. de Maistre importune, ont présenté dernièrement sous le jour le plus faux les doctrines politiques de ce célèbre publiciste, pour les rendre odieuses ou ridicules. Ils ont prétendu que, dans le but d'engager les peuples à se soustraire à l'autorité des rois, il avoit rédigé tout exprès, dans un de ses ouvrages, une supplique à l'usage des nations qui voudroient s'adresser au pape pour être déliées du serment de fidélité. Quoique la plupart de nos abonnés soient sans doute assez familiarisés avec les ouvrages de l'illustre auteur pour n'avoir pas besoin d'être détrompés à cet égard, nous croyons devoir néanmoins rétablir la vérité pour ceux qui auroient pu se laisser imposer par l'assurance avec laquelle ces journaux ont répété de concert cette accusation. Rien de plus facile que de prêter à un auteur des vues qui lui sont étrangères, en prenant isolément un passage dans un de ses livres, et en le séparant de tout ce qui précède et de tout ce qui suit. La bonne foi ne procède pas ainsi; et si les journaux dont nous parlons étoient plus fidèles à cette vertu, ils nous auroient évité l'ennui de relever une odieuse supercherie.

Dans son ouvrage *du Pape*, M. de Maistre étoit amené par son sujet à examiner le système politique du moyen âge, dans lequel le souverain pontife exerçoit une haute juridiction sur les rois et les peuples. Il compare ce système à celui que la plupart des philosophes modernes lui ont substitué, et s'attache à prouver qu'un ordre de choses suivant lequel les peuples avoient le droit de s'adresser au pape pour obtenir justice contre les abus de la souveraineté politique est, sous tous les rapports possibles, infiniment préfé-

rable à un état social reposant, suivant les théories modernes, sur la *souveraineté* du peuple, et dans lequel le *peuple souverain* peut, de plein droit, recourir à *l'insurrection comme au plus saint des devoirs*. Pour rendre cette vérité plus sensible, il a imaginé de la mettre, pour ainsi dire, en action sous les yeux de ses lecteurs. Il suppose un peuple tourmenté par un souverain insensé, et conduit, par l'excès de ses maux, à porter ses plaintes au chef de la chrétienté. Dans cette supposition, M. de Maistre met dans la bouche des députés que ce peuple envoie au souverain pontife une formule de remontrances, pour prouver par *la forme* même de ces plaintes que les peuples seroient toujours obligés, dans le système politique dont nous parlons, de respecter le caractère divin de la souveraineté, alors même qu'ils auroient des griefs contre un souverain en particulier. Il examine ce qui arriveroit dans cette supposition, et, comparant ce résultat avec les effets de la souveraineté du peuple, avec les insurrections dont nous avons été les témoins, et qui attaquent, non pas seulement tel ou tel souverain, mais la souveraineté elle-même, il en conclut que le siècle des *révoltes* n'a pas droit de se moquer des siècles des *dispenses*. C'est sans doute cette conclusion qui irrite les journaux révolutionnaires; ils ont senti que c'étoit là un argument *ad hominem*....

Tous les hommes de bonne foi conviendront qu'il ne s'agit ici nullement d'inviter les peuples à se soustraire à l'autorité des rois, mais seulement de montrer qu'il n'y auroit pas à hésiter, dans l'intérêt et des rois et des peuples, entre le système de l'autorité politique des papes et le système de l'*insurrection*, que l'on nous a prêché depuis trente ans. Au surplus, M. de Maistre ne fait qu'énoncer une vérité qui a été avouée par les protestants les plus éclairés, et dernièrement encore par M. Ancillon entre autres, qui la reproduit, en termes équivalents, dans ses *Mélanges de politique*.

CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE.

Je vous avois promis, monsieur, de vous donner des détails sur l'état des catholiques en Irlande, et sur l'association catholique, qui exerce déjà la plus heureuse influence, comme l'attestent les attaques fanatiques des journaux protestants. J'ai cru, monsieur, que je ne pourrois vous donner des idées plus exactes sur cette société, qu'en vous transmettant la réponse faite par M. O'Connell, un des membres les plus distingués et les plus actifs de l'association, aux calomnies d'un journal de Londres. Elle présente une peinture fidèle de l'état des catholiques, elle démasque la haine et la mauvaise foi de leurs ennemis, et elle vous fera juger en même temps de tout le bien qu'on peut attendre de l'association.

Monsieur,

J'espère que vous voudrez bien me permettre de vous adresser quelques observations en réponse aux accusations que votre feuille d'aujourd'hui dirige contre l'association catholique d'Irlande.

Vous lui reprochez de tenir une marche alarmante pour l'état, de voiler sous des prétextes trompeurs les vues les plus criminelles, de n'avoir d'autre but que de tirer une ligne de séparation entre les catholiques et les protestants, de faire briller au milieu d'eux le glaive de la discorde, afin de rendre l'union des deux églises à jamais impossible. Vous soutenez que, l'association n'osant pas encore avouer le but véritable qui la fait agir, l'émancipation n'est que le prétexte de ses assemblées; et que s'il ne s'agissoit que de faire jouir des droits politiques une demi-douzaine ou une douzaine tout au plus de leurs supérieurs, les paysans catholiques se garderoient bien de contribuer à la souscription; mais que s'ils ne font aucune difficulté, c'est que le clergé leur souffle à l'oreille le vrai but de l'association.

Je pourrois, monsieur, me contenter de vous faire ob-

server que tout en cherchant à persuader à vos lecteurs que vous êtes parfaitement instruit des vues de l'association, que vous connoissez ses intentions criminelles, vous négligez cependant de citer un seul fait qui vienne à l'appui de ces accusations. Mais vous voudrez bien que chacune d'elles soit pour moi l'objet d'un examen particulier.

Vous accusez l'association de suivre une marche alarmante pour l'état; mais quelle a été jusqu'ici cette marche si criminelle? L'association catholique s'est efforcée de détruire toute espèce d'alarmes en dévoilant les vexations exercées contre les classes les plus pauvres du peuple irlandais; dans toutes les circonstances elle n'a cherché qu'à faire connoître la vérité; elle a soutenu de tout son crédit l'autorité des lois, et je défie ses ennemis de citer une seule occasion dans laquelle elle se soit opposée à leur exécution. A-t-elle tenu un langage qui ait pu donner des sujets de crainte? Jamais, et il vous seroit impossible de prouver le contraire; et d'ailleurs seroit-il juste de rendre une société quelconque responsable de tous les actes des membres divers qui prennent part à ses assemblées. Un membre de l'association peut en effet s'être plaint hautement du dernier gouvernement de l'Irlande et l'avoir taxé de *tyrannie* et d'*oppression;* un autre peut avoir parlé de la patrie comme d'un pays soumis à l'*esclavage*. Ces expressions sont sévères, je l'avoue, mais sont-elles fondées? voilà toute la question. Ce n'est pas dans les mots qu'il faut trouver un véritable sujet de crainte, mais bien dans les faits auxquels ils font allusion, et sur ce point je veux invoquer les plus puissantes autorités. En effet, si vous voulez vous reporter aux discussions qui eurent lieu le 8 avril dernier, sur la motion faite par lord Darnley, vous y entendrez lord Liverpool avouer que le dernier gouvernement de l'Irlande a été *tyrannique* et *oppressif:* ce sont les propres paroles de sa seigneurie. Et c'est Burke lui-même qui, dans une lettre au docteur Husseg, appelle l'Irlande un *pays esclave*. Il est bien étonnant que vous vous alarmiez avec tant de sensibilité sur les craintes que doit inspirer l'association catholique, sans pouvoir témoigner la moindre indulgence pour quelques expressions de mécontentement échappées à des malheureux, victimes depuis si long-temps de la politique la plus injuste. Je ne me rappelle pas que vous ayez jamais élevé des craintes semblables sur les actes de l'association de Bridge-Street, sur ceux de la société contre la traite des noirs, et de la société protestante pour la défense de la liberté religieuse. Je crois qu'il seroit difficile de concilier votre bienveillance

pour toutes ces sociétés avec une haine aussi violente contre l'association catholique, qui offre à elle seule tout ce que ces sociétés ont de bon et de louable, et bannit de son sein tout ce qu'on peut reprocher à chacune d'elles.

Vous accusez encore l'association catholique de cacher, sous des dehors trompeurs, des projets criminels et séditieux. L'accusation est grave, trop grave même pour être faite témérairement et sans preuves; mais si vous en avez, monsieur, vous devez, comme un sujet loyal de notre souverain, vous hâter de les mettre au jour, et livrer à l'indignation publique ces intentions criminelles et séditieuses : tout vous y engage, et votre loyauté, et le respect que vous devez à votre caractère, et enfin, ce qui ne sera peut-être pas une des considérations les moins puissantes, votre haine envers ceux que vous poursuivez avec tant d'acharnement, je pourrois même ajouter un sentiment de justice pour ceux sur qui pèse votre accusation. En ma qualité d'agent de l'association, je vous sollicite, je vous supplie de porter contre nous une accusation en forme, de nous faire comparoître devant un tribunal quelconque de la Grande-Bretagne. Personne mieux que moi ne connoît, et la marche suivie par l'association, et le but qu'elle se propose. Je vous offre, monsieur, de vous donner tous les renseignements possibles; les règles de l'assemblée, les résolutions prises, tout vous sera communiqué; j'y ajouterai même, si vous le désirez, le nom et l'adresse de tous les membres de l'association. Mais si nos détracteurs refusent les offres que je leur fais ici, personne, je l'espère, ne se trompera sur le motif de ce refus, et s'ils continuent à attaquer l'association sans fournir la plus légère preuve de leurs invectives, je laisse au public à juger de quel poids elles peuvent être.

Vous avancez ensuite que le but principal, le but unique de la société est de diviser pour toujours les catholiques des protestants. Je crois avoir déjà répondu à ce reproche; et s'il falloit encore ajouter quelque chose, il me suffiroit de faire observer que, si tel étoit en effet le but de l'association catholique, elle emploieroit pour y arriver des moyens bien extraordinaires; car on pourroit dire qu'elle réuniroit pour diviser, puisqu'on remarque, parmi les membres les plus éminents, des protestants, des presbytériens, et d'autres dissidents qui président même les assemblées, et ce sont des pairs non catholiques, des membres de la chambre des communes, et, il faut le dire à leur honneur, des protestants de toutes les parties de l'Irlande, qui, par leurs dons généreux et par leurs efforts, ont le plus contribué à la formation de la société. Je veux bien

croire que cette accusation est échappée à votre plume, et que, suivant le cours naturel de vos idées, vous pensiez dans ce moment à ceux de vos amis à qui cette imputation seroit éminemment applicable.

Je ne veux pas répondre sérieusement à cet autre reproche que vous adressez à l'association, de voiler, sous le prétexte de l'émancipation, des vues coupables qu'elle n'ose avouer publiquement; ce ne sont encore que des insinuations mystérieuses, des imputations générales sans preuves et sans fondement. Mais, monsieur, je vous le répète, pourquoi tenir cachés plus long-temps les faits qui peuvent justifier de telles assertions? Vous le devez à la justice, vous le devez à votre honneur; et si quelqu'un parmi nous a pu, à notre insu, mériter les reproches que vous adressez à la société, elle demande qu'il soit démasqué, et elle l'abandonnera volontiers à l'indignation publique.

J'avouerai avec vous, monsieur, que les paysans catholiques d'Irlande refuseroient de contribuer aux frais de l'association si elle n'avoit d'autre but que celui de faire étendre les priviléges politiques à une demi-douzaine de leurs supérieurs; mais ils savent bien que ses vues ne se bornent pas là, qu'elles embrassent tous les besoins sociaux de toutes les classes du corps catholique sans distinction. Et en effet, quels ont été les premiers actes de l'association, si ce n'est de protéger les paysans, et de les venger de leurs persécuteurs, de ces oppresseurs sans lois, qui sont non seulement leurs ennemis et leurs calomniateurs, mais les ennemis et les calomniateurs de leur commune patrie, de leur commun souverain. Aussi commencent-ils déjà à se reposer sur la force et la protection des lois, tandis qu'ils les regardoient auparavant plutôt comme une arme placée entre les mains de leurs ennemis que comme la sauve-garde de leurs maisons, de leurs libertés et de leurs vies. En vérité, monsieur, il est difficile de vous plaire; si les paysans catholiques refusoient de soutenir l'association dans les efforts qu'elle fait pour améliorer leur sort, on verroit dans ce refus la preuve de leur indifférence pour leur émancipation, et parceque quelques uns d'entre eux sont venus ajouter leur denier à la souscription, vous sonnez aussitôt l'alarme et proclamez l'état en danger. Mais ces souscriptions qui inspirent une si vive crainte sont-elles si considérables? Je vais vous rassurer, monsieur, car, même en y comprenant les dons des protestants, elles ne montent pas encore à la quinzième partie des sommes recueillies par les diverses sociétés qui se sont engagées dans une croisade religieuse contre les catholiques d'Irlande. Je crois bien que

l'état des catholiques le plus agréable à leurs ennemis seroit l'esclavage le plus abject; mais je veux bien leur épargner le désagrément d'être trompés par une vaine attente, en leur déclarant ici que cette partie nombreuse des sujets de sa majesté, lassés des injustices dont on l'accable depuis si long-temps, est enfin décidée à user de tous les moyens que la loi lui permet, pour obtenir la libre jouissance de tous les priviléges auxquels elle a droit. Voilà son véritable but, et non, comme vous voulez le faire croire, l'avancement d'une dizaine de ses supérieurs. Vous ajoutez que si les paysans irlandais se montrent si favorables à l'association catholique, c'est que le clergé leur dit à l'oreille le *fin mot* de la société; mais ce n'est encore qu'une de ces imputations qu'on répète tous les jours sans se donner la peine de fournir la moindre preuve. Ce *fin mot* a déjà été soufflé aux oreilles de plusieurs milliers de personnes; vous voudriez aussi faire croire qu'on l'a pareillement soufflé aux vôtres; mais si cela est ainsi pourquoi se contenter d'une accusation aussi vague? Est-ce bien sérieusement que vous voudriez persuader à vos lecteurs que le paysan irlandais est un être assez insensible, assez abruti par les mauvais traitements, pour ne sentir que sa personne est outragée, sa misérable cabane, sa petite famille attaquées que lorsque son curé le lui aura soufflé à l'oreille; qu'il ne saura comprendre tout le prix d'être mis à l'abri des persécutions que lorsque son curé lui en aura également fait la confidence? Quant à ceux qui veulent rendre l'association responsable de tous les maux qui ont désolé l'Irlande, je me contenterai de leur faire observer que la société n'existe que depuis le 14 avril 1823. Deux ans avant cette époque, le marquis de Wellesley avoit été revêtu du commandement de l'Irlande, et tout le monde sait qu'à son arrivée son excellence, loin d'être en état de protéger les autres, n'avoit pas assez d'autorité pour se défendre elle-même contre les fureurs de ce même parti qui veut présenter aujourd'hui l'association comme la cause de tous nos troubles, tandis qu'elle est le seul corps qui puisse prêter une force morale au gouvernement, et l'aider efficacement à rétablir l'ordre et la paix.

Obtenir pour toutes les classes catholiques, sans distinction, la libre jouissance des droits politiques et religieux, dont ils n'ont été dépouillés que par la haine et l'injustice, voilà le but que se propose l'association. Jusqu'ici sa marche a été franche et ouverte; elle s'est efforcée d'abord d'inspirer au peuple irlandais l'amour de la paix, et je puis même dire assez de sécurité, pour attendre l'amélioration de son sort, des tribunaux

du roi, de la chambre des communes, du parlement, et, s'il le faut, du roi lui-même, plutôt que de vouloir se faire justice lui-même par des actes de violence et de représailles. Un heureux résultat a déjà couronné ses louables efforts, et l'association peut espérer d'avoir mérité la reconnoissance de tout ami véritable de la paix et du repos de l'Irlande. Ce ne sont pas les membres de la société qu'il faut accuser de sédition, mais bien plutôt ceux qui les poursuivent avec tant d'acharnement, ceux qui administrent la justice avec une partialité si révoltante, ceux qui placent entre les mains de partisans féroces et sanguinaires les armes que le roi ne leur a confiées que pour la défense de ses sujets; ceux qui, revêtus des plus hautes dignités de l'état, font si peu de cas des intentions bienveillantes de sa majesté; ceux qui, méprisant les sentiments et les principes de tout un peuple, soutiennent, encouragent de tout leur pouvoir ces sociétés fanatiques, croisées contre son bonheur et la foi de ses pères. Voilà ceux que l'opinion publique frappe à jamais de réprobation.

N'est-ce pas la contradiction la plus étrange d'encourager par vos vœux, et même par des moyens plus efficaces, les défenseurs de la liberté en Amérique, en Espagne et en Grèce, et de provoquer avec tant d'ardeur l'émancipation des nègres, tandis que vous laissez gémir dans l'oppression les catholiques irlandais, soumis au même souverain que vous, et qui ne demandent que la faveur d'être assimilés à tous les autres sujets de l'empire? Ne serez-vous jamais persuadés qu'une guerre aussi acharnée contre les catholiques qui sont au milieu de vous, est une barrière qui empêchera toujours votre influence de s'étendre au dehors, un obstacle qui affoiblit la force du gouvernement dans ses relations avec les autres peuples? En effet, s'il veut censurer la conduite de l'Espagne envers ses colonies, on lui rappelle l'état de l'Irlande; s'il ose trouver à redire à l'occupation de l'Espagne par la France, on lui répond en lui rappelant encore l'état de l'Irlande; s'il veut engager les colons des Indes occidentales à traiter leurs esclaves avec plus de douceur, c'est toujours la situation bien plus malheureuse des catholiques irlandais qu'on lui objecte.

Je ne suis pas de ceux qui regardent la pacification de l'Irlande comme une chose extrêmement difficile; il y a dans le peuple catholique un riche fonds de bon naturel, de bonnes inclinations; et si ceux qui sont chargés de la gouverner vouloient s'occuper, par des moyens francs et honnêtes, de l'œuvre de la réconciliation, je ne doute pas qu'ils n'obtinssent d'heureux et prompts résultats, même auprès des parti-

sans les plus acharnés de notre exclusion politique. Ce n'est pas au peuple qu'il faut attribuer la cause de nos troubles et de nos malheurs; c'est au système pernicieux qui nous régit, Les protestants, auxquels il accorde une honteuse suprématie. et les catholiques, qu'il dégrade par la plus ...le oppression, sont également ses victimes, et des preuves vivantes de ses funestes résultats. Au lieu de nommer des commissions d'enquêtes, des comités illusoires, que les ministres de la couronne suivent une marche plus franche et plus digne d'un homme d'état; et s'il leur faut des témoins pour s'assurer de notre loyauté, de la sincérité de nos intentions, qu'ils consultent le lieutenant du roi, le lord chef du ban du roi, et les autres juges des cours supérieures de l'Irlande. Si j'en avois la liberté, je pourrois invoquer encore un témoignage, et plus auguste et plus puissant, le témoignage de celui qui, placé hors de toute influence, et livré à la bonté naturelle de son cœur, vit éclater dans toute leur franchise, dans toute leur simplicit, les bons sentiments du peuple irlandais : au nom de l'Irlande opprimée et calomniée, j'en appellerois à Georges IV.

J'ai l'honneur, etc.

ESQUISSE D'APRÈS NATURE.

N° IV.

UNE PARADE PHILOSOPHIQUE.

La philosophie moderne avoit promis de faire le tour du monde. Sa menace s'est accomplie, sinon littéralement, du moins moralement; car elle a visité toutes les classes de la société. On a d'abord vu des rois philosophes qui ont complaisamment préparé la voie à des philosophes-rois. A leur suite sont venus des législateurs philosophes, des publicistes philosophes, des moralistes philosophes, voire même des prêtres philosophes, et il en est résulté un Code, une politique, une morale, une religion philosophiques, précieux trésors qui for-

ment aujourd'hui le fonds le plus positif de la prospérité publique. Bientôt, soumis au même joug, les guerriers et les commis, les diplomates et les écoliers, les orateurs et les histrions, les princes et les banquiers, les courtisans et les laquais, ont payé tribut à la philosophie ; les arts et les lettres aussi ont reconnu son empire : on a fait des poëmes, des tragédies, des comédies, des opéras, et même des ballets philosophiques (1) : enfin, la philosophie a tour à tour parcouru le trône, la tribune, la chaire, les clubs, les colléges, les académies, les théâtres, les comptoirs et les antichambres. Maintenant elle est arrivée aux tréteaux..... Et que les adeptes ne s'en scandalisent pas ! par nature comme par calcul, la philosophie ne peut mépriser personne : ÉGALITÉ, c'est sa devise. Son devoir est de recevoir tous ceux qui se présentent, et même d'aller au-devant de ceux qui ne se présentent pas. C'est la reine la moins fière, la majesté la plus populaire des temps modernes; et certes ce n'est pas peu dire.

La voilà donc établie sur les places publiques; du moins c'est là qu'à notre grande satisfaction nous l'avons rencontrée il y a quelques jours : c'étoit aux environs du Palais-Royal. Elle avoit choisi pour trône, ou, si l'on veut, pour tribune (ce qui aujourd'hui se ressemble beaucoup), un modeste théâtre en plein vent, simplement décoré, et elle avoit pris pour organe le personnage *obligé* de ces sortes de théâtres, et dont le nom, plus célèbre que distingué, se transmet d'âge en âge aux *artistes* qui consacrent leurs talents et leurs poumons à amuser, à peu de frais, la portion la moins fortunée de la classe industrielle.

(1) Dans une ville d'Italie (à Milan, je crois), lors de l'enlèvement du pape Pie VI, les philosophes gouvernants firent représenter un ballet, dans lequel un danseur philosophe figura *sous le nom* et *avec le costume* du pontife prisonnier, aux grands applaudissements des héros philosophes, qui venoient d'ajouter ce glorieux épisode à l'histoire des *Victoires et Conquêtes* de la République.

A la vérité, celui que la philosophie avoit honoré de sa confiance différoit, sous plusieurs rapports, de ceux auxquels Momus confie ses grelots; et cela paroîtra naturel : un ambassadeur de la Sagesse ne doit pas ressembler aux messagers de la Folie. Ainsi, par exemple, au lieu de ce large vêtement de toile à carreaux rouges et blancs, costume *consacré* de temps immémorial parmi ses confrères, l'artiste-philosophe portoit une livrée particulière, et pour ainsi dire explicative de ses fonctions : il étoit entièrement vêtu de PROSPECTUS. *Prospectus* par-devant, *prospectus* par-derrière; de quelque côté qu'il se tournât, on ne voyoit que *prospectus*. Et qu'on ne croie pas que le hasard seul les eût rassemblés! Un art profond en avoit déterminé le choix et réglé les dispositions. Sur le bras droit, destiné également aux combats de l'épée et de la plume, on lisoit, GUERRE DES DIEUX, *onzième édition*; sur la manche *gauche*, côté cher à la philosophie, on lisoit, DISCOURS ET OPINIONS DE M. DE LA FAYETTE; sur le cœur on lisoit, HISTOIRE DE NAPOLÉON, *écrite par lui-même*; sur les épaules on lisoit, ŒUVRES COMPLÈTES DE ROUSSEAU, *édition compacte*; et immédiatement au-dessous, LE VOLTAIRE DES CHAUMIÈRES, *édition Touquet*; enfin, du même côté, et en descendant encore un peu plus bas, on trouvoit : L'ORIGINE DES CULTES, *par Dupuis*. La coiffure répondoit au reste, et l'on peut dire qu'elle couronnoit l'œuvre : c'étoit un *Prospectus* des RUINES DE VOLNEY, façonné en manière de casque, et surmonté d'un lambeau d'écarlate, qui avoit envie de ressembler à une flamme, mais qu'on pouvoit prendre également pour les débris d'un bonnet rouge, ou pour la crête qui orne le front du plus gros oiseau de nos basses-cours. Ce costume, peu brillant, mais d'une piquante originalité, étoit de l'effet le plus pittoresque. J'ignore à quel artiste-tailleur on en doit la confection; mais elle lui fait infiniment d'honneur, et lui assure une place distinguée dans le plus prochain PROSPECTUS du *Dictionnaire philosophique des grands hommes du dix-neuvième siècle*.

Il étoit naturel qu'un spectacle si nouveau et un personnage si singulier excitassent vivement la curiosité : aussi l'auditoire étoit-il nombreux, et composé de spectateurs de toute espèce et de tout âge ; hommes, femmes, enfants, marchands, ouvriers, paysans, bourgeois et militaires, et aussi ceux qui se croient militaires et bourgeois, et ne sont ni l'un ni l'autre, se poussoient, se pressoient autour du théâtre ambulant. Je remarquai cependant que *la petite propriété* et *la classe industrielle* formoient la grande majorité. Je me joignis à la foule, et me plaçai à côté d'un bon gros paysan, qui ouvroit de grands yeux étonnés, et écoutoit, bouche béante, avec une extrême envie de comprendre, et une disposition évidente à croire et à admirer.

C'est alors que j'observai combien le maintien, les gestes, la physionomie, en un mot *le masque* de l'acteur, étoient en harmonie avec son costume ; l'art avec lequel il savoit fondre la nuance toute particulière de son rôle avec la couleur dominante du personnage, et unir les convenances philosophiques du moment aux traditions populaires consacrées par les siècles. Ainsi, le genre étant essentiellement *niais*, il se garda bien de violer cette règle fondamentale ; seulement, en qualité de philosophe, il s'abstint d'être gai. Les attitudes, les gestes, les inflexions ignobles étant aussi rigoureusement commandés, il fallut bien s'y conformer, mais en les relevant par un air d'importance, par un ton prétentieux et doctoral tout-à-fait philosophiques. Enfin les lazzis, les balourdises, les grimaces, agréments inévitables du personnage, et qui auroient embarrassé un artiste moins habile, ne furent pour celui-ci qu'une occasion de plus de se montrer à la fois grand acteur et profond philosophe : ses grimaces furent sévères, ses balourdises *éminemment* graves, et ses lazzis pleins de dignité. En deux mots, c'étoit le sublime de la bêtise et le beau idéal de la parade. Non, jamais la philosophie n'a été plus dignement représentée, même à l'académie !

Mais c'est assez dépeindre l'acteur ; hâtons-nous de le laisser parler : n'ayant pas entendu le commencement de la scène, je ne puis, à mon grand regret, citer l'exposition, qui sans doute étoit admirable, du moins si j'en juge par les premières paroles que j'ai pu recueillir. « Oui, citoyens, disoit l'acteur » en s'adressant au public, pendant le dernier siècle, la philo- » sophie, en signalant les usurpations du despotisme, avoit » fait naître dans quelques esprits, prompts à se convaincre et à » se désabuser, la pensée de briser un joug trop long-temps » appesanti... Ils avoient forcé la multitude à rougir de sa cré- » dulité, de ses préjugés, de ses superstitions, de sa docilité » trop aveugle. On lui avoit montré les idoles qu'elle devoit » renverser..... mais les voies de la liberté n'étoient pas suffi- » samment préparées, la raison n'étoit pas assez éclairée..... » car l'enseignement mutuel nous manquoit encore!... Aujour- » d'hui que nous le possédons de toutes parts, au sein de la » patrie, et dans toutes les conditions, germent des idées d'or- » dre, inconnues à nos pères... la routine s'éteint... l'artisan, » remonté à la dignité de l'homme et du citoyen, au terme d'une » semaine laborieuse, fait un noble emploi de ses épargnes.... » (A ces mots, un groupe d'*industriels* fait retentir l'air d'applaudissements prolongés.) L'acteur continue. « L'artisan, » non plus voué au célibat, a une femme, des enfants; il les » nourrit, les entretient, subvient à tous leurs besoins ; il ne » vit pas de pain noir.... » (Murmures sourds parmi quelques dames.) « Doué de plus d'intelligence, parcequ'il n'est pas » abruti..... » (Bravos universels !... les cris *bis! bis!* s'élèvent de toutes parts.) L'acteur recommençant : « Doué de plus » d'intelligence parcequ'il n'est pas abruti... » (nouveaux applaudissements), « il raisonne ses occupations, prête une oreille » attentive aux observations qu'on lui fait, présente ses objec- » tions sans excéder les bornes de la politesse.... enfin, il ne » se vautre plus comme autrefois dans la fange des or- gies!.... »

Ici, l'acteur fut interrompu par une bruyante altercation entre deux artisans. L'un d'eux, qui probablement *n'étoit pas encore tout-à-fait sorti de la fange des orgies, pour remonter à la dignité de l'homme et du citoyen,* ne paroissoit pas avoir fait, ce jour-là, *un noble emploi de ses épargnes,* et, la tête échauffée par le vin, il veut forcer son camarade à lui céder sa place. Celui-ci, *doué de plus d'intelligence, parcequ'il n'est pas abruti, présente ses objections* pour établir le droit qu'il a de demeurer où il est; mais l'autre, *au lieu de prêter une oreille attentive aux observations qu'on lui fait,* pousse violemment son camarade, qui, sentant alors *ses idées d'ordre* et d'indépendance compromises, appuie un dernier *raisonnement* d'un vigoureux soufflet. L'adversaire lui *objecte* un coup de poing; *les raisonnements et les objections* se multiplient, si bien qu'enfin les deux logiciens se saisissant au colet, s'en vont roulant de compagnie *dans la fange des ruisseaux*, où la discussion se termine *sans avoir excédé les bornes de la politesse.*

Le calme étoit rétabli; l'acteur, que cet incident avoit paru intéresser vivement, reprit avec un redoublement de verve et de chaleur : « Durant vingt-cinq ans que la carrière des » honneurs et de l'avancement fut ouverte à quiconque se » distinguoit, des hommes sortis des rangs les moins remar- » qués se sont immortalisés et n'ont pas paru déplacés dans » leur célébrité. Tout ce que la France respecte, tout ce qu'elle » vénère, est parti d'aussi bas... (Approbation presque générale.) » Toutefois on doit reconnoître qu'un grand nombre des indivi- » dus qui s'élevèrent par la seule force de leurs aptitudes, eurent » souvent à gémir de n'avoir d'autres guides que leur bon sens, » leur génie, et les facultés incultes d'un heureux naturel. Nos » jeunes gens, à en juger par les dispositions qu'ils manifes- » tent, n'auront plus désormais à redouter qu'aucun des inci- » dents de leur vie les trouve jamais au dépourvu... » (Un jockey, deux ramoneurs et un petit commissionnaire, applau-

dissent.) « Ils voient à quelle nullité affreuse est condamné celui » qui ne sait que lire et écrire : à peine le croit-on propre aux » emplois de la domesticité... » (Le jockey n'applaudit plus.) « Dans l'adolescent qui vient s'offrir à son comptoir, le plus » petit marchand exige souvent plus d'instruction qu'il n'en a » lui-même; car il lui importe que son élève soit digne de sa » confiance, qu'il ait de la probité, des principes, une règle » invariable pour toutes ses actions, que son jugement soit » droit et sain, et qu'il ne soit pas étranger aux bienséances, » et que l'urbanité de ses manières devienne un moyen de plus » d'achalandage. Toutes ces qualités, il est sûr de les avoir ren- » contrées dès que le sujet qu'on lui présente a recueilli les dons » de cette éducation variée qui l'adapte à tout, et qui, bien que » superficielle dans quelques parties, donne la clef de toutes » les théories, et facilite toutes les applications... Enfin, quand » une faute contre la pureté du langage, une erreur de gram- » maire, une liaison vicieuse, exposent à la risée de tout un » atelier, qui oseroit se risquer dans une profession méca- » nique sans avoir, au préalable, appris à parler correcte- » ment! » (Explosion, transports, exclamations parmi une vingtaine d'*élèves-marchands*. Bravo! bravo!.... Oui, oui, c'est *fièrement* vrai! crioit l'un; vivent les arts-*t*-et les sciences, l'industrie-*z*-et le commerce, crioit un autre!) L'acteur, animé par ces encouragements flatteurs, continua d'une voix émue : « Puissent, malgré les efforts que l'on fait pour les répri- » mer, cette ardeur, cette soif d'apprendre ne pas s'éteindre de » sitôt! Elles seules peuvent nous garantir la durée de notre » charte, et donner au gouvernement représentatif toute la » consistance et l'utilité qu'on lui souhaite! » (Profonde sensation, silence religieux dans tout l'auditoire.) « Le dogme de » l'égalité, solennellement décrété comme la base de tous nos » droits constitutionnels, est pour les Français un nouvel en- » gagement à ne pas s'arrêter, surtout... » (Ici la physionomie de l'artiste philosophe se rembrunit, sa voix devint plus lu-

gubre, son regard sombre, ses gestes convulsifs : on eût dit de Mathan en présence de Joad.) « Surtout, ajouta-t-il, lors-» que l'éducation tout entière est à la veille d'être envahie par » cette corporation théocratique, que ses intrigues subversives » ont fait chasser de tous les états de l'Europe, n'est-il pas ur-» gent d'offrir à la génération qui s'élève l'antidote des fausses » doctrines que l'on tâche de lui inculquer ? En vain, voudroit-» on se le dissimuler, si, hors de l'enceinte des écoles, il n'y a » pas un préservatif contre les perfides insinuations du jésuitisme, » l'époque n'est pas éloignée où un père, pour prix des sacrifices » qu'il se sera imposés, ne recueillera que le chagrin de rencon-» trer dans son fils, saintement égaré, le fanatique contempteur » de ses opinions et le contradicteur irrespectueux de ses cheveux » blancs. » (Frémissement de terreur dans l'assemblée ; un vieillard, un père sans doute, épouvanté de la menace, saisit précipitamment sa perruque, l'abaisse sur son front, comme pour mettre ses cheveux blancs à l'abri de leur contradicteur.) « Enfin » quand pour de légères fautes, ou de simples saillies de l'enfance, » la sévérité d'un proviseur prononce par centaines d'irrévocables » exclusions, ne faut-il pas que les élèves, frappés des foudres uni-» versitaires, trouvent, en rentrant dans leurs foyers, les moyens » d'instruction qu'on leur refuse ? » (Oui, Oui, c'est juste ! s'écrient d'une voix claire trois petits lycéens de dix à douze ans.) « Si l'on » en croit les sophistes de l'obscurantisme, il est indispensable » d'interdire au vulgaire l'accès du feu sacré ; sentinelles placées » sur toutes les voies qui conduisent au temple de la sage Minerve, » selon ces exclusifs docteurs d'une moderne Sorbonne, ce » n'est qu'en gravissant dans les ténèbres que l'on résoudra le » problème de la félicité publique. Un second Omar qui livre » aux flammes tous les livres qu'ils n'auront point faits, qui » détruise toutes les écoles qu'ils n'auront pas fondées, est le » Messie qu'ils attendent. Qui nous répondra que bientôt le » commerce de la librairie ne s'anéantira pas devant le fléau » d'un index ; que le même esprit qui fit condamner Galilée ne

» finira pas par proscrire jusqu'aux idées géométriques, et ne » frappera pas d'une mortelle réprobation tout ce qui contri- » bueroit au développement de l'entendement humain? En- » core quelques mois peut-être, et les corporations, les maî- » trises, les vieilles ordonnances, les vieilles coutumes, les » anciennes entraves de la presse, en un mot, tous les cada- » vres du régime gothique ressusciteront. » (A ces mots, des cris perçants s'élevèrent du milieu d'un groupe de bonnes femmes, qui, dans leur simplicité, se croyoient déjà poursuivies par tous ces cadavres ressuscitant de toutes parts; mais l'acteur, qui vit leur méprise, se hâta de les rassurer en ajoutant :) « Mais tranquillisez-vous, la philosophie veille sur » vous, et saura vous défendre; c'est elle qui, par ma bouche, » vient vous promettre son appui : elle connoît vos intérêts et » vos besoins, et elle saura y pourvoir. Déjà son zèle a introduit » jusque dans les chaumières les éditions économiques de Vol- » taire et de Rousseau; mais cela ne suffit pas : outre que ces » moyens ne sont pas sans lacunes, l'instruction qu'on peut y » puiser suppose des préliminaires, et, quoique la philosophie » y soit dominante, le bien que renferment ces merveilles de » l'universalité peut être mal interprété. Il vous faut, de plus, un » mentor, un ami sûr, eu un mot, un guide INFAILLIBLE! La phi- » losophie vous l'envoie; il vous apporte à tous, à l'homme qui » sait comme à l'homme qui veut apprendre, à la grande comme » à la petite propriété, des leçons pures, austères, positives, où » tout est authentique, tout est essentiel, tout est bon; où, » sans sécheresse et sans aridité, sont renfermées toutes les » conquêtes de l'intelligence humaine, et la source de toutes » les idées justes, de toutes les notions positives qui aient sur- » vécu à la controverse des âges, lesquelles vous mettront à » même de parler de tout, d'entendre parler de tout, d'user de » toutes les ressources de votre langue, de faire votre rhéto- » rique sans savoir le latin, de pénétrer aussi avant que vous » voudrez dans le sanctuaire de la littérature, d'évoquer les

»cadavres de la vieille érudition, de fouiller dans les ruines du »savoir pour en exhumer les débris qui en valent encore la »peine, de distinguer la vérité de l'erreur, de vous garantir des »impressions funestes, de ne recevoir que celles qui convien»dront à votre raison, de vous conduire, soit comme simple »particulier, soit comme homme public, de connoître toutes »vos prérogatives et toutes vos attributions dans les colléges »électoraux, de multiplier vos exportations, de diminuer les »importations de l'Angleterre, de vous délivrer d'une foule »de tributs, de faire proclamer d'un pôle à l'autre l'évidence »de votre supériorité sociale, de découvrir de quel côté est la »bonne et la mauvaise foi, de vous rendre compte des chiffres »d'un budget, d'empêcher un zéro exacteur d'échapper à »votre sagacité, enfin, chose plus étonnante que tout le reste, »DE SAVOIR QUAND L'AUTORITÉ SE DÉTRAQUE ET QUAND ELLE ABUSE !!! »Accourez donc, vous tous qui m'écoutez; accourez, indus»triels, agriculteurs, étudiants, manufacturiers, fabricants, »artistes, négociants, commis, employés! accourez, et venez »recevoir de nos mains le trésor que la philosophie vous »envoie ! »

En achevant cette magnifique tirade, et sans laisser même le temps d'applaudir, l'artiste philosophe ouvrit un vaste coffre qui étoit derrière lui, et en tira un millier de feuillets in-folio, qu'il lança avec une force et une dextérité admirables sur l'auditoire, étonné de cette pluie d'une espèce nouvelle. Cependant chaque spectateur recueillit avec un empressement curieux cette manne mystérieuse qui lui tomboit du ciel, dans l'espoir d'y trouver, comme dans celle du désert, un aliment pour tous les goûts, un charme pour les maux... *Qu'est-ce ?.. qu'est-ce ?.... voyons !... voyons !* répétoit-on de toutes parts; et tous de regarder, et tous de lire spontanément : PROSPECTUS! Le bon paysan, mon voisin, qui ne savoit pas lire, mais qui avoit devant lui un jeune élégant qui, bien que ses bras fussent embarrassés d'un paquet de calicot et d'une pièce de lé-

croisades, l'hygiène, les sectes, les erreurs, l'esprit des lois, les préjugés et les vertus civiques; le tout absolument neuf, et de première qualité.

LE PAYSAN.

En v'là-t'il? en v'là-t'il? et à quoi que c'est bon toutes ces drogues-là? ça guérit-y de la toux, de la migraine, et du mal de dents?

L'ÉLÉGANT, *d'un ton solennel et profond.*

Bon homme, ça guérit de l'ignorance, de l'obscurantisme, du fanatisme, de la superstition et de l'abrutissement de la féodalité.

LE PAYSAN.

Je ne connoissions pas cheu nous ces maladies-là. Mais, c'est égal, ça peut se rencontrer. Et combien qu'i prend pour tous ces fameux remèdes?

L'ÉLÉGANT.

La collection *intacte* est de cent cinquante francs, qu'on paie d'avance, à moins qu'on ne *soye* connu *universellement* ou bien qu'on n'*aye* un répondant.

LE PAYSAN.

Cent cinquante francs! ça fait cinquante écus: c'est joliment cher! le farceux avoit pourtant dit que sa bourgeoise travailloit pour ceux qui n'étiont pas riches.

L'ÉLÉGANT, *d'un air généreux.*

Doit-on s'en tenir à quelques *napoléons,* quand il s'agit de recueillir des avantages si *conséquents?*

LE PAYSAN.

Tiens! vous êtes bon là! je n'avions pas comme ça cinquante écus à mettre à des pilules!... Je commence à croire que ce farceux-là est encore comme celui qui m'a vendu à la foire Saint-Louis de l'onguent pour la brûlure. « Si je ne vous guéris pas, disoit-il, je vous rends votre argent! » J'ons fait son remède : le mal a été de pire en pire, et le gosseux ne m'a rien rendu..... Au reste, c'est égal; j'emporte toujours le *prospectus* comme vous dites. Je le donnerons au maire de cheux nous. C'est un richard lui! il a acheté le château de not' seigneur, et depuis ce temps-là, il est toujours malade et son épouse aussi. Ils ont peut-être queuques unes de ces grandes maladies qu'on guérit avec les drogues qui sont là-dessus : ils aviont de quoi les payer.

En achevant ces mots, le bon paysan mit dans sa poche le *prospectus* de la BIBLIOTHÈQUE DU CITOYEN, et s'en alla en saluant l'*élève négociant*, qui le regarda avec une supériorité méprisante si comique, que je ne pus m'empêcher de rire. L'*élève négociant* crut que je riois du bon paysan; sa méprise me fit rire davantage, et cet incident termina d'une manière très amusante pour moi *la parade philosophique*.

Le comte O' MAHONY.

ANNONCES BIBLIOGRAPHIQUES.

PROPAGATION GÉNÉRALE DE BONS LIVRES.

Bibliothèque catholique, dédiée à N. S. P. le pape, approuvée par un grand nombre d'évêques, et publiée par une société d'ecclésiastiques. Tomes IV, V et VI. A Paris, rue Garancière, N° 10. Il paroit deux volumes par mois. Le prix de la souscription est de 22 fr. par an, et 25, fr. franc de port et d'emballage. (On s'abonne aussi pour cette excellente collection, au bureau du *Mémorial catholique.*)

Si quelques personnes avoient douté de voir se réaliser les grands projets annoncés dans le *prospectus*, l'activité, le soin et le zèle des ecclésiastiques qui dirigent cette œuvre, sont bien propres à dissiper toutes les craintes et peuvent même donner des espérances plus grandes encore. Trois mois sont à peine écoulés depuis que la *Bibliothèque catholique* a été annoncée, et déjà la sixième livraison a paru (1). Nous remarquerons que le nombre des souscripteurs s'élevant à trois mille cinq cents, il en résulte que dans ce court intervalle de temps, plus de vingt mille exemplaires de bons livres ont été distribués dans toutes les parties de la France.

Les ouvrages qui viennent de paroître récemment sont : 1° *Histoire abrégée de l'église*, par Lhomond, et continuée jusqu'à l'année 1824, par M. l'abbé Ludovic G. Lagravière. Tout le monde connoît le mérite de ce précieux ouvrage ; on doit la nouvelle continuation à un des auteurs de la *Bibliothèque catholique*, qui a rempli cette tâche avec beaucoup de talent.

2°. *Modèle des jeunes gens*, par l'abbé Proyart. *Nouvelle édition*,

(1) MM. les éditeurs de la *Bibliothèque catholique* nous prient de donner avis à MM. les souscripteurs que les envois de ces trois nouvelles livraisons sont déjà commencés.

augmentée d'une notice sur l'auteur. Cette notice est parfaitement écrite et aussi bien pensée. On y trouve le même goût, le même charme de style, que dans celle sur Fénélon.

3°. *Trésor des artisans, domestiques et gens de la campagne,* par Mme Leprince de Beaumont.

On ne pouvoit publier un ouvrage plus utile et plus approprié aux besoins de la plupart des paroisses. Nous sommes persuadés qu'il sera accueilli avec empressement; les heureux fruits qu'il a produits partout où il a été répandu, sont un présage assuré de ceux qu'il produira encore.

En annonçant, dans le numéro précédent, la nouvelle et fort jolie édition de la *Vie pénitente de madame de la Vallière,* nous avons oublié d'indiquer le prix de cet excellent petit ouvrage en 1 vol. in-18 : il se vend 1 fr. 50 cent., et 1 fr. 80 cent., franc de port; chez Albert Galland, rue de la Harpe, n° 59. L'ouvrage que nous avons annoncé comme devant être publié prochainement par le même libraire, est LA GUIDE SPIRITUELLE, et non LE GUIDE SPIRITUEL du P. Surin.

DICTIONNAIRE APOSTOLIQUE, à l'usage de MM. les curés des villes et de la campagne, et de tous ceux qui se destinent à la chaire; par H. de Montargon. Nouvelle édition, 15 vol. in-12. A Paris, chez Méquignon fils aîné, éditeur, rue des Saints-Pères, n° 10 : prix, 52 fr.

Un des motifs qui engagèrent le père de Montargon à composer le *Dictionnaire apostolique,* fut le désir d'être utile aux ecclésiastiques zélés pour le bien de leurs paroisses, qui, avec certains talents, pourvus même du secours des livres, ne pouvoient puiser dans les sources, à raison de leur temps trop partagé entre les différentes fonctions du ministère pastoral. Ce motif est devenu bien autrement pressant qu'il y a soixante ans, aujourd'hui que le petit nombre de prêtres a multiplié à l'excès leurs occupations. C'est donc un véritable service rendu principalement au jeune clergé que d'avoir entrepris cette

nouvelle édition du *Dictionnaire apostolique* de Montargon. Ce recueil, déjà si estimé dans un temps où il étoit moins utile, contient à peu près cinquante sujets des plus importants de la morale chrétienne, tous les mystères de Jésus-Christ, la communion, les fêtes de la sainte Vierge, des apôtres et des autres saints, des homélies pour le carême, des discours sur des sujets particuliers. Il est terminé par une table générale et alphabétique des matières. Chaque volume contient sept à huit traités, et chacun des traités est précédé d'une observation sur le sujet annoncé. Des réflexions théologiques et morales, différents textes de l'Écriture, les sentiments des saints pères, les noms des auteurs et prédicateurs qui ont écrit et prêché avec le plus de distinction, suivent le préliminaire. On trouve ensuite le plan raisonné de trois discours sur le même sujet, proposé différemment, chacun de ces discours a sa division et ses sous-divisions, et les preuves des unes et des autres. Le cinquième volume de morale renferme des exordes pour tous les dimanches de l'année, à la fin desquels on indique le dessein du discours familier que l'on a jugé revenir plus naturellement à l'évangile du jour.

Ce Dictionnaire apostolique peut tenir lieu de beaucoup d'autres livres. Il a surtout l'avantage d'offrir, non seulement la matière des discours, mais aussi le plan raisonné et la méthode de composition, avantage précieux pour tant d'ecclésiastiques qui ont peu de temps pour préparer leurs instructions, et trop souvent point assez d'aisance pour se procurer des livres.

La Mission a Paris, ou les Nouveaux triomphes de la religion catholique, poëme en cinq chants; deuxième édition, corrigée et augmentée de divers morceaux sur la guerre d'Espagne, par M. J.-A. Boïeldieu, avocat à la cour royale de Paris. A Paris, chez Beaucé-Rusand, rue Palatine, n° 5, et chez Belin-Mandart, rue Hautefeuille, n° 13.

Le Supplément aux vies des saints, de Butler et Godescard, 1 vol. in-8°, annoncé par erreur à 4 fr. 50 cent., broché, se vend 6 fr., à Paris, chez Méquignon junior.

Ce volume intéressant sous plus d'un rapport doit être regardé comme le complément de Butler et Godescard, et ceux qui ont les différentes éditions de l'ouvrage principal seront bien aises d'y joindre cette suite.

Épîtres et Évanciles, avec des réflexions déjà connues, mais supérieurement imprimés, par Rignoux, sur papier vélin cavalier d'Annonay; 1 vol. in-8. Prix, 7 fr. 50 cent., et 9 fr. par la poste; chez Urbain Canel, libraire, place saint André-des-Arcs, n° 30.

Collection de livres de piété, publiés à Amiens, par Caron-Vitet, au moyen d'un nouveau procédé connu sous le nom de mastichomotypage.

M. Caron-Vitet, imprimeur de Mgr. l'évêque d'Amiens, est parvenu, à force de travaux et de recherches, à remplacer le métal des caractères d'imprimerie par un mastic très peu coûteux et cependant très solide. Par le moyen de ce nouveau procédé, il a pu facilement imprimer un grand nombre d'ouvrages et les donner à un très bas prix. Nous devons le féliciter d'avoir consacré à la religion le résultat de ses découvertes; nous ne doutons point qu'elles n'aient d'heureux résultats.

P. S. L'intérieur de Jésus et de Marie, qui se publie chez M. Méquignon-Havard, rue des Saints-Pères, et sur lequel nous avions fait dans notre numéro précédent quelques remarques critiques, vient de reparoître avec une notice très curieuse sur l'auteur.

L'Essai sur l'origine, etc., de M. Cassini, dont nous venons de rendre compte, se vend à Paris, chez Adrien Leclère, quai des Augustins, n° 35. Prix, 3 fr. 50 c., et 4 fr. 50 c., franc de port.

Erratum. Nous invitons nos lecteurs à corriger une faute d'impression très essentielle qui s'est glissée dans l'article sur l'ouvrage de M. Benjamin Constant, pag. 245, au numéro de novembre. Au lieu de, « Cette règle (du sentiment), quelle » qu'elle soit, ne pourra être connue, vérifiée, appliquée par » l'intelligence, etc. », il faut lire : « Cette règle, quelle qu'elle » soit, ne pourra être connue, vérifiée, appliquée *que* par l'in- » telligence. »

AVIS AUX SOUSCRIPTEURS.

Les Souscripteurs dont *l'abonnement expire avec ce numéro du* MÉMORIAL, sont priés de le renouveler incessamment pour ne pas éprouver de retard dans l'envoi de leurs livraisons.

Nous croyons devoir les prévenir qu'on s'abonne chez tous les directeurs de poste, qui prennent 5 centimes par franc, pour l'envoi de l'argent, ce qui fait 15 sous pour l'abonnement d'une année.

Nous prions aussi nos souscripteurs d'écrire d'une manière bien lisible leur nom et le lieu de poste où nous devons leur adresser leurs livraisons.

DE L'IMPRIMERIE DE LACHEVARDIERE FILS,
rue du Colombier, n. 30.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE SECOND VOLUME

DU MÉMORIAL CATHOLIQUE.

Seconde lettre inédite de M. le comte de Maistre, sur *la nature* et *les effets du schisme et sur l'unité catholique*. . Page 1

Défense de la vénérable compagnie des pasteurs de Genève, à l'occasion d'un écrit intitulé ; *Véritable histoire des Momiers* 16

De l'état des catholiques en Angleterre (1er article) 25

De la société de la morale chrétienne (2e article). *Voyez* le tome 1er page 42. 36

Mémoires de Louis-Jérôme Gohier, président du directoire au 18 brumaire 45

Tableau historique et pittoresque de Paris, par M. de Saint-Victor (1er article). 54

Lettre sur l'enseignement religieux dans les colléges. . . . 59

Des lois civiles de la révolution sur le mariage, par M. de Bonald. 69

Des jésuites par rapport aux sociétés secrètes. 70

De l'état des catholiques en Angleterre (2e article) 75

Libéralisme, son origine et ses effets. 81

Vie politique, littéraire et morale de Voltaire. 89

Promenade philosophique au cimetière du Père Lachaise, par Viennet 89

Mémoire sur l'antiquité de la civilisation et les dernières révolutions de la terre. 90

Essai sur la doctrine et la pratique des premiers chrétiens en ce qui concerne la guerre. 93

Correspondance intérieure.— Sur le scandale arrivé à Nîmes à l'occasion de l'abjuration d'un protestant. 97

Préambule de l'ordonnance du grand-duc de Bade, au sujet de l'enseignement religieux 98

Correspondance étrangère. — Lettre sur la destitution de l'abbé Fontana, aumônier des légations catholiques de Berne 99
Traduction d'une ode de Klopstok 104
Réflexions sur les communications faites au nom de sa majesté l'empereur d'Autriche à la diète de la confédération germanique 113
De l'état des protestants en France, comparé à celui des catholiques en Angleterre 120
Choix de lettres édifiantes écrites des missions étrangères. . 128
Considérations philosophiques, ou Examen critique des opinions de M. l'abbé de la Mennais, par Paganel 135
Bibliothèque catholique, publiée par une société d'ecclésiastiques, dédiée à notre Saint Père le pape. 143
Tableau historique et pittoresque de Paris, par M. de Saint-Victor (2e article) 145
Mémoires du duc de Montpensier. 149
Réponse à la lettre d'un protestant qui demande par quel moyen il peut mettre fin à ses doutes sur la religion . . . 159
De Volney et de sa réputation d'honnête homme. 169
Lettre de Grimm à Volney 173
De la philosophie morale ou des différents systèmes sur la science de la vie, par Joseph Droz. 179
Sur une séance de l'académie des sciences. 191
Tableau historique et pittoresque de Paris, par M. de Saint-Victor (2e article). Seconde partie 195
Des sociétés secrètes en Espagne. 198
Sur la préface d'une tragédie de *Clovis*, de M. Népomucène Lemercier, par M. le comte O'Mahony. 210
Correspondance étrangère. — Lettre sur l'état du protestantisme en Allemagne 220
Correspondance intérieure. — Réponse à un article du *Journal des Débats*, sur les libertés de l'église gallicane. . . . 226
De quelques attaques dirigées contre le *Mémorial catholique* par MM. Salgues et Gilbert-des-Voisins. 229

De la légende des anciennes monnoies de France. 235
Réflexion sur la théorie philosophique du sentiment religieux, à l'occasion du dernier ouvrage de M. Benjamin Constant. 237
De la société catholique des bons livres. 247
Histoire comparée des systèmes de philosophie, par M. de Gérando. 252
Bibliothèque choisie des Pères de l'Église, par M. Guillon. 261
Esquisses d'après nature n° 3. — Une Leçon de poésie libérale, par M. le comte O'Mahony. 266
Correspondance étrangère. — Lettre sur les écoles catholiques d'Irlande 282
Sur un arrêté relatif à l'observation du dimanche. 284
De la transmission héréditaire des trônes dans les races légitimes, par M. Madrolle 286
Des sociétés secrètes (5e article) 292
Cimetière du Mont-Valérien 296
Du *Mémorial catholique* 301
De la publication des mauvais livres depuis la restauration . 305
Supplément à l'éloge de M. Aignan, prononcé dans la séance publique de l'Institut le 25 novembre 1824. 310
Essai sur l'origine de la société civile et sur la souveraineté, de M. Cassin, par M. de Haller. 321
Damis ou l'éducation du cœur, par Millot 331
Songe. — Le sabbat libéral. 335
Des Journaux. — *De la société de la morale chrétienne.* — *D'une attaque contre les jésuites.* — *De quelques attaques contre M. de Maistre.* 348
Correspondance étrangère. — Lettre sur l'association catholique d'Irlande. 352
Esquisses d'après nature, n° 4. — Une parade philosophique par M. le comte O'Mahony. 358
Annonces bibliographiques. — La Sainte Bible traduite par M. de Genoude. — Sainte Bible (dite *de Vence*). — *Rituale Argentinense.* — Manuel religieux et pratique à l'usage des maisons

d'éducation. — Lettre encyclique de notre Saint Père le pape Léon XII, et bulle du jubilé. — Les entretiens d'un pasteur avec ses enfants, sur le symbole des apôtres, par M. Girault, curé de Bar-sur-Aube. — Histoire des actes des apôtres, par le Père de Ligny. — Le *Mémorial catholique* à l'usage des royalistes devenus ou reconnus libéraux. — Conférences sur la religion, à l'usage des colléges. — Conversations d'une mère avec ses enfants sur les principaux points de la morale chrétienne. Pag. 65 et suiv.

Epistolarum B. Pauli apostoli triplex expositio. — De la juridiction de l'église sur le contrat de mariage, considéré comme matière de sacrement. — *De romani pontificis autoritate spirituali dissertatio.* — Examens particuliers pour tous les jours de l'année. — Manuel du jeune séminariste en vacances. — Le fidèle au pied de la croix, par le prince de Hohenlohe. — Dictionnaire apostolique de Montargon. — Vie de saint Charles Borromée. — Vie de saint François d'Assise. — Vie de saint François Borgia. Pag. 107 et suiv.

L'intérieur de Jésus et de Marie. — Supplément à la Vie des saints de Godescard. — Apologie générale de l'Institut des jésuites. — Réfutation des systèmes de M. l'abbé Baronnat et du cardinal de La Luzerne sur l'usure. — Examen impartial de l'avis du conseil d'état, touchant la lettre pastorale du cardinal de Clermont-Tonnerre. Pag. 166 et suiv.

Bibliothèque catholique, tom. 1er, 2e et 3e. — Œuvres spirituelles de Fénélon. — Histoires édifiantes. — Fondements de la vie spirituelle. — Cours simultané d'histoire et de thèmes gradués. — *Theologia moralis Alphonsi de Ligorio.* — De la philosophie de la Henriade. — Vie pénitente de madame de la Vallière. Pag. 298 et suiv.

Bibliothèque catholique, tom. 4e, 5e et 6e. — Histoire abrégée de l'église. — Modèle des jeunes gens ou vie de Souzi. — Trésor des artisans, domestiques et gens de la campagne. Pag. 172 et suiv.

FIN DE LA TABLE DU TOME SECOND.

59[illegible]